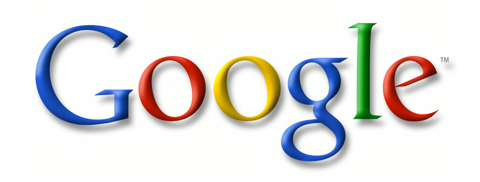
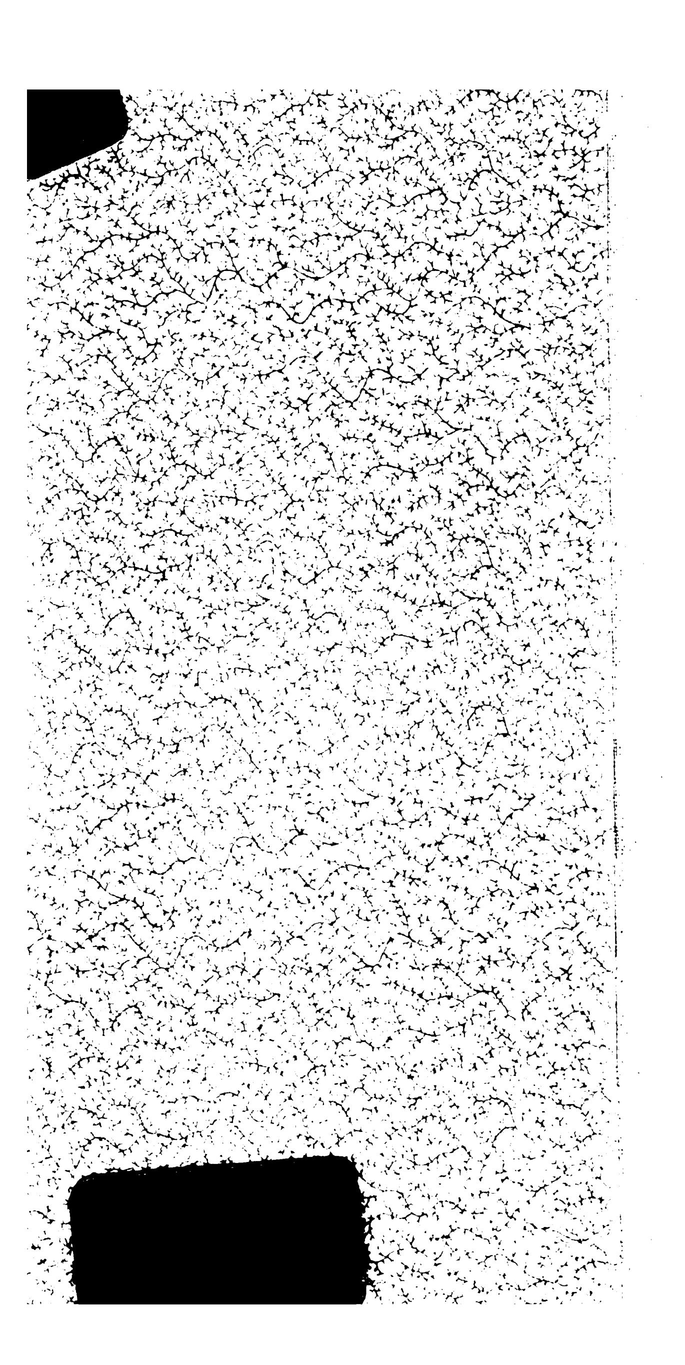
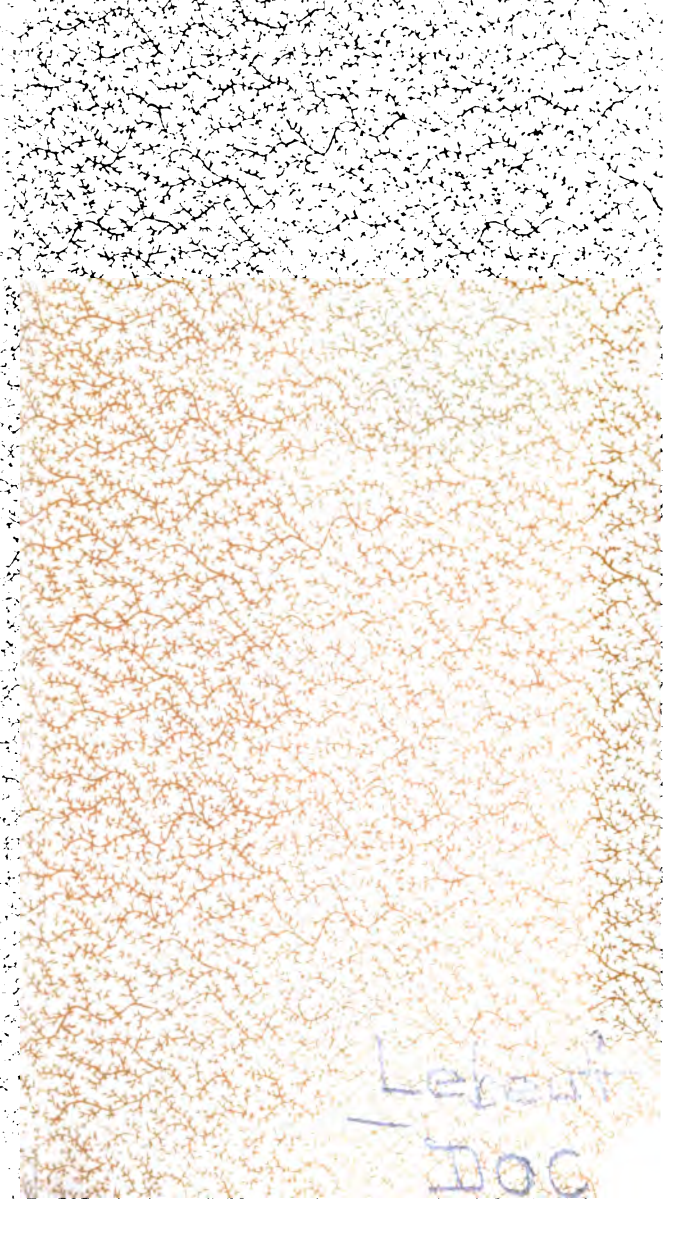





Lebert
Doc

HISTOIRE
DE LA BANLIEUE
ECCLESIASTIQUE
DE PARIS,

Contenant douze Paroisses, plusieurs Abbayes, & une Succursale de Saint Merry de Paris,

Suivie : de l'Histoire de plusieurs autres Paroisses situées tant à Saint Denis, qu'autour de la même Ville & aux environs ; lesquelles forment le commencement du Doyenné de Montmorenci.

AVEC

L'Histoire des anciennes Communautez, contenuës dans la même étenduë, soit Abbayes, Collegiales ou Prieurez, & en particulier l'Histoire du Landit de la Plaine de Saint Denis : Le tout enrichi de diverses remarques sur le Temporel desdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, *de l'Academie des Inscriptions & Belles-Lettres.*



A PARIS,

Chez PRAULT Pere, Quai de Gêvres au Paradis.

M. DCC. LIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

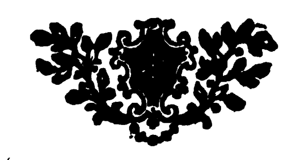
TABLE

DES CHAPITRES

Ou Articles des l'Histoire de la Banlieue Ecclésiastique de Paris, comprises celles qui depuis peu sont devenuës Fauxbourgs : & ensuite de l'Histoire du Parisis en commençant par l'une des extrémités du Doyenné de Montmorenci du côté de Paris.

HISTOIRE DU PARISIS, à commencer par l'une des extrêmités du Doyenné de Montmorenci, & premierement

La suite pour un autre Volume.



ERRATA.

PAge 2. col: 2. ligne 10. S. Germani veteris, *lisez* S. Germani vetuli.

Page 5. *On p[illegible] ajouter* Clichy la Garenne, *quoiquil soit omis dans le manuscrit.*

Page 35. ligne 25. Dorieux, *lisez* de Rieux.

Page 79. ligne 11. En finissant l'article de Clichy, je dois dire que M. Soubret Curé, attentif à aider les Antiquaires en ce qu'il découvre m'a fourni plusieurs traits historiques sur sa Paroisse.

Page 82. *Note ligne* 8. Chasseraye, *lisez* Chausseraye.

Page 120 ligne 24. Clignencourt, *lisez* Clignencort.

Page 183. ligne 22. creneau, *lisez* creneaux.

Page 194. ligne 24. Hisduin, *lisez* Hilduin.

Page 199. ligne 28. Chartier, *lisez* Chartrier.

Page 201. ligne 28. vers l'an 116. *lisez* 1163.

Page 203. ligne 20. *ajoutez* & la vie de Louis le Gros, &c.

Page 205. ligne 38. Areopagatisme *lisez* Areopagitisme.

Page 207. ligne 24. cités, *lisez* citées.

Page 211. ligne 18. l'autel, *lisez* l'ancien.

Page 221. ligne 9. en lieu, *lisez* eu lieu.

Page 255. ligne 13. avec la relique de la vraye Croix, *lisez* avec cette même relique.

Page 256. ligne 1. *lisez* pendant les neuf jours de la durée de.....

Page 306. ligne 9. *ajoutez* le pays est en terres labourables & en vignes.

Page 318. ligne 35. *lisez* patibulaires.

Page 323 ligne 5. qar, *lisez* par

Ibid. ligne 21. *lisez* l'Abbé y avoit.

Page 325. ligne 325. *lisez* Ce Village.

Page 327. ligne 13 *lisez* 1740.

Page 337. ligne 39. presque de, *lisez* d'environ.

Page 341. ligne 7. Escoüer, Escoüen.

Page 347. ligne 27. même de, *lisez* de même.

Page 348. ligne 17. Yperii, *lisez* Yporii.

Page 349. ligne 4. d'aun, *lisez* d'un.

Page 378. ligne 33. *lisez* Martyrologe.

AVERTISSEMENT

Sur l'Histoire de la Banlieue de Paris.

IL y a autour de Paris un certain nombre de Paroisses ou Cures qui depuis peu sont appellées de la Banlieue Ecclesiastique, quoique cette dénomination ne soit point exacte. En effet, ce nom de Banlieue ne leur a été donné que parce qu'elles sont hors les murs & remparts, & même au-de-là des Fauxbourgs, & parce qu'elles sont comprises dans la Banlieue civile de Paris. Cette Banlieue civile doit être ancienne ; mais on ne connoît de dénombremens des lieux qu'elle renferme, que depuis le XV siécle. On verra ce dénombrement cy-après.

Le véritable nom du district des Cures de la Banlieue Ecclésiastique doit se puiser dans le Pouillé de Paris écrit un peu après l'an 1200. Elles y forment deux classes. Sçavoir, celles de l'Archiprêtré de Paris, & celles de l'Archiprêtré de S. Severin. Dans ce Pouillé, les Cures de l'Archiprêtré de Paris sont toutes dans la Cité, ou dans le quartier dit la Ville, & dans le dehors au rivage droit de la Seine ; & les Cures de l'Archiprêtré de S. Severin sont toutes comme l'Eglise principale de l'Archiprêtré au rivage gauche de la Seine tant dans le quartier appellé l'Université qu'au dehors. On les voit disposées dans ce Pouillé suivant l'ordre des Eglises à la présentation desquelles elles sont. Je vais en donner les noms d'après un manuscrit d'importance.

Extrait d'un manuscrit latin de la Bibliothe-que du Roy cotté 5526 ; dans le Catalogue imprimé en 1744 & qualifié Chartularium Episcopi Parisiensis.

In Archipresbyteratu Parisiensi.

De Donatione Episcopi.
Ecclesia B. Mariæ Magdalenæ.
Eccl. S. Marinæ.
Eccl. S. Genovefæ.
Eccl. de Vilers.
De Donatione Capituli Parisiensis.
Eccl. S. Christophori.
De Donatione S. Eligii.
Eccl. S. Crucis.
Eccl. S. Petri de Bobus
Eccl. S. Martialis.
Eccl. S. Petri de Arsiss.
Eccl. S. Pauli.
Eccl. S. Boniti.
De Donatione Capituli S. Germani Autiss.
Eccl. S. Germani Autissiod.
Eccl. S. Landerici.
Eccl. de Autolio.
Eccl. de Villa-Episcopi
Eccl. S. Leufredi.
De Donatione S. Martini de Campis.
Eccl. S. Jacobi.
Eccl. S. Dionisii de carcere.
Eccl. S. Nicolai.
Eccl. S. Laurentii.
Eccl. de Challoel.
De Donatione S. Nicolai Silvanectensis.
Eccl. de Charrona.
De Donatione S. Benedicti Paris.
Eccl. de Clichi.
De Donatione S. Germani de Pratis.
Eccl. S. Germani veteris.
De Donatione S. Dionisii.
Capella Sanctæ Genovefæ.
De Donatione Abbatissæ Montis Martyrum.
Eccl. Montis Martyrum

Un peu après on lit ces trois mots Ecclesia S. Gervasii, *écrits de la même main sans specification de l'Eglise à laquelle la donation ou présentation en appartient ; apparemment parce qu'elle étoit contestée entre le Prieur de Meulent & l'Abbé du Bec.*

In Archipresbyteratu S. Severini.

De Donatione Episcopi.
Eccl. S. Severini.
Puis d'une main d'environ l'an 1300 les deux articles suivans.

Item Capella seu Vicaria quam fundavit in eadem Ecclesia Susanna de Gallandia.

Item Vicaria quam fundavit dictus Friso & ejus uxor in eadem Ecclesia.

Capella S. Maturini.
Ecclesia S. Genovefæ parvæ.
De Donatione S. Genovefæ.
Eccl. S. Medardi.
De Donatione S. Marcelli.
Ecclesia S. Martini.
Eccl. S. Ypoliti.
Eccl. S. Hilarii.
De Donatione S. Benedicti.
Ecclesia S. Benedicti.

Addition d'une autre main ancienne.

De Donatione Abbatis S. Germani.
Ecclesia S. Andreæ.

Ce catalogue ne contient pas davantage de Cures des deux Archiprêtrez. Ce qui fait voir en quel temps il a d'abord été redigé.

Toutes ces Cures comprises dans ces deux Archiprêtrez ne sont point sujettes aux visites d'aucun Archidiacre; celles qui sont dans la campagne n'y sont pas plus soumises que celles qui se trouverent renfermées dans la clôture de Paris faite en 1211, & qui auparavant étoient dans la campagne. Outre ce droit de n'être point visitées par l'Archidiacre, ces Cures des Archiprêtrez ont encore celui de n'être comprises dans aucun des Doyennez ruraux, parce que le territoire de ces Doyennez ne commence qu'au-delà de celui de ces mêmes Paroisses.

Une différence remarquable entre l'Archiprêtré de Paris, & celui de Saint Severin, est que le premier a beaucoup plus d'étendue dans la campagne que le second, par la

raison apparemment qu'il porte le nom de Paris, & parce qu'il confine avec les deux Doyennez, qui subissent la visite du grand Archidiacre dit l'Archidiacre de Paris. Au contraire l'Archiprêtre de S. Severin a eu dès les commencemens un territoire plus petit, & n'a presque rien aujourd'hui dans la campagne, parce que les Fauxbourgs de Paris, sçavoir S. Victor, S. Marceau, S. Jacques & S. Germain des prez qui étoient des campagnes dans leur origine, sont venues à couvrir ce territoire. Il n'y a dans la campagne hors les limites de Paris qu'une seule Paroisse érigée au XIV siécle qui a été attribuée à l'Archiprêtre de S. Severin. C'est celle de Vaugirard, dont l'érection n'a fait que restraindre un peu vers Paris l'étendue du Doyenné de Château-fort sans en diminuer le nombre des Cures, ni par conséquent celui des Paroisses soumises à la visite de l'Archidiacre de Josais ou Josas.

ETENDUE DE LA BANLIEUE CIVILE DE PARIS en 1415. tirée d'un manuscrit de la Chambre des Comptes dont il y a une copie à S. Victor

Du côté gauche ou meridional de la riviere.

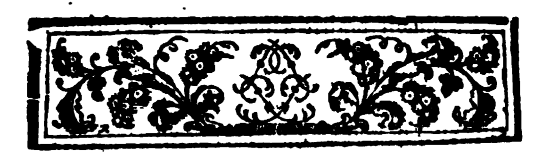
Vaugirard.
Issy.
Vanves.
Baigneux Saint - Erblant.
Le Bourg la Reine jusqu'au Pont de Châtillon *ou* Chevilly.
Ivry-sur-Seine,
Vitry jusqu'à la Fontaine du Socq.
Ville juive.
Arcueil.
Gentilly.
Montrouge.

Du côté droit ou Septentrional de la riviere.

La Ville-l'Evesque,
Chaillot,

Auteuil.
Menues & Boulogne la petite.
Villiers la Garenne.
S. Oüen-lez-Saint-Denis.
Montmartre.
La Chapelle Saint Denis.
La Villette S. Ladre.
Pentin.
Les Hoſtes S. Merry &
Poitronville.
Aubervillier.
Romainville.
Le Pont Charenton jusqu'au ruiſſeau près du Heaume.
Bagnolet.
Charonne.
La Ville Saint Denis jusqu'au greiz ou greil.



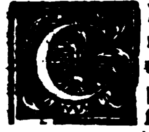


HISTOIRE
DES PAROISSES DE LA BANLIEUE ECCLESIASTIQUE DE PARIS,

Comprises celles qui depuis peu sont devenuës Fauxbourgs.

AUTEUIL

Avec ses deux démembremens Boulogne & Paci.



CE n'est que depuis la troisiéme race de nos Rois qu'il est fait mention de ce village. Cependant les premiers habitans paroissent être sortis de celui de Nigeon qu'on verra ci-après avoir existé dès le VII siécle. M. de Valois avance comme une chose sûre qu'Auteuil a d'abord été appellé *Altogilum*, d'où l'on a fait, dit-il, *Altoilum* & ensuite *Altolium*. On n'a aucuns titres sur ce village avant le commencement du XII siécle; & dans ces premiers actes que j'ai vus, il est nommé *Abtoulium* ou *Altolium*. Dans les autres qui ont été redigez après le milieu de ce siécle & dans le XIII, il est toujours appellé *Autolium*. Les prairies qui sont ou qui ont toujours été dans son territoire le long de la Seine peuvent lui avoir fait donner le nom *Au*

Notit. Gall. p. 409. col. 1.

Chartul. S. Genov. Paris.

qui signifioit prairie dans le langage celtique.

Cette Paroisse n'est éloignée du milieu de Paris que d'une lieue vers le couchant d'été sur le chemin de Saint Cloud. La plaine où elle est l'a rendue plus propre aux labourages qu'à la vigne. Il y en a cependant ; mais on y en a vû davantage lorsque la Paroisse comprenoit Boulogne & Pacy. On lit dans le dénombrement imprimé en 1709 qu'il y a 258 feux : mais il y a quelque faute de chiffre. Le sieur Doisy est plus exact dans celui qu'il a publié en 1745, & n'en met que 110 ou 120. Cela s'accorde assez avec le Dictionaire Universel de la France publié en 1726, dans lequel il est marqué qu'il y a à Auteuil 480 habitans.

L'Eglise de ce lieu est sous le titre de la Sainte Vierge : Le bâtiment ne paroît être que des deux derniers siécles. Le chœur qui est petit & la Chapelle qui est à son côté méridional sont de 150 ou 200 ans ; la nef est encore plus nouvelle. Il n'y a que le portail de devant qui est d'un travail du XII siécle aussi-bien que la Tour du clocher terminée en pyramide octogone de pierre, & située hors d'œuvre au côté septentrional du chœur ; on a construit devant cette porte antique un vestibule moderne. On voit dans le chœur la tombe de M. Antoine-Nicolas Nicolaï premier Président de la Chambre des Comptes, décédé à Auteuil le 15 Juin 1731 ; & dans la Chapelle à côté du même chœur vers le midi est attachée sur le mur une plaque d'airain qui contient l'épitaphe latine de M. Gendron Medecin fort célébre, mort le 3 Septembre 1750.

Madame Anne le Fevre d'Ormesson épouse de M. le Chancelier d'Aguesseau étoit décédée il y a quelques années sur la Paroisse d'Auteuil, & comme elle avoit ordonné d'y être

enterrée, on l'inhuma au cimetiere situé devant la grande porte. On couvrit sa sépulture d'une tombe d'airain ou de potin élevée, inscrite en bosse & fermée de grillages. M. le Chancelier qui est décédé le 9 Février 1751 ayant souhaité être inhumé au même lieu y fut porté & enterré le onze, sa famille a fait détruire en 1753 les deux monumens, & dresser deux autres tombeaux plus loin de l'Eglise & proche l'entrée occidentale du cimetiere. A leur tête elle a fait ériger sur un magnifique base de marbre blanc une très-haute Pyramide d'un autre marbre qui supporte un globe couronné d'une croix de cuivre doré. Au côté Septentrional de cette base est gravée en lettres d'or l'inscription suivante:

Christo Salvatori
Spei credentium
In quo crediderunt & speraverunt
Henricus Franciscus d'Aguesseau
Galliarum Cancellarius
Et Anna le Fevre d'Ormesson
Ejus conjux,
Eorum liberi
Juxta utriusque parentis exuvias
Hanc Crucem
Dedicavere.
Anno reparatæ Salutis
M DCC LIII.

Les deux tombes de pierre élevées dans la clôture grillée vont être incessament couvertes chacune de l'épitaphe de ces Illustres défunts.

On tient qu'en cette Paroisse l'usage a plus longtemps subsisté qu'ailleurs, de prendre par forme de droit de ceux qui se marioient le chaperon & le couvre-chef, Hist. des Paroisses de Paris chez la Caille 1722.

Le Pouillé Parisien marque qu'il y a dans l'Eglise d'Auteuil une Chapelle de S. Jean-Baptiste.

Une fondation plus certaine est celle qu'y fit en 1658 Nicolas Fillon Bourgeois de Paris d'une Chapelle du titre de Ste Geneviéve à l'autel de son nom, à condition que le Chapelain-Prêtre tiendroit école pour les garçons d'Auteuil & de Pacy, & les conduiroit le soir à l'Eglise pour y chanter le salut de la sainte Vierge. Le même Bourgeois y fonda aussi une Maîtresse d'école aux mêmes conditions. Le fondateur se retint la présentation du Chapelain; mais après son décès elle devoit appartenir au Curé. Huit ans après Claude Chahu Seigneur de Pacy & Christine de Heurles son épouse fonderent à Auteuil un autre Prêtre à trois cent livres de rente, & destituable à la volonté du Curé.

Contrat du 9 Nov. 1658

Reg. Archiep. Par. 1666.

Comme la Collegiale de Saint Germain l'Auxerrois fut rebâtie par le Roy Robert à peu près vers le même temps que se formerent les villages d'Auteuil & de Chaillot des débris de celui de Nigeon, ces deux nouvelles Cures furent données à deux Communautés de Paris par l'Evêque Diocésain. La Cure d'Auteuil la plus spacieuse fut attribuée au Chapitre de l'Eglise de Saint Germain, d'autant que cette Eglise dans les premiers temps avoit étendu son territoire presque jusqu'à Saint Cloud, & Maurice de Sully Evêque de Paris lui en accorda la confirmation l'an 1192. Il paroît même qu'au XIII siécle ce Chapitre avoit une dixme de vin sur cette Paroisse d'Auteuil à raison de Curé primitif. Ce même Chapitre nomma donc à cette Cure ainsi que l'assure le Pouillé du XIII siécle: Elle y est appellée *Ecclesia de Autolio*; & placée sous l'Archiprêtré de Paris: cette nomination marquée

Hist. Paris. T. 3.

Lib. cens. S. Genov.

dans tous les Pouillés subséquens a duré jusqu'à la réunion de ce Chapitre à celui de la Métropolitaine en 1745, auquel temps la pleine nomination à cette Cure a été devolue à l'Archevêque. On en avoit détaché Boulogne en 1343 pour y ériger une Cure; & Pacy en 1672 pour une semblable raison. Je parlerai de ces deux Paroisses formées de celle-ci, immédiatement après cet article.

Outre la Chapelle de Notre-Dame de Boulogne & celle de Pacy, il y a eu autrefois sur le territoire d'Auteuil une Chapelle du titre de Ste Marie-Magdelene. C'est un fait qui m'a été fourni par l'ancien Necrologe de l'Abbaye de Sainte Geneviéve, dans lequel on lit au second des Ides de Décembre. *Obiit Emelina familiaris nostra quæ dedit nobis octo libras de quibus constructa est Capella de Altolio in honorem beatæ Mariæ Magdalenæ.* Il faut que cette Chapelle eût été bâtie dans le XII ou XIII siécle, pour que la somme de huit livres eût pû suffire à sa construction. Ce pouvoit être une Chapelle seigneuriale & de très-petite étendue; car on va voir que les Chanoines de cette Abbaye devinrent Seigneurs d'Auteuil il y a plus de six cent ans. L'Hôtel seigneurial est situé au côté méridional de l'Eglise Paroissiale.

L'Abbaye du Bec fondée au Diocése de Rouen vers le milieu du XI siécle possedoit la Seigneurie d'Auteuil avec quelque bien dans Paris, qui lui venoit peut-être des Seigneurs de Beaumont-sur-Oise, lesquels avoient fait venir des Religieux de cette Abbaye à Conflans-Sainte-Honorine. L'Abbaye de Sainte Geneviéve de Paris, de fondation beaucoup plus ancienne, avoit de son côté des fiefs & autres revenus à Vernon, & dans un lieu dit

Gall. Chr. T. 7. col. 707. *Gamilliacum* ou *Carmilliacum*. (a) Ces deux Abbayes firent un échange de tous ces biens l'an 1109, & l'acte fut confirmé par Louis le Gros Roi de France, & par Henry Roy d'Angleterre. Ce fut ainsi que les Chanoines de Sainte Geneviéve qui étoient alors séculiers & sous un Doyen, entrerent en possession des serfs, censives, vignes, terres labourables, Justice & tous autres droits que les Moines du Bec avoient eu avant eux à Auteuil. Gall. Chr. T. 7. Instrum. col. En 1163 ces biens furent ainsi exprimés dans la Bulle de confirmation de tout ce que possedoit cette Maison de Sainte Geneviéve : *Apud Autolium terras, vineas, & capitalia & totam Justitiam terræ quam ibi habent.* Auteuil étoit devenu le titre de la Prebende d'un de ces Chanoines séculiers de Sainte Geneviéve. Celui qui la possedoit lors de l'introduction des Chanoines Réguliers en cette Eglise, nommé Simon de Saint-Denis, la garda jusqu'à l'an Chartul. S. Genev. p. 81. 1182 qu'il la leur remit, leur donnant outre cela tout ce qu'il avoit acquis en ce lieu. Thibaud son neveu reclama, puis se désista moyennant d'autres biens que Simon lui donna, sçavoir un moulin à Sevre & des prez dans le marais de Ste Opportune, à quoi Etienne Abbé de Sainte Geneviéve ajouta la somme Ibid. p. 21 de cent livres. Le Pape Luce III confirma Gall. Chr. T. 7. Instr. p. 222. ces donations, aussi bien que le Roy Philippe-Auguste.

En 1236 l'Abbé Herbert fit un bail de la Mairie de ce lieu, avec le Four-bannal & ce Ibid. p. 267 qu'on appelloit, *districta*, *bonagia*, *investituras*, à la charge de payer six septiers de seigle à Sainte Geneviéve. Ce même Four-

(a) J'aurois cru que ce *Gamilliacum* ne seroit autre que le village appellé *Sainte Geneviéve* à une lieue de Vernon vers l'orient, si ce n'étoit que la carte marque tout proche Vernon vers le midi, un lieu dit Gamilly.

bannal étoit en 1250 à la même quantité de seigle & en 1257 à un muid de bled. Le clos Seigneurial vers 1250 renfermoit vingt-deux arpens & demi de vignes. La même Abbaye avoit à Auteuil, au canton dit Corbel (*a*) quatre arpens de prez, & dans l'Isle quatre arpens & demi. Il lui étoit dû alors des droits de coûtume en avene, en pains & en chapons, & pour la dixme de terres de l'Isle d'Auteuil environ six septiers. Plusieurs cantons de cette terre sont désignés dans un bail en villenage (*b*) fait à Simon qui en étoit Curé en 1250. sçavoir une piece de terre dite *tertiolum terra in Grois*; un demi arpent de vigne *in Marisco & ad Rotum*; une piece de vigne *de capite villæ*: un quartier de vigne à la fontaine & au marais; un demi arpent *apud Paciacum*; une piece de vigne *ad Oserios*, & un arpent dans l'Isle. Ceux qui jouissoient ainsi en villenage étoient tenus de rendre les biens dèslors qu'on les leur redemandoit.

Lib. cens. S. Genev. f. 48.

Ibid f. 33.

Chartul. S. Genev. p. 329.

Ibid.

Lorsque l'Abbaye imposoit la Taille à ses sujets d'Auteuil pour l'armée du Roy, cette Paroisse en payoit cent sols. C'est ce qu'elle fit en 1242 & 1272.

Lib. cens. S. Genev.

Le Prevôt de Paris ayant attaqué la Justice de cette Abbaye en ce lieu, il y eut un Arrêt du mois d'Août 1275 qui reconnut le droit des Religieux, & les déclara *in sesina Justitiæ sanguinis & latronis & alterius bassa Justitiæ in viaria & censiva ipsorum*. On trouve même qu'en 1295 par Sentence du Bailly de

Chartul. S. Genev. p. 358.

(*a*) Ce Corbel ne seroit-il point le même lieu qui est appellé Torval dans les titres de Saint Germain l'Auxerrois, qu'on dit être un fief de ce Chapitre & de la Communauté des Chapelains, situé vers Nigeon ?

(*b*) C'est-à-dire dans lequel le Curé comparut non comme Curé, mais comme particulier. Il y a encore une autre explication de ce terme.

Sauval T. 2. p. 594. Sainte Geneviéve Marie de Romainville soupçonnée de larcin fut enfoüie à Auteuil sous les Fourches. C'étoit alors une maniere de faire mourir les criminels. Ce que le Roy avoit dans la Justice de Pacy & lieux voisins ayant été donné par Louis XI vers l'an 1467 à Jean de la Driesche Président des Comptes; Pierre l'Orféyre d'Ermenonville, Martin le Picard de Villeron Maîtres des Comptes, & Pierre Jousselin Correcteur, furent commis pour informer des limites d'Auteuil & de Pacy, & de l'étendue de la Haute-Justice de ces deux lieux; ils en dresserent l'assiette & la firent enteriner par la Chambre des Comptes. Peut-être s'agissoit-il du Fief de la Folie Richard le Large tenu & mouvant du Roy selon un Compte de la Prevôté de Paris qui le dit assis à Auteuil. Il appartenoit en 1399 à Perrin Sacrice demeurant audit Auteuil.

Memoriaux de la Chamb. des Comptes.

Sauval T. 3. p. 263.

La Maison de la Seigneurie d'Auteuil a été rebâtie & augmentée en ces derniers temps par les Abbés de Sainte Geneviéve qui en font maintenant leur maison de campagne.

Les habitans de ce lieu serfs & vassaux de Sainte Geneviéve furent affranchis comme plusieurs autres en 1247 par l'Abbé & le Couvent; manumission que S. Louis confirma, à condition qu'ils viendroient défendre les droits & biens de cette Eglise quand ils seroient mandés. Sous le regne de Charles V ces mêmes habitans & ceux de Pacy obtinrent permission de ce Prince de pouvoir clorre leurs héritages de murs de six pieds, de chasser, prendre & étrangler les conils de ces mêmes héritages, moyennant la somme de douze sols qu'ils devoient payer par arpent au Receveur de Paris. Les lettres du Roy Charles VI qui leur confirment en 1381 au mois de May la permission de clorre ces héritages, spéci-

Chartul. S. Genov. p. 283

Memor. de la Chambre des Compt.

Tref. des Chart. Reg. 119 Piece 141.

sent que ce sera à sable & à chaux. Ceux d'entre-eux qui demeuroient dans la Forêt de Rouvret (dite depuis de Boulogne) obtinrent aussi du même Prince en 1395 la confirmation de la jouissance du bois d'entrée sans fraude, & la revocation de l'article de l'Ordonnance des Eaux & Forêts qui y étoit contraire. Je trouve dans les mêmes Mémoriaux qui me fournissent ces faits une mention speciale à l'an 1403 de l'affranchissement des habitans d'Auteuil & Pacy de toutes aides & tailles. Dans les articles d'environ l'an 1470 on lit: » Relief d'adresse sur l'affranchissement aux » habitans d'Auteuil en faveur du Président de » la Driesche. « A l'an 1479, don fait par le Roi au même Président des héritages situés à Auteuil & Pacy, qui furent à feu Louis de Luxembourg Connétable. Enfin à l'an 1545 ou environ il est fait mention de la recompense qui fut donnée par le Roy aux habitans d'Auteuil & de Saint Cloud pour les terres & vignes à eux appartenantes qui avoient été encloses dans le Parc de Boulogne. Memor. de la Ch. des Compt.

J'ai deja fait remarquer cy-dessus qu'en établissant une Paroisse à Boulogne on a retranché d'Auteuil un terrain considérable qui s'étendoit vers le Septentrion & dans le Bois de Boulogne, alors appellé la Forêt de Rouvret. C'est ce qui fait que la Paroisse d'Auteuil n'a plus qu'un seul écart nommé Bilancourt dont je parlerai ci-après. Du côté de Pacy & avant l'érection de la Paroisse, Auteuil étoit plus borné, & il ne s'étendoit que jusqu'à l'endroit où sont les Minimes exclusivement, quoique quelques-uns assûrent que c'est sur un fond de la Seigneurie d'Auteuil qu'ils ont été bâtis. Sauval T. 1 p. 643.

Il a été un temps que les vignes d'Auteuil étoient de quelque considération parmi celles d'autour de Paris. Les Chanoines de Sainte

Geneviéve vendoient à des Evêques du vin qui en provenoit ; comme ils firent à Pierre Evêque de Roschild en Danemarc au XIII siécle : Des Chanoines de Notre-Dame de Paris qui en possedoient dans ce même siécle & dans le précédent en gratifioient leur Eglise, afin que du revenu il fût fait le jour de leur Anniversaire après leur mort un repas à quatre services *ad stationem quatuor ferculorum.* Dans l'un des deux endroits du Necrologe qui en font mention, ce village est appellé *Autolium*, & dans l'autre *Alteolum.*

Tab. S. Genov.

Necrol. Eccl. Paris. 15 Jan. & 17 Oct.

On a dû remarquer cy-dessus qu'il y avoit aussi dans le XIII siécle un canton d'Auteuil désigné par une fontaine qui s'y trouvoit. Cette fontaine à laquelle on ne prenoit pas garde alors, qu'on négligeoit & qu'on laissoit perdre dans les terres, est devenue célebre vers le commencement du dernier siécle, ensorte que l'on vit paroître à Paris in 8° en 1628 un Ecrit sur les Eaux d'Auteuil composé par Pierre Habert Medecin.

Bibl. Histor. de France num. 832.

Ayant été établi un Bac sur la Seine au lieu le plus commode par Arrêt du Conseil du 14 Octobre 1656, ce Bac fut placé vis-à-vis le village d'Auteuil en faveur de Meudon.

Ex Sched. Lancelot.

On croit que c'est ce village qui fournit à l'Abbaye de Saint Denis au XIII siécle deux Religieux qui devinrent fameux : l'un s'appella Pierre d'Auteuil. Ses connoissances le rendirent célebre sur la fin du regne de Philippe-Auguste, jusques-là qu'il devint Abbé de Saint Denis en l'an 1221. Jean d'Auteuil peutêtre neveu du précédent, étoit Grand-Prieur de la même Abbaye au commencement du regne de Philippe le Bel : ensuite le Pape Nicolas IV le fit en 1290 Abbé de Saint Oüen à Rouen.

Hist. S. Denis p. 221.

Hist. de Montmorency p. 84.

Chron. breve S. Dion. T. 2. Spicil. in fol. p. 498.

Il y a quelques autres Illustres personna-

ges du nom d'Auteuil : mais je croi qu'ils n'étoient pas d'Auteuil proche Paris, car on connoît en France cinq ou six autres Auteuil.

Ce fut à Auteuil-sur-Seine que mourut le 18 Juin 1645 Henry d'Escoubleau Archevêque de Bourdeaux, député de l'Assemblée du Clergé de l'an 1640.

En 1656 Etienne d'Aligre Maître des Requêtes qualifié *Præfectus ærarii regiiy* avoit sa maison de campagne. *Reg. Ep. Par.*

Le célébre Moliere a eu aussi une maison de campagne à Auteuil. *Parnasse de M. Titon p. 418.*

M. Gendron Medecin de grande réputation a occupé en ces derniers temps la maison d'Auteuil qui avoit appartenu à M. Boileau : ce qui dicta à M. de Voltaire cet *imprómptu* lorsqu'il y entra la premiere fois :

C'est ici le vrai Parnasse
Des vrais enfans d'Apollon,
Sous le nom de Boileau ces lieux virent Horace.
Esculape y paroît sous celui de Gendron.

Cette maison est située dans la seconde rue que l'on trouve à gauche après l'Eglise en allant à S. Cloud ; c'est la premiere porte cochere après une longue ruelle qui est à droite.

Avant l'érection de la Paroisse de Pacy, celle d'Auteuil revendiquoit la Muette de Madrid : au moins ce lieu lui est-il attribuée dans une permission accordée en 1628 à François de Rebours Ecuyer de la Reine-Mere, Capitaine de ce Château, & à Anne de Chaune sa femme, d'y faire célébrer dans un oratoire. *Reg. Archiep. Par. 16 Aug.*

BILLENCOURT ou Bilancourt est déclaré aussi en 1635 compris dans la Paroisse d'Auteuil. Il appartenoit alors à Magdelene Paquier veuve de ..... Rebours Procureur Général au Grand Conseil. Ce lieu est situé dans *Ibid. 10 Jun.*

le fond de la bosse que la Seine forme vis-à-vis Sevre.

J'ai aussi trouvé qu'en 1697 le XI Avril il fut permis aux Chanoines Reguliers de Sainte Geneviéve de célébrer en leur Chapelle domestique de GRENELLES Paroisse d'Auteuil.

Ibid.

Dans un Journal de l'an 1743 il est fait mention du Fief-Baudouin-lez-Auteuil près Paris, possédé par François Dugard Ecuyer Seigneur de Longpré, mort le 2 Avril de cette année-là.

Mercure de France Avril 1743. p. 816.

BOULOGNE.

ON ne peut donner connoissance de l'origine de Boulogne-sur-Seine, qu'en remontant jusques dans les siécles auxquels entre Paris, & Saint Cloud alors appellé Nogent, il n'y avoit qu'un seul village appellé en latin *Nimio*, d'où l'on a fait Nijon; ce village étoit suivi d'une forêt dont le nom étoit *Roveritum* par alteration de *Roboretum*, & qui par la suite fut appellée la Forêt de Saint Cloud parce qu'elle s'étendoit presque jusqu'au Pont de ce Bourg.

Lorsqu'on eut commencé à diminuer cette Forêt du côté de Saint Cloud, les premieres habitations qui y furent faites, furent appellées Menus-lez-Saint Cloud. La forêt de Rouvret perdit aussi par la suite son ancien nom, lorsque le village de Menus commença à être appellé Boulogne.

Avant que de rapporter comment tout cela se fit, il faut citer le titre où l'on voit que la forêt étoit nommée primitivement *Roveritum*. C'est un diplome du Roy Chilperic surnommé Daniel de l'an 717, par lequel il fait

donation de cette forêt en entier à l'Abbaye de Saint Denis. *Foreste nostra Roverito ..... quæ est in pago Parisiaco super fluvium Sigonæ:* & ce qui confirme qu'il ne faut point chercher ailleurs la position de cette forêt qu'à l'endroit où est le Bois de Boulogne, est qu'on lit les expressions suivantes dans des lettres du Roy Philippe le Bel de l'an 1293: *Novem arpenta terræ sita inter Rotulum & nemus de Rovreto in loco qui dicitur ad spinam pediculosam.* Voilà le Roule qui en est dit voisin. Mais il faut aussi convenir que cette forêt s'étendoit alors plus qu'elle ne fait du côté du septentrion ou du Nord-Est, & que ce qu'on appelle la Plaine des Sablons en faisoit partie. En 1448 on disoit *la Garenne de Rouvrez*; & en 1469 & 1474, la Forêt de Rouvret ainsi qu'on verra cy-après.

Scriptor. Rer. Gallic. D. Bouquet T. 5. p. 594.

Notit. Gall. Valesii. p. 427 col. 1.

Mem. de la Chamb. des Comptes.

A mesure qu'on établit des Paroisses dans la campagne, & qu'il y eut des cabanes dressées dans cette forêt, les différens cantons furent partagez entre les deux plus voisines, sçavoir, Auteuil d'un côté, & Villiers-la-Garenne de l'autre côté. Dans la portion de territoire attribuée à Auteuil fut compris Menus-lez Saint-Cloud; le terrain sur lequel fut bâtie au XIII siécle l'Abbaye de Long-champ fit aussi partie de la Paroisse d'Auteuil.

Au reste l'Abbaye de Saint Denis n'avoit peut-être pas eu cette forêt en entier, si elle l'avoit possédée entierement, il faut supposer qu'elle en vendit ou qu'elle en échangea une grande partie, puisqu'on verra un peu plus bas, que l'Evêque de Paris en possedoit une portion considérable au XVI siécle. Il s'ensuit pareillement de cette jouissance des Evêques de Paris, que tout le Bois de Rouvret ne fut pas compris dans l'achat que M. Brussel dit en avoir été fait en 1212 par Phi-

Traité des Fiefs T. 1 p. 2 & liv. 34 v. 483.

lippe-Auguste. On va voir aussi que l'Abbaye de Montmartre avoit en 1310 une Seigneurie & censive à Menus qui étoit sur les bords de ce Bois, & qu'elle en jouissoit dès le XII siécle.

Le lieu de Saint Cloud ayant toujours été en plus grande réputation qu'Auteuil, de là est venu qu'en parlant de Menus, au lieu de dire Menus-lez-Auteuil, on s'accoutuma de dire Menus-lez-Saint-Cloud, quoiqu'il fût sur la Paroisse d'Auteuil. Comme Auteuil & Menus étoient séparés par la forêt, on donna à Menus le surnom de l'endroit le plus proche & le plus connu. Le premier acte où l'on trouve le nom de Menus-lez-Saint-Cloud, sont des lettres de l'an 1134, par lesquelles Louis le Gros à la priere de la Reine Adelaïde donne aux Religieuses de Montmartre *villam ante S. Clodoaldum sitam quæ vocatur Mansionuillum* (a) *cum vineis, pratis & nemore.* Le second acte est tiré des Regiſtres du Parlement où on lit à l'an 1316. *Villa de Menus in qua Abbatissa Montis Martyrum habet Justitiam altam & bassam.* Le troisiéme acte où l'on retrouve ce nom, sont des lettres datées du Vivier en Brie au mois de Février 1319, par lesquelles le Roy Philippe le Long donne aux Habitans de Paris & autres qui avoient été en pelerinage à Notre-Dame de Boulogne sur mer, la permission de faire construire une Eglise au village de Menus-lez-Saint-Cloud *in villa de Menus prope Sanctum Clodoaldum*, & d'établir une Confrérie entre eux, avec la clause

Hist. S. Martini à campis p. 329.

Du Breul Antiq. de Paris edit. 1639. p. 1040

(a) L'Auteur de la petite description de Paris chez la Caille 1722, n'entendant point ce *Mansionuillum* a cru que c'étoit *Mansiones villam*, & que c'étoit Maisons près Charenton; ce qui lui a fait dire faussement que ce village est de la Justice de S. Maur, parce que Maisons en est.

que le Prevôt de Paris ou quelqu'un qu'il déléguera sera présent aux assemblées qu'ils tiendront. Ce qui détermina les Bourgeois de Paris à choisir ce lieu de Menus, fut que deux Notables d'entre ces Pelerins, sçavoir Girard de la Croix scelleur au Châtelet & Jean son frere offrirent une place de cinq arpens de terre ou environ qu'ils y avoient en propre, pour y bâtir cette Eglise. Il ne manquoit plus que des lettres d'amortissement que Jeanne de Repenti Abbesse de Montmartre leur accorda en qualité de Dame du lieu le Dimanche d'après l'Ascension 1320. Cette Eglise ayant été construite en moins de dix ans, porta le nom de Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine, parce qu'elle avoit été bâtie sur le modele de celle de Boulogne-sur-mer, & dès l'an 1329 le Pape Jean XXII lui accorda beaucoup d'Indulgences. *Du Breul ibid.*

Les Habitans du village de Menus ayant trouvé leur commodité dans cette nouvelle Eglise, agirent pour la faire ériger en Paroisse. Elle le fut en effet l'an 1343 par Foulques de Chanac Evêque de Paris; & ce hameau fut ainsi demembré d'Auteuil. Cet Evêque fit le 10 Février un accord avec les Confréres de la Confrérie touchant la nomination du Curé, aussi-bien que sur le droit de Procuration Episcopale, dont les successeurs eurent souvent de la peine à être payés. On ne voit pas d'où M. Grancolas a pû tirer que cette Eglise avoit été bâtie par le Roy Charles V. Il est mieux fondé à dire que la Dédicace en fut faite par Guillaume Chartier Evêque de Paris. L'acte de cette cérémonie y est gravé dans la nef du côté septentrional proche la Chapelle du Sepulcre, & a été donné en entier par Du Breul. On y lit que ce fut le Dimanche 9 Juillet 1469 que cet Evêque

Gall. Chr. T. 7. col. 132
Chart. Ep. minus fol. 265
Tab. Ep. 1416, 1441.
Hist. de l'Egl. de Par. T. 2. p. 250.

la dédia à la priere de Pierre Charpentier Prêtre Chapelain ; Guillaume Barbedor, Nicolas de la Feuillé, Jean Boileau & Nicolas Menard étant Gouverneurs & Marguilliers de cette Eglise & de la Confrérie des Pelerins & Pelerines de Notre-Dame de Boulogne-sur-mer. Et après avoir fait mention des Indulgences accordées à l'ordinaire au jour de l'Anniversaire fixé au second Dimanche de Juillet, on ajoute que les bienfacteurs sont associés à tous les bienfaits de l'Ordre de Cîteaux. Guillaume Michel dit de Tours a parlé dans ses poësies du Pelerinage de ce lieu, & il dit qu'il y est venu en 1516.

Bibliot. Franc. T. X. p. 315.

S'il est vrai au reste que le Roy Charles V eut fait rebâtir cette Eglise, cela ne peut convenir à tout le vaisseau tel qu'il se voit aujourd'hui, puisque les vitrages contiennent les noms des Bourgeois qui en ont fait la dépense, & ceux de leurs femmes qui sont en lettres gothiques. Cet édifice est très propre & bâti avec la délicatesse ordinaire du gothique du XIV siécle, mais sans aîles & en simple forme de Chapelle. Il est couvert d'ardoise. Zeiller en a placé la représentation dans sa Topographie de France publiée en 1655. Je ne sçai si l'on ne pourroit point entendre de cette Eglise ce qu'a écrit le fameux Nicolas Flamel qui vivoit en 1393 & 1413, sçavoir qu'il a beaucoup dépensé à Boulogne près Paris, ou si cela doit plutôt s'entendre des recherches qu'il y auroit faites de la pierre philosophale.

Topogr. Zeiller T. 1. Francford.

Moreri sur le mot Pierre philos.

Le nom de la Confrérie qui étoit celui de Notre-Dame de Boulogne l'emporta peu-à-peu sur celui de Menus, & après qu'on eut dit pendant plus d'un siécle *Boulogne la petite*, on se contenta de dire simplement Boulogne. L'expression de Notre-Dame de Boulogne la

petite est usitée dans des lettres de Charles VI du 12 Juin 1400 adressées au Prevôt de Paris. Jacques Nivelle Chanoine d'Auxerre est dit en 1407 Curé de Boulogne la petite lez-saint-Cloud. Le Journal imprimé du regne de Charles VII marque à l'an 1429, que ce » fut à Boulogne la petite, que » Fr. Richard » Cordelier revenu depuis peu de Jerusalem, » fit un si beau sermon, qu'après le retour » des gens de Paris qui y avoient assisté, on » vit plus de cent feux à Paris, en lesquels » les hommes bruloient tables, cartes, billes, » billards, boules; & les femmes les atours » de leurs têtes, comme bourreaux, truffes, » pieces de cuir & de baleine; leurs cornes, » leurs queües. «

Tresor des Chartes Regist. 155. p. 35.

Tab. Sacra Capell. Paris.

Le premier Poüillé qui fasse mention de cette Paroisse est du XVI siécle & l'appelle *Bononia parva*; ajoutant que la Cure est alternativement à la nomination de l'Evêque & du Chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois. Elle est comme celle d'Auteuil sous l'Archiprêtré de la Magdelene. Le Pouillé de 1626 la dit être à la nomination du Chapitre de Saint Germain seulement, & y marque une Chapelle de Notre-Dame & de Sainte Catherine à la présentation des héritiers d'un Jean Nicier, & la collation du Seigneur, ce que le Pelletier a adopté entierement dans le sien de l'an 1692; quoique le Pouillé de 1648 ait mis la Cure à la nomination de l'Archevêque sans aucune mention de la Chapelle. Il faut cependant que cette Chapellenie de Notre-Dame ait existé réellement. J'en ai vu une collation par l'Evêque de Paris du 28 Novembre 1498. Le 14 Février 1520 l'Evêque la confera sous le titre de l'Annonciation Notre-Dame sur la présentation de Fiacre de Harville Seigneur de Palaiseau & au-

Bibl. Reg. cod. 5218.

Reg. Ep. Par.

Ibid.

tres lieux, comme héritier de Louis de Concies son oncle qui en étoit le patron. La Chapelle Sainte Catherine étoit différente. Jean Chuffart la permuta en 1437 pour le Doyenné de Saint Marcel.

Tab. Spir. Ep. Parif.

Le nom de Boulogne ne fut point communiqué au Bois voisin aussi promptement qu'il l'avoit été au village de Menus. On l'appelloit en 1358 le Bois de Saint-Cloud. Les Chroniques de Saint-Denis écrites par des auteurs du temps disent à cette année que le 21 Juillet il y eut dans le Bois de Saint-Cloud des Anglois qui s'étant mis en embuscade, en sortirent, coururent sur ceux de Paris & en tuerent plusieurs. Mais en 1417 on voit employé le terme de Bois de Boulogne. Il est marqué dans le Journal de Charles VI, que le Bois de Boulogne fournissoit le may chaque année pour l'Hôtel du Roy. On continuoit cependant encore quelquefois d'employer le nom ancien & primitif. On voit à la Chambre des Comptes à l'an 1448 Guillaume Chenu continué dans l'office de Gruyer de la Garenne de Rouvray. On trouve dans une piece vue par Sauval, qu'en 1469 la Forêt on Garenne de Rouvray fut brulée par le vacher de Boulogne, lequel fit du feu dans la partie du Bois où les habitans de ce village avoient leurs usages, & le feu s'étant communiqué aux bois du Roy, il y en eut plus de cent arpens brulés. Il y a une Ordonnance de Louis XI du 13 Février 1474, qui porte que les délits commis en ses Garennes des Bois de Vincennes & de Rouvray près Saint-Cloud, soyent jugés par les Juges des lieux & desdites Garennes, & par le Concierge du Bois de Vincennes, & Garde de ces Garennes Maître Olivier le Dain son Valet de Chambre.

Journ. de Charles VI. p. 36.

Antiq. de Paris T. 3. p. 650.

I. Volume des Bannieres du Chastelet fol. 148.

Dans le siécle suivant on ne trouve plus que

que le nom de Bois de Boulogne, soit dans les Tables de la Chambre des Comptes, soit dans les Registres du Parlement. En 1522 huit arpens de terre près la Forêt de Boulogne furent donnés à bail à Charles de Senlecque. En 1545 il y eut une compensation ordonnée pour ceux dont on avoit enfermé les vignes dans le Parc de Boulogne. Le Roy & l'Evêque de Paris firent en 1552 un échange. L'Evêque avoit au Bois de Boulogne des Taillis à cause de son Evêché, & y avoit Censive, Justice, Droit de Chasse; le tout ayant été enclos dans le Parc, le Roy lui donna une partie de la Forêt de Senart par lettres du mois de Juillet, registrées le 6 Février suivant. Il s'agissoit de six-vingt arpens, qui furent transportés au Roy par Regnauld de Combrailles Chanoine de Paris, comme Procureur d'Eustache du Bellay Evêque. Charles IX par sa Déclaration de l'an 1573 permit au Capitaine du Bois de Boulogne, à son Lieutenant & aux quatre Sergents de ce Bois, d'y prendre chacun pour leur chauffage, le Capitaine un arpent & demi de bois, son Lieutenant un arpent, & chacun des Sergents un quartier. Le nom de Rouvray n'étoit cependant point encore éteint : car dans les Registres des chauffages accordés en 1577 le 10 Décembre, ce Bois est appellé *le Bois de Rouvray dit de Boulogne*. Mais le nom de Boulogne étoit devenu si familier qu'il fut communiqué même au Château qu'on a appellé depuis le Château de Madrit. C'est pourquoy on trouve quantité d'Ordonnances ou d'Edits de Charles IX qui sont dattés du Château de Boulogne-lez-Paris, quoique ce Château soit sur la Paroisse de Villiers la Garenne.

Reg. Parlem.

Memor. de la Chamb. des Comptes.

Regist. Parl. 26 May 1573.

Tabl. de Blanchard.

Le Bois de Boulogne est devenu un canton fameux pour les herborizations. M. de Tour-

nefort en parle près de dix fois dans son Traité d'après Gundelsheimir, Clusius ou Jean de l'Ecluse Médecins, & d'après ses propres observations.

On sera peut-être surpris que le nom de Menus qui est absolument hors de l'usage vulgaire soit néanmoins encore employé dans les dénombremens de l'Election de Paris. L'article de Boulogne dans le dénombrement imprimé en 1709, est ainsi conçû: *Menus & Boulogne, Gruerie, Capitainerie de Chasse. 205 feux.* Les mêmes termes sont repetés dans le dénombrement publié en 1745, & on y marque 206 feux. Le Rolle des Tailles réunit aussi les deux noms Menus & Boulogne. Le Dictionnaire Universel de la France qui parut en 1726 y comptoit alors 668 habitans ou communians. Quelques-uns disent Boulogne-lez-Menus.

Les Religieuses de Montmartre continuent d'être Dames de ce lieu.

Je vais parler d'une Abbaye plus nouvelle. C'est celle de

LONG-CHAMP.

Lorsque ce Couvent fut fondé, il étoit situé sur la Paroisse d'Auteuil, parce que le village de Menus (appellé depuis Boulogne) dont il est voisin, étoit alors de cette Paroisse. Mais depuis l'érection de la Paroisse de Boulogne par un détachement de celle d'Auteuil, ce Couvent se trouve compris dans le territoire de cette nouvelle Paroisse. Il est situé sur le rivage droit de la Seine, dans le premier coude que cette riviere forme au sortir de Paris. Le village de Surenne est à l'autre bord. Le nom de Long-champ que portoit ce terrain dès le XIII siécle, convient à sa situation dans une grande plaine à l'extrémité du bois de Rou-

vret; dit depuis Boulogne.. Sa distance du milieu de Paris est d'une lieue & demie.

Isabelle, sœur de S. Louis, Princesse pleine de piété, ayant fait consulter Hemeric Chancelier de Notre-Dame de Paris, sur ce qui seroit plus agréable à Dieu, de la fondation d'un Hôpital, ou de celle d'une Maison de Sœurs Mineures, il lui conseilla la Maison de Religion; elle fonda donc celle de Long-champ, qui lui couta bien trente mille livres parisis. On remarque que ces Religieuses dans leur premiere institution n'étoient d'aucun Ordre particulier, n'ayant point d'autre regle que celle que le Pape Alexandre IV mort en 1261, avoit dressée exprès pour elles, en laquelle elles sont appellées *Les Sœurs Incluses de l'Humilité de Notre-Dame*, du nom que la Princesse avoit choisi. Agnès de Harcourt écrit que cette regle fut *éprouvée* par Frere Bonaventure & quatre autres de l'Ordre des Mineurs. Ce fut S. Louis qui dans la suite souhaita que le nom de *Mineures* fût ajouté à celui de ces Religieuses, afin qu'elles fussent censées de l'Ordre de S. François. Il écrivit pour cela une Lettre au Pape Urbain IV, en laquelle il le pria aussi de corriger sur quelques chefs la regle donnée par son prédecesseur. Ce Pape chargea de la commission le Cardinal Simon de Brie qui étoit pour lors à Paris. Cette Regle ainsi corrigée & adoucie fut inserée dans une Bulle que ce Pape donna à Orviette en 1263, adressée *A l'Abbesse & au Couvent des Sœurs Mineures Incluses du Monastere de l'Humilité Notre-Dame Diocèse de Paris*, marquant dans la Préface que ce titre de *Mineures* s'accordera fort bien avec celui de *l'Humilité* qu'elles s'étoient donné.

Vie d'Isabelle par Agnes d'Harcourt.

Martyrol. Univ. de Chastelain Bimestre au 22 Fev. p. 716.

Ibid. p. 714.

Ibid. p. 716.

Les premieres Religieuses qui habiterent ce Monastere en 1260, étoient tirées en partie de Reims, où il y avoit dès-lors un Couvent de

Filles de S. Damien d'Assise, qui fut le premier nom des Filles de Ste Claire. On croit communément que le changement que le Pape Urbain IV apporta à la regle de Long-champ, fut cause que par la suite toutes les Religieuses qui suivirent le même Institut mitigé, furent appellées *Urbanistes*. Le vrai de cela est que ce Pape n'eut pas plutôt envoyé sa Bulle à Long-champ, qu'il fit retoucher encore à cette Regle, afin qu'elle pût servir de mitigation à celle que S. François avoit donné à Ste Claire ; ce qu'il fit par une seconde Bulle de la même année, adressée à tout l'Ordre de cette Sainte, qu'on appelloit alors l'Ordre de S. Damien, parce qu'il avoit commencé à S. Damien d'Assise. Au reste, le nom *d'Humilité de de Notre-Dame* ne subsista pas long-tems, & l'on voit que dès le siécle suivant ce Monastere étoit appellé Long-champ, ainsi qu'on l'appelle aujourd'hui : cependant on connoît une charte de l'an 1447, où l'Abbesse est désignée encore ainsi, *Abbatissa Sororum Minorissarum Inclusarum Humilitatis nostræ Dominæ de Longo campo.*

Chastelain ibid. p. 717.

Collect. Gaignieres. *Gall. Chr. T. 7. col.* 547.

Il paroît par des Lettres de S. Louis de l'an 1269, & par celles de ses successeurs des années 1285, 1317, 1320 & 1355, que le meilleur bien de la fondation de ce Monastere consistoit en droit d'Usage dans le bois de Rouvret avec celui du chauffage, reglé à douze arpens de bois remplis par chacun an : & que de plus ces Princes lui donnerent pour subvenir à d'autres nécessités deux cens dix-sept arpens : mais en 1679 le Roi leur assigna deux mille quatre cens livres de rente en place de tout ce que ses prédecesseurs leur avoient donné dans ce bois, qui est celui là même qu'on appelle maintenant le Bois de Boulogne. En 1319 le 7 Mai un Arrêt du Parlement adjugea à ces Religieu-

Requête d'Isabelle de Mailly présentée au Roi vers l'an 1679.

ses le Tonlieu de la Ville de Paris, c'est-à-dire un droit sur les charrettes & charges à cheval. A l'égard du spirituel, ce ne fut qu'en 1345 que Foulques de Chanac Evêque de Paris leur accorda des lettres d'exemption.

Petit livre blanc du Châtelet fol. 54. *Gall. Chr. T. 7. Col. 682*

La premiere Abbesse de cette Maison fut Agnès d'Anneri. La seconde, Mathilde de Guiencourt; & la troisiéme fut Agnès d'Harcourt. La Bienheureuse Isabelle qui demeuroit dans cette Communauté dans un appartement séparé, sans en être Religieuse, quoique Nangis l'ait cru, avoit eu à son service cette Agnès, laquelle ensuite prit l'habit & devint Abbesse. La pieuse Princesse étant décédée pendant son gouvernement en 1269 le 22 Février, elle en écrivit la vie en françois: cette vie a été publiée par M. Du Cange après celle de S. Louis faite par Joinville. On y remarque une naïveté qui fait plaisir.

S. Louis voulut assister aux funerailles de sa sœur. Elle fut inhumée d'abord dans le cloître avec les habits de Religieuse, comme c'étoit assez l'usage des personnes de piété. Mais au bout de neuf jours il fallut tirer son corps de-là pour satisfaire la dévotion du peuple, & le transporter dans l'Eglise, où il fut renfermé dans un tombeau de pierre que l'on voit encore à moitié du côté du Chœur des Religieuses & à moitié en dehors. Agnès raconte jusqu'à quarante miracles operés par elle. Le Pape Leon X en ayant été informé par les Religieuses, la mit au rang des Bienheureuses par sa Bulle du 3 Janvier 1521; & le Cardinal de Boisy, Légat en France, leur permit de célébrer sa fête le 31 Août, veille de l'Octave de S. Louis. Depuis ce tems-là le Pape Urbain VIII permit de tirer son corps du tombeau & de l'enchâsser; ce qui fut fait le 4 Juin 1637 par Jean-François de Gondi, premier Arche-

véque de Paris. Vers l'an 1669 la Chapelle de son nom fut reparée par l'Abbesse Catherine de Bellievre. L'Abbesse suivante, Isabelle de Mailly, qui l'honoroit particulierement, obtint du Pape d'en célébrer l'Octave dans son Couvent. Dans le Nécrologe & les Calendriers de cette Maison écrits au XIII siécle, elle est simplement appellée *Illustrissima Domina Isabellis mater nostra, fundatrix istius Ecclesiæ.* Ce n'est que depuis le tems de François I, qu'elle est appellée dans le Martyrologe : *Sacratissima mater nostra sanctissima Ysabellis.* Et enfin il s'y fit une autre addition à la fin du XVI siécle, dans laquelle on assure hardiment contre le témoignage d'Agnès de Harcourt, que la Bienheureuse Isabelle avoit fait profession de la vie Religieuse dans ce Couvent.

Chastelain page 712.

Dès le milieu du dernier siécle, on comptoit déja la quarantiéme Abbesse. On peut voir dans le Gallia Christiana & dans Du Breul les Epitaphes de plusieurs Dames qualifiées qui l'ont été durant cet intervalle. Les Elections d'Abbesses ont été beaucoup multipliées depuis cent ans, puisqu'il y en a déja eu vingt-six jusqu'à l'an 1740. Ce fut apparemment en vertu de quelque reforme que ces Abbesses devinrent triennales. Le Gallia Christiana ne marque point s'il y eut du changement vers la fin du regne de François I. Il y a lieu de le croire, puisqu'on trouve dans les Registres du Parlement un Arrêt du 19 Octobre 1543, qui porte que le Général de S. François ou deux Religieux, y mettroient la reforme avec un Conseiller de la Cour.

Du Breul liv. 4.

L'Eglise & le Monastere sont en grande partie dans leur état primitif; l'Eglise surtout se ressent entierement du goût du XIII siécle, à la reserve de l'Autel, &c. Le cloître & le ré-

fectoire ont été embellis de peintures, faites depuis quelques années par une Religieuse du lieu, qui sçavoit l'art de peindre. La Communauté est composée de quarante Religieuses, ou environ. *Gall. Chr. col. 950.*

Deux Princesses du Sang y sont mortes Religieuses au XIV siécle, sçavoir Blanche de France, quatriéme fille de Philippe le Long, laquelle y prit l'habit l'an 1317 ou 1327, & décéda le 26 Avril 1358. 2°. Jeanne de Navarre, dont l'Epitaphe est conçue en ces termes : *Icy gist très-noble Dame & de bonne memoire Madame Jehanne de Navarre Sœur Minenre en l'Eglise de ceans, fille du Roi de Navarre, qui mourut à Granate pour la foy de N. S. J. C. & trespassa ladite Jehanne l'an de grace M CCC LXXXVII le III jour de Juillet.* Je n'examine point si tout y est fort exact.

Entre les Rois successeurs de S. Louis qui sont venus à Longchamp, on pourroit croire à l'inspection de certains monumens, que Philippe le Bel y seroit venu souvent : mais il ne faut pas confondre un Philippe Roi avec un autre de même nom.

Philippe le Long qui a regné depuis 1316 jusqu'en 1321, a souvent logé à Longchamp. On a de lui quelques Déclarations ou Edits qui sont du mois de Juillet 1319, & datés *apud Longum campum juxta Sanctum Clodoaldum.* Il est certain qu'il y passa les mois d'Août, Septembre, Octobre, Novembre & Décembre de l'année 1321, pendant lesquels il tomba deux fois malade. La premiere fois, qui étoit pendant l'été, il fut affligé de la dissenterie & de la fiévre quarte. Alors l'Abbé & les Religieux de S. Denis vinrent en procession nuds pieds jusqu'à Long-champ, lui apporterent la Vraie-Croix de N. S. & le saint Clou, avec le bras de S. Simeon. Il se sentit gueri, *Continuat. chron. Nangii T. 3. Spicil. in fol. p. 79.*

ou beaucoup mieux, après avoir touché & baisé ces saintes Reliques ; mais la maladie étant revenue par sa faute, il y fit ses dernieres dispositions ; ensorte que son codicile portant confirmation de son testament, est daté de ce lieu le 2 Janvier 1321. Il y mourut la nuit du lendemain, & fut porté le 6 du mois à Saint Denis. Il avoit occupé apparemment l'Hôtel où avoit logé la B. Isabelle sœur de S. Louis. Cette longue résidence de ce Prince dans l'Abbaye de Long-champ porte à croire que c'étoit dès l'an 1317 que Blanche sa fille y avoit pris l'habit, & qu'il ne faut pas reculer ce fait jusqu'à l'an 1327.

Regist. des Chart. 35 & 36 ou 37. litt. 5.

Regist. 38 Tables de cire de Geneve, des voyages de ce Roy en 1308.

Pour ce qui regarde Philippe le Bel pere de Philippe le Long, ce qui reste d'actes connus de son tems, ne le marquent présent à Long-champ près Saint-Cloud qu'en 1303 le 20 Août. Car il ne faut pas confondre ce lieu de Long-champ avec un village de même nom situé du côté de Rouen dans l'Election de Lyons, où l'on trouve qu'il étoit en Juillet 1301, aussi-bien que les 13 & 14 Septembre 1308.

Archiv. Ep. Par.

Les Evêques de Paris ont toujours veillé à ce qu'un trop grand concours à ce Monastere n'en troublât la retraite. La Bulle du Pape Gregoire XIII sur un Jubilé, en avoit assigné l'Eglise pour une des sept Stations. Pierre de Gondi Evêque, mit l'Eglise de Saint Roch à la place de celle de Long-champ ; & lorsque le Pape eut appris ses raisons, il loua sa prudence par un Bref que j'ai vu daté du 10 Mars 1584.



PACY OU PASSY.

LE second démembrement qui a été fait de la Paroisse d'Auteuil consiste dans Pacy, où il y eut une Cure érigée en 1672. Le plus ancien titre que je connoisse où il soit fait mention de ce lieu comme voisin d'Auteuil (a) est un Bail de l'an 1250 ; il y est nommé *Paciacum*. C'est à l'occasion d'une petite piéce de terre que l'Abbaye de Sainte Geneviéve y possédoit, & qu'elle donna en *villenage* au Curé d'Auteuil, c'est-à-dire, selon quelques-uns, pour tant de tems que bon lui sembleroit. Il est bien vrai que l'on trouve au XII siécle un *Magister Simon de Passiaco*, lequel avec Osmond son frere établit les deux premiers Prêtres de Saint Denis du Pas dans les années 1148 & 1164 : & que cela peut induire à croire que ces deux bienfacteurs d'une Eglise située au milieu de Paris, tiroient leur nom de Pacy voisin de cette ville : mais la maniere de l'écrire étant différente, on peut aussi penser qu'ils étoient d'un autre Passy, puisque l'on compte en France sept ou huit Paroisses de ce nom, & qu'outre cela il y a un Fief dit Pacy dans la Brie sur la Paroisse de Cocigny au Diocèse de Paris.

(a) Il n'y a de distance qu'un quart de lieue.

Chartul. S. Genov. p. 329

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 114.

Le village de Pacy n'est qu'à une petite lieue du milieu de Paris. Sa situation est sur une montagne au rivage droit de la Seine, avec quelques maisons cependant plus bas que le haut de la côte, c'est-à-dire sur la pente qui regarde le midi.

Le nombre de feux est marqué à 250 dans le dénombrement imprimé l'an 1709 ; mais il y a apparemment un erreur de calcul ; car

dans celui que le sieur Doisy a donné au public en 1745, il n'y en est marqué que 144 : Le Dictionnaire Universel de la France qui parut en 1726, s'accorde avec cette derniere supputation, assurant qu'il y a à Pacy 646 habitans.

Christine de Heurles, veuve de Claude Chahu Seigneur de Pacy, poursuivit durant les dernieres années de l'Episcopat de M. de Perefixe Archevêque de Paris, l'érection d'une Cure dans sa Terre. L'Eglise y étoit construite dès l'an 1667. Le sieur Loyseau Curé d'Auteuil, Aumônier du Roi, en avoit fait la bénédiction, comme aussi celle du cimetiere dès le Vendredi 26 Mai de la même année. *Reg. Arch. Par.* Cependant l'établissement d'un Curé ne fut pleinement consommé qu'au commencement de l'Episcopat de M. de Harlay. Il avoit été stipulé que cette Cure seroit unie à la Communauté des Barnabites de la Maison de Saint Eloy de Paris ; & la Dame avoit transigé avec les parties interessées, sçavoir le Chapitre de Saint Germain l'Auxerrois, nominateur de la Cure d'Auteuil, dont Pacy faisoit membre, & avec le Curé de ce Village, tant pour lui que pour son Eglise, moyennant une indemnité. On dit que la cause pour laquelle on choisit une Communauté pour la conduite de cette Cure, est que M. de la Brunetiere Vicaire Général, s'étoit apperçu que les habitans de ce lieu profitant du voisinage de Paris, attiroient si souvent leurs Vicaires en cette Ville, qu'ils ne restoient presque jamais à Pacy. *Reg. Archiep. Paris. 18 Maii. 1672.* Enfin le Roi accorda au mois de May 1672 ses Lettres patentes touchant cette érection, lesquelles furent enregistrées en Parlement le 21 Juin suivant. Hist. de la Ville de Paris in fol. T. 5 p. 217.

L'Eglise de ce lieu qui cessa dès-lors d'être simplement qualifiée de Chapelle, a pour Fête

Patronale l'Annonciation. Il avoit été réglé que ce jour-là le Chapitre de Saint Germain y enverroit un Chanoine pour y faire l'Office, lequel prendroit son repas chez les Peres Barnabites : ce qui s'est pratiqué exactement. En conséquence de la clause des Lettres Patentes qui porte, que dans cette union à la Communauté des Barnabites, il n'y aura rien de contraire aux Ordonnances & Priviléges de l'Eglise Gallicane, l'Office de cette Eglise se fait suivant le Rit de Paris & dans les livres de Paris. Les Barnabites ont en ce lieu une petite Communauté qui est imposée au Rolle des Décimes. Celui d'entr'eux qui est Curé, est choisi par la Maison de Saint Eloy, désigné par le Général, agréé par le Seigneur du lieu & par les Chanoines de Saint Germain, & pourvû par l'Archevêque. Il peut être en même tems Superieur de la Communauté de Pacy, mais cela n'est pas toujours. Au moins il doit demeurer dans cette Communauté, & il lui doit rendre compte du revenu de la Cure. Il a un Presbytere à côté de l'Eglise, mais il ne l'occupe point. Cette Communauté de Pacy est logée dans un bâtiment que lui vendit M. Dorieux Conseiller au Parlement de Paris, par le déplaisir qu'il eut de ce qu'un Bourgeois de Paris, qui avoit perdu un Procès dont il étoit le Rapporteur, avoit élevé son bâtiment situé à my-côte au dessous du sien, de maniere à l'offusquer & lui ôter sa plus belle vûe. C'est dans cette Communauté que le Pere Champigny Barnabite avoit composé ses Sermons, qui ont été imprimés.

Almanach Spirituel de Paris.

Il n'y a d'Epitaphe mémorable dans l'Eglise de Notre-Dame de Pacy, que celle de M. le Ragois nommé ci-après en parlant des eaux minerales. Quoique l'édifice n'eût la forme que d'une simple Chapelle, on n'a pas laissé que

d'y ériger plusieurs autels, qui constituent d'autres Chapelles, tant d'un côté que de l'autre.

On n'y célebre point d'Anniversaire de Dédicace; ce qui fait croire qu'elle n'a été que simplement bénite en qualité de Chapelle. Le 2 Janvier & le 19 Novembre on y fait des prieres pour la fondatrice & pour son mari.

Depuis plusieurs siécles on trouve des Seigneurs de Pacy proche Paris; outre l'Abbé de Sainte Geneviéve qui en est qualifié Seigneur dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris rédigé l'an 1580. En l'année 1416 Jeanne de Paillard se disoit Dame de Pacy, Espigneul & Espignolet sur Seine. Le Fief de ce lieu étoit retourné au Roi Louis XI, puisqu'il le donna le 2 Janvier 1468 au sieur Jean de la Driesche, Président de la Chambre de Comptes, sous lequel les limites de cette terre furent faites par les Commissaires du Roi. Mais peu de tems après il fut possédé par un nommé Jean Petit, dont on ne dit point la qualité; ensuite par Pierre Danès Avocat en Parlement, qui le vendit à Mathieu Macheco Huissier en la même Cour en 1530. Ce dernier mourut en 1532, comme il paroît par son Epitaphe aux SS. Innocens, où il est dit Seigneur de Passy. Isabeau le Clerc sa veuve vécut jusqu'en 1551; après lui jouit de ce Fief Jean Cerlieu, qui fit faire en 1542 une information pour être indemnisé des terres enfermées dans le Parc de Boulogne; puis Mathieu Macheco Chanoine de Paris, qui décéda en 1592. Au reste, l'époque ci-dessus, marquée de l'acquisition faite par Mathieu Macheco Huissier, est peu sûre, s'il est vrai qu'il étoit déja Seigneur vers 1512 ou 1515, & qu'il arrenta alors des terres pour être mises en vigne, à la charge que le vin fût pressuré au pressoir bannal.

Hist. de Montmorency Preuves p. 165.

Mem. de la Ch. des Comptes.

Ordinaire de Paris 1530 Sauval T. 3. p. 610.

Recueil d'Epit. de Paris à la Bibl. du Roy p. 497.

Epit. ibid. ad Inn.

Guyot Traité des Fiefs T. 1 p. 438 & 738.

Au milieu du ſiécle ſuivant, cette Seigneurie étoit entre les mains de Claude Chahu, Tréſorier de France en la Généralité de Paris. Ce fut ſa veuve qui y fit établir une Paroiſſe, comme on a vu ci-deſſus. Depuis elle, la Terre a été poſſédée par M. Orceau, M. d'Orſigny, Madame de Fontaine, à laquelle le droit de Preſſoir bannal fut attribué par Arreſt en 1730: C'eſt de ſon tems que le château a été bâti. M. Bernard de Rieux Préſident au Parlement, en a joui enſuite. Enfin M. le Préſident Bernard de Boulainvilliers ſon fils, qui l'a vendue à vie à M. le Riche de la Popeliniere Fermier Général, qui en jouit préſentement, & qui l'a fort embellie.

Il eſt fait mention des habitans de Pacy comme de ceux d'Auteuil dans des lettres du Roi Charles V, qui furent renouvellées & confirmées en 1381 par celles de Charles VI, dans leſquelles on lit une permiſſion qui leur eſt accordée de clore leurs héritages de murs faits à ſable & à chaux, & même de prendre & étrangler les conils (lapins) qui y faiſoient du dégaſt.

Treſor des Chartes Regiſt. 19. piece 141.

Il y avoit en 1305 à Pacy un lieu appellé l'Echanſonnerie. Ce qui m'en donne la connoiſſance, eſt un article du livre de l'ancienne Juſtice de Sainte Geneviéve de Paris, dans lequel on lit, qu'en cette année-là un homme fut arrêté par-delà les hayes des Bruyeres, lequel avoit volé de l'argenterie à l'Hôtel de la Reine Marie, & pris des cueilleres en l'Echançonnerie de Pacy. La Reine Marie en cet endroit eſt Marie de Brabant, veuve de Philippe le Hardi. Elle ne décéda qu'en 1321.

Lib. Juſt. S. Gen. fol. 19.

Quoique Pacy ne ſoit qu'un démembrement de la Paroiſſe d'Auteuil, ſon territoire ne laiſſe pas que d'être encore aſſez étendu. Il commence en venant de Paris aux maiſons qui ſont

vers l'entrée du Couvent des Minimes, lequel est sur la Paroisse de Chaillot, & il continue jusqu'à la porte du Parc de Boulogne, dite la Porte Maillot. Il comprend dans cet espace le Château Royal de la Muete, ainsi dit selon quelques-uns (aussi-bien que celui du Parc de Saint Germain) parce que c'étoit le lieu où l'on changeoit de chiens pour la chasse. On a un Edit de Charles IX, daté de Passy-lez-Paris au mois de Juin 1572, qui probablement a été donné en ce Château. C'est dans ce Château, tel qu'il est aujourd'hui, que mourut le 21 Juillet 1719 Madame la Duchesse de Berry âgée de 24 ans. Il y avoit eu une difficulté entre Nicolas Niobet Curé de Chaillot, & Alexis Fleuret Barnabite, Curé dé Pacy, touchant les quatre maisons voisines de l'entrée du Couvent des Minimes, & que les Religieux avoient fait bâtir sur la grande rue devant la porte de leur Eglise. Chacun des deux prétendoit qu'elles étoient de sa Paroisse. Mais comme il y avoit eu une Sentence du 3 Septembre 1698, qui les déclara être de la Justice de Pacy, & qu'il y avoit déja eu des enfans nés dans ces maisons baptisés à Paci qui est plus proche que Chaillot, l'Archevêque statua le 13 Février 1699, que ces quatre maisons étoient & seroient toujours de la Paroisse de Pacy.

Tables de Blanchard p. 995.

Reg. Archiep. Par.

On peut compter parmi les hommes illustres qui ont porté le nom de cette Terre, ou qui sont décédés sur cette Paroisse, Pierre de Pacy Doyen de Notre Dame de Paris sur la fin du XIV siécle. Il est nommé *de Paciaco* dans le Nécrologe de cette Eglise, où son décès est marqué au 9 Octobre 1402. Jean-François d'Estrades, fils du Maréchal de ce nom, Abbé de Moissac au Diocèse de Cahors, est mort à Pacy près Paris le 10 Mai 1715, & Fran-

Gall. Chr. T. 7 col. 1325

çois Coentin, Abbé du Mont Saint Quentin, y est décédé le 5 Janvier 1739. Merc. Janv. 1739.

Deux Chapellenies de Notre-Dame de Paris ont été anciennement dotées de quelques piéces de vignes situées à Pacy. L'une des Chapellenies du titre de S. Eustache y en possédoit un arpent, lieu dit Les Bauches; & l'autre du titre de S. Pierre & S. Paul, fondée par Jean Houdart & sa femme, avoit un demi arpent aux carrieres de Pacy, appellé La Vigne aux Clercs. *Collect. MSS. Du Bois T. V. ad calcem.*

Les eaux minerales de ce village sont ce qui lui donne aujourd'hui plus de réputation. M. Duclos, de l'Académie des Sciences, en ayant fait l'analyse en 1667, conjectura que le sable fort fin qu'il y vit étoit un sel nitreux que l'eau avoit emporté des carrieres voisines. On les déclara dès-lors bonnes pour les intempéries chaudes des visceres. Depuis, M. Lemery le fils a assuré qu'elles paroissent composées d'un esprit vitriolique & d'une matiere qui renferme un sel acide, & qui est jointe à une poudre très-fine de rouillure de fer. Hist. de l'Acad. T. I p. 30.

Le lieu où sort les anciennes eaux, a appartenu successivement à Messieurs George pere & fils, puis à la veuve de ce dernier, & enfin à Madame Chevalier.

Les nouvelles eaux de Pacy demandent un plus grand détail. L'Abbé de Ragois est celui qui découvrit, pour ainsi dire, ces nouvelles sources dans le fond qui lui appartenoit, par le moyen des expériences qu'il fit sur l'eau du puits de sa maison. Depuis cette seconde découverte, il en fut encore parlé dans les Mémoires de l'Académie des Sciences. Le jardin où elles furent trouvées est un peu plus du côté du couchant d'hiver ou d'Auteuil, que l'endroit où sont les anciennes. Il y avoit au-dessous de ce jardin celui de la maison du sieur Memoires de l'an 1726. p. 30.

Guichou Marchand d'étoffes de ſoye rue S. Honoré, qui trouva le moyen d'attirer chez lui les eaux de l'Abbé le Ragois. Sur quoi y ayant eu procès au Conſeil d'Etat, le Marchand fut condamné à vendre à l'Abbé la portion de terrain où il avoit fait venir les eaux, à prix fixé par arbitres. M. le Ragois qui avoit eu un grand profit de ces eaux, fit en mourant une diſpoſition teſtamentaire, par laquelle il les laiſſoit à M. le Marquis de Bretonvilliers; à ſon refus à M de Bercy, & au refus des deux, aux Freres de la Charité, chargeant celui qui accepteroit le legs, d'acquitter quelques dettes, & de payer une penſion à Madame de Pouilly ſa niéce. Aucun n'ayant voulu accepter le legs, la Dame de Pouilly en hérita, & étant devenue propriétaire des eaux, elle les conſerva juſqu'à ſon décès. Alors elle en fit auſſi un legs à trois perſonnes comme avoit fait ſon oncle. M. Belamy qui étoit le premier, accepta la donation, & il en jouit.

Ces eaux en ſortant du reſervoir, s'écoulent deſſous terre dans des canaux qui ſe rendent dans la Seine. Le jardin où elles ſont, eſt ombragé en partie par un bois de haute futaye, qui donne des promenades charmantes aux buveurs, & qui eſt dominé par quatre terraſſes élevées l'une ſur l'autre, ſous leſquelles il y a des galeries pour les mêmes buveurs quand il pleut.

Il n'eſt point de la compétence de cet ouvrage de juger de ces eaux, ſur leſquelles il paroît que les ſentimens ont varié. Mais je ne puis omettre l'obſervation déja faite par un auteur connu, que depuis fort long tems on trouva à Pacy des pyrites, dont les Carriers vendoient autrefois une grande quantité aux Apotiquaires, qui en faiſoient une eſpece de vitriol,

Piganiol Deſcript. de Paris T. 1. p. 53.

vitriol, avec quoi ils guérissoient les fievres intermittantes. M. Moullin de Marguery Médecin, qui dit avoir fouillé dans le sein de la terre de la colline de Pacy, jusqu'à l'endroit le plus profond où il ait pû pénétrer, distingue dans cette colline cinq couches de terres très-différentes, & après les avoir soigneusement examiné, il conclut qu'il y a dans ce côteau une mine de fer encore crue ou alterée, & médiocrement abondante en bon fer. Elle donne aussi du souffre ; ce qui est prouvé par les pyrites, par l'odeur & par la terre bitumineuse. Elle donne enfin du salpêtre qui se montre lui-même dans les souterrains. Traité des Eaux de Pacy in 12 1723.

Entre plusieurs maisons remarquables de ce village, on distingue celle qui a appartenu au Duc d'Aumont, par l'art avec lequel on a tiré parti du terrain sur lequel elle est située. Ensuite celle qui a appartenu à M. Berthelot, puis à M. Carel Receveur Général des Finances de la Généralité de Paris, & après lui au Duc de Lauzun, puis à la Duchesse son épouse, qui a été vendue à la Marquise de Seissac. Elle est sur le grand chemin de Versailles.

Dom Lobineau a fait Nicolas du Pré Maître des Requêtes en 1558 Seigneur de Paci dont il s'agit. Mais c'est un fait incertain. Hist. de Paris T. 2. Tabl. p. XL.



CHAILLOL
OU CHAILLOT.

LA dissertation qui fut imprimée en 1736, chez Prault pere à Paris, sur l'antiquité de ce village, n'ayant jamais passé pour un ouvrage sérieux, je n'en parle en commençant cét article, que pour faire voir que j'en ai eu connoissance.

Nous n'avons aucuns titres où le village de Chaillot soit mentionné avant la fin de l'onziéme siécle. Le premier qui en parle, est une Bulle du Pape Urbain II de l'an 1097 à l'occasion de l'Église de ce lieu, qui est nommée *Ecclesia de Caleio*. Depuis lequel tems elle est appellée dans ceux du douziéme *de Callevio*, ou *de Calloio*, ou bien *de Challoio*, ou bien enfin le lieu est appellé *Caloilum* : & si le nom ne se trouve pas latinisé dans quelques titres de ce même siécle & du suivant, il est simplement écrit *Challoel* au milieu de quelques actes latins. (a) Tout ce que l'on peut conjecturer sur son origine, est que ce nom n'a qu'une seule racine Celtique ou Gauloise, qui est *Chal* ou *Cal*, & qu'il doit avoir la même origine qu'une infinité de noms de lieu de ce Royaume, qui commencent en France par *Chal* ou *Chel*. Au XIV siécle on l'écrivit quelquefois Chailluyau, au XV Chailleau &

Hist. S.Mart. à Campis p. 148.

(a) Une charte de Louis VII de l'an 1176, concernant les Chanoines de Ste Opportune parle d'un marais *qui jacet inter Parisius & Montem Martyrum, & protenditur à ponte petrino usque subtus villam quæ appellatur Chaloël.*

Hist. de Par. T. 3. p. 34.

Chaleau & Chailliau. Il faut d'abord sçavoir que l'unique village qu'il y a eu primitivement sur la côte qui commence à Chaillot & qui regne jusqu'à Boulogne, le Bois compris, s'appelloit *Nimio* en latin au VII siécle. S. Bertran Evêque du Mans, Poitevin de naissance, & qui avoit eu ce village & les vignes qui en étoient voisines, tant par acquisition lorsqu'il n'étoit encore que laïque, que par la donation du Roi Clotaire II, déclare dans son Testament qu'il veut que ce même village dit *Nimio*, depuis nommé Nijon (a), appartienne entierement après sa mort à l'Eglise de Paris, dans laquelle il avoit été élevé : il y spécifie que les vignes étoient situées dans un lieu où il y avoit quelques petites sources, & qui pour cela étoit nommé *Fontanitum*, lesquelles vignes étoient possédées alors par les Maraichers & Vignerons du canton, *quæ Fontanito ad palustrias & vinitores esse noscuntur*. Ce saint Evêque mourut en l'an 623. Il est vraisemblable que par la suite du tems, les habitans appartenans au village de Nijon, s'écarterent dans les deux côtés ; les uns vers l'endroit des sources & du marais ; ce qui forma peu à peu un nouveau village, qui prit le nom du canton qui étoit Auteuil, nom fondé sur ce qu'il y avoit eu d'abord beaucoup de prés & de marais en ce lieu ; les autres se transporterent un peu plus près vers Paris sur l'extrémité de la côte vers l'orient, dans le canton où l'on avoit abbatu le bout de la Forêt de Rouvret, dite depuis de Boulogne, & ce lieu eut le nom de *Chal* ou *Chail*, ou quelquefois celui de *Cal*, lequel en-

Villa Nimionè sita in territorio Parisiaco.

Analect. Mabill. T. 3. p. 113 vel in fol. 256.

(a) J'écris Nijon qui vient de *Nimio*, de même qu'on écrit Dijon qui vient de *Divio*. Je sçai qu'il y a au Diocése de Toul un Village du nom de Nijon, & que le Pouillé imprimé de ce Diocése appelle *Nijumcus* en latin, mais ce mot latin paroît forgé.

core dans un titre du XIV siécle signifioit *destructio arborum.* (a) Ces deux villages formés ainsi des débris de celui de Nijon, eurent en conséquence leur territoire particulier; & s'étant peuplés considérablement, ils furent érigés en Paroisse, mais assez inégales pour l'étendue du terrain, vû que celui d'Auteuil a depuis produit deux autres Paroisses, & qu'on ne voit point que rien ait jamais été démembré de celle de Chaillot. Ce fut alors que le territoire de Nijon se vit distribué partie à Auteuil & partie à Chaillot; de sorte que si quelques-uns de nos Princes n'y avoient pas eu un Hôtel, le nom de Nijon seroit peut-être tombé dans l'oubli, & l'on n'auroit sçu où retrouver la place de ce village, qui subsistoit il y a onze cens cinquante ans. Je passe sous silence la pensée qui étoit venue à M. de Tillemont dans sa vie de S. Denis, que Chaillot étoit peut-être le *Catulliacum* ou *Catolacum* des actes de ce Saint. Cette idée n'a été adoptée de personne, & n'est nullement recevable. A la simple inspection des Actes, on voit que *Catulliacum* est le nom primitif de la ville de Saint Denis, ou d'un lieu qui étoit contigu à l'endroit où l'Abbaye & la Ville ont été bâties.

Le village de Chaillot n'est éloigné que d'une petite lieue de la Cité de Paris, d'où on l'apperçoit vers le couchant d'été. Comme il est très-voisin des extrémités de la ville & du fauxbourg S. Honoré, on en a fait aussi un fauxbourg de cette grande ville, ainsi que je le rapporterai ci-après. Son territoire consiste en quelques vignes & jardinages, avec des terres labourées. Sa situation est sur le haut du côteau, d'un aspect fort riant, & d'où l'on ap-

(a) Le mot *Eschalas* vient de là.

perçoit Paris avec le canal de la Riviere de Seine qui partage cette ville. Le nombre des feux marqué dans le livre de l'Election de 1709, est de 220 feux. Le dénombrement publié en 1745, marque le même nombre. Le Dictionnaire Universel de toutes les Paroisses du Royaume qui a paru en 1726, & dans lequel on compte par habitans ou communians, en met à Chaillot 538.

L'Eglise Paroissiale est sous le titre de S. Pierre. C'est un bâtiment tout neuf, à la reserve du sanctuaire, terminé en demi-cercle sur la pente de la montagne, lequel peut avoir été construit il y a cent ans. Il est supporté de ce côté-là par une Tour solidement bâtie ; cette Eglise a une aîle de chaque côté, mais ces deux aîles ne se rejoignent point derriere le grand autel. L'Anniversaire de la Dédicace s'y célebre le Dimanche d'après la S. Martin. En 1651, l'Archevêque de Paris permit d'y exposer des Reliques données par l'Abbesse de Montmartre, & par François Gresset Minime. Je ne connois point ces dernieres ; mais les premieres étoient sans doute des reliques des Martyrs de Montmartre même, dont il est parlé au long à l'article de Montmartre. On y voit dans le chœur la sépulture d'Amaury-Henri Gouyon de Matignon, Chevalier, Comte de Beaufort, Province de Bretagne, décédé le 8 Août 1701.

Hist. S. Mart. à Camp.

Regist. Archiep. Par. 4 Jan. 1651.

L'Eglise de Chaillot avoit été donnée au Prieuré de Saint Martin des Champs, apparemment dès le tems que ce Monastere fut fondé par le Roi Henri I. La Bulle du Pape Urbain II, qui la met parmi celles qu'il confirme au Prieur Ursion, est de l'an 1097. Celle de Callixte II de l'an 1119, la met à la tête de toutes les Cures de la dépendance du Prieuré de Saint Martin, *Altare & decimam*

Hist. S. Mart. à Camp. p. 148

Ibid. p. 157.

Ibid. p. 170 *de Callevio* : ce qui est suivi en tout par celle d'Innocent II de l'an 1142. La Bulle d'Eugene III donnée en 1147, met *Altare & decimam de Calloio*. Les Lettres de Thibaud Evêque de Paris d'environ l'an 1150 confirment à ces mêmes Religieux *Decimam de Challoio & altare*. Le Pouillé Parisien du XIII siécle marque l'Eglise de Chaillot sous le nom de *Chailloel*, à la nomination du Prieur de Saint Martin : ce qui est suivi par ceux des tems posterieurs. Elle est marquée dans le district de l'Archiprêtré de Paris *In Archipresbyteratu Parisiensi* ; ce qu'on a depuis appellé l'Archiprêtré de la Magdeleine : il est fait mention des revenus & charges de cette Cure dans l'Arrêt donné en 1720 entre le Prieuré de S. Martin des Champs & le Curé de Saint Nicolas.

Ibid. p. 179

Ibid. p. 188

Arrêt de S. Nic. p. 19.

Voici ce que j'ai pu apprendre de la Seigneurie de Chaillot & des habitans du lieu. Il y avoit à Paris dès la fin du regne de Saint Louis des Bourgeois, qui à leur nom *Arrode* ajoutoient celui de Chailloüel. Les enfans de Jehan Arrode de Chaillouel moururent en 1284 & 1285. Si ces Arrode n'étoient pas Seigneurs de Challiot, on ne peut refuser ce titre à Jean Arrode fils de Nicolas, qui vivoit vers le même tems : sa tombe en la Chapelle de S. Michel au cimetiere de Saint Martin des Champs, le qualifie Seigneur de *Challiau* ; comme aussi Nicolas Arrode y est dit sur la sienne Sire de Chailliau, & décédé en 1316. Des Lettres du Roi Louis XI, datées du Pont de Samoys le 7 Octobre 1474, nous apprennent que la Terre de Chaillot étoit possédée à la fin du XIV siécle & vers l'an 1400 par Jacques Michel Ecuyer. Arnaud Bachelier son neveu lui succéda. Il en jouit durant quelque tems ; après lequel cette Terre & Seigneurie fut transportée en 1438 à Henri Roussel, qua-

Hist. S. Mart. p. 574

Receuil des Ordonn. &c. en faveur du Chatelet par M. Du Pré 1740 in 4°. chez Chardon page 205.

lifié Avocat en Parlement dans un acte de l'an 1445. A sa mort, il laissa deux filles : Simone Roussel, qui fut mariée à Aymard Durand, Conseiller au Parlement, & l'autre mariée à Jean de Colers, pareillement Conseiller en la même Cour, lesquels en 1450 renoncerent à cette Terre; pour laquelle raison la même Terre, comme vacante & par défaut d'hommage, fut mise en la main du Seigneur de Marly-le-Château, nommé Gui de Levis, Seigneur féodal, qui en jouit en conséquence. Mais comme à l'occasion de quelques prisonniers détenus en 1472 dans les prisons Seigneuriales de Chaillot, le Procureur du Roi au Châtelet connut que les prisonniers de ce lieu avoient accoutumé d'être amenés aux prison du Châtelet, quand il y avoit cas appartenant à Haute Justice, ou quand le Maire de Chaillot les avoit gardé vingt-quatre heures, & non aux prisons de Marly; ensorte que par Sentence du Prevost de Paris, donnée le 6 Mars de la même année, la Haute-Justice avoit été adjugée au Roi en toute la Terre de Chaillot, avec le droit des Aubeines & biens vacans appartenans au Haut-Justicier : en conséquence, Louis XI disposa de cette Terre, comme à lui appartenante, & la donna à Philippes de Comines Sire d'Argenton & de Revescar, son Conseiller & Chambellan, pour les bons services qu'il lui avoit rendus. Guillaume le Duc, Conseiller au Parlement, s'opposa à la vérification des Lettres; mais il y eut une Sentence du Trésor entr'eux deux; ensorte que Comines posséda cette Seigneurie le reste de sa vie. Au reste, on trouve que le Seigneur de Marly ne perdit point ses droits féodaux sur Chaillot. Un Arrêt de la Chambre des Comptes du 23 Juillet 1492 nous apprend qu'il fut ordonné à Pierre de Quatre-livres,

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 340.

Regist. du Châtelet intit. Doulxsire à la Bibl. du Roy.

Mem. de la Ch. des Comptes vers 1478.

Livre bleu du Châtelet fol. 30 Sauval T. 2. p. 448.

Procureur du Roi au Châtelet, de faire hommage pour le Roi au sieur de Marly pour la terre de Challeau près Paris, mais sans observer les solemnités que gardent les autres vassaux, de s'agenouiller & de baiser le Seigneur suzerain. La consistance de la Seigneurie de Chaillot, est ainsi expliquée dans les Lettres du don fait à Comines l'an 1474. Une Tour quarrée & les prisons dessous. L'Hôtel de la Seigneurie qui étoit alors en masures: environ sept arpens de jardin & cerisoye qui alloit jusqu'aux fossez des Egouts de Paris; trois arpens de vignes en une piéce; seize ou vingt arpens de terre; trente livres parisis de gros cens, huit livres de menu cens; Rouage des vins qui se baillent à ferme, & six ou sept arriere-fiefs tenus de la Tour quarrée; Justice moyenne & basse, avec Maire & Sergent.

La terre de Chaillot a eu aussi quelque Fief, relevant d'elle en tant que Terre du Roi.

Compte du Domaine Sauval T. 3. p. 472.

Jean de Boulainvillier, Chevalier, Gouverneur du Comté de Clermont en Beauvoisis, qui possédoit du côté de sa femme un Fief à Sevre, en rendit hommage au Roi vers l'an 1487. Ce fief de Sevre est apparemment le même fief situé à Sevre, dont les Celestins de Paris étant devenus possesseurs, donnerent aveu & dénombrement en 1565 au Seigneur de Chaillot, dans lequel est énoncé droit de Justice haute, moyenne & basse.

Recueil des Ordonn. pour le Châtelet 1740 par le Commissaire Dupré p. 217.

Depuis Philippes de Comines, le seul vestige de Seigneurs de Chaillot que j'aye vû, est dans les Regisitres du Parlement de l'an 1524, où on lit que Jean de Thumery, Seigneur de ce lieu, ayant demandé à faire le cry à la S. Pierre, fête du village, comme on l'y faisoit lorsque cette Terre étoit en la main du Roi; il fut ordonné que ce cry seroit fait par

Reg. Parl. 27 Jun.

un Huissier du Parlement, & de l'autorité de cette Cour, & il fut défendu au sieur Thumery, & à Louis d'Albiac tuteur de Jean du Fresnay mineur, de le faire. Il faut revenir ensuite au regne d'Henri III, lequel en vendit la Haute-Justice à Simon Cressé, Général de la Cour des Monnoies le 29 Decembre 1576. Il est probable qu'il posséda aussi la Seigneurie. Ce Seigneur étoit décédé dès l'an 1580; ceux qui comparurent pour la terre de Chaillot, à la rédaction de la Coutume de Paris de cette année-là, sont ainsi désignés » Jean le » Tonnelier Seigneur de Breteuil, Notaire & » Secretaire du Roi, au nom & comme Tu» teur & Curateur des enfans mineurs descen» dans de feu Simon Cressé .... & encore M. » Matthieu Bardon, Avocat en la Cour de » Parlement, Seigneur, à cause de sa femme, » avec ledit Tonnelier audit nom, dudit » Chaillot. Mais dès l'an 1583, on trouve un Cressé en cause au sujet de la Terre de Chaillot; son nom étoit Philippe Cressé, selon un acte de l'an 1586. En cette année, la veuve d'un nommé Beauquesne, qualifié Seigneur de Chaillot, parce qu'il y possédoit peut-être un fief, obtint un Arrêt contre lui, pour lui défendre de le troubler en la Justice de ce village. (a) Le Recueil d'où je tire ces faits puisés dans un plaidoyé, marque aussi qu'il y avoit eu un Arrêt du Parlement, par lequel Claude de Prat étant au lieu de Philippe Cressé, fut maintenu en la jouissance & possession de la Haute-Justice de Chaillot, laquelle étoit de l'ancien Domaine du Roi: mais il n'en dit pas le tems. Dans une Sen-

Recueil des Ord. cy-dessus p. 211.

Tab. Ep. Par. in S. Elig.

Recueil cy-dessus p. 218.

Ibid. p. 209

(a) Il avoit eu apparemment pour successeur Gilles de Fresnoy, lequel on trouve avoir vendu en 1594. à Jean Griffon le Fief, Terre & Seigneurie de Chaillot avec droit de haute, moyenne & basse Justice.

Ibid. p. 217.

tence du premier Février 1633, le sieur de Bassompierre est dit Seigneur Haut-Justicier de Chaillot, & sa veuve est dite Dame de la Haute-Justice de ce lieu dans une Sentence de l'an 1636 & dans un acte de 1643. Enfin les Religieuses de la Visitation, que Marie-Henriette de France Reine d'Angleterre avoit attirées en cette Paroisse, & qui sont de fondation Royale, devinrent Propriétaires par engagement de cette Haute-Justice, qui leur fut adjugée à la Barre de la Cour le 12 Mai 1651. ce qui ne détruisit point les Justices subalternes du même lieu. La principale appartenoit au sieur Jean le Clerc de Boisrideau : il fut gardé & maintenu dans cette moyenne & basse Justice par Arrêt du Conseil du 3 Septembre 1664. Jeanne-Louise-Françoise Le Clerc de Courcel d'Erval fille majeure en jouit après lui, puis la vendit en 1684 à Marie Damond Marquise d'Estiaux, veuve de Charles Croiset Secretaire du Roi, Controlleur Général de la Grande Chancellerie. Cette veuve Croiset la revendit le 24 Mai 1686 à ces Dames de la Visitation. Il leur restoit encore une Justice subalterne à acquerir à Chaillot. André Victon, Prêtre, dont je ne connois point les auteurs, l'ayant vendue le 24 Mai 1689 à Madame de Croiset ci-dessus citée, ces mêmes Religieuses l'acquirent d'elle le 13 May 1693.

Ibid. p. 212.

Ibid. p. 202 & 208.

Ibid. & p. 203 note.

Il paroît par ce qui se lit dans l'Arrêt du Conseil du 3 Septembre 1664, que ces Justices subalternes acquises en dernier lieu par les Religieuses de la Visitation, n'étoient autre que l'ancienne Justice de Long-champ dans Chaillot, divisée en deux. En effet, on lit dans une Sentence du Châtelet du 6 Mars 1472, que les Dames Religieuses de l'Abbaye de Long-champ, qui sont fort voisines de

Ibid. p. 213.

Chaillot, y avoient une Justice, dont le Maire étoit un nommé Pierre Gorignet, & qu'elles y furent conservées, comme Guy de Levi Sieur de Marly dans la sienne. Le même Arrêt du Conseil fait mention d'une acquisition du 30 Octobre 1639 par un Marchand de Paris, d'une maison située à Chaillot sur le territoire du fief de Long-champ.

Regist. Castell. Douzsire liv. rouge 3e du Châtelet f. 65 & 66.

Recueil ci-dessus p. 217.

Il n'y avoit encore que cinq ans que les Religieuses de la Visitation étoient établies à Chaillot & reconnues Dames du lieu, lorsqu'elles obtinrent du Roi l'amortissement du Château de ce village, de la maison du Jardinier, Jardin & Bois clos de murs, avec la Haute-Justice, sans être tenus de payer finances, mais seulement homme vivant & mourant pour cette Haute-Justice. Les Lettres sont du mois de Septembre 1656. Quelques mois auparavant il y avoit eu un Arrêt de compétence contre leurs Officiers. Le Juge de Chaillot avoit fait enfermer dans les prisons du lieu des hommes pour cause de Duel. Les deux prisonniers en furent tirés pour être conduits ailleurs, avec défenses à ce Juge de connoître des crimes de Duel; & le tout fut renvoyé à la Connétablie. Mais ce qui commença à donner du relief à la Terre de Chaillot, est que trois ans après, c'est-à-dire en 1659, ce lieu fut déclaré faubourg de Paris sous le titre de Faubourg de la Conference. Comme ce changement regarde encore plus les habitans que le Seigneur, il faut qu'avant d'en parler je réunisse ce que j'ai trouvé d'antérieur à ce tems-là sur ces mêmes habitans.

Recueil ci-dessus p. 213.

Arrêt du 12 Janvier 1656 dans le livre de la Connetablie p. 130.

On peut remonter jusqu'au regne de Louis le Gros, pour trouver quelque chose à dire sur les habitans de Chaillot. Ce lieu étoit un des villages appartenans au Roi, dans lesquels étoit en vigueur au XII siécle & avant

l'origine des affranchissemens, la coutume appellée Befeht. Les Chanoines de Sainte Geneviéve de Paris trouvoient cette coutume là favorable aux Terres qu'ils avoient proche celles du Roi. Ainsi, de même que cet usage subsistoit à Villeneuve-le-Roy & à Mons proche Athies, qui étoient alors Terres Royales, il avoit aussi eu lieu à Chaillot, & les paysans d'Auteuil s'en étoient bien trouvés. L'utilité de cette coutume consistoit en ce que contre l'ordinaire la femme suivoit le sort du mari quant à la servitude, & même tous les enfans qui naissoient d'elle. Ainsi, par ce moyen, une femme de Chaillot serve du Roi par sa naissance, épousant un homme serf de Sainte Geneviéve à Auteuil, devenoit serve de l'Abbaye de Sainte Geneviéve, aussi bien que tous les enfans qu'elle mettoit au monde; & réciproquement, si c'étoit une femme d'Auteuil qui épousât un homme serf de Chaillot, le Roi y gagnoit la femme & les enfans.

Gloss. Cangii voce Befeht.

Le Roi Louis le Gros accorda à la priere d'Etienne, Doyen de Sainte Geneviéve, l'an 1124, que cette coutume fût continuée à perpétuité dans la Terre de Chaillot & les deux autres ci-dessus nommées. Du Breul parle d'une autre coutume qui avoit lieu à Chaillot, & dont il ne dit point l'origine; mais au simple récit on peut juger qu'elle étoit née dans un siécle assez reculé. Les habitans de Chaillot doivent, dit-il, chaque année pour hommage à l'Abbé de S. Germ. des Prez, ou en son absence à son Receveur, deux grands bouquets à mettre sur le dressoir, & demie douzaine de petits, avec un fromage gras fait du lait de leurs vaches qui viennent paître à l'Isle Maquerelle au-deçà de la Seine, & un denier parisis pour chaque vache. En 1543, le Ro

Du Breul Antiq. de Paris édit 1639. p. 278.

François I fit don aux habitans de Chaillot de la dépouille des vignes & terres du Parc de Boulogne pour une année seulement. Il y a eu en 1717 un Mémoire imprimé chez Laurent d'Houry en faveur des Religieuses de la Visitation, Dames de Chaillot & des Habitans, contre les Traittans; pour prouver que Chaillot, s'il est faubourg de Paris sous le titre de Faubourg de la Conférence, comme il a été appellé la premiere fois en 1659, ne doit que la subvention de l'entrée du vin, & non d'autres entrées comme les autres faubourgs; parce que ce droit d'entrée n'est que par commutation de quatre mille livres de Tailles, ausquelles ce village avoit été imposé chaque année depuis 1650. Comme cette somme ne pouvoit pas s'y lever, le Conseil changea la taille en droit d'entrée, tant sur le vin du crû que sur le vin de l'étranger, & dès le commencement, ce droit produisit par année au moins huit mille livres. Dans le même Mémoire, pour prouver que Chaillot n'est un faubourg qu'en figure, on allegue, que ce qui vient de Chaillot à Paris paye entrée, que Chaillot doit corvées lorsque les Princes chassent; que Chaillot ne releve pas au Châtelet, mais qu'il a ses Juges particuliers & des Notaires Royaux; que la garde Bourgeoise n'y a pas lieu; que lorsque l'enceinte de Paris fut déterminée avec ses faubourgs par Arrêt du Conseil 1674 le 28 Avril, Chaillot n'y fut pas compris, non plus que dans la division des Quartiers de Paris, fixée par Arrêt du Conseil du 14 Janvier 1702: qu'enfin on paye la dîme à Chaillot, ce qui n'est pas dans les Paroisses des Faubourgs. On en conclut que Chaillot est un village comme les autres, de plat pays. On y remarque plus bas, que Chaillot consiste en une seule rue, qui a près

Memor. de la Chambre des Comptes.

Edit du mois de Juillet 1659. Brillon Dict. des Arrêts.

d'un demi-quart de lieue de longueur : que tout le commerce qui donne la subsistance à la plus grande partie des habitans consiste au blanchissage du linge & au labourage des terres. Quoiqu'il en soit de ce Mémoire, Chaillot n'est point un des lieux les plus peuplés d'autour de Paris : peut être à raison de trois Communautés Religieuses qui y occupent beaucoup de terrain. Vers le milieu du dernier siécle, Charles Richer s'étant qualifié Notaire Royal du Châtelet, résident à Chaillot, deux Arrêts de l'an 1661 le condamnerent à en sortir, avec défense d'y instrumenter, à peine de faux.

Collect. des chart. des Not. p. 785.

La plus ancienne des trois maisons Religieuses de Chaillot, est celle qui est bâtie sur le fond qui a conservé le nom de Nijon, qui étoit le nom primitif de toute la côte, ainsi que j'ai déja dit. Les Ducs de Bretagne avoient en ce lieu au XIV siécle une maison de plaisance, dite pour cette raison le Manoir de Nigeon, ou l'Hôtel de Bretagne. Gui de Bretagne Comte de Penthievre, y mourut en 1331. Marie de Bretagne, fille de Charles de Chastillon, posséda cette maison en 1360, & la porta en mariage à Louis Duc d'Anjou frere du Roi Charles V. Cet Hôtel, ou Châtelet, qui appartenoit en 1427 au Duc de Bretagne fit une partie des biens situés à Chaillot, que le Roi d'Angleterre donna le 28 Avril de la même année au Comte de Salisbury, avec un autre Hôtel & des Terres qui appartenoient à un nommé Jean Tarenne. Ce don n'étoit que pour la vie : ainsi le Comte de Salisbury étant mort le 3 Novembre 1428, le Duc de Bretagne rentra dans ce bien, & en jouit jusqu'à son décès.

Sauval T. 2 p. 131.

Le Labour. Prelimin. à la vie de Charl. VI. p. 47.

Sauval. T. 3 p. 323.

Ibid. p. 584.

MINIMES.

Anne de Bretagne, femme du Roi Charles VIII, ayant eu cette maison de ses ancêtres,

en fit la destination pour l'établissement d'un Couvent de Minimes, y ajoutant un autre Hôtel contigu, qu'elle acheta en 1496 de Jean de Censy, Bailli de Montfort l'Amaury, lequel Hôtel dépendoit de la Seigneurie d'Auteuil, & contenoit sept arpens entourés de murs, avec un vivier au bas, & une Chapelle dite Notre-Dame de toutes-graces. La même Reine fit commencer une Eglise plus grande, qui ne fut achevée que sous le regne de François I, & peut-être encore plus tard, puisque ce ne fut qu'en 1563 que le Roi donna à ces Religieux toutes les pierres de tailles restées sur le bord de la Seine du côté de Grenelle. On appella la nouvelle Eglise, du nom de l'ancienne Chapelle, Notre-Dame de toutes graces, & elle fut dédiée sous ce titre le 12 Juillet 1578 par Henri le Meignen Evêque de Digne, au nom de l'Evêque de Paris, qui ordonna que l'Anniversaire seroit fixé au premier Dimanche de Juillet. Ce Couvent fut le premier que cet Ordre eut aux environs de Paris, & ils en furent redevables aux soins de deux Docteurs de Paris qui s'y étoient d'abord opposés; (on ne dit pas pour quelle raison) sçavoir Jean Quentin Pénitencier de Notre-Dame, & Michel Standon Principal du College de Montaigu. Le premier logea chez lui les six Religieux que S. François de Paule y envoya, en attendant que ce Couvent de Nijon fût en état, & voulut par son Testament que son cœur fût enterré dans la Chapelle de Ste Anne de leur Eglise, où sont gravés les vers suivans:

Sauval T. 1 p. 641.

Mem. Cham. comp.

Reg. Ep. Paris.

Cy gist au bas de ce pilier
Le cœur du bon Pénitencier
Maistre Jean Quentin sans errer,
Qui de ce Couvent bienfacteur
Fut, & de l'Ordre amateur.

Les autres sépultures plus remarquables qu'on voit dans la même Eglise, sont de Dame Françoise de Veyne, femme d'Antoine Duprat Chancelier de France, avant qu'il embrassât l'état Ecclésiastique : d'un Jean d'Alesso, petit neveu de S. François de Paule, décédé en 1572, & de son épouse Marie de la Saussaye : de Magdelene d'Alesso, femme de Pierre Chaillou Secretaire de la Chambre du Roi, morte en 1583. De plus, celle d'Olivier le Fevre Seigneur d'Ormesson, d'Eaubonne, &c. Président de la Chambre des Comptes, décédé le 26 Mai 1600, & Anne d'Alesso son épouse, morte dès l'an 1590. Outre cela, celle de Marie de Drac, veuve de Jacques Avrillot Conseiller au Parlement, femme très-pieuse, décédée le 11 Septembre 1590, & d'Anne le Lieur, veuve de René Vivian Correcteur des Comptes, aussi d'une très-grande piété, laquelle mourut le 3 Avril 1591. Dans le dernier siécle, François Jourdan, Augevin, Professeur Royal en Hebreu, a été inhumé dans la même Eglise.

Voyez les Epitaphes en entier dans du Breul liv. 4.

Vita Pauli Arodii in Notis p. 284.

Ce fut dans ce Couvent de Notre-Dame de Grace, que les Minimes imprimerent en 1535 leur Cérémonial dressé par un Religieux appellé Hugues de Varenne, livre curieux, & qui fait voir que les Ordres les plus récents qui s'établissoient en France, prenoient les Rits du Royaume. Audigier parle de la Gallerie où est à présent la Bibliotheque des Minimes, & de la chute du feu du Ciel sur ce lieu, dans le tems qu'Henri IV assiégeoit Paris. La Chapelle des Cinq plaies, où depuis a été bâti Saint Roch dans cette Ville, avoit été réunie le 29 Août 1605 à cette Maison de Minimes, afin qu'ils eussent un Hospice pour s'y retirer le soir en hiver. La suite du tems amena du changement.

Hist. de France T. 1. liv. 3. chap. 6.

Reg. Ep. Paris.

L'année 1638 fut féconde en projets d'établissemens de Religieuses à Chaillot. Denise Bellenger & Barbe Prelat conçurent le dessein d'établir une Congrégation de Religieuses Augustines. Elles étoient déja dix-huit filles, & elles avoient une somme de trente-six mille livres. Elles obtinrent le 19 Mars de Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, la permission d'acheter une maison à Chaillot pour cet établissement. Les Religieuses du Prieuré de Courances au Diocèse de Sens obtinrent permission de s'y retirer en la même année 1638 : & treize Religieuses y firent profession depuis le 29 Avril 1640 jusqu'au 30 Juillet 1644. Mais depuis ces Religieuses quitterent en 1647, & s'établirent à Picquepuce, où elles sont restées. La même année 1638 le 20 Octobre, Catherine de Haraucourt Dame de Fresne ayant traité avec les Religieuses Cordelieres ou Clarisses du fauxbourg Saint Marceau, obtint semblable permission de cet Archevêque, d'établir au même Village de Chaillot un Couvent de cette sorte de Religieuses. Mais nous ne voyons point que l'établissement ait eu lieu. Les Religieuses Augustines venues de Nanterre réussirent mieux. Claudine Beurrier, sœur de Paul Beurrier, Chanoine Regulier, étant venue en 1638 demeurer avec lui à Nanterre, dont il étoit Curé, y commença un établissement de Chanoinesses Regulieres : Etant morte au bout de huit ans, le soin en fut confié à des Religieuses de Saint Etienne de Reims, qui gouvernerent cette Communauté jusqu'au tems que le Pere Beurrier fut transféré à la Cure de Saint Etienne du Mont ; après quoi ces Chanoinesses furent transférées à Chaillot l'an 1659, quoique leurs Lettres patentes ne soient que de l'an 1671, & registrées seulement le 3 Août 1673. Elles

AUTRES COUVENS.

Reg. Archiep. Par.

Sauval T. 3 p. 187.

Tab. Spir. Ep. Par.

Sauv. *Ib.* p. 211.

Sauval T. 3 p. 188.

Gall. Chr. T. 7. *col.* 871.

n'avoient eu d'abord à leur tête qu'une Prieure triennale, mais depuis l'an 1682 elles furent gouvernées par une Abbesse, toujours sous la Jurisdiction de l'Ordinaire, entretenant cependant confraternité avec les Chanoines Réguliers de la Congrégation Gallicane. Le Gallia Christiana ne compte encore que cinq Abbesses de cette Maison, dont la premiere fut Claire-Cecile Colbert, sœur du Ministre. L'Abbaye de Ste Perrine de la Villette a été réunie à celle-ci, il y a quelques années. Le Pere Du Molinet remarque, en traitant des habits des Chanoines Reguliers, que ç'a été depuis leur sortie de Nanterre, que ces Augustines ont pris l'aumusse noire mouchetée de blanc : ce qui est assez rare, dit-il, & assez nouveau pour des Filles, puisque les Aumusses n'ont été données (ajoute-t'il) autrefois aux hommes que pour couvrir leurs têtes, & que les Religieuses ont toujours eu des voiles pour cet usage.

Erection du 8 Sept. *ex Reg. Archiep. Paris.*

Pag. 144.

Il y avoit dès l'avant-dernier siécle à Chaillot une maison en forme de Palais, que la Reine Catherine de Médicis épouse d'Henri II y avoit fait bâtir, & que le Maréchal de Bassompierre avoit embellie : Elle étoit au bout d'une des avenues qu'on appelle le Cours-la-Reine ; & sous Henri IV on la nommoit la Maison de Grammont. Sauval observe qu'en creusant les fondemens on y avoit trouvé des cercueils de briques & de petites pierres. Cette Maison fut donnée au milieu du siécle dernier aux Religieuses de Sainte Marie ou de la Visitation, qui furent amenées par Henriette de France Reine d'Angleterre, & que cette Princesse eut la permission d'établir en la Paroisse de Chaillot, par Lettres registrées en Parlement le 19 Janvier 1652. On lit qu'en 1658 elle demeuroit chez ces Religieuses que

Sauval T. 2. p. 311.

Chronol. Novennaire de 1586. T. 1. p. 132.

Sauval T. 2. p. 188.

Louise Palatine de Baviere sa niéce étant venue l'y trouver, elle la regarda comme sa propre fille. Louise demeura un an à Chaillot: Elle y édifia toute la Communauté. Durant l'été qu'elle y resta; elle alloit remuer les foins; elle menoit la vie d'une Religieuse sans en avoir l'habit. Dans l'Eglise de ces Dames de la Visitation est conservé le cœur de la Reine d'Angleterre ci-dessus nommée, qui décéda en 1669: Elle étoit la troisiéme fille d'Henri IV Roi de France, & femme de l'infortuné Charles I Roi de la Grande-Bretagne. On conserve pareillement dans cette Eglise celui de Jacques II leur fils, mort en 1701, & celui de la Princesse Marie sa fille, morte à Saint Germain en Laye le 18 Avril 1712. La Reine Marie-Beatrix Eleonor fille d'Alphonse IV Duc de Modene, femme de Jacques II, morte le 7 Mai 1718, est aussi inhumée dans la même Eglise. Cette Eglise a été rebâtie en 1704. On a vu ci-dessus comment ces Religieuses sont devenues Dames Hautes-Justicieres de Chaillot, & ensuite propriétaires des Seigneuries subalternes. On enregistra en Parlement le 22 Août 1693 des Lettres patentes du Roi en leur faveur, portant union du fief de Long-champ sis à Chaillot & ses dépendances à celui de Chaillot, pour n'en faire qu'un seul relevant du Roi à cause de la Baronnie de Marly.

Vie des Saints de M. Du Fossé à la fin.

Le Regiſtre de l'Archevêché de Paris de l'an 1647, m'a appris qu'il y a eu aussi à Chaillot dans le siécle dernier un établissement de Bénédictines; mais il ne fut pas de durée; je ne le connois que par la permission que l'Archevêque leur donna le 5 Novembre 1647 de se retirer en diverses Maisons Religieuses à cause de la modicité de leur revenu.

Je n'ai point trouvé de Princes ou Rois qui

Ex Sched. Lancelot. soient venus à Chaillot que Louis Duc d'Orleans, qui y expédia des Lettres au mois de Novembre en 1393. Leur date est *A Chailluyau-lez-Paris.* Le 10 Février 1413 le Duc de Bourgogne se mit comme en bataille entre Chaillot & Montmartre. Le Roi Henri IV se tint pareillement à Chaillot pendant qu'il fit assiéger Paris.

Regist. Parlam.

La Savonnerie est un lieu remarquable à Chaillot; il est aux pieds de la colline auprès du grand chemin qui borde la Seine. Il a été ainsi nommé à cause du savon qu'on y faisoit autrefois. C'est à présent la Manufacture Royale des ouvrages de la Couronne de la façon de Perse & du Levant. Le grand tapis de pied que l'on conserve dans le garde-meuble du Roi, a été fait en cette Maison. A l'entrée du village du côté de la Seine est une Verrerie. Le 30 Mars 1708, le Parlement registra les Lettres Patentes, qui accordoient à Louis Gouffé, Maître de cette Verrerie, le privilége pour vingt ans de faire toutes sortes de cristaux & d'émaux : Et le 11 Mars 1726, d'autres Lettres en faveur des Sieurs Domgrelot & Dupin, pour le privilege de fabriquer du verre à vitre & toute sorte de matiere vitrifiée; mais la vérification fut faite sans préjudice des Statuts des Verriers-Fayanciers, de la profession desquels les Impétrans furent déclarés tenus de se faire recevoir, & d'avoir toujours un de leurs ouvriers Maître.

Guy Patin a écrit qu'en 1658, au tems de l'Automne, on montroit dans une grande sale proche les Minimes de Nijon la peau & le squelette d'une baleine prise entre Nantes & la Rochelle. Ceci ne fut que passager. Mais voici d'autres curiosités naturelles de Chaillot; c'est l'argile, qui cependant est moins fine que celle de Gentilly. On y trouve aussi

Lettre de Patin à Spon 161.

Piganiol T. 1. p. 53.

des marcassites, mais fort différens de celles du même Gentilly. On ne se sert de cette terre que pour faire des tuiles.

Parmi les personnes qualifiées dans l'antiquité, il ne s'en rencontre aucune qui porte le nom de Chaillot, qu'un *Petrus de Challoël*, qui étoit Chanoine de Notre-Dame de Paris sur la fin du regne de S. Louis. *Necrol. Eccl. Paris. 23 Nov.*

De ce village étoit natif Jean du Housset, célébre Reclus du Mont Valerien, qui mourut en odeur de sainteté l'an 1609. Voyez ce que j'en dis à l'article du Mont Valerien sous le titre de Nanteire. Le nom du Houssay est mentionné comme usité à Chaillot dès le XV siécle dans des Registres de l'an 1497. Du Breul p. 949 Edit. 1639. *Reg. Ep. Paris.* 1497.

Mezerai, Historiographe de France, dont le vrai nom étoit François Eudes, avoit une maison de campagne à Chaillot. On dit de lui qu'il avoit eu dessein de se faire enterrer dans l'enclos de cette maison sur une éminence à l'extrémité de sa vigne, & de s'y faire construire une espece de Mausolée en pyramide soutenu d'un pied-d'estal, orné de bas reliefs, où devoient être gravés cinq ou six volumes avec le titre d'Anecdotes & une Inscription. Il avoit eu même la témérité de nommer l'Abbé de la Chambre pour exécuteur d'un projet si bizarre. Niceron T. 5 p. 310.

Le Président Jeannin a eu pareillement sa maison de campagne à Chaillot en 1619. Pierre de chap. dom. 20 Sept.

L'Anonyme qui a badiné sur Chaillot en 1736, a ajouté une Note à son Ecrit, pour dire que ce lieu est devenu célébre dans la Litterature, par une piéce comique représentée en 1723 sur le Théatre Italien, intitulée Agnès de Chaillot. Page 14.

CLICHY-LA-GARENNE, OU CLICHY-SUR-SEINE.

On ne connoît en France que deux villages du nom de Clichy, & tous les deux dits en latin *Clippiacum*, sont situés dans le Diocèse de Paris. Le plus ancien est celui-ci, qui n'est qu'à une lieue & demi ou environ du milieu de cette Ville, vers le couchant d'été, sur le rivage droit de la Seine. L'Abbé Chastelain a expliqué comment de la racine Clipp, dont en latin on a fait *Clippiacum*, on a pu en venir à dire Clichy : sçavoir en retranchant d'abord un p, & rendant ensuite consonne la lettre i, de voyelle qu'elle étoit, ensorte qu'on avoit écrit & prononcé *Clipjacum*, de même que dans *serviens* on a prononcé *servjens*, ce qui a formé le nom de Sergent. Or dès-là qu'on a pu dire *Clijacum* par le retranchement total de la lettre p, il a été facile de changer la lettre j consone en *ch*, ce qui a fait *Clichacum* & *Clichiacum*; & comme le françois abrege ordinairement les noms, *Clichiacum* a été abregé & rendu par Clichy. Au reste, si ce lieu a eu d'abord le nom de Clipp, c'est apparemment que ce mot se rapportoit à ce que l'on appelle un clapier, une retraite pour les lapins. En Provence, le mot *clapier* signifie un amas de pierres. Le surnom de *Garenne* actuellement en usage a un rapport visible à celui de Clapier. Ce seroit rechercher les choses de trop loin, que de penser

Not. Gall. p. 414 col. 1.

que le nom *Clippiacum* pût faire allusion au mot Clip, en tant qu'il est un nom porté autrefois par quelques Rois Lombards. *Epitom. Greg. Tur.*

Clichy-la-garenne comprenoit primitivement tout le territoire qu'on laisse à gauche, en allant des environs de Montmartre à Saint Denis de l'Etrée, dont une grande partie a été démembrée autrefois pour ériger la Paroisse de S. Ouen, qui occupe le milieu du terrain que je viens de nommer, & depuis pour l'érection de celle du Roulle. La vérité de cette étendue de territoire peut être appuyée encore de ce qu'avant le XIII siécle la rue de Paris que nous appellons de S. Honoré, & qui conduit au Roulle & à Clichy, étoit appellée la rue de Clichy. Ainsi, un grand nombre des faits que je vais rapporter dans cet article, parce que Clichy y est nommé, ne sont pas pour cela arrivés précisément dans le canton où sont situées les maisons qu'on appelle aujourd'hui Clichy, ni dans celles qui sont sur l'étendue de cette Paroisse du côté de Paris; mais quelquefois dans la partie de Clichy qui s'étendoit jusqu'auprès de S. Denis, connue maintenant sous le nom de Saint Ouen; & quelquefois aussi dans la partie qui en a été détachée du côté de Paris pour aggrandir la Paroisse du Roulle; d'autres fois même dans celle de Villiers, que le voisinage & la ressemblance du terrain a fait surnommer Villiers-la-Garenne. *Du Bois. Collect. MSS.*

La premiere occasion où nos anciens Historiens font mention de Clichy, est à l'année 42 du regne de Clotaire II, qui revient à l'an 625 de J. C. Fredegaire écrit qu'alors Clotaire étoit à Clichy, *non procul Parisius*, & que Dagobert l'y étant venu trouver de son ordre avec les Leudes * du Royaume, s'y maria avec Gomatrude sœur de la Reine Sichil- *Fredeg. num. 53.*

* Vassaux principaux *Gloss. Cang.*

de; que le troisiéme jour d'après les nôces, le pere & le fils entrerent en ce lieu en de grandes contestations sur le partage des Etats, & en remirent la décision à douze Francs, la plûpart Evêques. Comme le territoire de Clichy étoit alors deux fois plus étendu qu'il n'est, c'est ce qui facilite l'intelligence du texte où le même Historien dit plus bas que le lieu où Dagobert avoit épousé Gomatrude, s'appelloit *Romiliacum*, & qu'à son retour de Bourgogne en 629, après être arrivé à Paris, il la quitta en ce lieu, & y épousa Nantechilde, qui étoit auparavant servante dans la maison Royale. Car à ce compte ce ne peut être Reuilly au bout du faubourg de Saint Antoine, comme M. de Valois l'a cru; & comme l'a écrit Dom Michel Germain; ce doit être plutôt le Roullé; & il n'y a pas de difficulté à s'imaginer que le lieu dit Roule ou le Roule n'ait fait partie de l'ancien territoire de Clichy, puisque Villiers-la-Garenne dont il est détaché, a dû même être démembré du chef-lieu de Clichy. Je ne vois que ce seul moyen d'accorder la prétendue contradiction de Fredegaire auteur du tems, qui à l'an 625 dit que le lieu où se fit le mariage de Gomatrude, s'appelloit *Clippiacum*, & à l'an 629 qu'il s'appelloit *Romiliacum villa*.

Not. Gall. p. 428. Diplomat. p. 321

En l'an 627, pendant que les Evêques & les Grands du Royaume, tant de Neustrie que de Bourgogne, étoient assemblés à Clichy pour les affaires de l'Etat, Ermenaire Gouverneur du Palais de Caribert fils de Clotaire, y fut tué par les domestiques d'un Seigneur Saxon nommé Ægyna, & il y eût eu bien du sang répandu en ce lieu, si le Roi Clotaire ne l'eût empêché par ses soins: car à cette occasion Ægyna dressa une armée sur Montmercre, *in Monte Mercori*, comme on disoit alors, voulant

Fredeg. ad an 627.

voulant se défendre des troupes que Caribert & Brodulfe son oncle avoient ramassé pour tirer vengeance de cette action : mais le Roi donna ordre à ses Barons de les accorder.

Il paroit qu'on a droit d'inférer que Sigebert fils de Dagobert étoit né à Clichy en 630, de ce que ce fut alors que S. Amand Evêque de Mastrict fut prié de venir le baptiser, & que ce fut à Clichy que le Roi résidoit, lorsque ce Saint se rendit à sa priere. Quelques-uns même ont cru que le jeune Prince avoit été baptisé par lui en ce lieu, quoique Fredegaire assure que ce fut à Orleans.

Dagobert étoit à Clichy l'an 636, que l'on comptoit le quatorziéme de son regne, lorsqu'il envoya dans la Basse-Bretagne faire sçavoir aux Bretons qu'ils réparassent promptement le mal qu'ils avoient commis. Ce fut aussi dans le même lieu que Judicaël leur Roi se rendit avec des présens, promettant de donner satisfaction au Roi de France sur ce qu'il souhaitoit, & reconnoissant que son Royaume étoit soumis à celui de France. Dagobert l'ayant invité à dîner, il n'osa se mettre à table avec lui, mais le Roi étant assis, il se retira du Palais, & il alla dîner dans la maison de Dadon le Referendaire, qu'il connoissoit pour un très-saint homme. C'est celui qu'on a depuis appellé S. Ouen. Il y avoit eu la même année le premier jour de Mai une Assemblée d'Evêques à Clichy, où le même Saint Ouen obtint un privilége pour le Monastere de Rebais. La vie de S. Eloy écrite par Saint Ouen, parlant de la soumission que Judicael vint faire à Dagobert, dit que ce fut dans un village nommé *Grioilum*, ce que quelques-uns ont pris pour Creil, d'autres pour Ruel ; mais ne seroit-ce point encore le Roulle qu'il faudroit entendre par ce mot, puisque c'étoit un

Fredeg. n. 7

Vita S. Agili Diplom. p. 273.

lieu compris dans l'étendue de la Terre de Clichy ; & en ôtant le C qui souvent n'est qu'une aspiration, ce nom latin *Crioilum* n'est pas fort éloigné de celui du Roule.

Fredeg. num. 78. En 637, les Gascons ayant le Duc Aginan à leur tête, vinrent trouver à Clichy le Roi Dagobert. La terreur les ayant saisi à leur arrivée, ils allerent à l'Eglise de Saint Denis, comme en un lieu d'asile, pour se remettre de leur frayeur & être en sûreté. Le Roi voulut bien leur donner la vie sauve, & ils y promirent d'être toujours fidéles à ce Prince & au Royaume de France.

Fredeg. num. 83. En l'an 640 Ægа Maire du Palais ayant été attaqué de fiévre dans le village de Clichy, y mourut sous le regne de Clovis II.

Il y eut dans le même lieu une Assemblée d'Evêques, tenue l'an 653. On la connoît *Diplomat. p. 466.* par une charte du Roi Clovis II, concernant quelques immunités de l'Abbaye de S. Denis que le Prince & les Prélats y souscrivirent.

Sous le regne de Thiery III, S. Ouen Evêque de Rouen, de retour du voyage de Cologne où ce Prince l'avoit prié d'aller, vint à Clichy pour lui rendre compte de sa négociation ; y étant tombé malade de fiévre, *Vita Ansb. per Ansgrad.* il y mourut le 24 Août de l'an 683. Pendant sa maladie il pria le Roi qui tenoit assemblée en ce lieu, de lui donner pour successeur Ansbert Abbé de Fontenelle au Diocèse de Rouen. Le Roi l'ayant mandé à Clichy sous un autre prétexte ; l'y fit sacrer Evêque par S. Lambert Evêque de Lyon, & les autres Prélats assemblés. Dom Michel Germain n'a pas oublié ce fait, lorsqu'il parle de Clichy dans son traité Palais des Rois de France : mais il en ajoute *Diplomat. lib. 4. pag. 274.* un qui auroit eu besoin d'un bon garant : Il dit que le corps de S. Ouen fut transporté au bout de trois ans par le même S. Ansbert dans

celle des Chapelles du Palais de Clichy, qui depuis fut appellée de son nom *La Chapelle de Saint Ouein*, où s'est depuis formé un village à une petite distance de Clichy. Ce sçavant Bénédictin a apparemment confondu la translation que S. Ansbert fit dans la ville de Rouen même, le jour de l'Ascension 687; car il est visible par la vie de S. Ouen, que son corps avoit été transporté à Rouen aussi-tôt après sa mort.

Quelques-uns ont cru qu'un lieu appellé Clichy, que le Roi Dagobert donna à l'Abbaye de Saint Denis, étoit cette Terre-cy: mais ce Clichy donné par Dagobert est fort différent; l'auteur qui rapporte cette donation, l'appelle *Clippiacum superius*, parce qu'il est situé sur une montagne. C'est Clichy en l'Aunois: & d'ailleurs on vient de voir que Clichy sur Seine, voisin de Paris, étoit une Terre Royale sous Clovis II & sous Thieri III, successeurs de Dagobert. Ce qu'il y a de véritable, est que dans le siécle suivant, & dès l'an 717, le Monastere de S. Denis posséda du bien au vieux Clichy, de la libéralité du Roi Chilperic III. Ce Prince lui fit don de la maison, terres & prés que Lupicin son Forestier avoit en ce lieu; & cela à la priere de Rainfroy Maire du Palais, à qui l'on croit que l'Abbé Turnoald Evêque nommé dans la Charte, l'avoit demandée. Ainsi le Clichy dont il s'agit ici, étant dès-lors nommé le Vieux Clichy, *Vetus Clippiaco*, c'est une marque qu'il avoit existé dès le commencement de la Monarchie. Charles Martel qui avoit ôté aux Eglises beaucoup de bien, fit présent de cette Terre à l'Abbaye de Saint Denis l'an 741, sans aucune restriction, *cum terris, domibus, ædificiis, accolabus, mancepiis, viniis, silvis, campis, pratis, pascuis, aquis, &c.*

Voyez l'article de ce village au Doyenné de Chelles.

Doublet & Bouquet T. 4 pag. 194.

Doublet p. 690.

Bouquet T. 4 pag. 707.

On apprend par ce détail, qu'il y avoit encore des bois dans l'étendue du territoire, & que dès-lors il y avoit des vignes.

Environ cent ans après que la terre de Clichy fut entrée dans la mense du Monastere de Saint Denis, l'Abbé Hilduin entreprit un partage des terres avec ses Religieux, & fit une destination de quelques-unes. Comme les Moines Benedictins mangeoient alors de la volaille, Clichy sur-Seine fut l'une des terres que l'Abbé destina pour leur en fournir entre Pâques & Noel. La suite de la charte qui est de l'an 832, met encore Clichy au rang des terres qui étoient du lot des Moines, mais une lacune empêche de voir ce dont il s'agissoit : il semble seulement que le revenu avoit servi à avoir du savon pour les Religieux. Dans la suite de ces Lettres le même Abbé dispose du lieu dit *la Chapelle de Saint Ouein* située sur la Seine, & la destine simplement à servir de place où les Moines déposeront leurs filets, & les raccommoderont. C'est là le plus ancien monument qui parle du lieu de Saint Ouen, lequel depuis fut démembré de la Seigneurie & de la Paroisse de Clichy, & dont je reserve à parler dans un article particulier, sous le Doyenné de Montmorenci où il est compris.

Diplomat. p. 520.

La confirmation du partage des biens de l'Abbaye de Saint Denis, qui fut faite en 862, nomme encore Clichy-sur-Seine au rang des Terres qui devoient fournir la volaille aux Moines entre Pâques & Noël. Cette confirmation par l'Abbé Louis fut autorisée la même année au Concile de Soissons.

On ne trouve plus de mention de Clichy depuis ce tems-là jusqu'au regne de Louis le Gros, lequel en l'an 1134 donna, conjointement avec la Reine Alix, au Monastere des Religieuses de Montmartre *molendinum apud*

Clipiacum cum conclusione aquæ & molitura totius villæ. Voilà un moulin cédé par le Roi avec ses écluses, & le droit de mouture de tout le village. En effet, la charte de Charles Martel de l'an 741 en faveur de l'Abbaye de Saint Denis ne fait mention d'aucun moulin, ce qui laisse à penser que le Domaine se les étoit réservé. Le Domaine avoit encore d'autres droits à percevoir à Clichy, quoique devenue Terre de l'Abbaye de Saint Denis : c'est ce qui doit s'inferer d'un Traité que le Roi Philippe-Auguste fit avec Gaucher de Chastillon à Mante l'an 1193. Ce Prince voulant jouir du Château & de la Terre de Pierrefont entre Crespy & Soissons, qui étoit une place importante, assigna à Gaucher quatre-vingt livres de rente sur le revenu que la Couronne avoit à Clichy proche Paris ; de maniere cependant que si Clichy ne produisoit pas par an ces 80 livres, ce qui manqueroit seroit pris à Montreuil proche Paris.

Hist. de la M. de Chastillon Preuves p. 31 & *Ampl. Collect. T.* 1 *col.* 900.

On ignore si Clichy-la-Garenne étoit une Paroisse, avant que nos Rois y eussent un Palais, ou s'il faut dire que ce fut la construction du Palais qui donna origine à la Paroisse. Mais à juger de son ancienneté par le Saint qui est patron de l'Eglise de tems immémorial, sçavoir S. Medard, elle n'a pu être consacrée sous son invocation avant l'an 545 de J. C. qui est le tems de sa mort. Si cependant cette Eglise a été d'abord sous le titre du Sauveur, comme on le tient dans le lieu, on peut en faire remonter l'antiquité plus haut.

L'Eglise qui subsistoit à Clichy avant celle qu'on y voit aujourd'hui, avoit été dédiée par l'Evêque de Paris le Dimanche premier jour d'Octobre 1525 sous le titre de S. Medard, & le Prélat en avoit fixé l'Anniversaire à pareil jour, c'est-à-dire au premier Dimanche

d'Octobre. Mais il falloit que dès-lors elle fût déja ancienne. Le Curé qui prit possession du Bénéfice l'an 1612, appellé M. Vincent de Paul, a trouvé le moyen de la rebâtir à neuf, & même il fut permis le 3 Mars 1628 d'aliéner des fonds de la Fabrique pour refaire le clocher. Cette nouvelle Eglise fut achevée la Semaine Sainte de l'an 1630, & elle porte, comme l'ancienne le titre de S. Medard. Charles Moreau, premier Valet de Garde-robe du Roi, ayant obtenu de Jacques de Nucheze Evêque de Challon, Abbé de Saint Etienne de Dijon un morceau du chef de ce saint Evêque de Noyon, tiré de sa châsse conservée en la même Eglise de Dijon, l'Archevêque de Paris permit le 17 Août 1660, vu les attestations, de l'exposer dans l'Eglise de Clichy. En la rebâtissant, on a eu l'attention de conserver une tombe, sur laquelle il reste assez de caracteres gothiques du XIV siécle pour y voir que c'est la sépulture d'Alips, femme de Nicolas de Provins, Maire de Clichy la Garenne, laquelle mourut en 1367, & lui en 1379. Plus une autre tombe, sous laquelle gist Jean Benard Prêtre, Prieur & Seigneur de Saint Blaise près Poissy, Curé de Sermelle sous Dourdan, mort en 1558.

Reg. Archiep. Paris.

Cette Eglise a eu au commencement du dernier siécle deux Curés illustres. Le plus ancien a été M. Bourgoin, qui quitta pour entrer parmi les Prêtres de l'Oratoire, dont il devint le troisiéme Général en 1641. Ses Prônes ont été imprimés chez Leonard en 1665. L'illustre M. Bossuet prononça son Oraison funebre en 1662. M. Bourgoin est auteur de plusieurs autres ouvrages. Le second Curé que j'ai nommé ci-dessus, est devenu encore plus célébre par son grand zéle pour la conversion des ames & par sa sainteté, puisqu'il a

été canonisé. On ne l'appelle plus depuis sa canonisation autrement que S. Vincent de Paul. Il avoit succédé à M. Bourgoin, & avoit préféré cette Cure à un Abbaye qu'on vouloit lui donner. L'Eglise de Clichy possede une petite partie de ses reliques, & l'on y célebre sa fête avec solemnité. Je n'ai apperçu dans les Registres de l'Archevêché de Paris le nom de M. Vincent avec la qualification de Curé de Clichy, que trois fois seulement. 1° au 28 Juillet 1613, à l'occasion de la permission accordée à Catherine de Chaillou, veuve de Fréderic Versoris Avocat au Parlement, d'avoir un Oratoire où l'on pourra, dit-on, dans le tems de la contagion administrer la Pénitence & l'Eucharistie, il est dit que ce sera du consentement du Curé qui est nommé. 2° Au 22 Septembre de la même année, le même Curé obtint permission d'établir à Clichy une association de Charité & de l'unir à la Confrerie du Rosaire déja établie. 3° Au 14 Avril 1625 la permission d'aller lui & les siens prêcher, confesser & absoudre des Cas réservés dans tous le Diocèse, est ainsi énoncée, *Dilecto nostro venerabili viro Domino Vincentio Paul Presbytero, Juris Licentiato, Ecclesiæ Parochialis Clichiaci in Garenna Curato: Nos de tuis ac sociorum tuorum doctrina, probitate, experientia informati, &c.* On célebre dans l'Eglise de Clichy, outre la fête de Saint Vincent de Paul celle de Saint Sigebert Roi d'Austrasie, dans l'opinion où l'on est que c'est à Clichy qu'il est né, & celle de S. Ansbert Evêque de Rouen.

Le Pouillé Parisien du XIII siécle marque la Cure de Clichy dans l'Archiprêtré de Paris, & dit qu'elle est à la nomination du Chapitre de Saint Benoît de la même Ville; ce qui est suivi par tous ceux des derniers tems.

La même Collégiale y possede le tiers de la dixme. On ignore d'où ce bien est venu à ce Chapitre.

Trois autres Collégiales ont aussi part dans les dixmes de Clichy : sçavoir Saint Germain l'Auxerrois pour le territoire voisin de Pacy ou d'Auteuil : celle de Saint Honoré pour un autre quartier, & celle de Saint Denis de l'Estrée située dans la Ville de Saint Denis. Chacune de ces Eglises fait un supplément de revenu au Curé.

Hist. des Gr. Off. T. 6, p. 32. Quelques Mémoires portent qu'au commencement du XIII siécle, Alix de Chatillon femme de Guillaume de Garlande, cinquiéme du nom, étoit Dame de Clichy-la Garenne. Cela s'accorde avec ceux où on lit que cette Seigneurie étoit au milieu du même siécle dans la maison de Beaumont, dont descendit Jean de Beaumont qui étoit Seigneur du même Clichy en 1262. Ibid. T. 5 p. 128. & T. 6 p. 658. On lit ailleurs que Jean de Beaumont, Chevalier & Chambellan de S. Louis, avoit épousé Jeanne Dame de Clichy, & qu'elle mourut en l'an 1275. Il y eut après cela un second Jean de Beaumont, Seigneur en 1288. Doublet p. 935. Il reconnut en cette année-là le droit des Religieux de Saint Denis sur la Seine, depuis le Blanc-port jusqu'à Saint Germain en Laye. Il y eut ensuite un troisiéme Jean de Beaumont, lequel fut Maréchal de France, & se qualifia Seigneur de Clichy & Courcelles-la-Garenne en 1315. Il mourut en 1318. Puis un quatriéme, aussi Seigneur de de Courcelles en 1323. Ces Beaumont tiroient leur origine d'un lieu dit Beaumont le Déramé, & possédoient en 1387 ces deux Seigneuries de Clichy & Courcelles.

Il est fait mention dans les Regiftres du Parlement du 26 Avril 1370, de l'appel d'une Sentence du Prevôt de Paris : & on y lit qu'il

qu'il y eut Arrêt de ce jour-là, lequel adjugea à la Dame de Clichy-la-Garenne la moyenne & basse Justice sur une maison du Port de Nully. Cette Dame étoit sans doute la veuve d'un Beaumont. Petit livre blanc du Chastelet fol. 250.

En 1423 fut faite en la Chambre des Comptes une délibération pour l'estimation de la Terre de Clichy, qui venoit d'être donnée à Jean de Saint-Yon & à Marguerite sa femme, moyennant trois cens livres par an. J'ai trouvé en 1478 une Jeanne de Villiers Adam, qualifiée Dame de Villacoublay & de Clichy. Elle épousa cette année-là Jean de Monceaux Chevalier, Seigneur de Monceaux, Maître-d'Hôtel du Roi Louis XI. Memor. de la Ch. des Compt. fol. 158. Gen. de la M. du Belloy p. 57.

En 1509 paroît Guillemette l'Huillier Dame de Clichy. En 1518, cette Terre étoit possédée par Olivier Alligret, Avocat au Parlement de Paris, lequel mourut le 23 Septembre 1535, Avocat Général au même Parlement: c'est ce que nous apprenons de son épitaphe en la Chapelle des Alligrets, qu'il fit bâtir à Saint André des Arcs. Son fils Jean Alligret, qui épousa Guillemette l'Huillier lui succéda en la jouissance de cette Terre, & fut Lieutenant Civil: mais comme Louis Hennequin, Seigneur de la Baziniere, Procureur Général en la Cour des Monnoies, épousa Anne Alligret sa sœur, la Seigneurie de Clichy fut partagée, & la moitié lui en fut adjugée l'an 1562 pour la somme de cinq mille six cens livres: Il en jouissoit encore en 1575, mais ce fut sa veuve qui comparut en la Coutume de l'an 1580, où elle est mal nommée Anne d'Aligre. Pour ce qui est de Jean Alligret, possesseur de l'autre moitié, il mourut le 2 Juillet 1583, Il repose aux Grands Augustins. On ne voit pas qu'il ait laissé aucuns enfans. Louis Hennequin succéda à son pere; mais n'ayant pas non plus laissé d'enfans, la Terre Hist. des Presid. page 259. Epitaph. de Paris.

tomba à Alexandre son neveu, né de Pierre Hennequin en 1583, & au jeune de la Baziniere, desquels le sieur Marillac étoit tuteur en 1595. Je n'ai pu découvrir sur quel fondement il y a dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris dressé en 1580, un second Seigneur de Clichy-la-Garenne, qui se qualifie Ecuyer, & se nomme Claude Du Crocq.

En 1630, un nommé Macé de la Baziniere est dit Seigneur de Clichy; le même peut-être qui vient d'être nommé, & que Macé Bertrand Tresorier des Epargnes, qualifié par l'Historien des Grands Officiers, de Seigneur du même lieu vers 1620. En 1643, Marguerite de Verthamont, veuve du sieur de la Baziniere, étoit Dame de Clichy. En 1671, Edouard-François Colbert Comte de Maulevrier, & Nicolas de Bautru Marquis de Vaubrun, Lieutenant Général des Armées du Roi, étoient Seigneurs en commun. La veuve de ce dernier contribua beaucoup au changement qui fut fait au cimetiere de la Paroisse en 1702.

Hist. des Gr. Off. T. 6 p. 589.

Reg. Archiep. Paris. 31 Martii.

Le Seigneur actuel de Clichy est M. Grimod de la Reyniere, Fermier Général.

La Paroisse de Clichy paroît dans le dénombrement de l'Election de Paris, comme composée de 129 feux. Le Dictionnaire Géographique Universel du Royaume y compte 569 habitans.

On a été fort partagé sur la maniere de compter sa distance de Paris. Le petit livre des Environs de Paris, imprimé chez La Caille en 1722, ne mettant qu'une petite demielieue dans cet intervale, a paru contredire trop ouvertement M. de Valois, qui assure qu'il y a environ deux lieues, & M. Baillet, qui y a compté une lieue & demie. La question mise en these par le sieur Binet, auteur

Not. Gall. p. 414 col. 2.

Baillet vie de S. Ouen 24 Août.

de la Géographie des Nouveaux Breviaires, a été agitée dans le Mercure de France de l'année 1744. Le livre de La Caille est absolument en faute, à moins que l'auteur n'ait voulu compter des dernieres maisons des fauxbourgs de Paris de ce côté-là jusqu'aux premieres terres de Clichy qui sont vers le Roulle, & qui sont appellées le Bas-Roulle. Comme il est assez probable que le hameau appellé *Romiliacum* ou *Rouilliacum*, & quelquefois *Riollum* ou *Criollum*, & situé sur le territoire de Clichy, étoit placé de ce côté-là ; c'est ce qui rend encore plus légitime & convenable l'expression du *Gesta Regum Francorum*, ouvrage de plus de mille ans, dans lequel Clichy est dit, *Villa regalis in suburbana Parisiorum civitate*. Quant à la distance de la Cité de Paris au clocher de Clichy, l'expression de Messieurs de Valois & Baillet n'est point outrée ; ce clocher n'est qu'à 250 ou 260 toises de la riviere de Seine, qui fait la séparation du Village d'avec celui d'Anieres situé à l'autre bord.

Mois de Mars

Bouquet T. 2 p. 570.

Une des belles maisons situées sur le territoire de Clichy, est celle qui appartenoit à feu M. le Président Crozat de Tugny. Il fit percer, il y a quelques années, dans son puisard un trou de trois pouces de diametre : quand on fut parvenu à 98 pieds plus bas que la surface de la riviere, il en sortit un jet d'eau qui monte quatre pieds plus haut que l'eau de la Seine, & qui actuellement fournit tous les jours deux cens seize muids.

Un des hameaux de Clichy le plus digne de remarque, est celui de MOUCEAUX, situé dans la plaine entre les dernieres maisons de Paris & le clocher de la Paroisse. Il y a en ce lieu une Chapelle vers les dehors du Château, dans laquelle les habitans entrent par une

porte pratiquée sur la rue, & où l'on fait l'Office comme à une succursale. Elle fut bénite le Dimanche 26 Mars 1529, par Gui Evêque de Megare, sous l'invocation de S. Etienne premier Martyr, qui y est représenté avec S. Laurent. L'Anniversaire de cette bénédiction que l'on qualifie de Dédicace, s'y célébre le quatriéme Dimanche de Carême. Le Seigneur du lieu présent à la cérémonie, s'appelloit Etienne des Friches. On tient que c'est lui qui l'avoit fait rebâtir. Un Prêtre demeurant dans le lieu, dit dans cette Chapelle deux Messes par semaine. Je m'abstiens, comme je me le suis proposé, de parler des ossemens que l'on y conserve, quoique j'aie vu le livre imprimé qu'un Capucin natif de ce lieu a composé à ce sujet. On peut recourir à ce que j'ai rapporté à la page 199 du premier tome de cet ouvrage.

Reg. Ep. Paris.

On lit sur une tombe de pierre mise dans le dernier siécle au milieu de cette Chapelle, qu'elle couvre les cendres de Messieurs Charron originaires de Grece, qui ont servi la France sous le regne de Philippe le Hardi : Que Robert Charron descendu d'eux, a été Capitaine & Gouverneur des Ville & Château de Dourdan, & est mort en 1409, & qu'Etienne son fils qui lui succéda dans les mêmes honneurs, décéda en 1446, &c. (1612.) La terre de Mouceaux étoit venue à Messieurs Charron, par la vente qu'en fit Germain des Friches en 1569 à Jean Charron Valet de Chambre du Roi. Une de leurs descendantes a vendu en 1746 cette terre à M. Grimod de la Reyniere, Fermier Général, Seigneur de Clichy. Le Château s'appelle Belair. Gui de Monceaux, Abbé de Saint Denis en 1363, pouvoit tirer son nom de ce lieu, & être issu des Seigneurs. Je ne croi pas qu'on doive appel-

ler ce lieu en latin *Monticellum* ni *Monticelli*. On n'y voit aucune élévation. Il y a plus d'apparence qu'il vient de *Muscellum* ou de *Muscelli*; lieu mousseux ou mousceux, c'est-à-dire où il croît beaucoup de mousse, par opposition aux autres cantons situés dans la Garenne.

La Planchette & Courcelles sont deux lieux situés entre le clocher de Clichy & celui de Villiers-la-Garenne, & qui tous les deux sont de la Paroisse de Clichy.

Je ne sçai si ce Courcelles seroit le *Corteciolum* que le Roi Philippe I donna à l'Abbaye de Saint Denis en 1060. On a vu ci-dessus que durant presque tout le XIV siécle cette terre étoit possédée par les Beaumont. Quant à la Planchette, on lit que le Château de ce nom fut donné en 1518 par le Roi François I à Adrien de Courcelles : Jacques Amelot, premier Président de la Cour des Aydes, & Elisabeth Du Pré sa femme y avoient leur maison de campagne en 1648.

Doublet p. 834.

Tables de la Chambre des Comptes T. 3 f. 343.

Ternes qui est entre Villiers & le Roulle, est en partie sur la Paroisse de Clichy, & en partie sur celle de Villiers. Quelques-uns croyent que ce nom lui vient de ce que ce terrain fut gagné par un coup de ternes au jeu de dez. Mais il est permis d'en douter, parce qu'il y a plusieurs autres lieux en France qui portent le même nom. On trouve un Ternes au Diocêse de Saint-Flour; Ternes, Château en Limosin, où étoit né le B. Roger, mort Archevêque de Bourges en 1367, & qui y bâtit un Couvent de Célestins. Ne seroit-ce donc point plutôt, parce que cet endroit est à trois mille de la Cité de Paris *terno milliario*, qu'il auroit eu le nom de Terne? Je le trouve écrit l'Esterne dans le Registre de l'Archevêché de Paris de l'an 1632. Ce

lieu est un fief. L'ancien bâtiment étoit flanqué de tours & environné de fossés. Terne a appartenu au Baron de Beauvais vers l'an 1660. Joseph Hinselin, Correcteur des Comptes, étoit Seigneur de ce lieu & des Carrieres en 1670. Il a depuis appartenu à M. Bombarde, Trésorier de l'Electeur de Baviere ; ensuite à M. Mirei, Receveur des Consignations des Requêtes de l'Hôtel, qui a dépensé des sommes immenses pour la construction d'un nouveau Château, & pour l'embellissement des jardins. Après sa mort, ce lieu a été acheté par M. Mas, qui y a encore fait de nouveaux embellissemens dans le jardin.

Tab. Ep. Paris. in S. Jac. de Passu.

Il y avoit sur la Paroisse de Clichy en 1372 un territoire appellé Chanteloup, où étoit une vigne dite de la censive de la Commanderie de S. Jacques du Haut-pas, & reconnue telle par Pierre Taibert, Chevecier de Saint Jacques de la Boucherie.

Reg. Parl. 1724. 29 Août & 9 Dec.

La Paroisse de Clichy, malgré le démembrement, s'étend encore très-près de Paris, puisqu'elle va jusqu'au fief du Coq, dit de l'Homme riche proche les Porcherons. On voit dans un échange fait par le Roi avec le sieur d'Antin, que Sa Majesté eut de lui en 1724 des terrains en marais au terroir de Clichy, dit le *Bas-Roule*. En 1731 le 18 Décembre, le Conseil d'Etat donna un Arrêt, qui nonobstant l'opposition du Seigneur & des habitans de Clichy, soumettoit aux entrées deux maisons construites proche la nouvelle pepiniere, qui ne sont séparées du faubourg du Roulle que par une rue, & qui sont de Clichy.

Dict. Menage au mot *Versoris.*

Pierre Versoris, célebre Avocat de Paris sur la fin de l'avant-dernier siécle, avoit sa maison de campagne à Clichy-la-Garenne. On lit qu'il s'y retira l'an 1581, pour éviter

la contagion qui régnoit à Paris, & qu'il y composa sa généalogie.

L'Ordonnance que le Roi Philipppe de Valois donna contre les blasphémateurs au mois de Février 1343, est datée de Clichy dans l'ancien Livre rouge du Châtelet. Blanchard la date de l'Hôpital de Lisy. Fevr. 1347. *Fol. 75.*

Dom Germain dans son Traité des Palais de nos Rois, met un *Clippiacum* proche Saint Germain en Laye, où certainement il n'y en a point. *Diplomat. lib. 4 p. 273.*

VILLIERS-LA-GARENNE.

COmme il n'y a que cinq ou six Villiers dans le Diocèse de Paris, ils ont chacun leur surnom. Celui-ci est appellé Villiers-la-Garenne, à cause que son territoire s'étend sur la Garenne qui est au rivage droit de la Seine, à la partie septentrionale du Bois de Rouvret, dit aujourd'hui de Boulogne. Clichy qui est contigu à ce Villiers du côté du Nord, est pareillement surnommé *La Garenne* pour la même raison. Il faut se souvenir que Villiers, en latin *Villare*, est un nom générique qui signifioit presque la même chose que *Villa*. Il avoit coutume d'être donné à une portion de terrain auprès de laquelle étoit un chef-lieu dont il étoit une dépendance. Ainsi Clichy étant le nom d'un Château Royal sur le bord de la Seine dès la premiere race de nos Rois, le lieu où demeuroient les serfs, & ensuite les paysans qui y cultivoient ce qu'il y avoit à cultiver, & qui servoient les Princes à la chasse, ou qui vaquoient à la pêche, s'appelloit le Villier, *Villare*. Comme il y a

deux Villiers nommés dans les partages des biens de l'Abbaye de Saint Denis de l'an 832 & de l'an 862, & que l'un des deux étoit celui qui est voisin de Belloy, & qu'on appelle aujourd'hui Villiers-le-Sec, il résulte que l'autre est celui-ci, d'autant plus que la même Abbaye en possede encore la Seigneurie. Probablement elle lui avoit été donnée par Charles Martel avec celle de Clichy, dont elle faisoit partie. Ce Monastere par la suite des tems aliéna la terre de Clichy-la-Garenne, & il se reserva celle de Villiers.

Ce village est à une lieue & un peu plus du milieu de Paris; son territoire borde le rivage droit de la Seine, depuis les environs de l'Abbaye de Long-champ, compris le Château de Madrid, jusques proche Courcelle. Toute cette longueur est de la Paroisse de Villiers. La plaine des Sablons est un terrain inculte de cette Paroisse; il ne laisse pas que d'y avoir de bonnes terres proche le canton où l'Eglise est bâtie. Ce canton étoit autrefois plus peuplé qu'il n'est : mais depuis qu'il y a eu un bac établi à Neuilly, hameau de cette Paroisse, & ensuite un pont qui est devenu le grand passage pour Saint Germain en Laye, Poissy, &c. aussi-bien que pour la Normandie, le lieu de Villiers a été abandonné peu à peu, & il s'est fait des établissemens d'abord de blanchisseurs, puis de tous les arts & métiers à ce hameau de Neuilly : de sorte qu'à la réserve d'un seul feu, qui est resté à Villiers avec trois maisons Bourgeoises & quelques Bergeries, le reste de la Paroisse formant le nombre de sept à huit cens Communians, se trouve être à Neuilly. Selon le dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709, il n'y avoit alors en toute la Paroisse de Villiers-la-Garenne que vingt feux. Le Dictionnaire Universel de la France y

comptoit 345 habitans. Le nouveau dénombrement qui a paru en 1745, assure qu'il y a en tout 76 feux.

L'Eglise de Villiers-la-Garenne est sous l'invocation de S. Martin Evêque de Tours. Il y a lieu de croire que la Paroisse est un démembrement de celle de Clichy. On ignore en quel tems elle fut érigée, mais seulement on sçait qu'elle l'étoit en 1217, comme on le verra un peu plus bas. L'édifice de cette Eglise de Villiers tel qu'il se voit, quoique déja réparé, & soutenu par une tour neuve, n'a que deux cent ans d'antiquité. Il est fort simple & assez bas. On lit sur le mur septentrional de la nef l'inscription suivante.

Mil V cent XLIX le XXII jour du mois d'Apvril en l'honneur de Dieu & de la Glorieuse Vierge Marie & de Mons. S. Martin fut dediée cette présente Eglise de Villiers - la - Garenne par Reverend Pere en Dieu Messire Charles Boucher Evesque de Megarance * *Abbé de saint Magloire à Paris à la supplication de Messire François Suzanne Prestre Vicaire pour lors, & de Claude Aubry & Nicolas Coste Marguilliers en ce même temps. Ledis Suzanne veilla la nuit que cette Eglise fut dédiée. Et sera la Dédicace festée le deuxiéme jour de May.* Tout cela s'accorde avec le Registre de l'Archevêché, qui ajoute que cet Evêque y bénit cinq autels.

* de Megare.

La boiserie du grand autel avec le tableau des disciples d'Emmaüs, a été donnée par le Duc de Baviere pere de l'Empereur défunt, parce que dans le tems qu'il étoit retiré en France, il demeura sur cette Paroisse. Il étoit logé dans la maison de M. Moreau pere de M. de Sechelles.

Dans la Chapelle à côté du chœur vers le septentrion, est la tombe de M. Pierre Mo-

reau, Secretaire du Roi, décédé en sa maison de Villiers le 5 Mai 1725.

Au cimetiere, derriere le grand autel, entre le mur du sanctuaire & la Croix, repose dans un cercueil de plomb Damoiselle Marie-Therese le Petit de Vernot de Chausseraye, laquelle décéda le 24 Mars 1733, âgée de 69 ans, dans une maison dépendante du Château de Madrid, aux funérailles de laquelle assisterent une infinité de personnes de la Cour. Elle avoit demandé de n'être pas inhumée dans l'Eglise. Elle fut enterrée le 26 du même mois en présence de M. Louis-Henri d'Andigné Docteur de Sorbonne, de Charles Riccard, Ecuyer, Sieur de la Chevalleraye, Concierge du Château de Madrid. (a)

Reg. mortuaire de Villiers.

Le Pouillé de Paris rédigé au XIII siécle, met l'Eglise de *Vilers* au rang de celles qui sont à la pleine collation de l'Evêque dans l'Archiprêtré de Paris. Les Pouillés manuscrits du XV siécle & du XVI siécle, ceux qui

(a) Je profite de cette occasion pour marquer ici ce que j'ai pû apprendre de plus sur cette défunte. C'étoit une Demoiselle de condition de la Province de Bretagne. Madame-Mere du Duc d'Orleans Régent l'avoit prise comme Demoiselle d'honneur à l'âge de 18 ou 19 ans. Cette Duchesse étant toujours à la Cour avec Louis XIV, & menant par toute avec elle Mademoiselle Chasseraye, le Roy avoit goûté son esprit, & avec raison, puisque c'étoit un esprit supérieur ; ensorte qu'il eut en elle une extrême confiance, & il lui donna pour sa vie le corps de logis du Château de Madrid où elle est décédée ; & qui depuis a été occupé par Mademoiselle de Charollois. Après la mort de Louis XIV, elle eut l'entiere confiance de M. le Duc d'Orleans Régent. Elle avoit aussi de grandes liaisons avec M. le Cardinal de Noailles. Elle passa les dix dernieres années de sa vie dans la piété. M. Esnault Curé de Saint Jean en Gréve l'assista à la mort, & elle décéda entre les bras de l'Abbé d'Andigné. Elle avoit donné presque tout son bien aux pauvres.

furent imprimés en 1626 & 1648 marquent la même chose. On lit seulement dans celui du sieur Pelletier, qui est de l'an 1692, à l'article du Chapitre de Saint Honoré, que la Cure de Villers près le Roulle dépend de cette Collégiale. En effet, les Chanoines de Saint Honoré y présentent. La Caille l'a aussi marqué de même dans ses Environs de Paris de l'an 1722. Je ne connois rien qui soit relatif à cela, sinon un Nota écrit en 1532, par lequel on marque que cette Cure avoit été unie à la mense du Chapitre Saint Honoré, avant le tems de l'Episcopat de Louis de Beaumont.

Pouillé de J. le Pellet. p. 30.

Reg. Ep. Paris. 1532 ad calcem.

Cette Paroisse ne s'étendoit autrefois pas moins du côté de Paris que du côté de Longchamp, puisque la place où est bâtie l'Eglise du Roulle en étoit. Lorsqu'il fut question de bâtir une Chapelle proche la Léproserie du Roulle, il fut besoin du consentement du Curé de Villiers. Pierre Evêque de Paris marqua dans ses Lettres de l'an 1217, que ce seroit sauf le droit Paroissial du Curé de Saint Martin de Villiers; que le Chapelain ne recevroit en sa Chapelle aucun des Paroissiens aux Fêtes annuelles, non plus qu'aucun droit Curial. Il étoit même tenu de jurer la fidélité dans l'observation du réglement au Curé de Villiers, & de lui payer par an dix sols parisis. Enfin, cette Chapelle du Roulle est devenue elle-même Paroissiale, il y a environ cinquante ans, par un démembrement fait de Villiers & de Clichy.

Il n'y a rien à remarquer sur les Seigneurs de Villiers-la-Garenne, dès-lors qu'il est constant que depuis mille ans, ou environ, cette Terre a toujours appartenu à l'Abbaye de Saint Denis. Depuis que la Mense Abbatiale a été accordée aux Dames de Saint Cyr, cette Ter-

re & ses dépendances leur appartient. En 1738 le premier Octobre, fut donné un Arrêt du Parlement, où est mentionnée la Prieure & Communauté de Saint Cyr, comme Dames de la Prévôté du Port de Neuilly, Villiers-la-Garenne & le Roulle. Mais à l'égard de Villiers, il faut entendre qu'elles n'en sont Dames qu'en partie, puisque dans l'acte de l'érection de la Paroisse du Roule qui est de l'an 1697, il y comparoît deux personnes qui se disent Seigneurs de Villiers.

Recueil d'Ordonn. en faveur du Châtelet de Paris 1740. par M. Du Pré Commissaire p. 201.

Voyez le Roule.

On assure que dans quelques anciens titres il est fait mention d'une rue des Orfévres sur le territoire de Villiers-la-Garenne. Cela ne signifie point que cette rue fût habitée par des Orfévres, mais seulement que les Officiers de la Monnoye de Paris y avoient du bien, comme ils en ont encore au Roulle, qui est un détachement de cette Paroisse. On y a trouvé en 1744 plusieurs piéces d'or.

Le Roi Philippe de Valois faisant une fondation à l'Abbaye de Saint-Denis en 1341, assit le revenu sur les biens situés à Villers-la-Garene, à Neuilly & au Roulle, qui avoient été à Pierre Louvain Chevalier, & qui lui venoient de Raoul Louvain son pere Chevalier, qui en avoit fait l'acquisition.

Doublet Hist. S. Denis p. 964.

NULLY ou Neuilly, aujourd'hui hameau considérable de la Paroisse de Villiers-la-Garenne, & éloigné d'un bon quart de lieue de l'Eglise Paroissiale, a commencé par un Port situé vis-à-vis les chemins qui conduisent à Nanterre, à Besons & autres lieux. Un titre de l'Abbaye de Saint Denis daté de 1222, l'appelle *Portum de Lulliaco*. Un autre acte du même Monastere, & de deux ans après, appelle ce lieu *Lugniacum*. Il y est parlé d'héritages situés *apud Curvam viam & Asnerias & in censu Portûs de Lugniaco*. Avant qu'il eût été

Chart. S. Dion. Bibl. Reg. p. 265 & 464.

arrêté que le Port & la Seigneurie de ce lieu seroit dans le lot de l'Abbé de Saint Denis, ces biens appartenoient au Chantre de l'Abbaye. Le monument qui indique ce fait, ajoute qu'on avoit dit anciennement *Port de Luny* : mais le changement de la lettre L en celle de N, qui n'est pas rare dans notre langue, s'étoit déja fait sentir dans ce mot en 1316. Il est écrit Neuilly dans un Arrêt du Parlement de cette année-là, donné entre Adam de Meulent Panetier du Roi, & Jean Arrode Bourgeois de Paris, au sujet d'une maison sise en ce lieu, & dans ceux qui suivirent durant le même siécle. Aussi l'un des continuateurs de Nangis parlant des lieux voisins de Paris, où les Anglois mirent le feu en 1346, dit-il que c'étoit vers Saint Germain en Laye *usque ad Portum de Nully*.

Pouillé de Paris 1648. p. 132.

Reg. Parl. 26 *Apr.* 1370

Spicil. in f. T. 3. *p.* 107. *col.* 2.

L'un des endroits des Registres du Parlement ci-dessus cités, contient les plaintes que les Religieux de Saint Denis firent, de ce que le Prevôt de Paris avoit pris & amené à Paris leur batteau du Port de Nully, dont ils retiroient chaque semaine cent sols, & leur Fermier autant. La raison qu'avoit eu le Prevôt de faire remonter à Paris le batteau des Moines, étoit la rupture du grand Pont (qui est de Beaulce) ce qui pourroit dénoter le Pont de Sevre. Il ajouta pour s'excuser, qu'il restoit encore un Bac à Nully. Ce qu'on lit au septiéme volume des Ordonnances, fait voir qu'en 1383 il n'y avoit pas de Pont en ce lieu. Les grandes chroniques de Saint Denis font pareillement mention du lieu dont nous parlons. On y lit qu'en l'an 1373 aux mois de Janvier & Février, les eaux furent si grandes, qu'on alloit en batteau depuis la Porte Saint Antoine jusqu'au Roulle & au Port de Nuilly.

Ordon. VII vol. p. 529.

Au reste, en quelque état que fût ce Port, le Roi François premier y logea en 1518. Il y donna le 29 Mars avant Pâques un Edit touchant le Bailly de Touraine. Il n'y avoit encore qu'un Bac en ce même lieu en 1606; mais ce qui arriva cette année-là détermina à y construire un Pont. Voici comment Du Breul auteur du tems raconte la chose.

Tables de Blanchard.

Du Breul Antiq. de Paris liv. 4. à la fin.

» Le Vendredi 9 Juin 1606, sur les cinq » heures du soir, le Roy Henri IV revenant de Saint Germain en Laye, & voulant passer la riviere au Port de Neuilly; » comme Sa Majesté qui étoit en carosse entroit dans le bac, n'ayant voulu descendre » à cause de la playe, les deux derniers chevaux tirant trop à côté, tomberent dans » l'eau, & de leur poids emporterent le carosse, où étoient avec le Roi & la Reine, » Monseigneur de Montpensier, Mgr le Duc » Vendosme & Madame la Princesse de Conty. » Les premiers & les plus prompts au secours, » furent Messieurs de l'Isle-Rouhet & de » Chastaignetaye, qui préférans avec ceux » qui les suivirent, le salut de leur Prince au » leur propre, se jetterent dans l'eau, sans » avoir loisir d'ôter ni leurs manteaux ni » leurs épées... Ils accoururent donc à l'endroit où ils avoient vu le Roi, lequel retiré de son danger.... se remit dans l'eau » pour aider à retirer la Reyne & M. de Vendosme... Le Roy voulant obvier à de tels » malheurs, fit depuis bâtir un Pont en ce » lieu, lequel il qualifia de son nom, ordonnant qu'il seroit appellé le PONT-HENRI. «

Ce qui toutefois n'a pas été suivi. On croit qu'une fleur de lys placée sur la porte d'une maison sur le bord de la Seine à Neuilly même, est une marque d'honneur que le Roi accorda au batelier qui aida le plus à retirer le Roi, &c.

Ce Pont, que Du Breul qualifie de beau & excellent pont, ne dura pas trente-cinq ans. On voit par les Regiſtres du Parlement du vingt-ſix Janvier 1638, qu'il étoit déja tombé. La Cour permit alors d'y mettre des bacs & des batteaux, & elle en régla les droits. Lorſqu'il eut été réparé quelques mois après, le Roi Louis XIII fit don de la jouiſſance de ce Pont pour l'eſpace de trente ans à la Demoiſelle de Hautefort. Le 2 Septembre 1667, on enregiſtra en Parlement les Lettres accordées par Louis XIV à Dame Marie de Hautefort, Ducheſſe de Schomberg, portant prorogation de la jouiſſance des Ponts de Neuilly & Courbevoie pour quarante années, à commencer en 1671, ſuivant les Lettres à elle accordées trente ans auparavant, à condition de faire rebâtir ces Ponts. Et ſi par guerre ou par déſordre ces Ponts venoient à etre rompus, il fut dit qu'ils ſeroient réparés aux dépens du Roi. Il fut auſſi ſpécifié, que les droits ſeroient reçus au profit de cette Dame, ſans qu'il pût être fait aucune taxe ou retranchement au Conſeil du Roi; & même il y eut permiſſion accordée de conſtruire des moulins ſur ces Ponts. Enfin l'an 1711 le 26 Août, il y eut enregiſtrement de Lettres patentes en faveur de Louis-Charles de Hautefort, Marquis de Surville, portant prorogation à lui & à ſes ſucceſſeurs pendant quarante ans, de la jouiſſance du Pont de Neuilly, à condition qu'il feroit rétablir ce Pont & la chauſſée qui eſt entre-deux, & qu'il payeroit à la Communauté de Saint Cyr repréſentant Saint Denis, la ſomme de trois mille livres par an, & autres conditions.

Reg. du Conſeil du Parl.

Regiſtré en Parl. le 7 Mai 1638.

Reg. du Parl.

Ibid.

En 1554, il exiſtoit un lieu dit le Vivier de la Mairie du Port de Neuilly, ſitué dans la cenſive d'Etienne des Friches, à cauſe de ſon

Tab. S. Elig. Pariſ.

fief qui avoit appartenu aux Mathurins.

On voit à Neuilly sur le bord de la Seine une Chapelle du titre de S. Jean-Baptiste bâtie depuis environ cent ans. Elle sert en quelque maniere de Paroisse aux habitans dans les mauvais tems; & elle est desservie par le Vicaire de Villiers. Mais il n'y a ni tabernacle ni Fonts-baptismaux.

M. le Comte d'Argenson, Ministre de la guerre, fait bâtir à Neuilly une trés-belle maison.

Vie de M. Vaillant en la Pref. du *Botanicon Parisf.*

Ce fut dans ce hameau de Neuilly que Sebastien Vaillant fut attiré en 1692 par un Chirurgien qui y résidoit, & il y exerça la Chirurgie. Il venoit assiduement de ce lieu aux leçons que M. de Tournefort donnoit à Paris, & s'en retournoit le même jour. On sçait qu'il devint depuis Directeur du Jardin Royal des Plantes.

M. Chauveau, Curé de Villiers, voyant l'assistance à l'Office Divin fort négligée dans l'Eglise Paroissiale, & plusieurs autres inconvéniens à cause de l'éloignement des habitans, dont la partie la plus considérable est à Neuilly, où l'on compte huit cent ames ou environ, a acheté dans ces derniers tems un terrain en ce lieu de Neuilly, pour y bâtir une nouvelle Eglise Paroissiale. La premiere pierre de l'édifice fut posée en 1749 le 27 Novembre par Mademoiselle Louise-Anne de Bourbon Condé, Princesse du Sang, & la premiere pierre du chœur le fut le 26 Mai 1750 par M. Boucher, Conseiller de la Grand-Chambre du Parlement en sa qualité de Chantre du Chapitre de Saint-Honoré de Paris, gros Décimateur de Villiers: mais l'édifice est resté imparfait par la mort de Madame de Vougny, qui avoit promis pour le construire douze mille livres par an. Le Mémoire imprimé chez Simon,

mon, rue des Mathurins, d'où sont tirés ces faits, nous apprend que M. Fleuriau d'Armenonville Garde des Sceaux, dans le tems qu'il occupoit le Château de Madrid, avoit formé le projet de construire à Neuilly l'Eglise Paroissiale de Villiers, & qu'il en avoit même désigné la place.

MADRIT. Ce Château est situé sur la Paroisse de Villiers, à trois quarts de lieue de l'Eglise. L'origine de son nom est assez certaine, puisqu'il est sûr qu'il a été bâti par François I, sur le plan & modéle de celui de Madrit en Espagne. Dupleix parlant de ce Château & de la Reine Marguerite, premiere femme d'Henri IV, dit : « Je la fus trouver à » Madrid qu'elle faisoit nommer Boulogne, » du nom d'un Bourg prochain ; la mémoire » de Madrid en Espagne, où le Roi François » son ayeul avoit été prisonnier, lui étant » devenue odieuse. » Bassompierre releve ainsi cet endroit de Dupleix. » Cette maison, » dit-il, s'appelle aussi de Boulogne ; mais » les Courtisans du tems du Roi François, » qui s'y retiroit souvent en particulier, pour » témoigner que delà on ne voyoit point le » Roi, disoient qu'il étoit à Madrid. » Aussi y a t'il apparence que c'est de ce lieu, & non de Boulogne le village, que sont datés certains Diplomes de Charles IX, qui portent ces mots : *Donné à Boulogne.*

Remarq. du Maréchal de Bassomp. sur Dupl. an. 1665.

Dès les commencemens, il y avoit eu en ce Château une Chapelle qui n'étoit pas dotée. Louis XV, sur la démission du Prieuré de S. Serein de la Celle au Diocèse de Troyes, faite par M. Bessard de Rezay, y a uni ce Prieuré par Lettres du mois de Janvier 1724 : ce qui a été confirmé par Lettres de M. le Cardinal de Noailles du mois de Juin suivant, qui nous apprennent qu'en même tems il y

fut établi un Chapelain secondaire pour le soulagement du Titulaire; que le Chapelain en titre est à la présentation du Capitaine du Château, aussi-bien que le second qui est pareillement au choix du même Capitaine & amovible; que ni l'un ni l'autre ne peuvent faire aucunes fonctions dans cette Chapelle de S. Louis sans la permission de l'Archevêque. Cet établissement se fit du tems & du consentement d'Hervé Pinel Curé de Villiers, qui déclara que ce seroit sans préjudice au droit & à la possession où il est de porter les Sacremens dans le Château; que les deux Prêtres n'y feroient aucune fonction Curiale que de son consentement; que lui Curé continueroit d'aller en Procession à ce Château le lundi de Pâques & celui des Rogations, d'y donner la Communion à Pâques, & à l'égard des cendres, de les donner aux habitans du Château & des environs, ou de les envoyer au Chapelain pour les distribuer en la Chapelle. Selon le procès-verbal dressé alors, il y avoit environ cent Communians dans ce lieu.

La maison du lieu dit Bagatelle, celles de la Porte Maillot & de la Porte de Neuilly sont de la Paroisse de Villiers; de même aussi le Château de Ternes, s'il en faut croire le Mémoire imprimé au sujet de la future Eglise de Neuilly; car ci-dessus page 77 en parlant de Clichy, je le lui ai attribué en partie, sur le rapport qui m'en a été fait.

LE ROULE.

QUoique ce lieu soit maintenant compris dans l'étendue de Paris, je n'ai pas cru pouvoir me dispenser d'en parler ici, parce que cette attribution est toute nouvelle. Le territoire du Roulle étoit primitivement de la Paroisse de Villiers-la-Garenne; & par conséquent il avoit fait originairement partie de la Terre & Châtellenie de Clichy, Château Royal, qui au VI siécle avoit de grandes dépendances.

J'ai conjecturé à l'article de Clichy-la-Garenne, que le Roulle pourroit bien représenter aujourd'hui l'ancien *Romiliacum*, dont parle la Chronique de Fredégaire; car suivant cet auteur, ce *Romiliacum* étoit censé ne faire qu'un avec *Clippiacum*. J'avoue que depuis ce tems-là ce nom se trouveroit fort abregé: mais c'étoit l'ordinaire en France. Dès le XIII siécle, on varioit sur la maniere de rendre en latin le nom de Roulle: un titre latin de l'an 1217 se sert de l'expression vulgaire Roule; un autre de l'an 1222 met *usque ad pontem de Rolle*; d'autres des années 1260 & 1293 mettent *apud Rotulum*. Aussi ai-je conjecturé en parlant de Clichy, que le Roule pouvoit être le *Crioilum* de la vie de S. Eloy, parce qu'il devoit être voisin du même Clichy.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 272 & 447.

Notit. Gall. p. 437. col. 1.

Ce que nous avons de plus ancien touchant ce lieu du Roulle, nous apprend qu'il y avoit une Léproserie en cet endroit au commencement du XIII siécle. Il fut besoin d'y ériger une Chapelle pour la commodité des Lépreux & de ceux qui les servoient. Pierre de Ne-

mours, Evêque de Paris en 1217, ne le permit qu'après avoir eu le consentement du Curé de Villiers-la-Garenne, sauf les droits Curiaux, & à condition que le Chapelain n'y recevroit aucun Paroissien à Pâques, à la Pentecôte, à la Toussaint, à Noël, & à la S. Martin Fête patronale de Villiers. Cet Evêque y régla les droits des funérailles; par exemple, si un Paroissien de Villiers s'y faisoit porter étant atteint d'autre maladie que la lepre, & qu'il vint à y mourir revêtu de quelque habit de Religion, on devoit porter son corps à la Paroisse pour y chanter la premiere Messe; après quoi le Chapelain & les Freres de la Léproserie le rapportoient chez eux pour l'enterrer: mais les corps des Paroissiens qui y prenoient l'habit de la Religion de cette Léproserie, ne devoient point être portés à la Paroisse. Les Legs testamentaires furent aussi un objet de réglement. Au reste, quel que fût le Prêtre que l'Evêque commettoit à la desserte de cette Chapelle, soit séculier, soit régulier, il devoit promettre par serment au Curé de Villiers, d'observer l'Ordonnance ci-dessus. Si ceci prouve l'antiquité du lieu du Roulle sous ce nom de Roulle, il fait voir en même tems l'ancienne subordination des Chapelains envers les Curés, & que le Roulle n'a commencé que par une Chapelle de Léproserie. Celui qui en fit la visite pour l'Evêque de Paris l'an 1351, a marqué que ce fut en la présence de Jean le Vaillant & Jean Fouré, Prevôts des ouvriers en la Monnoie de Paris, qui se disoient avoir droit dans cette Léproserie; par accord passé entre l'Evêque Foulques de Chanac & eux. En effet, dans le traité de l'an 1345, on étoit convenu avec ces ouvriers, que l'Evêque n'installeroit que le Maître de Saint Lazare du Roulle, & non les autres.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 262.

Reg. visit. f. 100.

Chart. min. Ep. f. 25.

Sauval parlant du Roulle, s'est expliqué d'une maniere très-équivoque, l'appellant tantôt Commanderie, & tantôt Maladerie. Comme les termes de Léproserie & Maladerie sont assez synonimes, il auroit pu employer l'expression sûre & laisser l'incertaine. Cependant on assure qu'anciennement les armes de l'Ordre de S. Lazare étoient au dessus de la porte de la Chapelle. Ce que je puis dire, est que le Maître & les Freres appelloient dès l'an 1260 leur maison *Monasterium nostrum*, & que leur sceau représentoit un *Agnus Dei*.

Antiq. de Paris T. 1. p. 335.

Tab. Ep. Par.

Au milieu du XIII siécle, l'Evêque de Paris avoit un domaine & censive au Roulle, *apud Rotulum*, selon que le témoigne une charte de S. Louis de l'an 1260; & c'est même encore aujourd'hui un fief de l'Archevêché. J'ai trouvé que le 13 Février 1475, Nicolas Roullin Avocat, ayant un domaine au Roule, en fit hommage aux Vicaires Généraux de l'Evêque de Paris, à cause de sa femme. L'Abbaye de Saint Magloire y possédoit des prés en 1426. Il y a apparence que les Officiers de la Monnoie y avoient aussi du revenu, & que c'est par quelque espece de compensation qu'ils jouissent de certains biens de la Maladerie, ainsi que l'assure Sauval, qui la qualifie le plus souvent de Commenderie. Je ne sçai s'il y faut comprendre le clos appellé La Pepiniere, que j'ai appris encore être attaché à l'Hôtel de la Monnoie de Paris. Il est certain qu'encore au XVI siécle le Roulle étoit au rang des Maladeries du Royaume : & même par un article de l'Arrêt du Parlement 29 Août 1545, qui en réformoit les abus, on contraignit les Maîtres & Freres du Bas Roulle-lez-Paris à recevoir deux ladres. On accordoit même encore en 1598 des places en cette Léproserie, comme des especes de bénéfices.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 447.

Reg. Ep. Par.

Tab. S. Magl.

Regist. du Parl.

Reg. Ep. Par. Jan. 1598.

Sur la fin du dernier siécle, cette Maladerie fut érigée en Paroisse pour le soulagement des habitans de ce lieu, au nombre de soixante-quinze ménages, qui étoient de la Paroisse de Villiers, éloignée de trois quarts de lieue; il y eut aussi quelques meuniers qui étoient ci-devant de la Paroisse de Clichy, qui furent attribués au Roulle : cette érection fut faite le premier Mai 1699. Le Decret qui est plus ancien de deux ans, ne fut arrêté qu'aprés avoir oüi les Dames de Saint Cyr, Dames de Villiers-la-Garenne, du Pont de Neuilly & du Roulle en partie, les Religieux de Saint Denis, hauts, moyens & bas Justiciers de ces lieux & du fief des Maturins & de Socoly, (la Dame de Vaubrun Dame de Clichy défaillante) les Prevôt, Lieutenans, Ouvriers Monnoyeurs de Paris, Jacques Rioul, Secretaire du Roi Seigneur de Villiers-la-Garenne, le Chapitre de Saint Honoré gros Décimateur de Villiers, celui de Saint Benoît gros Décimateur de Clichy. Ceux de Saint Honoré demanderent à continuer d'aller en procession à cette Eglise le premier Mai. L'Archevêque se retint la collation pure de la Cure, & statua qu'on payeroit quarante livres chaque année au Curé de Villiers, & cinq liv. à la Fabrique. François Socoly Ecuyer, Seigneur de Villiers, se conserva en la nouvelle Paroisse le droit d'une part de pain-beni & d'un bouquet le premier de Mai jour de la Fête patronale. Sauval dit que cette Paroisse est dotée de la moitié du revenu de la Leproserie, & que l'autre moitié est demeurée aux soins des ouvriers de la Monnoye de Paris, qui l'ont appliquée pour le secours de leurs confréres malades. Au moins il est constant qu'ils avoient eu quatre places dans cette Maladerie.

Reg. Archiep. 28 Febr. 1597.

Antiq. de Paris T. 1. p. 315.

Reg. Ep. Par. 9 Juin. 1669.

L'Eglise du Roule reconnoît S. Philippe &

S. Jacques pour Patron. On y solemnise aussi le 16 Août la Fête de S. Frambould solitaire du pays du Maine en qualité de second Patron. Sauval ibid. & l'Alman. Spirituel.

Comme cette Eglise quoique non-ancienne menaçoit ruine, elle a été abbatue depuis quelques années ; & l'Office transferé dans une grange à côté décemment accommodée.

Depuis l'an 1722 le Roulle est fauxbourg de Paris. Par Arrêt du 30 Janvier, & Lettres patentes du 12 Février de cette année, ce lieu fut déchargé de la Taille, & assujetti aux entrées ; & les Fermiers Généraux chargés de payer au Receveur des Tailles la somme de quatre mille huit cens trente-cinq livres par chaque année. L'enregistrement est du 14 Mai suivant. Reg. Parl.

MONTMARTRE.

Si nous n'avions pour assurer l'antiquité du nom de cete montagne voisine de Paris ; que le témoignage des actes de S. Denis composés par Hilduin, il faudroit nous en tenir à ce que cet Auteur dit, que son premier nom étoit *Mons Martis*, & qu'à cause que S. Denis & ses compagnons y ont selon lui souffert le martyre, on l'a depuis appellée *Mons Martyrum*, comme c'étoit l'usage de son tems. Mais nous avons Fredegaire, Ecrivain du septiéme siécle, qui l'appelle *Mons Mercore*, qui est une altération du nom *Mons Mercurii*. Il semble donc que le nom que nous lui donnons depuis le IX siécle, & dont Hilduin est peut-être l'inventeur, comme l'a pensé M. Grancolas, ne soit qu'une corruption des mots Mont Mairte, ou plutôt des mots Mons Mercre. On

veut aussi qu'il y ait eu sur cette montagne un temple de Mercure & un autre de Mars. (a) Sauval va jusqu'à assurer qu'il en a vu des restes dans le siécle dernier, & qu'ils ont été abbatus. Mais comme il n'est pas sûr que cet Ecrivain se connût en bâtisse Romaine des premiers tems, il pourroit se faire que lui & ses contemporains eussent pris pour des restes du temple, quelques vieilles masures du bas Empire, telle qu'étoit celle que l'on a découverte remuée & fouillée sur la fin de l'année 1737 & au commencement de 1738 vers le Nord de cette montagne Il suffiroit qu'il y eût eu, comme cela est possible, une statue de Mercure élevée dans un endroit, une de Mars placée en un autre lieu dè la même montagne, pour lui avoir fait donner le nom de ces fausses divinités. Frodoard dit à la vérité que de son tems, c'est-à-dire en l'an 944, un grand ouragan renversa à Montmartre une maison très-ancienne & très-solidement bâtie. Mais il ne marque point que cette maison passât pour être un temple. J'ai vu du côté du couchant quelques fondemens de l'édifice qui a passé pour être un reste du temple de Mercure.; ces fondemens m'ont paru trop peu épais pour avoir soutenu un temple. A l'égard de l'édifice dont parle Frodoard, qui passoit au X siécle pour être très-ancien, & que je suis persuadé être le

(a) Je ne parle pas de l'idée qu'a eu l'auteur d'un écrit inseré dans un Journal de France il y a vingt ans & plus, que cette montagne avoit été formée des terres que les débordemens de la Seine ont ramassé; non plus que de ce qu'a écrit Raoul de Prêlles au XIV siécle en ses Commentaires sur sa Traduction Françoise de S. Augustin sur la Cité de Dieu, que cette montagne servit aux Gaulois à mettre un fanal qui repondoit à celle de Court Dimanche au-dessus de Pontoise, & celle-ci à Montjavoux en Vexin. Cet auteur a ti.é tout cela de son cru.

même

même dont on a découvert les restes en l'examinant exactement lors de la fouille qui a duré plusieurs jours, je me suis convaincu que c'étoient des bains de la maison de quelque ancien habitant du troisiéme siécle ou environ, ou l'eau d'une fontaine située un peu au-dessus se rendoit par des tuyaux; & que la salle & le reste n'avoit été renversé par l'ouragan de l'an 944, que parce que ces bâtimens n'avoient presque point de fondemens.

En l'an 627 de J. C. il y avoit en quelque endroit de Montmartre une maison, dans laquelle le Roi Clotaire II étant à Clichy, envoya Ægyne grand Seigneur Saxon, dont les gens avoient tué Ermenaire, Maire du Palais de Caribert son fils, & ce Seigneur y resta avec ses amis & quelques troupes, s'attendant bien d'y être assiégé; mais le Roi assoupit cette affaire. *Fredeg. Chron. n°. 25.*

Il pouvoit aussi y avoir dès-lors sur cette montagne une Eglise du titre de Saint Denis, ou bien il faut dire que ce fut dans le siécle suivant que l'on y en bâtit une, puisque l'auteur de la premiere collection des miracles de ce Saint, qui écrivoit sous Charles le Chauve, assure que l'Eglise du titre de ce Saint située sur la montagne depuis peu appellée *Mons Martyrum*, eut besoin de son tems d'une charpente neuve, tant l'ancienne étoit usée: & peut-être que ce fut lorsque cette Eglise fut bâtie pour la premiere fois sur cette montagne vers l'an 700 ou 750, & dédiée sous l'invocation de S. Denis & de ses compagnons, que l'on commença à changer le nom de la montagne en celui de Mont des Martyrs, expression par laquelle on ne doit pas nécessairement entendre S. Denis & ses deux compagnons, puisque d'autres qu'eux paroissent y avoir souffert, comme on verra ci-après: ce *Liber Miracul. S. Dionys.*

n'eſt au reſte que ſur le témoignage d'Hilduin Abbé de Saint Denis, que l'on a cru depuis lui que c'étoit ſur cette montagne que le Saint & ſes compagnons avoient été décolés, & le nom de l'Egliſe bâtie ſur la même montagn fut le fondement de ſon opinion.

Les bâtimens qui pouvoient avoir été con ſtruits ſur cette montagne, ſouffrirent beau coup durant le ſiége de Paris par les Normar en l'an 886. Ce fut de deſſus la hauteur de lieu, que pendant ce ſiége Eudes Comte Paris, qui étoit allé trouver le Roi Charles Gros pour avoir du ſecours, ſe fit voir a aſſiégés afin de favoriſer ſon paſſage à trav les ennemis. Ce fut auſſi là que ce même Pr ce étant arrivé, campa avec ſon armée. fin ce fut de-là que Thiery & Alderan, fre ſi renommés dans l'Hiſtoire, ſe détacher avec ſix cens hommes, & malgré les N mans entrerent dans Paris, leur paſſant ſu ventre.

carmine bſid. ſ.

Ce ne fut que dans le tems de l'ouragar l'an 944, que l'Egliſe de Montmartre fut batue. Frodoard dit que les diables y con buerent; & cela ſur le bruit du peuple veut toujours du merveilleux. On va voir cent cinquante ans après il en ſubſiſtoit ſur la même montagne.

hron. Fro- rdi.

L'Empereur Othon II qui porta ſes a aſſez avant dans la France, vint camper ques ſur Montmartre l'an 978 ; mais il d dit qu'on touchât aux Egliſes. D'ailleur n'y vint que pour accomplir ce qu'il fait dire à Hugues-Capet renfermé dans P que l'*Alleluia* qu'il feroit chanter pour re cier Dieu de ſes victoires, ſeroit dit ſi h qu'il n'en auroit jamais oüi un ſemblable effet, ayant réuni ſur le faîte de Montm un grand nombre de Clercs, il leur di

chanter le plus haut qu'ils pourroient l'*Alleluia. Te Martyrum candidatus laudat exercitus, Domine*, qui se trouve au Commun de plusieurs Martyrs dans les anciens Graduels (où il est du cinquiéme mode ou ton) que Hugues-Capet lui-même & tout Paris l'entendit, & en fut fort surpris. Ce fait est rapporté dans la Chronique des Evêques de Cambray, composée au siécle suivant par Baudry de Cambray: Chantre de l'Eglise de Terouenne. Gesta Camer. Cap.

Le Roi Robert confirmant en 996 à l'Abbaye de Saint Denis l'étendue du territoire qui avoit été nommé dans un diplome qui passe pour être du Roi Dagobert, marque que d'un côté il s'étendoit jusqu'à la montagne des Martyrs, *usque ad Montem Martyrum ubi ipse praecellentissimus Domini testis agonem suum feliciter explevit*. Il n'est pas dit si la montagne y est comprise: mais il y a apparence que non; & il est constant par d'autres monumens que l'Abbaye ne jouissoit pas alors de toute la plaine qui est entre l'Abbaye & cette montagne.

La famille du nom de Bouchard qui a fon…é la maison de Montmorency, ayant pro…it de grands hommes durant le cours du …mier siécle de la troisiéme race de nos …ois, mérita qu'une partie au moins de Mon…rtre lui fût donnée en bénéfice par le Prin… Un de ces Seigneurs de Montmorency que …compteit en 1096 pour le quatriéme du …m de Bouchard, donna cette année-là un …, par lequel il est évident que l'Eglise si…ée sur cette montagne avec l'autel & le …Suaire, le cimetiere, un espace considé…e de terrain aux environs, la troisiéme par… de la dixme & le tiers des Hôtes, avec la …itié d'un labourage, étoient compris dans …rritoire qu'il y possédoit bénéficiairement, Hist. l. Mont. p.

Cet acte qu'il mit sur l'autel de Saint Martin des Champs, n'est autre que le consentement qu'il donne à la cession que Vautier Payen & Hodierne sa femme, qui tenoient de lui toutes ces choses, venoient d'en faire aux Moines de ce Prieuré. Il s'agit ici de l'Eglise qui étoit sur le haut de la montagne, & qui paroît par-là avoir été il y a six cens ans une Paroisse dont Vautier étoit possesseur, quoique laïque, suivant l'usage de ces tems-là.

Ainsi l'Eglise qui n'avoit été jusqu'alors que Paroisse, devint un Couvent dépendant de Saint Martin des Champs, par le moyen du présent que fit Vautier d'un certain terrain pour cet effet, *tantum atrii ubi fierent Officinæ Fratrum* : & il y a apparence que si dès-lors les Religieux ne la rebâtirent pas à neuf & dans une autre forme, ils en réserverent une partie pour servir d'autel Paroissial, ainsi qu'il y en avoit un avant qu'ils y fussent. Urse ou Ursion étoit alors Prieur de Saint Martin.

Ibid.

Le nom & le tems de ce Prieur nous sert à fixer l'époque du don qui fut fait au même Monastere de Saint Martin des Champs, de la petite Eglise qui étoit sur la colline, *parva Ecclesia quæ in colle Montis Martyrum est & à vulgo appellatur Sanctum Martyrium.* Ce fut à lui que des laïques qui la possédoient, la remirent en présence des Senieurs : les conditions sont à remarquer : ces Laïques voulurent que les offrandes qu'on apportoit en cette petite Eglise appartinssent désormais à un autre Laïque nommé Bernard, qui en rendroit dix sols chaque année au Couvent de Saint Martin, consentant qu'après sa mort elles revinssent à cette Communauté, avec tous les biens du même Bernard, qui se reconnut chargé de faire célébrer dans la même petite Eglise, tant qu'il vivroit, deux ou trois Messes par semai-

Ibid. p. 319

ne. On apprend par-là que dès-lors cette Eglise ou Chapelle étoit un pélerinage ou lieu de concours, qu'il y avoit du revenu, & que son nom n'étoit pas *S. Denis*, ni *les Martyrs*, mais *le Saint Martyre*, sur l'opinion où l'on étoit que quelques Chrétiens avoient souffert en ce lieu, & qui sera prouvée ci-après par les reliques de plusieurs que l'on y a conservé, & que l'on y conserve encore.

On ignore s'il y eut un Monastere ou Prieuré de Moines de Saint Martin érigé à Montmartre, aussitôt après la donation rapportée ci-dessus. Supposé qu'il fût construit, les Moines de l'Ordre de Cluny n'y resterent pas long-tems. Car dès l'an 1133 ils cédérent l'Eglise de Montmartre au Roi Louis le Gros & à la Reine Adélaïde, & à leur fils Louis le Jeune déja nommé Roi, afin que ces Princes la donnassent à des Religieuses. Ils leur céderent aussi pour la même fin la Chapelle du Saint Martyre, un lieu appellé la Couture-Morel & la maison de Guerry le Changeur; en récompense de quoi le Roi leur donna l'Eglise de Saint Denis de la Chartre à Paris; dont ils jouissent encore. Les auteurs du Gallia Christiana paroissent douter qu'il y ait eu un Couvent de Moines à Montmartre: mais il me semble que selon les Lettres de Pierre Maurice Abbé Général de Cluny de cette même année 1133, les Religieux de l'Ordre y avoient demeuré & servi Dieu jusqu'alors: *Ibidem Deo servientes*, dit-il; & par l'exposé des biens-fonds qui appartenoient à cette nouvelle maison, tant par donation que par achat, on voit qu'il pouvoit y avoir de quoi entretenir plusieurs Religieux.

Hist. S. Mart. p. 326

Gall. Chr. T. 7. col. 612.

Hist. S. Mart. p. 327.

La dixme de l'Eglise dont avoient joui les Religieux de Cluni avec plusieurs vignes &

coutures, aussi-bien qu'un labourage à Drancy, ayant été ainsi transportés au Roi pour passer aux Religieuses, ce Prince déclara par une Charte de l'année suivante (1134) qu'il
Ibid. p. 330. dotoit l'Eglise & l'Abbaye qu'il venoit de bâtir à Montmartre, du village de Menus proche Saint Cloud, & de plusieurs autres biens situés aux environs de Paris & dans Paris même. Mais on n'y trouve de spécifié comme situé à Montmartre, que la maison de Guerry le Changeur ci-dessus nommée, avec des étaux & boutiques, à quoi le Roi ajoute la Voierie du même Territoire, que Guillaume de Senlis qui en jouissoit lui avoit remise pour d'autres biens. Un peu après ce tems-là, Mathilde premiere femme d'Etienne Roi d'Angle-
Sauval T. 1. p. 356. terre, & fille d'Eustache Comte de Boulogne, donna aux mêmes Religieuses cinq milliers d'harengs à prendre chaque année à Boulogne sur mer.

Les Religieuses qui furent établies à Montmartre, étoient du même Ordre que les Religieux qui en sortoient; sçavoir de celui de S.
Gall. Chr. T. 7. col. 614 Benoît. La premiere Abbesse, nommée Adelaïde, fut tirée du Couvent de Saint Pierre de Reims. Elle ne le fut pas long tems, puisque dès l'an 1137 il y en avoit une autre, nommée Christienne ou Christine, dont il est fait mention dans une Bulle d'Innocent II. Ce Monastere étoit sur la cime de la montagde, & non où il est depuis le dernier siécle. Christienne en étoit encore Abbesse, lorsque le Pape Eugene III vint y faire la Dédicace de l'Eglise. Il avoit célébré dans l'Abbaye de
Annal. Bened. T. 6. p. 417 Saint Denis la Fête de Pâques, qui arriva l'an 1147 le 20 Avril. Le lendemain s'étant rendu à Montmartre, il y fit la cérémonie, assisté de S. Bernard Abbé de Clervaux, & de Pierre le Vénérable Abbé de Cluny, dont l'un



les côtés, fut peut-être la cause de la violence de l'incendie qui le réduisit en cendres l'an 1559. Cet incendie le priva des ornemens que l'on disoit avoir servi à Saint Bernard, lorsqu'il officia avec le Pape Eugene III, & du beau Missel couvert d'or dans lequel ce souverain Pontife avoit célébré la Messe. Mais heureusement on sauva une châsse de reliques des Martyrs qui ont souffert sur cette montagne, & qui paroissent être différens de S. Denis & de ses deux compagnons. Je croi devoir en rapporter la preuve ici, personne n'ayant encore parlé de ces Martyrs, que le Pere Leon Carme Exprovincial, qui dans un volume in-8° intitulé *Octave de S. Denis*, imprimé en 1661, dit à la tête de cet ouvrage, que le 15 Mars 1517 il se fit en l'Abbaye de Montmartre la Translation de plusieurs corps de Martyrs par Martin Deschamps Abbé de Livry, & qu'on en a le Procès-verbal dans les Archives de l'Abbaye. Cet acte fut vu en 1612 par un des Vicaires Généraux de l'Evêque de Paris : & voici la Note qui en fut faite dans le Registre du Secrétariat, au 10 Mars.

Sauval T. 1. p. 356.

Silvius à Petra viva Vicarius Generalis aperit capsam ligneam retro majus altare Montis Martyrum ad instantiam Abbatissæ, & eam invenit plenam ossibus variarum partium corporum humanorum cum instrumento sequente in pergameno.

» In hac capsa plurimæ Reliquiæ Sancto-
» rum Martyrum qui passi sunt in hoc loco
» continentur; quæ translata est à sacristia do-
» mus hujus & posita solemniter in hoc loco
» publico per Nos Fratrem Martinum de Cam-
» pis humilem Abbatem Livriacensem, Visi-
» tatorem Regularem Abbatiarum Virginum
» Reformationis Parisiensis Episcopii, ad sup-
» plicationem Abbatissæ & Conventûs ejus-

» dem domûs anno Domini millesimo quin-
» gentesimo decimo septimo die XV Martii,
» in præsentia Reverendorum Dominorum &
» Patrum Matthæi Le Lieur Parisiensis Eccle-
» siæ Canonici & Succentoris, Jacobi Merlin
» sacræ Theologiæ Doctoris & Archipresby-
» teri Magdalenes, Petri Pasquier Prioris Cu-
» rati Villæ-Mobilis, Guillelmi Heron Patris Ville-mom-ble.
» Confessoris Filiarum Montis Martyrum, Joa-
» chim Chastelain Patris Confessoris de Gisso,
» Guillelmi Borry Curati de Noisiaco Magno
» Procuratoris Domûs, & aliorum plurimo-
» rum. Signatum Frater Martinus de Campis,
» humilis Abbas Livriacensis cum chiro-
» grapho.

Monsieur de Pierre-vive ayant tiré copie de cet acte, le remit dans la châsse, en présence de J. Baudoyer, Chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois, & la referma ledit jour 10 Mars 1612.

Voici encore ce qu'on lit dans le Regiître de l'an 1614 au 18 Juillet.

» Nous Henri de Gondi, par la grace de
» Dieu Evêque de Paris, certifions à tous
» qu'il appartiendra, que les Reliques qui
» sont dans les châsses de l'Eglise de Mont-
» martre ont toujours été tenues & reconnues
» par nos Prédécesseurs Evêques comme
» vrayes & Saintes Reliques & vénérées par
» les Fideles Catholiques comme telles. Des-
» quelles Reliques la Translation a été faite
» solemnellement par l'autorité de notre Pré-
» décesseur Evêque le xv jour de Mars 1517;
» auquel jour N. S. Pere le Pape Paul V.
» a donné Indulgences plenieres à tous Fidé-
» les qui confessez & communiez visiteront
» ladite Eglise de Montmartre en laquelle est
» faite Fête solemnelle chacun an de ladite
» Translation. Et Nous, en suivant la foi,

» piété & devotion de nosdits Prédéceſſeurs,
» reconnoiſſons & venerons auſſi leſdites Re-
» liques pour vrayes & ſaintes. En témoin
» de ce donné à Paris le 18 Juillet 1614.

Il réſulte de tout ceci que d'autres Martyrs que S. Denis, S. Ruſtique & S. Eleuthere, dont les corps ſont à Saint Denis, ont ſouffert ſur cette montagne, peut-être dans le même temps qu'eux, peut-être auſſi devant ou après, & qu'au lieu de penſer que ce fut à cauſe de ces trois Martyrs qu'il y eut primitivemement en ce lieu une Chapelle dite *de Sancto Martyrio*, il ſeroit plus prudent d'en douter & de croire que ce fut à cauſe des autres Martyrs dont on ignore les noms. Quoiqu'il en ſoit, on trouve qu'il s'en étoit fait des diſtributions depuis la Tranſlation de 1517 & avant la reconnoiſſance faite en 1612 & 1614. L'Abbeſſe Marie de Beauvilliers en avoit donné quelque partie à Quentin Geſnault Curé de Saint Sauveur, qui obtint le 30 Mai 1707 de l'Evêque de Paris non ſeulement l'approbation de ces Reliques comme étant tirées *des châſſes de Montmartre*, mais même des Indulgences pour le jour de la Tranſlation: & je ne crois pas que ce ſoit d'autres Reliques que de celles de ces mêmes Martyrs, qu'elle avoit donné l'an 1609 ſous le nom de S. Denis à Claude Potier Benedictin. La diſtraction faite en 1633 en faveur de l'Abbaye de Gif au Diocéſe de Paris eſt ſous le nom des Martyrs de Montmartre, auſſi-bien que celle en faveur de l'Egliſe Paroiſſiale de Chaillot.

Reg. Ep. Pariſ.

Gall. Chr. T. 7. col. 620. ex Tabul. S. Vitoni.

Outre les Reliques de ces Martyrs anonymes qui ſont conſervées à Montmartre de tems immémorial, & qui furent peut-être cauſe de l'érection de la premiere Egliſe où elles furent conſervées, les Dames de l'Abbaye furent en-

richies en 1625 d'un ossement de S. Benoît qui fut tiré le 17 Octobre de la châsse de ce Saint gardée à Saint Benoît-sur-Loire, & cela par concession du Cardinal de Richelieu qui en étoit Abbé. L'Archevêque de Paris leur donna le 30 Janvier 1626 permission de l'exposer. Je ne dirai point ici le nom dont fut qualifié un corps des cimetieres de Rome que le Cardinal Chifi donna à l'Abbesse vers l'an 1666; de crainte qu'on ne le confonde un jour avec d'autres Saints fameux du même nom. D'autres Reliques plus certaines que ces dernieres sont celles de Saint Aigulfe Abbé de Lerins au VII siécle; les Religieuses en considération de ce qu'elles en possedoient, obtinrent de l'Archevêque de Paris le 30 Août 1666 la permission de faire de ce Saint Abbé l'Office de rit-Double le 3 de Septembre jour de sa mort.

Reg. Archiep.

Ibid.

Ibid.

Parmi les sépultures de l'ancienne Eglise Abbatiale, la plus considérable a été celle de la Reine Adelaïde de Savoye femme de Louis le Gros & fondatrice de la maison. Ayant été mariée en secondes noces au Connétable Matthieu de Montmorency, elle se retira sur la fin de ses jours en cette Abbaye & elle y mourut l'an 1154 après lui avoir légué la Terre de Barbery village du Diocése de Senlis qui lui venoit de son doüaire. Elle fut inhumée dans l'Eglise de ce Monastere devant le grand autel; son fils le Roi Louis le Jeune vint visiter sa sépulture au retour de son voyage de Saint Jacques, & confirma la donation faite par sa mere. On a remarqué qu'à sa représentation sur la tombe l'ornement de sa couronne consistoit en quatre fleurons. Cette tombe resta au même endroit jusqu'à l'an 1643, que Marie de Beauvilliers Abbesse la fit transporter dans le chœur des Religieuses. Quelques an-

Charta Ludov. VII. in Prob. Hist. Montis-Morq pag. 50.

nées après, l'Abbeſſe Françoiſe-Renée de Lorraine fit renouveller cette tombe qui fut accompagnée d'une inſcription en Proſe Françoiſe & de douze vers dans la même langue. La tombe & les inſcriptions ont depuis été tranſportées avec l'Abbaye au Prieuré ſitué au milieu de la côte.

Voyez le tout dans Piganiol T. 2.

Sauval T. 1. p. 356.

J'ajouterai ici une obſervation faite par Sauval. Selon lui » On dit que dans cette Ab» baye eſt le corps de Olanus Roi de Mo» reſque *alias* de Norvegue jadis payen & » depuis converti par Robert Archevêque de » Rouen. Si c'eſt Olavus Roi de Norvege dont il a voulu parler, le temps auquel il vivoit convient à la vérité avec celui de cet Archevêque : mais comment le reſte peut-il être vrai ; & comment ſera venu en France le corps de ce Saint Roi mort en 1026 ?

Sauval T. 1 p. 357.

Le nombre des Religieuſes de cette Abbaye & leur façon de vivre furent ſujettes à diverſes révolutions. Il leur fut fait défenſe au XII ſiécle d'exceder le nombre de ſoixante. L'ordre du Roi Louis VII confirmé par le Pape Alexandre III eſt de l'an 1175. Les guerres du XIV ſiécle acheverent d'en diminuer tellement le nombre, qu'en 1403 elles n'étoient plus que ſix. La diminution de la Communauté fit que le relachement y fut introduit. Elles ſortoient alors du Monaſtere pour les cérémonies extraordinaires, & l'on trouve qu'en 1462 elles aſſiſterent aux funerailles du Roi Charles VII. Sauval parle d'une réforme que Jean Simon qui fut Evêque de Paris depuis 1492 juſqu'en 1502 y introduiſit : mais ce qu'il en dit eſt combattu par le catalogue des Abbeſſes, où il ne s'en trouve point qui ait été ſœur de ce Prélat. Il ſe trompe auſſi lorſqu'il dit qu'il n'arriva rien de mémorable dans le temps de la réforme qu'E-

Hiſt. S. Denis p. 358

Sauval T. 1. p. 354.

tienne Poncher son successeur y établit. On doit trouver d'abord assez extraordinaire que l'Abbesse Marguerite Langlois qui mourut le 11 Juin de l'année 1503, en laquelle cette réforme fut commencée, fit chanter pour elle un service des Morts un peu avant, comme si elle eût été décédée. Sauval n'avoit pas vu non plus les Registres du Parlement au 18 Juillet de la même année, où on lit ce qui arriva en conséquence des ordres des Vicaires Generaux, & que quelques raisons m'empêchent de rapporter. Ce fut la même année que Marie Cornu tirée de Chelles fut faite premiere Abbesse triennale de cette Abbaye. A l'égard de la réforme sous l'Evêque Jean du Bellay en 1547, le Gallia Christiana marque la déposition de l'Abbesse faite alors; & que depuis ce temps-là le Roy y nomma des Abbesses Titulaires. La premiere fut Catherine de Clermont. Elle fut bénite le Dimanche 11 Août 1549 dans le chœur de son Eglise par François de Dinteville Evêque d'Auxerre. On voit qu'il y avoit alors plus de 60 Religieuses dans le Couvent.

Gall. Chri. T. 7. col. 612.

Hist. d'Auxerre T. 2 p. 214 des pieces.

La réforme entreprise au commencement du dernier siécle se trouva également nécessaire. Plusieurs Religieuses avoient quitté le Monastère du temps des guerres de la Ligue; celles qui y étoient restées y vivoient sans beaucoup de régularité. Le camp que forma Henri IV sur la montagne lorsqu'il assiégea Paris acheva de déranger la maison. Mais après que la paix fut survenue, l'Abbesse Marie de Beauvilliers travailla à faire revivre l'ancien esprit monastique dans son Abbaye, aidée des avis de plusieurs pieux Religieux. Il paroit cependant qu'il y eut un article sur lequel elles auroient pû rester comme elles étoient, si quelqu'un (comme un Refor-

mateur de Religieux) ne les en avoit porté à quitter l'ancien usage, je veux dire l'habit blanc qu'elles avoient porté de temps immémorial, ainsi que toutes les autres anciennes Religieuses. On les engagea à présenter à Henri de Gondi Evêque de Paris une Requête par laquelle elles demandoient à le changer en noir, disant quelles n'avoient pas fait profession de l'Ordre de Saint Augustin mais de Saint Benoît, & d'autres raisons aussi mauvaises, comme de dire que l'habit blanc est sujet à vanité, & qu'elles n'étoient pas à portée de l'entretenir propre, faute d'eau. Leur Requête fut enterinée par le Prélat le 13 Mars 1612 : & même il y eut aussi alors quelque changement dans la forme de leur voile selon le Gallia Christiana. (*a*) Sauval ajoute que le même Evêque consentit encore en 1617 sur un second exposé, qu'elles s'abstinssent de l'usage de la viande autant que leur santé le pourroit permettre.

Reg. Ep. Paris.

Sauval T. 1. p. 355.

Il faut se souvenir que tout ce qui a été dit jusqu'ici regarde le Monastere de Montmartre dans sa situation primitive ; c'est-à-dire au sommet de la montagne où l'air est encore plus vif que dans le Prieuré. Le grand froid qui se faisoit sentir dans l'ancien Couvent où les Religieuses ont resté cinq cent cinquante ans, avoit été cause de l'indulgence qu'avoient eu les Abbesses dès le tems de S. Louis de leur donner dequoi avoir des bottes fourrées. Cela se lit en particulier de l'Abbesse Helisende à l'an 1231. Elle statua que dans la suite on payeroit à chacune à la

Gall. Chr. T. 7. col. 615

(*a*) Je croi qu'il y a une faute dans cet ouvrage à l'endroit où il est parlé du changement de couleur. J'y lis col. 620. *Cum Reformatio suscepta est, vestem albam, & certam velandi capitis rationem assumpserunt.* L'Errata n'y change rien.

Touſſaint la ſomme de trois ſols pour s'en pourvoir.

Nonobſtant l'éloignement dont cette Egliſe eſt de la Cathédrale de Paris, il a été établi dans l'antiquité & peut-être dès le VI ſiécle lorſque les Rogations inſtituées à Vienne s'étendirent dans les Gaules, que le Clergé de Paris y viendroit faire la Station le premier jour de ces Proceſſions. On trouve auſſi parmi les anciennes Stations du Chapitre dans le temps du Carême au vendredi de la ſemaine de la Paſſion : *Statio ad S. Mariam in Monte Martyrum*. Juvenal des Urſins parle d'une Proceſſion qui fut faite durant l'hyver de l'an 1392 à Montmartre, en reconnoiſſance de ce que le Roi Charles VI avoit évité le péril d'être brulé.

Les Religieux de l'Abbaye de S. Denis ont eu de leur côté la devotion d'y venir proceſſionnellement avec une partie de leurs Reliques, leur Clergé & leurs Officiers l'une des Fêtes de Pâques ou de Pentecôte chaque ſeptiéme année, parce que les ſix autres années leur Proceſſion alloit à Aubervilliers, à la Cour-neuve, à S. Oüen, à Pierrefitte, à Stains & à la Chapelle : Cette coûtume ſubſiſtoit encore en 1616. Les ſix Stations étant ſupprimées, ils ont reſervé ſeulement celle de Montmartre, & l'ont fixée au 1 Mai. Le chef de S. Denis qu'on y porte eſt préſenté à baiſer à toutes les Religieuſes durant le *Te Deum*. Les Religieux de S. Denis eurent en 1721 la permiſſion de M. le Cardinal de Noailles d'entrer ce jour-là dans le chœur intérieur. Il a paru pluſieurs rélations imprimées de cette Proceſſion ſeptenaire. La plus digne d'être lue m'a paru celle qui fut imprimée en 1749 à l'occaſion de la Proceſſion de la même année. L'auteur eſt M. Chapotin Commis à la Bibliothéque du Roi.

Felib. p. 439.

Avant que de rapporter comment toute la Communauté des Religieuses de Montmartre quitta le haut de la montagne pour venir demeurer à l'autre Eglise qui est plus bas du côté de Paris, il est bon de faire l'Histoire de cette seconde Eglise dont je n'ai dit qu'un mot ci-dessus. Le premier titre qui en parle n'est que de l'an 1096. Mais il suppose qu'elle existoit long-temps auparavant, puisqu'elle étoit tombée entre les mains des Laïques, & que ce ne fut que lorsque le scrupule fut venu à ceux qui en jouissoient, qu'ils la cederent aux Religieux de Saint Martin des Champs & à leur Prieur Ursion. Il ne paroît pas que cette Eglise que le titre qualifie de *parva Ecclesia quæ in colle Montis Martyrum est & à vulgo appellatur Sanctum Martyrium* eut alors d'autre revenu que les offrandes qu'on y apportoit. On veut que ce soit le grand Autel de cette Chapelle que le Pape Eugene III soit venu bénir le Dimanche dans l'Octave de l'Ascension premier jour de Juin 1147, & que c'est d'elle qu'il faut entendre la Bulle par laquelle ce même Pape accorde sept cent jours d'Indulgence à ceux qui la visiteront au jour de l'anniversaire de cette consécration. Je croi que tout cela doit plutôt être entendu de la consécration du grand Autel de l'Eglise de l'Abbaye, le Pape s'étant contenté lorsqu'il vint au Monastere le lundi de Pâques précédent de faire la Dédicace de la Basilique, cérémonie assez longue d'elle même. D'ailleurs il n'est pas vraisemblable que dans une Chapelle telle qu'étoit alors celle du Saint Martyre il y eût plusieurs Autels.

CHAPELLE DU SAINT MARTYRE.

Annal. Bened. T. 6

Elle n'est encore qualifiée que de Chapelle en l'an 1181. Ce fut alors que Constance Comtesse de Toulouse fille du Roy Louis le Gros y fonda un Chapelain tenu de prier pour les an-

Gall. Chr. T. 7. col. 614

ancêtres du Roi & de la Reine & pour l'ame de son frere le Roi Louis le Jeune nouvellement mort. Elle avoit constitué pour cet effet une somme de 145 livres sur les Chevaliers de Saint Jean de Jerusalem, qui devoient payer cent sols chaque année au Chapelain. Elle s'en retint la nomination sa vie durant, & l'Evêque de Paris Maurice de Sully consentit qu'après elle l'Abbesse y présentât. En 1304 le Roi Philippe le Bel averti du peu de revenu de cette Chapelle, lui assigna sur son Trésor de Paris vingt livres Parisis de rente. Sauval T. I. p. 352.

En 1305 Hermer ou Hermener Ecuyer & Catherine sa femme y fonderent un second Chapelain, qui fut chargé de prier pour le Roy Philippe le Hardi & sa femme, pour Philippe le Bel regnant & la Reine Jeanne sa femme; & même il paroît que pour l'érection de la seconde Chapelle ils firent construire un autre autel au-dessus du premier qui étoit un peu enfoncé dans la terre. Car dans l'acte de confirmation de cet établissement donné par l'Evêque de Paris Guillaume Baufet, les fondateurs reservent aux Religieuses tout droit de Seigneurie, propriété, patronage, &c. & l'Abbesse Ade de Mincy approuvant l'année suivante cette fondation, se reserva le pouvoir de démolir les maisons des deux Chapelains si elle vouloit établir un Prieuré en ce lieu, à la charge de leur en rebâtir d'autres. Cette Chapelle avoit un Chapelain en exercice, encore vers l'an 1440. *Tab. Ep. Paris. in Spir.* Du Breul liv. 4. *Tab. S. Magl.*

On voit par un acte de l'an 1501 que la Dédicace de cette Chapelle se célébroit alors le 19 Avril. Un Prêtre qui y avoit fait chanter en ce jour une grande Messe à Diacre & Sous-Diacre sans la permission de l'Abbesse fut condamné par Sentence du Châtelet du Du Breul ibid.

17 Décembre 1502 a réparer cette entreprise.

Ce fut dans cette Chapelle que S. Ignace de Loyola s'étant rendu le jour de l'Assomption 1534, avec neuf de ses compagnons, y reçut leurs premiers vœux; ainsi qu'il est marqué dans une Inscription en memoire du fait, quoique la Chapelle qui subsistoit alors n'existe plus depuis long-temps. D'autres Instituteurs de Communautez y sont aussi venus comme pour puiser dans ce lieu l'esprit des premiers Chrétiens.

Les Orféyres de Paris ont porté autrefois une grande devotion à cette Chapelle. Ils y faisoient célébrer une Messe basse tous les Dimanches, & les Fêtes de S. Denis une Messe haute. Mais comme leur association accompagnée d'offrandes détournoit les devotions de l'Abbaye, il y eut en 1609, 1610 & 1611 différens Arrêts rendus en Parlement, pour les mettre en régle avec l'Abbesse de Montmartre. On ne voit pas que ce concours des Orféyres ait précédé le rétablissement qui fut fait de la Chapelle vers l'an 1600 : car les guerres de la Ligue avoient rendu cette Chapelle impraticable. En 1598 l'autel étoit demoli, les murailles entr'ouvertes, la voute & la couverture tombées, le dedans dont la longueur n'étoit que de neuf toises comblé de démolitions. Mais l'Abbesse Marie de Beauvilliers aidée des charités de différentes personnes travailla promptement au rétablissement de ce Saint lieu, & même à en aggrandir le vaisseau.

Du Breul liv. 4.

En 1611 le 13 de Juillet comme on fouilloit au chevet de la Chapelle pour continuer les nouveaux fondemens, c'est-à-dire du côté du levant, les maçons percerent une voute sous laquelle ils trouverent un escalier ou descente droite, large de plus de cinq pieds; & au bout d'environ quarante degrez faits de

Du Breul liv. 4. Marrier Hist. S. Mart. p. 322.

vieille maçonnerie de plâtre, une cave prise dans la carriere de plâtre, qui avoit de longueur en tirant vers la cloture des Religieuses, c'est-à-dire vers le haut de la montagne, plus de six toises, inégale dans sa largeur, mais ayant à l'endroit le plus large seize pieds, & au fond en approchant de la clôture du Couvent sept pieds seulement. On trouva aussi dans cette cave à la partie de l'Orient un autel de quatre pieds de long sur deux & demi de large; la pierre de plâtre qui le formoit étoit marquée au milieu d'une croix gravée en largeur de demi pouce, longue & large de six pouces. Aux murailles on apperçut aussi une ou deux petites croix; dans un endroit quelques lettres qui faisoient MAR, le reste ne pouvoit pas se lire; dans un autre CLEMIN, avec des lettres effacées, & ailleurs DIO avec d'autres lettres qu'on ne pût distinguer. Cette découverte fit croire que c'étoit là le lieu où S. Denis avoit célébré les Saints Mysteres en secret. La Reine Marie de Medicis & plusieurs Dames de qualité l'étant venues voir, on y accourut de tous côtés, & le concours procura beaucoup d'argent pour le nouvel édifice. Mais les plus grandes liberalités furent celles de Pierre Forget de Fresne Sécrétaire des Commandemens qui avoit épousé Anne de Beauvilliers sœur de l'Abbesse. De ces sommes l'Abbesse fit aussi aggrandir l'enceinte de son Couvent, ensorte que la nouvelle Eglise des Martyrs y fut renfermée; la Duchesse de Guise donna depuis dequoy bâtir des galleries couvertes qui conduisoient les Religieuses de l'Abbaye jusqu'à cette Eglise. Ce qui fut fait en 1622. La même année le 7 Juin l'Archevêque de Paris à la priere de l'Abbesse & de la Dame Forget sa sœur érigea cette Eglise des Martyrs en Prieuré

Reg. Ep. Paris.

Régulier dont la collation devoit appartenir à cette même Abbesse, la demission préalablement faite par les deux Chapelains. Alors dix Religieuses de l'Abbaye commencerent à y faire l'Office Divin. On assure que le Dôme de cette Eglise est de ce temps-là.

Il y eut donc de cette maniere deux Communautés à Montmartre dans une même enceinte. L'une sur le haut de la montagne dans la Maison Conventuelle, l'autre au-dessous, dite la Maison des Martyrs. Ce qui forma par la suite quelques difficultés. Mais comme le Roy Louis XIV eut fait bâtir à celle d'en bas un corps de logis suffisant pour toutes les Religieuses, la Communauté d'en haut obtint le 12 Août 1681 de M. de Harlay Archevêque de Paris la permission de venir habiter dans le bas & d'y transporter les Reliques de l'ancienne Eglise; ensorte qu'il n'y eut plus qu'un seul Office. Cette ancienne Eglise fut destinée à augmenter celle de la Paroisse, & il y eut ordre de démolir tous les lieux Réguliers excepté qu'on y laissa une grille pour les Stations que les Religieuses y feroient. Le fond de cette même Eglise sert à l'inhumation des Religieuses, & l'on y célébre chaque jour une Messe basse. Il étoit couronné d'un petit clocher qu'on a abbatu vers l'an 1751. Le rond-point est plus bas que le reste. Depuis ce tems la Procession septenaire de l'Abbaye de Saint Denis se rend à la nouvelle Eglise, aussi bien que la Procession du lundi des Rogations par le Clergé de Notre-Dame de Paris. L'ancienne entrée du Monastere se fait encore reconnoître proche le cimetiere de la Paroisse: On y voit les armes de la Maison de Lorraine.

Sauval T. 1. p. 353. Sauval écrit que dans la Chapelle des Martyrs avoient été enterrés en 1574 la Mole & Coconas Favoris du Duc d'Alençon frere du

Roy Charles IX. Et que depuis qu'elle fut érigée en Prieuré, on y donna la sépulture à Antoine Boesset Intendant de la Musique de la Chambre de Louis XIII, & de celle de la Reine.

Le même auteur nous fait connoître une Chapelle de S. Benoît bâtie sur la même Montagne à l'endroit où avoit été une terrasse qui fut démolie de son temps; cette terrasse étoit si solide & si large qu'on tenoit qu'elle servit à Henry IV pour braquer le canon contre Paris lorsqu'il en fit le siége en 1590. Ibid. p. 1374

Je reviens à l'Eglise Paroissiale. On a vû qu'il y en existoit une au moins dès le onziéme siécle, & que de la main laïque elle passa aux Religieux de S. Martin des Champs. Elle fut rebâtie dans le XII, & unie sous un même toit avec l'Eglise de l'Abbaye de Filles. Je persiste toujours à soutenir que la Dédicace s'en fit sous le titre de S. Pierre qui en est encore à présent le Patron. Depuis que les Religieuses ont quitté le haut de la montagne l'Eglise Paroissiale paroît avoir été augmentée d'une partie de ce qui composoit la leur. Au moins on y voit des tombes de Religieuses placées dans le côté méridional. Le portail entier de cette Eglise Paroissiale & la nef sont d'une architecture qui ressent le XIII siécle. La tour est à côté du Portail paroît à l'extérieur fort nouvelle. L'exposition sur une éminence a empêché de pouvoir lui donner de l'élévation. On montre dans cette Eglise un petit Reliquaire sur un pied de cuivre, dans lequel est un ossement des compagnons de S. Denis.

Les Religieuses succederent aux Moines de Saint Martin dans le droit de présenter un Curé à l'Evêque. Aussi le Pouillé du XIII siécle y est-il formel. Il en donne la nomination à l'Abbesse; ce que fait pareillement celui du

XV siécle dont l'auteur transcrivant d'un plus ancien la quotité du revenu de la Cure observe qu'il est de vingt livres. Les Pouillés suivans s'accordent sur le droit de l'Abbesse. On compte parmi les illustres Curés de Montmartre le célébre Jacques Merlin sous François I. Après l'avoir été quelque temps, il fut fait Archiprêtre de la Magdelene, puis Chanoine de Notre-Dame. Son plus considérable ouvrage est l'édition des Conciles, la premiere qui ait été donnée. Il mourut en 1541. Si l'on ne peut point assurer qu'il y ait rien eu de composé par lui à Montmartre ; il existe un autre petit ouvrage qui doit sa naissance à ce lieu. C'est le livre des Retraites que Jacques Bertot de Caën Confesseur du Couvent y fit en 1662 pour Madame de Guise Abbesse & pour Mademoiselle sa sœur. Cette Ecclésiastique décéda à Montmartre le 27 Avril ...., & y fut inhumé.

Huet, Origines de Caën p. 399. seconde Edit.

Montmartre a été compté en 1709 sur le pied de 440 feux, suivant le dénombrement qui fut imprimé alors : le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726 n'y comprend cependant qu'environ mille habitans. Un dénombrement qui a paru en 1745, marque sur cette Paroisse seulement 223 feux. Il n'est pas besoin de spécifier pour ceux qui demeurent à Paris la distance de ce lieu, puisqu'il est contigu au faubourg, ni sa situation & exposition. Personne n'ignore non plus que la montagne est pleine de carrieres de plâtre, ni qu'elle est couverte de moulins en grande partie. Il ne laisse pas que d'y avoir encore des vignes, ainsi qu'il y en avoit dans le XII & XIII siécles. La Chapelle du Palais Episcopal de Paris y en avoit en 1243 dans la censive de Marie *de Monte calvo*. Un compte de la Prevôté de Paris de l'an 1425, fait mention de celles qui ap-

Litt. Petri Venerab. supra pag. 101

Tab. Ep. Paris.

Sauval T. 3 p. 324.

partenoient à Henri de Marle. Mais le vin de cette montagne n'a jamais eu de réputation. On peut voir dans Sauval les proverbes faits à son occasion. Ibid. T. 2. p. 350.

On voit sur cette montagne un obelisque de pierre, mis par ordre de l'Académie des Sciences, rélativement au méridien de Paris. On y lit sur la face de la base qui regarde le midi ces paroles : *L'an M DCC XXXVI cet obélisque a été élevé par ordre du Roi pour servir d'alignement à la méridienne de Paris du côté du Nord. Son axe est à 2931 toises deux pieds de la face méridionale de l'Observatoire.*

Un peu plus loin du côté du couchant en descendant, se trouve la Fontaine Saint Denis, qui est célébrée dans la vie de Gaston Baron de Renty, comme un lieu de dévotion où il prit quelquefois ses repas, & où il se distingua par la ferveur de son zéle pour le salut des ames. Vie du Baron de Renty 1651 in 4to p. 127.

Du côté qui regarde la ville de Saint Denis au couchant de Clignencourt, est une autre fontaine aussi sur la pente, dont l'eau étoit portée, comme j'ai déja dit, il y a quinze cent ans dans une maison de campagne de quelque ancien Romain ou Gaulois, située un peu plus bas à la droite en descendant. C'étoit en ce lieu qu'étoient les bains dont on a trouvé les fourneaux, la grille & des fragmens d'inscriptions au commencement de l'année 1738, dans la fouille qui y fut faite, laquelle attira presque tout Paris, par les faux bruits qui furent répandus à son sujet ; c'est ce qui me fournit occasion de faire paroître alors dans un Journal un petit écrit, où je marquois en quoi consistoit la nature de cette découverte, que j'avois pris la peine d'examiner de fort près sur les lieux. Le sieur Piganiol, T. 2. pag. 625 de sa Description de Paris, laisse à Mercure de Janvier 1738 pag. 47.

penser qu'on y trouva un souterrain qui fut visité par gens éclairés : en quoi il fait voir qu'il a été mal instruit.

ECARTS ou DEPENDANCES de MONTMARTRE.

Du côté de Paris on regardoit comme une dépendance de Montmartre en 1657, le canton appellé la Nouvelle France, ou faubourg Ste Anne, ainsi dit à cause de la Chapelle du nom de cette Sainte. Je trouve que le XI Août de cette année l'Archevêque de Paris permit d'y faire célébrer pour les habitans, à condition qu'ils reconnoîtroient le Curé de Montmartre pour leur Pasteur. Je trouve aussi au 13 Octobre 1678 la Chapelle Notre-Dame des Porcherons, dite située sur la Paroisse de Montmartre.

Reg. Archiep. 1657 & 1 Oct. 1659.

Ibid.

CLIGNENCOURT est situé à l'opposite & sur le côté de la montagne qui fait face à la Ville de Saint Denis. Ce que j'en ai trouvé de plus ancien est dans le Cartulaire de l'Evêque de Paris, dont le compilateur a remarqué qu'il existoit au XIII siécle un Seigneur de ce lieu *Dominus de Clignencourt*, lequel tenoit à Paris un terrain du Seigneur de la Tour de Senlis relevant de l'Evêque de Paris. Il n'est pas aisé de deviner d'où peut avoir été formé le commencement de ce nom. Je pense cependant qu'il vient d'un ancien propriétaire qui se seroit appellé *Cleninus*, en sorte que sa Terre en auroit pris le nom de *Clenini cortis*, ou *Clenini curtis* : En ce cas, ce pourroit bien être ce nom qui auroit été gravé dans la cave ou plâtriere découverte à Montmartre en 1611, & non celui de S. Clement, comme André du Saussay l'a prétendu. Les auteurs du Procès verbal ont pu facilement se tromper dans l'as-

Chartul. Ep. Par. Bibl. Reg. circa initium.

Panoplia Sacerd.

sem-

semblage des lettres, & par une mauvaise application des jambages (surtout si les caracteres étoient un peu gothiques) avoir lu *Clemin* où il y avoit *Clenini*, ainsi écrit Clemin; car il est sûr qu'autrefois on ne mettoit aucun point sur la lettre i. Au surplus, si c'eût été le nom de S. Clement que l'ancien graveur eût voulu mettre, pourquoi auroit il gravé *Clemin* & non pas *Clemen*? Sans donc trouver gueres plus de mystere dans ce souterrain, que n'y en a trouvé Sauval, je pense que cette cave pratiquée dans le plâtre a servi aux habitans de cette montagne à cacher du tems des guerres ce qu'ils pouvoient avoir de plus précieux: qu'une partie marquée par *Clenini cortis* étoit destinée pour ceux de ce canton, l'autre désignée par *Dio*, pour ceux du haut de la montagne, où étoit une Eglise de Saint Denis dès le VIII siécle, & que la troisiéme partie où il y avoit gravé *Mar*... étoit reservée pour les effets de ceux qui demeuroient au canton du Saint Martyre, *de Sancto Martyrio*: qu'au reste l'autel qu'on y a trouvé, avoit servi à célébrer la Messe pour les habitans, dans ces tems de guerre où il eût été dangéreux de le faire dans les Eglises.

Si l'on veut un exemple de ces guerres, sans remonter à celles des Normans, ni à celles des Anglois arrivées en différens tems, ou même à celles des Armagnacs & Bretons leurs associés en 1411, voici ce qu'on lit dans la Chronique de Louis XI à l'an 1475. » Le lundi 9 Septembre les Bretons & Bourguignons furent ès terrouers de Clignencourt, » Montmartre, la Courtille, & autre vignobles, d'entour de Paris, prendre & vendanger toute la vendange qui y étoit, jaçoit ce » qu'elle n'étoit point meure.

Chron. dite scand. Edit. 1611. p. 78.

L'Abbaye de Saint Denis avoit à Clignen-

court au XV siécle une Prevôté qui étoit un simple Office du Monastere. L'Evêque de Paris la conféra sous cette qualité le 28 Septembre 1486 *jure devoluto*, à Gui de Montmiral Religieux de cette même Abbaye. Il en paroît encore une autre collation par l'Evêque de Paris du 27 Septembre 1499 au même Gui de Montmiral, qualifié Abbé de Montebourg au Diocèse de Coutances.

Reg. Ep. Paris.

Ibid.

Ce lieu de Clignencourt appartenoit en 1579, au moins en partie, à Jacques Liger ou Legier, Trésorier du Cardinal de Bourbon. Il y avoit fait bâtir sur la descente de la colline une Chapelle de la Trinité. Il obtint de l'Evêque de Paris, vu qu'il étoit incommodé des gouttes, de pouvoir y faire célébrer par le Curé de Montmartre, ou par un des Prêtres appreuvés, pourvu que cela ne détournât point les habitans d'aller à la Paroisse. Le nom de ce même Seigneur paroît l'année suivante dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris. Il y prend aussi la qualité de Seigneur de Montmartre, & on la lui a donné en 1581 dans son épitaphe à Saint Severin de Paris. Son fils Jacques Liger Secretaire du Roi lui succeda. Il obtint en 1615 de l'Evêque de Paris la permission de faire chanter dans la Chapelle bâtie par son pere, une grande Messe le jour de la Trinité, & Vêpres la veille, par le Curé ou le Vicaire de Montmartre, du consentement de l'Abbesse; mais toujours avec défense d'y faire la bénédiction de l'eau, ni celle du pain. De plus, par son testament passé devant Fardeau Notaire à Paris le 30 Avril 1620, il y fonda une Messe tous les jours de l'année, en ce comprises les Messes des Dimanches fondées par son pere. Il mourut la même année, & fut inhumé à Saint Severin. Les Dames de Montmartre qui étoient chargées de l'exécution de

Reg. Ep. 3 Mars 1579.

Reg. Ep. Par. 1 Juin 1615.

ces fondations, en obtinrent la réduction en 1728.

Dom Felibien a cru devoir faire remarquer que lorsque la Procession septennaire de Saint Denis arrive à Montmartre, les Chapelains de ce lieu viennent au-devant jusqu'à cette Chapelle de la Trinité. Hist. S. Denis p. 439.

Quoique dès l'an 1579 Jacques Liger fût dit Seigneur de Clignencourt, Sauval ne laisse pas d'assurer que ce fut à lui que l'Abbaye de Saint Denis, en vertu de l'Arrêt du Parlement du 9 Avril 1595, vendit en 1596 la part qu'elle avoit dans cette Seigneurie: & le sieur Piganiol observe que l'Abbaye de Montmartre possede au même lieu de Clignencourt un fief du Monastere de Saint Denis: ce qui est cause, dit-il, qu'à chaque mutation d'Abbesse, cette Abbaye de Filles doit payer mille livres à la Mense Abbatiale de Saint Denis. Sauval T. 1 p. 356. Hist. S. Denis p. 427. Pigan. T. 1. edit. 1742. p. 116.

LA CHAPELLE SAINT DENIS,

ou la Chapelle près Paris.

Nous avons dans le Diocèse de Paris plusieurs Paroisses, que l'on se contente de nommer simplement *La Chapelle*, lorsqu'on est dans le lieu même ou dans le voisinage, & lorsqu'il n'y a point de méprise à craindre: telles sont la Chapelle Gautier au Doyenné de Champeaux, la Chapelle Milon dans celui de Châteaufort, & la Chapelle dont il s'agit, qui est au bout du faubourg Saint Laurent, & dans l'Archiprêtré de la Magdelene.

Son nom primitif n'étoit pas la Chapelle Saint Denis, mais la Chapelle Sainte Geneviéve. Elle est indiquée sous ce titre dans le Pouillé de Paris du XIII siécle, *Capella S. Genovefæ*. De même dans l'acte d'affranchissement accordé aux habitans l'an 1229 par Odon Abbé de Saint Denis. Dans des Indulgences de 1397 & 1446, elle est appellée *Ecclesia S. Genovefæ Capellæ S. Dionysii prope Parisios*. Dans le Pouillé du XV & du XVI siécle, il y a simplement *Curatus Capellæ S. Genovefæ*. Je ne voi pas qu'on puisse entendre d'un autre lieu que de celui-ci, ce que j'ai lu dans un censier de l'Evêché de Paris d'environ 300 ans. Il y est fait mention de trois arpens de vigne situés entre Montmartre & la Chapelle Ostran, aboutissans au chemin du Val laronneux, tenant à Pierre de Dormans. Mais je n'ai rien trouvé qui apprît l'origine de ce surnom d'Ostran.

Tab. Ep. in Folie Regnaud *n.* 5.

En conséquence de ce que je viens de marquer plus haut, il faut dire que l'Abbé Chastelain n'a pas conjecturé heureusement, quand il a cru que ce village avoit toujours été appellé La Chapelle de Saint Denis, que ce Saint avoit été Patron de l'Eglise, & que ce ne seroit que depuis peu qu'on auroit pris Ste Geneviéve pour Patrone, parce qu'on croyoit que c'étoit là l'Eglise que cette Sainte auroit fait construire en l'honneur de cet Apôtre de Paris & de ses compagnons.

Martyrol. univ. Bimestre de Janv. p. 57.

La proposition qu'a avancé le Pere Felibien est plus vraisemblable; sçavoir, que comme la sépulture de ces Saints étoit à l'endroit où est la ville de S. Denis, cette Sainte avoit choisi un hospice au lieu où est le village de la Chapelle, d'où elle venoit avec les Vierges de sa compagnie la nuit du Samedi au Dimanche, pour célébrer les Vigiles au tombeau

Hist. de l'Abb. de S. Denis.

Vita S. Genov.

de ces Martyrs : mais sans prétendre que ces pieuses filles s'exposassent durant la nuit à un si long trajet, & en supposant que l'Eglise de Saint Denis où elles se rendoient, étoit dans la Cité de Paris où elles faisoient leur demeure ; il faut peut-être se contenter de dire que S. Geneviéve avoit eu à moitié du chemin de Paris à *Catuliacum* une retraite qu'elle auroit donnée à l'Eglise des mêmes Martyrs, située dès-lors au même lieu où elle est. Au moins il est certain que le Monastere de Saint Denis en France possede cette Terre de tems immémorial, & que ce ne peut être que parce que les Religieux en sont Seigneurs, qu'au lieu de continuer à distinguer ce lieu de La Chapelle d'avec les autres de même nom, par le nom du Saint Patron de la Paroisse, on s'est accoutumé dans l'usage à dire *La Chapelle Saint-Denis* ; ce qui a fait que ce Saint a commencé a être regardé comme l'un des Titulaires avec Sainte Geneviéve. A la Villeneuve S. Denis en Brie, (village ainsi surnommé à cause qu'il appartient à l'Abbaye Saint Denis, & pour le distinguer de Villeneuve-le-Comte qui est voisin) Ste Christine en est la Patrone & non S. Denis.

L'Eglise Paroissiale de la Chapelle a un chœur qui paroît avoir été bâti au XIII siécle : la nef n'est pas d'un tems si reculé ; mais cependant ancien, comme il se voit par l'inscription du nom des Dreüe, famille du lieu, gravée à un pilier en lettres capitales gothiques d'environ l'an 1400. Le couronnement de la porte de cette Eglise ; où sont représentés en relief quelques faits de la vie de Sainte Geneviéve, semble être aussi un ouvrage du XIII ou XIV siécle. L'époque de la construction de l'Eglise s'accorde avec ce qu'on lit au *Gallia Christiana*, sçavoir qu'en l'an 1204 Eu-

Gall. Chr. T. 7. col. 82. des de Sully, Evêque de Paris, approuva sa donation de quelques arpens de terre pour le Presbytere (apparemment le chœur) de la Chapelle que l'on vouloit construire près de Paris. L'anniversaire de la Dédicace s'y célebre un Dimanche du mois de Juin : on ignore l'année qu'elle a été faite. Je n'y ai vu aucune ancienne inscription outre ce qui est au pilier ci-dessus, que celle de la fondation du *Veni Creator* avant la Messe des quatre Grandes-Fêtes, par Nicolas Moreau Huissier, moyennant un revenu sur la maison des Trois-pavillons. Elle est sans date ; mais l'écriture gothique dénote environ 200 ans. Cette Eglise avoit été tellement ruinée par les guerres de la Religion vers la fin du XVI siécle, qu'on fut obligé en 1595 d'aliéner des fonds de la Fabrique pour la réparer, sçavoir quelques arpens de terre. L'inventaire des titres nouvellement rédigé assure cependant qu'il en reste une cloche de l'an 1512, qui est la grosse. Un M. Leschassier a fait bâtir la sacristie en 1644. *Tab. Ep.*

On vit subsister, il y a cent ans, durant plusieurs années dans la même Eglise une dévotion particuliere envers S. Jerome. Cinq ou six Prêtres fort dévoués à ce Saint Docteur, venoient y célébrer l'Office en son honneur deux fois par an, du consentement d'André du Saussay Vicaire Général, sçavoir le 30 Septembre, & le 9 Mai jour de sa Translation. Leur zéle pour le culte de ce Saint alla jusqu'à obtenir un os de son corps, que l'Abbesse du Pré-lez-Douai, Ordre de Cîteaux, fit tirer de la Table d'autel du chœur de cette Abbaye. L'Archevêque de Paris Jean-François de Gondi, leur permit de l'exposer dans l'Eglise de la Chapelle Saint Denis ; & par lettres du 10 Octobre 1657, il accorda qua- *Reg. Archiep. Par. 10 Oct. 1657.*

rante jours d'Indulgences à ceux qui la venereroient pour la premiere fois seulement. Maintenant il ne reste aucun vestige ni de la Fête ni de la Relique. Je serois porté à croire cependant que la Relique n'est pas perdue; mais qu'elle n'est autre que le fragment de l'un des pouces de ce Saint, que l'on conserve à présent chez les Maturins de Paris. Almanach Spirituel de Paris.

L'auteur de la Notice des villages de la Banlieue de Paris, imprimée chez la Caille en 1722, veut comme les habitans, que S. Denis soit le Saint Patron de la Chapelle, & n'y met Ste Geneviéve qu'en second. Mais on doit juger par ce que j'ai dit ci-dessus qu'il se trompe, & ceux qui le croyent après lui. Réellement & de fait S. Denis n'y a pas plus été reconnu autrefois pour premier Patron, qu'à la Villeneuve-Saint-Denis au même Diocèse de Paris. Il ajoute que la Cure est à la nomination du Prieur-Vicaire de Saint Denis. Le Pouillé du XIII siécle dit qu'elle étoit à celle de l'Abbé de Saint Denis; ce qui avoit été suivi par les autres, jusqu'à l'extinction du titre Abbatial.

L'auteur anonyme de la Notice ci-dessus, parlant du Temporel de ce lieu, dit qu'il est de la Chatellenie de Saint Denis & de Saint Maur. Il veut dire sans doute, quant à Saint Maur, que l'Archevêque de Paris comme Prieur de Saint Eloy, membre de l'Abbaye de Saint Maur des Fossez, a quelques droits dans la partie de la Chapelle qui est située à la Villette.

Cette Paroisse de la Chapelle s'étend fort peu du côté de Paris; & la Paroisse de Saint Laurent en approche d'assez près, puisqu'en venant de Paris, les premieres maisons à gauche en sont jusqu'à la premiere rue, & celles à droite jusqu'à l'angle que forme le chemin

non pavé qui conduit à la porte Saint Martin. Les habitans firent au commencement du regne de Louis XV quelques efforts pour comprendre dans le rolle des Tailles les maisons qui sont entre la derniere Barriere ou bornes de Paris & le gros de leur village. Toutes les procédures furent cassées par Arrest du Conseil d'Etat du 25 Juin 1718, & la Paroisse de la Chapelle restrainte dans ses anciennes limites. En 1709, on y comptoit 136 feux, suivant le dénombrement de l'Election. Le Dictionnaire Universel de la France y marque 748 habitans; & selon le dernier dénombrement, il y a maintenant 165 feux. Ce nombre de feux & d'habitans sont, en y comprenant la rue du village de la Villette, à commencer au coin de Ste Perrine où finit celle de Saint Laurent, & continuant du même côté jusqu'au bout, qui est ce que les anciens titres appellent la Villette S. Denis. Le tout ensemble fournit 600 communians. Il y avoit un vignoble du tems de Philippe-Auguste vers l'an 1200. Ce fut alors que Dreux Connétable de France qui y possédoit des vignes, en donna cinq arpens à l'Abbaye de Livry, dans le tems qu'elle commença à se former. Les biens qu'y avoit Pierre de Dormans en 1368, étoient en la censive du Commendeur de Saint Denis. On apprend par des comptes de la Prevôté de Paris, que les Mallet, famille estimée par Charles VI, avoient des héritages à la Chapelle Saint Denis, & que Jean de Dormans, l'un de leurs héritiers, en jouit sous le regne de Charles VII, Jeanne de Dormans en 1433, puis Jean Girard, qui avoit épousé une Dame de Dormans, celle apparemment que je viens de nommer.

Notice de la Caille p. 127.

Chartul. Livriac. fol. 1.

Invent. des tit. de la Chap.

Sauv. T. 3. p. 340.

Inv. de la Chapelle.

Mais les endroits les plus importans de notre Histoire, où il est fait mention de la Cha-

pelle, sont la continuation de la Chronique de Nangis. Il y est dit qu'en l'an 1358, pendant que le Roi de Navarre étoit à l'Abbaye de Saint Denis, ses gens & les Anglois sortis de Paris se répandant par la campagne, y brulerent entr'autres lieux *Capellam juxta Sanctum Lazarum, & Burgum S. Laurentii de Parisius & horreum de Landeto.* Voilà le Grenier de L'Indit qui subit le même sort. Il n'est pas loin de la Chapelle, & peut-être étoit-il sur son territoire; c'étoit le Grenier de cette fameuse foire appellée Indict, puis l'Endit, qui se tenoit autrefois entre La Chapelle & la ville de Saint-Denis. Il est spécifié dans des comptes du Domaine de l'an 1438, que durant la tenue de cette Foire au mois de Juin, il y avoit des Sergens commis par le Prevôt de Paris, à la garde de la Chapelle Saint Denis pendant douze jours, & qu'on leur donnoit taxe.

Contin. Nangii Spicileg. in fol. T. 3.

Sauval T. 3. p. 336.

Les Mémoires que l'on a sur l'arrivée de l'Empereur Charles IV à Paris l'an 1377, portent que ce fut à la Chapelle que le Roi Charles V son neveu alla au-devant de lui, & que là se fit la premiere entrevue. C'étoit au mois de Janvier. On comptoit à Rome 1378. L'Empereur avoit passé par Louvres en venant, & y avoit couché.

Le Moine de Saint Denis qui a vécu sous Charles VI, écrit en la vie de ce Prince, que la Chapelle fut un lieu où le parti d'Orleans eut une forte garnison durant l'hiver de l'année 1411: que pendant le grand froid cette garnison fut toujours en action avec ceux de Paris, qui jour & nuit la venoient harceler, tantôt avec des machines de guerre, & tantôt dressant des partis: ce qui fit que comme elle ne pouvoit plus soutenir contre, les Princes conclurent qu'on en feroit un corps-de-garde

Hist. de Charl. VI. par le Laboureur p. 786.

avancé qui se leveroit de trois jours en trois jours. Ce village fut brulé par le parti des Armagnacs le 8 Juillet 1418. La Chapelle Saint-Denis fut aussi le lieu où les Magistrats de Paris firent loger au mois d'Août 1427 une bande de gens venus de la basse Ægypte, au nombre de plus de cent; ce qui y attira un concours pareil à celui qui se faisoit à la Foire du Lendit, comme le rapporte Pasquier d'après un écrit du tems.

Journ. du reg. de Charl. VI.

Recherche de la Fr. l. 4. c. 19.

Les Regiftres du Parlement portent que le lundi 5 Juillet 1484, le Roi Charles VIII revenant de se faire sacrer, resta quelque tems à la Chapelle S. Denis, avant que de faire son entrée dans Paris, & que le Parlement vint au-devant de lui jusqu'à ce village. On lit dans les titres de l'Eglise que ce lieu étoit nouvellement fermé en 1589, & que ce fut alors qu'on y fit bâtir des portes, qui couterent 48 écus.

Nous avons eu parmi nos Poëtes François un écrivain célebre, qui n'a été connu sous le nom de Chapelle, que parce qu'il étoit né à la Chapelle Saint-Denis. Son vrai nom étoit Claude-Emmanuel Loullier ou Lullier. Il étoit fils naturel de François Lullier Maître des Comptes, qui lui donna pour Précepteur Gassendi, depuis devenu fameux. Chapelle est mort à Paris au mois de septembre 1686, âgé d'environ 65 ans.

Parnasse François de M. Titon p. 411.

Voy. à la fin du III. Tome.

François Eudes, plus connu sous le nom de Mezeray, s'est retiré à la Chapelle pendant un tems considérable, pour travailler à sa grande Histoire de France.

Sur la fin du dernier siécle, il y eut quelques tentatives faites pour l'établissement d'une Communauté à la Chapelle Saint Denis. Les Filles de Ste Agathe, que Sauval qualifie de Religieuses du silence de la Trappe ou de

Antiq. de Paris T. 1 p. * 496.

S. Bernard, s'étant retirées de Paris, y vinrent occuper une maison vers l'an 1698. Le même Auteur ajoute que le Curé les poursuivit, & les fit mettre à la Taille; c'est pourquoi elles rentrerent bientôt dans Paris.

Si je suis entré dans un certain détail sur cette Paroisse, c'est à la faveur d'un Inventaire fort exact des titres de l'Eglise, qui a été dressé nouvellement par les soins d M. Jean-Paul Arrault des Bazins, qui en est actuellement Curé; quoique je ne me sois pas astreint à suivre le sentiment de l'auteur, qui prétend que S. Denis est le premier & le véritable patron de l'Eglise; puisque les plus anciens titres sont contre cette opinion. Il seroit à souhaiter au reste que dans toutes les Cures on eût pris la peine de dresser un pareil Inventaire.

LA VILLETTE.

CE que nous appellons aujourd'hui simplement la Villette étoit autrefois distingué par le surnom *de Saint Lazare* ou *de Saint Ladre*, à cause de la Villette-Saint-Denis qui n'en étoit pas éloignée, & de laquelle je dirai un mot à l'article de Pentin.

La Villette-Saint-Lazare étoit une dépendance de l'Hôpital de S. Lazare fondé proche Saint Laurent dans le XII siécle, & gouverné par des Chanoines Réguliers de l'Ordre de S. Augustin, comme on a vû ci-dessus. Soit que c'eût été une simple ferme ou labourage alors appellé du nom de Couture *Cultura*, ou qu'il y eût eu en ce lieu une Maison de Lepreux pour la décharge de Saint-Lazare; on trouve

que dès le milieu du XIII siécle son nom en latin étoit *Villeta Sancti Lazari.*

Rien ne doit arrêter ici le lecteur ; ni l'étymologie que je viens de donner, puisqu'il est clair que *Villeta* est comme *Villula* un diminutif de *Villa*, ni la distance de Paris, puisque ce lieu est contigu au faubourg de S. Laurent qui s'étend d'un côté jusqu'à Ste Perrine inclusivement, & de l'autre jusqu'au chemin de Pantin aussi inclusivement. Ce n'est que depuis cet endroit du grand chemin de Louvres & encore à la main droite seulement que commence la Paroisse de la Villette-Saint-Lazare : le reste des maisons qui sont à main gauche de la rue étant de la Paroisse de la Chapelle.

Dans ces trois parties de la Villette réunies on comptoit 132 feux en 1709. Selon le Dictionnaire Universel de la France il y a 637 habitans. Le dernier denombrement publié l'an 1745 fait monter les feux au nombre de 141. Le territoire consiste en labourages & jardins.

On ne connoît pas clairement l'origine de cette Paroisse. La Cure n'est marquée dans aucun des anciens Pouillés. Elle ne paroit point dans celui du XIII siécle ; je suis persuadé qu'elle n'existoit point encore alors, & que le peu de maisons qui pouvoient être dans ce lieu après la derniere maison de la rue à main gauche, laquelle est de la Chapelle, étoient de la Paroisse d'Aubervilliers. Elle ne paroît pas non plus dans le Pouillé du XV siécle. Le premier acte où je la trouve, sont des provisions de la Cure du 15 Juillet 1450, où elle est nommée *Ecclesia Parochialis de Villeta S. Lazari*, & qualifiée *de præsentatione Prioris S. Lazari.* Ensuite on voit au 12 Juillet 1578 une permission accordée par l'Evêque de Paris à Henri le Meignen Evêque de Digne, de

Tab. Spir. Ep. Paris.

dédier l'Eglise de ce lieu sous le titre de S. Jacques & de S. Christophe, & de statuer que l'Anniversaire en sera célébré chaque année le 20 Juillet, qui est le jour auquel elle fut faite, & qui tomboit au Dimanche en 1578. Les Anniversaires de Dédicace se célébroient alors même les jours ouvriers, & le peuple cessoit le travail. Les Curé & habitans y ayant trouvé de l'incommodité, à cause des moissons, & de la proximité de la Fête de S. Jacques, obtinrent le 3 Juillet 1635, que cet Anniversaire fût fixé au Dimanche avant ou après le 25 Juillet. C'est à quoi se réduit tout ce que j'ai pu apprendre en matiere Ecclésiastique sur La Villette. Ce qui confirme la pensée que j'ai eu, que les habitans de ce lieu étoient primitivement d'Aubervilliers, est que la Dédicace dont je viens de parler, a été faite sous le titre de S. Christophe, qui est aussi patron d'Aubervilliers. Aucun des Pouillés modernes imprimés en trois années différentes, n'a fait mention de la Cure de la Villette. J'ai seulement lu dans une petite Notice des Eglises de la Banlieue de Paris, imprimée à Paris chez La Caille en 1722, que cette Cure est à la nomination du Général ou Prieur de la Maison de Saint Lazare à Paris, & qu'elle est située dans l'Archiprêtré de la Magdelene. Le Général est obligé d'y nommer un Régulier.

La Maladerie de ce lieu de la Villette est au rolle des Décimes.

L'auteur de la Notice citée ci dessus ajoute, que lorsque la Villette-Saint-Lazare fut devenu assez peuplé, on obligea les habitans, comme ceux des autres villages, de fournir au Roi les provisions accoutumées. Il ne dit point d'où il a tiré ce fait, ni de quel tems il est: mais j'apprend par le Recueil des Ordonnances de nos Rois, que dès le tems du Roi Jean

ils étoient assujettis à ces fournitures. Charles V étant à Melun au mois de Novembre de l'an 1374, donna une Ordonnance qui modéroit ce que fournissoient à la Cour les habitans de la Villette - Saint Ladre-lez-Paris, à cause que leurs labeurs en souffroient. Ce village eut le malheur d'être brulé avec celui de la Chapelle qui y touche, par le parti des Armagnacs le vendredi 8 Juillet 1418.

Recueil des Ord. T. p. 77.

Journal du regne de Ch. VI. p. 43.

Pierre de Martigny Evêque de Castres, fort bien venu auprès de François premier, avoit une maison de plaisance à la Villette; mais comme il n'y avoit point d'eau, & que le Roi y alloit quelquefois passer le tems, il y eut ordre au Prevôt & Echevins d'y en faire conduire de la grosseur d'un pois. Après plusieurs jussions, dit Sauval, à la fin ils obéirent, & ils permirent en 1528 à l'Evêque de prendre un fil d'eau de la grosseur d'un grain de vesse, & de la faire venir à la Villette à ses dépens, à condition de le pouvoir reprendre quand ils en auroient besoin, & de plus, que leur Maître des œuvres en feroit le regard, & qu'eux-mêmes en auroient la clef.

Antiq. de Paris T. 2. p. 264.

Ce même village est mémorable dans l'Histoire des troubles qui suivirent la mort du Roi Henri III. Après les conférences tenues à *Surenne* sur la conversion du Roi Henri IV au mois de Mai 1593, il y en eut quelques-unes entre les Royaux & ceux de la Ligue, qui furent ouvertes le 11 Juin suivant à la Villette dans la maison du sieur Emeric de Thou. Ce fut aussi en ce lieu que les Commissaires du Roi conclurent & arrêterent la Tréve avec ceux de la Ligue le 30 Juillet de la même année 1593.

Ex schedis D. Lancelot.

Après le Prieuré de Saint Eloy de Paris, qui jouissoit dès le XIII siécle de dixmes, censives & droits Seigneuriaux à la Villette, les-

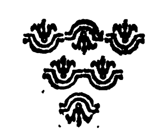
quels revenus appartiennent maintenant à l'Archevêque de Paris, par la réunion faite à sa crosse de l'Abbaye de S. Maur & de ce Prieuré, je n'ai trouvé que l'Abbaye de Saint-Denis qui prétende avoir des droits sur le même territoire; & c'est ce qui donne l'intelligence de ce qu'a dit l'Auteur de la Notice déja citée, que la Villette est des Chatellenies de Saint-Denis & de Saint-Maur. On lit que Jean de Rosoy, Abbé d'Hermieres, vendit en 1265 huit arpens de terre situés à la Villette, aux Religieux de Saint Denis; & ailleurs il est marqué que le Grand-Aumonier de Saint-Denis jouit de la moitié des dixmes de la Villette près Paris.

Gall. Chr. T. 7. col. 941.

Pouillé de Paris 1648. page 132.

Il est aussi fait metion de ce village dans les Comptes de l'Ordinaire de Paris. Vers le tems que cette ville reconnoissoit Henri VI Roi d'Angleterre, ce Prince, pour recompenser un nommé Jean Gilles, l'un de ceux qui favoriserent l'entrée des gens du Duc de Bourgogne, lui donna l'Hôtel qu'avoit à la Villette-Saint-Ladre Maître Regnaud Preron, attaché au Roi Charles VII.

Sauval T. p. 324.



BELLEVILLE

Anciennement Savie & Poitronville.

J'Ai montré dans une dissertation imprimée en 1741, que le nom primitif de cette montagne qui fait face à Paris vers l'orient d'été, est *Savegium* ou bien *Saveiæ*, ou *Savegiæ*, quelquefois par abregé *Saviæ*, & que ce nom pouvoit venir du même ancien mot que celui de Savard, qui signifie en plusieurs pays une terre en gazon & non cultivée. Dès le VII siécle, Clotaire III avoit donné une partie de cette montagne au Monastere des Fossez, dit depuis Saint-Maur. C'est pourquoi cette Abbaye y possédoit encore trois cent ans après sept maisons ou mans, qui formoient dix familles, lesquels étoient sujets à des redevances de brebis, de vin & de volaille. L'Abbaye de Saint-Denis avoit aussi un manoir *in Savegia* en 862, suivant un titre de la Diplomatique, liv. V. pag. 537. Les distractions que nos Rois ont fait de cette Terre en faveur de diverses Eglises, prouvent assez qu'elle leur appartenoit, & qu'ils y avoient une Maison de plaisance: outre qu'il reste encore de la monnoye qui y a été frappée, sur laquelle on lit *Save*, monnoie qui est constamment de la premiere race.

Vita S. Babolini apud Autor. Francos D. Bouquet T. 3. p. 570.

Polypt. Fossat. Baluz. Capitular. T.

Le Roi Hugues-Capet affectionnant l'Abbaye de Saint Magloire de Paris, lui donna un clos de vigne *juxta Saveïas*. C'est du Roi Henri premier, fondateur du Prieuré de Saint Martin des Champs, que cette Maison tient les vignes, pressoirs & maisons qu'elle a *in monte Savias*. L'Abbaye de Montmartre y avoit

avoit une vigne au XII siécle : *In monte Savies vineam.* Celle de Saint Victor y avoit une censive, & y eut par la suite du tems quelques vignes. Le Prieuré de Saint Eloy de Paris y a eu aussi quelques dixmes ou autres droits depuis plusieurs siécles. Je finirai cette énumération par les vignes que la Cathédrale de Paris y eut au XII siécle, du don de Barbedor son Doyen, Chapelain du Roi Louis VII, & d'un autre Prêtre nommé Roger. En tous les titres qui rapportent ces faits, ce lieu est toujours nommé de l'une des manieres ci-dessus, ou bien on y lit *apud Sauveyas.*

Bulla Eug. III. an. 1147.

Necrol. S. Victor. apud Savias.

Chartul. S. Elig. an. 1391.

Necrol. Eccl. Paris. 20 Sept. & 2. Jul.

Ces anciennes donations, dont la plûpart viennent de la libéralité de nos Rois, sont ce qui a donné occasion au grand nombre de Seigneuries qui sont sur cette montagne & sur la colline, que l'on fait aller jusqu'au nombre de dix sept ou dix-huit. Mais il n'y en a qu'une qui ait conservé le nom primitif & foncier; c'est celle de Saint Martin des Champs, dont la maison est encore appellée actuellement *l'Hôtel de Savy* : Elle est située au haut de la montagne en entrant du côté de Paris. Les Paysans l'appellent *la Ferme des Savies*, ou tout simplement *La Ferme.*

Almanach Royal, Description de la Banlieue du XVI siécle tirée d'un livre du Châtelet.

L'origine du droit de l'Eglise de Saint Merry en ce lieu est plus obscure. Il est très-ancien, puisque dès l'an 1273 il en est parlé dans un des petits Registres du Trésor des chartes, au sujet de la contestation de la Justice sur cinq *hostises* ou maisons, situées depuis celle de Jean Sarrazin, ainsi que le chemin conduisoit à Bruyeres *ad Bruerias*, jusqu'au territoire de l'Abbaye de S. Denis. Depuis ce tems-là je n'ai trouvé aucuns titres qui en parlent, sinon une Description de la Banlieue de Paris du tems de Charles VI, où en faisant le détail de tout ce qui composoit les habitans

de la montagne, on a mis *les Hostes de Saint Mery & Poitronville.* On lit dans une autre Description écrite il y a deux cent ans; *Poitronville dit Belle-Ville, les Hostes Saint Merry, l'Hostel de Savy dit l'Hostel de Saint-Martin.* Il semble par-là que Poitronville soit le nom qui a succédé à celui de Savies, après qu'ils ont été usités ensemble durant quelque tems; car on voit dans le Cartulaire de S. Eloy en des titres du XIII siécle les lieux *de Saviis & Poitronvilla* désignés comme assez voisins l'un de l'autre, & quelquefois en françois *Les Savines & Poitronville* sont marqués comme des lieux où ce Prieuré avoit des droits.

Poitronville paroît avoir été la partie du terrain de Belleville la plus éloignée de Paris, & avoir tiré son nom de quelque Seigneur appellé Poitron ou Boitron. (*a*) Les Hôtes de Saint Mery paroissent avoir été placés vers le milieu de ce qui forme le village, & avoir été ainsi dénommés, parce qu'ils habitoient sur le territoire qui appartenoit à l'Eglise de Saint Merry, soit en conséquence d'une donation, soit par une échange faite peut-être avec l'Abbaye de Saint-Maur, laquelle au moins depuis cinq cent ans n'a plus rien sur cette montagne. Les Savies ou Savines ont été surement la partie de cette même montagne la plus proche de la descente du côté de la Courtille. On vient de voir que le nom subsiste encore. Mais le nom de Poitronville étoit le plus commun au XIV & XV siécles. Dans l'exposé d'une grace obtenue du Roi Charles VI., il est parlé de gens *qui s'étoient allé esbattre & jouer à Poitronville* assez

(*a*) M. Lancelot a cru que ce mot venoit de *Pastorum Villa*, village des Bergers: mais pour que cette étymologie fut vraie, il auroit fallu qu'on eut dit d'abord en langage vulgaire *Patronville.*

près de Paris en une certaine taverne séante au-dit lieu & ville. Tres. des Chart. Regist 146. piece 207.

Les maisons bâties sur cette montagne n'étoient pas toutes d'une même Paroisse ; la Paroisse de Pentin y en avoit le plus grand nombre, & apparemment tout Poitronville ; celle de Bagnolet avoit aussi sa portion ; S. Paul de Paris s'approchoit aussi de ce côté-là, au moins jusques dans le vallon. Chaque habitant reconnoissoit l'Eglise où il avoit été baptisé. Mais les Hôtes de S. Merry, en qualité de vassaux de cette Eglise étoient tenus de regarder la même Eglise de S. Merry comme leur Paroisse, quoiqu'ils en fussent plus éloignés, que les autres ne l'étoient de Pentin & de Bagnolet. Lassés d'aller si loin, ils présenterent requête au Vicaire Général d'Eustache du Bellay Evêque de Paris, par laquelle, à raison de la trop grande distance, ils demanderent qu'il leur fût permis de faire célébrer la Messe sur un autel portatif, aussi bien que le reste de l'Office, dans une Chapelle qui venoit d'être bâtie à Belleville : ce qui leur fut accordé de l'agrément des Chefcier & Curé de Saint Merry, le 22 Octobre 1543, *jure cujuslibet salvo.* Cet acte est le premier avec date certaine, où j'ai trouvé le nom de Belleville : ce lieu y est appellé en latin *Bella villa super sabulum*, sans qu'on en sçache la raison ni par qui ce nom a été donné. C'étoit cependant proprement Poitronville qui recevoit ce nouveau nom, & non pas les Hôtes de Saint-Merry, ainsi qu'il est évident par les expressions du l'Etat de la Banlieue écrit vers ces temps-là, & rapportées ci-dessus, sçavoir *Poitronville dit Belleville*, expressions encore actuellement usitées dans le rolle des Tailles, quoique par corruption on mette *Pontrouville dit Belleville.* Reg. Ep. Par.

L'Eglise qui subsiste aujourd'hui à Belleville, ne paroît pas être la même Chapelle qui fut bâtie vers 1548. Je ne la croi pas si ancienne, & on ne l'auroit pas d'abord bâtie si grande pour les seuls Hôtes de Saint Merry. Elle a pu être rebâtie dans le dernier siécle. Sa bâtisse ressent assez le goût de ce tems-là, aussi-bien que sa tournure vers le Septentrion. C'est apparemment la situation du village sur une éminence, qui n'a pas permis d'en élever beaucoup le clocher. S. Jean-Baptiste est le patron de cette Eglise. De l'étendue dont elle est, elle sert maintenant de Paroisse à ceux des habitans qui étoient de celles de Pentin & de Bagnolet; mais le Curé de Pentin a conservé le temporel qui lui appartenoit, sçavoir la dixme du territoire de son côté, évaluée depuis à vingt écus, & celui de Bagnolet une redevance sur cinq ou six maisons. On compte que le total des communians de ce lieu monte à neuf cent. Le Prêtre desservant n'est regardé que comme Vicaire. Le Curé de Saint Merry y vient officier le jour de S. Jean, ou le Dimanche suivant.

J'ai marqué ci-dessus qu'il y a en ce village dix-sept ou dix-huit Seigneurs. On compte dans ce nombre Notre-Dame de Paris, ou l'Archevêché, qui est aux droits de l'Abbaye de S. Magloire & du Prieuré de S. Eloy; l'Abbaye de Saint Denis, qui a eu autrefois quelque chose au dessus du Pré Saint-Gervais aux environs de Poitronville, & qui a été dans le lot du Panetier; le Prieur de Saint Martin des Champs, dans le partage duquel est la Ferme de Savies, avec deux ou trois moulins & des vignes; l'Abbaye de Saint Antoine; le Chapitre de Saint Opportune; Saint Lazare, & sans doute aussi Saint Victor pour la Ferme de Saint Paul des Aulnois. Le reste de ces Sei-

Voy. l'article de Pentin.

gneurs sont apparemment des Séculiers : par exemple, le fief de Mauny qui est sans manoir, & qui vient de Madame la Duchesse de la Force. Il appartient maintenant à M. le Duc d'Orleans. On m'a assuré que la nouvelle Eglise est sur la censive d'un de ces Seigneurs Séculiers : mais aucun d'entr'eux n'est nommé au Prône. Ce lieu de Belleville est séparé de la Paroisse de Saint Merry par le territoire de celles de Saint Nicolas & de Saint Laurent. Il ne jouit point des priviléges de la ville & fauxbourgs de Paris, & l'on y paye la Taille.

LE COUVENT DES PENITENS du Tiers-Ordre de Saint François, bâti dans ce village, a été fondé en 1638 par Jean Bordier Argentier de la petite Ecurie du Roi, & Marie Bricart son épouse, qui laisserent pour cela une maison qu'ils y avoient, avec d'autres biens situés à Paris. L'Archevêque Jean-François de Gondi permit le 30 Juillet 1649, à huit Religieux, tant Prêtres qu'autres, de s'y établir, à condition de ne point quêter, de ne rien entreprendre contre les droits de l'Eglise Paroissiale ou succursale, & de ne point prêcher à la même heure. Les statues de S. Denis & Ste Marguerite sont au-dessus de l'autel. La concession de l'Archevêque appelle ce lieu *Belleville sur Sablon*. Le Fondateur de ce Couvent ayant donné un fond situé en la censive de l'Evêque, les Religieux lui constituerent une rente en 1665. Il y a en France une ville & huit autres villages du nom de Belleville.

Reg. Archiep. Paris. & Sauval T. 3. p. 212.

Diction Univ. de la Fr.

Cette montagne fournit des eaux pour la commodité de Paris. On parloit de leur aqueduc dès l'an 1457. L'utilité de ces eaux est connue par deux inscriptions qu'on voit dans le Pere Felibien, dont la premiere est du XV siécle.

Il y a un canton de la Paroisse de Saint Merry en ces côtés-là, appellé la Fosse aux Flamans, dans la dixme duquel le Prieur de S. Eloy avoit été maintenu en 1360. Je fais cette remarque, à cause que ce nom de lieu paroît être relatif à quelque déroute des Flamans.

Tab. S. Elig. Sent. des Req.

CHARONNE.

IL y a en France plusieurs Paroisses qui portent le nom de Charon; mais on n'en connoît aucune du nom de Charonne que celle qui est voisine de Paris. L'étymologie de tous ces lieux me paroît devoir être la même : cependant je n'espere point la donner, persuadé qu'on ne peut le faire qu'en devinant. Je sens bien de quel mot latin ce nom approche le plus, mais cela ne suffit pas. Ce mot peut venir d'une autre langue, & probablement de celle des Gaulois.

Quoique le mot *Carronenses* qui se trouve dans la Notice des Gaules, dressée vers le tems de l'Empereur Honorius à l'occasion des troupes ainsi dénommées, ait une ressemblance entiere avec celui de Charonne; je n'ose avancer comme certain, que ce soit de ces garnisons que Charonne ait tiré le sien; parce que je crains qu'au lieu de *Carronenses* il ne faille lire *Garronenses*, d'autant plus que ce nom se trouve joint avec celui de *Blabia*, qui est plus vraisemblablement Blaye sur la Garonne, situé sur les côtes Armoricanes des Gaules, qu'un lieu prétendu de Bretagne qui auroit été dit Blavet. Cependant, comme M. Lancelot de l'Académie des Belles-lettres fort versé dans nos Antiquités, a cru que le village d'Andresy,

Mem. manuscrit.

situé au confluent de l'Oise & de la Seine tiroit son nom des garnisons Andericiennes, j'ai cru pouvoir penser aussi que le territoire où sont bâtis Charonne & Charenton, auroit eu sa dénomination des *Carronenses* & *Cataronenses*, lesquels après avoir résidé à Blaye aux environs de l'embouchure de la Garonne, auroient été transférés au confluent de la Marne & de la Seine pour la sûreté de Paris.

Parmi les titres parvenus jusqu'à nous, le plus ancien qui fasse mention de Charonne est du Roi Robert, lequel confirmant les donations que Hugues-Capet son pere avoit faites au Monastere de Saint Magloire de Paris, & celles qui venoient de lui-même, marque *In potestate quoque Cataronis mansus unus arabilis terræ cum vinearum fœcunditate.* Il est évident par une charte postérieure, que ce que cette Abbaye eut de plus considérable à Charonne, venoit du Roi Robert même. C'est Louis le Jeune qui l'assure dans son diplome de l'an 1159. On y lit ces mots : *In villa quæ dicitur Karrona quam dedit Robertus Rex cum vineis, terris, torcularibus, liberis ejusdem hospitibus à telonio, & quod in procinctu ejusdem villæ nullus torcular possit construere.*

Thes. anecd. T. 1. p. 108.

Tab. S. Magl

L'Eglise de Charonne est une des plus anciennes de la Banlieue de Paris; elle paroît avoir commencé par un oratoire que les Parisiens firent bâtir en mémoire de quelque miracle opéré en leur présence par S. Germain Evêque d'Auxerre, dans l'une des deux fois qu'il passa par Paris pour aller dans la Grande-Bretagne, je dis en leur présence, parce qu'il est certain qu'ils vinrent en affluence au-devant de lui, & que le chemin le plus ordinaire pour arriver d'Auxerre & de Sens à Paris, étoit de ce côté-là. Cette Eglise dédiée de tems immémorial sous l'invocation de ce Saint, fut

Vita S. Genovefæ Boll. 3 Jan.

accordée & confirmée par écrit l'an 1140 aux Religieux Benedictins du Prieuré de Saint Nicolas proche Senlis (dit autrement Saint Nicolas d'Acy) par Etienne de Senlis, alors Evêque de Paris. Le titre imprimé porte *Ecclesiam de Carrona cum omni minuta decima & tertia parte majoris decimæ tam vini quam segetis.* Ce don fut confirmé avec les autres biens de Saint Martin des Champs & de ses dépendances par le Pape Eugene III l'an 1147. On lit dans sa Bulle : *Ecclesiam de Carrona cum tertia parte decimæ*, & dans la charte de Thibaud Evêque de Paris d'environ l'an 1150, la même chose, avec un mot de plus : *Ecclesiam de Charrona cum tertia parte decimi vini.* Le droit de la dixme en ce lieu causa des difficultés dans le siécle suivant. Elles furent réglées en 1246 par une sentence arbitrale de Frere Guy Prieur de Saint Lazare de Paris, & de Gautier Prêtre de Saint Nicolas des Champs, qui déciderent que le Prieur de Saint Nicolas d'Acy recueille une année la dixme de Charonne, & l'Abbaye de Saint Magloire deux autres années. Le Curé de cette Paroisse est nommé parmi les treize Prêtres, soit Curés soit autres, qui au XIII siécle étoient appellés *Presbyteri Cardinales.*

Hist. S. Mart. à camp. p. 296.

Ibid. p. 180.

Ibid. p. 187.

Chart. S. Magl.

Il paroît difficile de concilier cette prérogative accordée à un Curé de la Banlieue, avec ce que dit Sauval sur Charonne. » Charonne, dit-il, gros bourg à une bonne demie lieue de la porte Saint Antoine, est tellement voisin de la Croix-Faubin, qu'on tient par tradition qu'autrefois il faisoit partie de la Cure de Saint Paul, & que les Religieux de Saint Nicolas de Senlis l'en ont adroitement démembré. « Il ne faut que faire réflexion au rang que tient le Curé de ce lieu dans l'énumération des treize Prêtres où

Antiq. de Paris T. 1. p. 88.

où il est nommé le sixiéme, pour se convaincre de l'antiquité de la Paroisse, & qu'elle devoit exister plusieurs siécles avant que l'Eglise en fût cédée aux Religieux de Senlis. En effet, c'étoit un lieu si considérable, que dans le diplome du Roi Robert, anterieur de plus de cent ans aux lettres de l'Evêque Etienne, il est appellé *Potestas*, c'est à-dire une Seigneurie qui avoit eu un grand district & étendue. De-là j'ai jugé que c'étoit de cette Paroisse que pouvoient être émanés Fontenay-sur-bois, Romainville & Pentin, avec d'autant plus de raison que les Eglises de ces lieux ont S. Germain d'Auxerre pour patron, de même que Charonne; j'en dis autant de Bagnolet & de Montreuil, quoique le Patron de l'Eglise soit différent; & je le dis, parce qu'ils sont enclavés entre Charonne, Fontenay & Pentin, & que l'on connoît l'époque de l'établissement de ces Cures, au lieu que celle de Charonne se perd dans les siécles reculés. Ainsi Sauval auroit mieux fait de dire que c'est la Paroisse de Saint Paul, dont l'époque est plus récente, qui a été aggrandie par quelque démembrement de celle de Charonne, que d'écrire que Charonne est un démembrement de Saint Paul. Charonne avoit un territoire presque aussi étendu que celui de Saint Germain l'Auxerrois, dont huit ou neuf Paroisses ont été formées : & de même que les labourages de l'Evêque de Paris étoient dans les plaines de la Paroisse de Saint Germain, les vignes du même Evêque & celles du Chapitre de la Cathédrale étoient sur le territoire de Charonne, ainsi que le prouvent une infinité de titres, qui font mention de ces vignes & des pressoirs de l'Evêque & du Chapitre situés en ce lieu, outre ce que j'en rapporte à l'article de Montreuil.

Le Pouillé Parisien du XIII siécle comprend l'Eglise de Charonne dans l'Archiprêtré de Paris, qu'on a depuis appellé l'Archiprêtré de la Magdelene, & la Cure y est dite être à la présentation du Prieur de Saint Nicolas de Senlis : ce qui a été suivi dans ceux de 1626 & de 1648, & qui est exact, à l'exception de la qualité que ce dernier Pouillé imprimé donne à cette Eglise de Senlis, la désignant sous le nom de Chapitre. Les Pouillés manuscrits du XV & du XVI siécle ont marqué qu'elle étoit à la nomination du Prieur de Saint Martin des Champs ; ce qui est faux : car jamais on ne l'a vue dans le Pouillé de ce Prieuré. L'Eglise Paroissiale est bâtie sur la pente du côteau où est situé le village. L'édifice qui subsiste aujourd'hui est presque quarré, attendu que deux ou trois arcades ou travées du devant de la nef ont été abbatues, parce qu'elles avoient été brulées autrefois, ainsi qu'il en reste encore des marques à un pilier sous l'orgue du côté du septentrion. Cette Eglise a une aîle de chaque côté, dont la voute est aussi élevée que celle du milieu, & en construisant ces aîles, on a eu l'attention de faire plus étroite celle qui est du côté du septentrion, à cause de la chute des terres & des eaux de la montagne qui est de ce côté-là. La plus grande partie de tout ce bâtiment est d'environ trois cent ans. Il n'y a que les quatre piliers de la tour placée dans l'aîle méridionale, qui sont d'environ l'an 1200. On y lit cette inscription effacée en partie sur la muraille, en lettres gothique : *L'an mil CCCC.... le XVII jour de Juillet fut l'Eglise de Charonne dédiée par le Reverend Pere en Dieu M. Guillaume Evesque de Paris : Et ordonna que la Dedicasse seroit d'hui en avant le Dimanche devant la Saint Germain ; & donna à tous ceux qui ladite Eglise visiteroient XL jours de vrai pardon.*

Page 33.

L'an mil CCCC & XXVIII le XX jour de Mars Reverend pere en Dieu Monf. Jacques Evefque de Paris y donna quarante jours de vrai pardon.

Cette infcription fait voir l'attention de deux Evêques de Paris pour l'Eglife de Charonne. Celui qui donna les quarante jours d'Indulgence pour la Dédicace qu'il fit en perfonne, étoit Guillaume Chartier, qui fiégea depuis l'an 1448 jufqu'en 1472. Celles que Jacques Chaftelier, l'un de fes prédéceffeurs, avoit données en 1428, étoient apparemment pour ceux qui contribuoient à la conftruction de l'Eglife à laquelle on travailloit alors.

Le 22 Juillet 1527, Gui de Montmirail Evêque de Megare, de la permiffion de François de Poncher Evêque de Paris, bénit trois autels en cette Eglife : Le premier & principal, en l'honneur de Saint Germain Evêque d'Auxerre (a), le fecond en l'honneur de la Ste Vierge, & le troifiéme en l'honneur de S. Blaife, le tout en préfence de Charles Boucher Abbé de Saint Magloire, & de Frere Pierre Luillier Prieur de Saint Mandé : & le lendemain 23 Juillet il fit la bénédiction d'une piéce de terre proche le cimetiere. Jean Bizet Curé de cette Paroiffe en 1661, avoit fait la remarque de la bénédiction des autels au bout d'une autre obfervation écrite de fa main fur du parchemin, lorfque l'autel fut pofé contre le mur.

Reg. Ep. Parif.

Ibid.

Anno 1661 die XV Aprilis hoc majus altare in

(a) De temps immémorial S. Germain étoit le Patron. Des Provifions accordées le 23 Septembre 1516 à Firmin Caron mettent *Ecclefia S. Germani de Charrona.* Parmi les Charges du Prevôt de S. Magloire en 1361 étoit celle d'envoyer des gardes aux Fêtes Patronales de leurs Terres ; on y lit, *& à Charonne à la S. Germain.*

ſtauratum, parieti appulſum, conſilio & ſuaſu Magiſtri Joannis Bizet Curati; & præter pixidem plumbeam inventa ſunt cum deſtrueretur figuræ SS. Claudii & Germani. A me de licentia Vicarii Generalis Des Contes benedicta ſunt: illius quidem quia Capellæ unde Eccleſia initium ſumpſit fuit patronus; hujus verò, quia principalis patronus Parochiæ eſt, Sanctus autem Blaſius Patronus minus principalis, ex devotione Regis Karoli hujus Eccleſiæ fundatoris, ut videre eſt ex indiciis tam intra quam extra Eccleſiam. Datum Charonæ anno & die ut ſupra.

Jean Bizet, Curé de Charonne, paroît s'être trompé dans cet écrit, lorſqu'il nomme S. Claude avant S. Germain. Il eſt vrai qu'il ne dit pas que S. Claude ſoit patron de la Paroiſſe, comme en effet il eſt très-rare de trouver des Paroiſſes de ſon nom dans la France. Mais il prétend ſans citer aucun garant ni aucun titre qu'il y a eu une Chapelle de S. Claude à l'endroit où l'Egliſe a été bâtie en l'honneur de S. Germain, tandis que ce doit être tout le contraire, & que c'eſt dans l'Egliſe de Saint Germain, Egliſe rebâtie pluſieurs fois, que vers les derniers ſiécles le pélerinage de S. Claude avoit apparemment fait ériger une Confrérie. L'obſervation de ce Curé ſur S. Claude ne me ſemble pas mieux fondée que la tradition des payſans ſur l'origine d'une Chapelle de S. Blaiſe au même lieu, & qui leur a fait choiſir ce Saint pour leur ſecond patron. Ils diſent qu'un de nos Rois, du nom de Charles, ayant gagné un grand enrouement & un mal de gorge, pour avoir crié contre une cloche qui écartoit ſon gibier, & en avoir été guéri par l'interceſſion de S. Blaiſe, fit bâtir une Chapelle en ſon honneur.

Ce qu'il y a de certain, eſt qu'on voit les armes du Roi à trois fleurs de lys à la clef de

la voute de l'Eglise ; que celles du Grand Chambrier, sur le fief duquel on tient que l'Eglise est bâtie, sont au vitrage ; & que le 4 Février lendemain de S. Blaise, on dit dans l'Eglise de Charonne une Messe avec offrande *pro Rege Carolo*, sans sçavoir lequel des Rois de ce nom. Ensorte que pour ne pas révoquer en doute tout le fond de la tradition de Charonne, voici à quoi je m'en tiendrois.

Je pose d'abord pour constant, que l'Eglise de Saint Germain de Charonne étoit fort petite, lorsqu'elle fut donnée aux Moines de Senlis. La Tour approche assez de ce tems-là, qui étoit le XII siécle environ le regne de Louis le Gros : mais elle devoit ou servir d'entrée par sa face occidentale, ou plutôt elle étoit construite sur le chœur, comme on le voit dans un grand nombre des Eglises Monastiques du XI & du XII siécle. Les chœurs étoient alors très-resserrés, & les cancels ou sanctuaires encore davantage. Lors donc qu'on voulut bâtir vers le regne de Charles VI ou de Charles VII une Eglise plus spacieuse, & qui fût accompagnée d'aîles, il fut besoin d'avoir du terrain ; & alors apparemment le Grand Chambrier du Roi, qui étoit de la maison de Bourbon, consentit de céder une partie du sien, soit vers l'orient, le nord, ou le couchant, & il ne le fit qu'à la charge qu'on érigeroit dans le nouvel édifice un autel du titre de S. Blaise, auquel il avoit dévotion ; & le Roi ne confirma cette aliénation, qu'à condition que l'on prieroit Dieu pour lui. Ces prieres furent fixées au lendemain de S. Blaise, jour auquel on avoit prié pour le Chambrier. On m'a assuré que dans un compte de Fabrique il est marqué que l'obit de ce jour est pour Charles VII. Peut-être a-t'on voulu dire Charles IV dit le Bel, qui mourut à Vin-

Tab. S. Magl. ad ann. 1497. 1516.

cennes le premier Février 1328, peu de tems après avoir cédé sa garenne de Charonne aux habitans, ainsi qu'on verra ci-après. Il est parlé fort au long de l'Eglise de Charonne dans un livre intitulé *Loix des bâtimens*, à la page 73, à l'occasion des réparations qui étoient à y faire en 1702, & qui furent faites en vertu d'un Arrêt du Conseil. On y lit qu'il fut décidé que celles de la Chapelle du Seigneur au bout d'un des bas côtés proche le grand autel, seroient faites aux dépens du Seigneur seul.

Je n'ai apperçu dans l'Eglise de Charonne que deux épitaphes. Sur une tombe qui est placée dans l'aîle méridionale, est gravé en gothique minuscule : *Cy gist Damoiselle Claude le Vigneron en son vivant veuve de feu Noble homme Robert Berruier*. Elle y est représentée vêtue comme une Religieuse. Son épitaphe attachée au mur dit qu'elle mourut en 1533. Elle laissa à l'Eglise de Charonne une certaine somme pour des Services.

Dans le chœur est l'épitaphe latine de Denis Bourgonneau, Chanoine de Saint Honoré, & Curé de Charonne pendant trente ans, décédé en 1626. L'auteur a affecté d'y faire graver plusieurs mots en caracteres grecs.

Au-dessus de l'autel de la Chapelle du fond du collatéral septentrional, est représenté dans le vitrage d'environ l'an 1500 S. Maturin Prêtre, en qualité de patron d'un bourgeois, avec six garçons, & Agnès femme de ce bourgeois avec ses cinq filles.

Dans le cimetiere derriere l'Eglise, se voit une tombe sur la sépulture de Marie Framery, femme de M. Brussel Auditeur des Comptes, auteur du Traité de l'usage des Fiefs. Son décès est marqué à l'an 1736. Il y a quelques fin-

gularités dans l'épitaphe gravée sur cette tombe.

J'ai produit ci-dessus, pour prouver l'antiquité du nom de Charonne, quelques diplomes qui regardent la Seigneurie que l'Abbaye de Saint Magloire y a possédée. C'est ici le lieu de continuer à rapporter ce qu'on sçait sur cette Seigneurie. On ne peut gueres placer plus tard qu'à l'an 1030 l'origine de la possession des biens qu'y a eu l'Eglise de Saint Magloire. Une charte de Louis le Gros de l'an 1117, nous apprend qu'un appellé Henry le Lorrain *Lotharingus* venoit de donner à la même maison pour l'établissement de deux Moines dans la Chapelle de S. Georges & de S. Magloire, un pressoir & un arpent de vignes à Charonne. On voit par ces titres l'antiquité du vignoble de Charonne, puisque l'un des principaux biens qu'on pût y posséder, étoient les pressoirs. Mais l'Abbaye de Saint Magloire y avoit aussi des serfs. En 1138, Louis le Jeune rendit justice à Guinebaud Abbé de ce Monastere, sur ce qu'un homme serf de Charonne avoit épousé sans sa permission une femme qui étoit sous la servitude ou main-morte du Roi. Il fut dit que les enfans qui proviendroient de ce mariage, seroient partagés également entre le Roi & l'Abbé. On lit de même que sous l'Abbé Pierre second du nom, le Roi partagea avec lui quatre femmes serves de la terre de Charonne. C'étoit l'an 1152. Cela fait voir que le Roi Robert n'avoit pas donné toute la terre, & qu'il s'étoit réservé un canton ou un certain nombre de serfs. D'un autre côté, les donations se multiplierent envers l'Eglise de Saint Magloire, laquelle y avoit ses Officiers. Ives de Gaillon est dit indirectement Maire de Charonne dans l'acte de concession qu'Alix sa femme qualifiée *Majorissa de Charrona*, lui fit d'un four

Thes. anecd. T. 1. & Sauval T. 1. p. 576.

Chartul. S. Magl. Portef. Gaignier. 221 f. 17.

Gall. Chr. nova T. 7. col. 312.

Chartul. S. Magl. Gaignier p. 179.

Gall. Chr. nova T. 7. Col. 91. Ibid. col. 318.

l'an 1221, ce qui fut confirmé la même année par Guillaume de Seignelay Evêque de Paris. Il est certain qu'en 1294 Louis Abbé de Saint Magloire y créa un Maire. Il ne faut point non plus douter que les pressoirs qui venoient de la libéralité du Roi Robert, ne fussent des pressoirs bannaux. Il est marqué que François de Chanteprime Conseiller du Roi, qui avoit des vignes dans ces cantons-là en 1391, fut obligé de dédommager l'Abbé de Saint Magloire pour avoir fait pressurer son vin à Charonne ailleurs qu'aux pressoirs de l'Abbaye. Entre un grand nombre d'autres témoignages que je pourrois ajouter en faveur de la Seigneurie de S. Magloire, je me borne à ces trois-cy qui sont du XV siécle, & qui nous apprennent les usages de ce tems-là. Aimery Courtois, bourgeois de Paris, avoit acquis à Charonne une place proche & au-dessous de l'Eglise, étant en la haute justice de Saint Magloire, & il eut le dessein d'y faire élever une croix de pierre sur un fond de terre d'environ deux toises, mais il ne le put; les exécuteurs du testament de Jean Du Plessis & les Marguilliers de Charonne voulurent y suppléer, mais ils ne le purent qu'avec la permission de l'Abbé de Saint Magloire, donnée le 29 Mars 1426. Il fut défendu par Arrêt du Parlement du 29 Mars 1429, après Pâques, aux habitans de Charonne, de dresser dans la suite échaffaut ou autre édifice en la place commune du village, *le jour ou la veille de la Feste de Saint Germain l'Auxerrois, Feste de ladite ville, pour faire la Feste en icelle ville ne autrement, sans le congié des Religieux de Saint Magloire, de leur Maire ou Justice.* En 1497 le 20 Avril, Jean le Clerc Avocat, Maire de la Justice de Saint Magloire à Charonne, prononça une sentence contre une truye qui y avoit mangé le menton

Chartul. S. Magl. Gaign. f. 1393

Tab. S. Magl.

Ibid.

Ibid.

d'un enfant, lequel en mourut; il l'a condamna à être assommée & ses chairs distribuées aux chiens : & à l'égard du propriétaire de la truye, il ordonna que lui & sa femme iroient à la Pentecôte en pélerinage à Notre-Dame de Pontoise, *où il crieroient mercy*, & dont ils rapporteroient certificat.

Le plus ancien fief situé à Charonne s'appelloit au XIV siécle *Le fief de la Cour Point-Lasne.* Celui qui le possédoit, en fit hommage en 1348 à un des Seigneurs de Levi, alors Seigneur de Marly-le-Chatel; c'étoit un Bourgeois de Paris nommé Louis Bonnetin. On verra plus bas qu'un propriétaire de ce fief est devenu Seigneur de Charonne.

Jean le Teullier, Bourgeois de Paris, ayant épousé une Bonnetin, en rendit hommage l'an 1370 à Bertrand de Levi, Seigneur de Marly-le-Chatel.

Jean Chanteprime, Seigneur de Sucy en Brie, étant aux droits de Jean le Teullier, fit hommage en 1442 à Philippe de Levi Archevêque d'Auch Seigneur du même Marly, & il en donna un dénombrement, dans lequel on lit les cantons ou noms de lieu qui suivent, sçavoir Montibœuf, Vignoles, Mezieres, la Garenne.

Je n'ai plus rien trouvé touchant la Terre en question, que sous le regne de François I, auquel tems Robert Nicolas, Marchand & Bourgeois de Paris, s'en disoit Seigneur en partie. Au moins est-il qualifié tel dans son épitaphe en l'Eglise du Sépulcre à Paris, où on lit qu'il décéda le 18 Février 1543.

Recueil d'Epitaphes en la Bibl. du Roy p. 716.

Après lui Roger de Vaudetar, Conseiller au Parlement, est dit Seigneur de Charonne vers l'an 1560. Mais il faut en excepter sans doute les Fiefs possédés par d'autres, tel que Jacques le Bossu ; car on trouve qu'en 1548

Hist. des Prem. Pres. p. 143.

Memor. de M. Gregoire Curé.

Marguerite Menant, veuve de Jacques le Bossu Marchand Bourgeois de Paris, vendit le fief de la Court Point-l'asne, & celui des Ouches, à Martin de Bragelonne Conseiller du Roi, Lieutenant particulier de la Prevôté de Paris, moyennant sept vingt livtes. Ce Seigneur en rendit hommage en 1559 à Claude de Levis, Seigneur de Marly-le-Chatel & de Magny-l'essart. Depuis, Martin de Bragelonne son fils, Conseiller au Parlement, en fit hommage au même Seigneur de Marly l'an 1570.

Ce même Bragelonne fit quelques années après une acquisition plus considérable à Charonne. Pierre de Gondi Evêque de Paris, Abbé de Saint Magloire, conjointement avec le Prieur & Religieux de cette Abbaye, avoit vendu en 1576 la Terre & Seigneurie de Charonne à Simon de Fiez, Baron de Saulve, moyennant une rente de six cens livres sur l'Hôtel-de-ville de Paris, par forme d'échange. M. de Bragelonne l'eut par Decret sur ce Baron l'an 1586 pour la somme de six mille cent soixante écus sol.

L'année suivante, M. de Bragelonne eut par échange faite avec Etienne Regnault, Seigneur de Bagnolet, Bourgeois de Paris, le fief Pannetier de l'Abbaye de Saint Denis assis à Charonne.

Le même acquit en 1601, des Prieur & Religieux de Saint Nicolas d'Acy-lez-Senlis, le Fief du Prieuré de Charonne par forme d'échange, pour une rente de cinquante livres: & en 1603, le Fief de Saint Denis de la Chartre au même lieu de Charonne.

Vingt ans après, un de Messieurs de Bragelonne (fils apparemment du précédent) vendit la Terre & Seigneurie de Charonne à M. Barentin, Trésorier des parties casuelles,

moyennant la somme de quatre-vingt-deux mille huit cens cinquante-neuf livres. Il est désigné sous le nom d'Honoré Barentin Secretaire du Roi, dans son épitaphe aux Grands Augustins de Paris. Il mourut le XI Mai 1639. L'Abbé de Marolles en parle dans ses Mémoires, mais il le fait mourir plutôt, disant que sa veuve vivoit en 1634. Page 102.

Enfin, cette Terre fut vendue en 1648 aux Religieuses de Notre-Dame de la Paix, par Charles Barentin Président en la Chambre des Comptes, moyennant cent soixante & cinq mille livres : ce sont des Chanoinesses dont je parlerai ci-après.

Depuis ces Religieuses, M. Molé Abbé de Sainte-Croix de Bourdeaux a possédé cette Terre.

Le Seigneur actuel est M. de Lenoncourt, Brigadier des armées du Roi. Son château est à gauche en approchant de l'Eglise. Il est accompagné d'un grand enclos.

Il y a eu sur le village de Charonne différens établissemens de Communautés de Filles. Vers l'an 1640, Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, fut prié par Marie L'Huillier Dame de Ville-neuve, de permettre l'établissement de certaines filles & femmes dévotes à Charonne, de même qu'à Brie-Comte-Robert; c'étoit ce qu'on a appellé depuis les Filles de la Croix. Le Prélat leur permit cet établissement en ces deux lieux par les Lettres du 13 Février 1640, & approuva leurs Statuts. L'établissement réussit pour Brie-Comte-Robert. On ne voit pas qu'il en ait été de même à Charonne. Sauval T. 1 p. 193.

Au lieu de cet institut, il s'en forma deux autres. 1° Madame la Duchesse d'Orleans, Marguerite de Lorraine, femme de Gaston Duc d'Orleans, y établit en 1643 des Reli-

gieuses de la Congrégation N. D. sous le nom de N. D. de la Paix, suivant l'institution du V. Pere Fourrier Lorrain ; & elles furent placées dans le terrain même de la Seigneurie que la Duchesse avoit acheté pour elles. Le Roi voulant favoriser ce nouvel institut, accorda en 1661 des Lettres patentes, qui permettoient l'établissement d'un Marché à Paris proche la porte Saint Jacques, dont ces Dames de la Paix devoient avoir les profits. Ce fut chez ces Religieuses que les entrailles de la feue Duchesse fondatrice, veuve du Duc Gaston Jean-Baptiste d'Orleans, furent portées après sa mort, arrivée le 3 Avril 1672. En 1680, l'élection d'une Superieure pour cette Communauté fut l'occasion de quelques différens entre la Cour de Rome & celle de France : cette affaire produisit un recueil de diverses piéces imprimées en 1681, & fut le sujet de quelques discussions dans l'Assemblée du Clergé de France en 1682. Vers le même tems, cette Communauté se trouvoit si endettée, qu'elle étoit obligée de vendre ses effets. C'est pourquoi le Promoteur en ayant requis la suppression, M. de Harlay l'ordonna : Alors le Saint Sacrement & les Reliques furent portés à la Paroisse, & les Religieuses dispersées. L'Abbé Chastelain qui vit ce lieu en 1684, écrit que l'ancienne Eglise de ces Dames qu'il qualifie de Chanoinesses, Eglise toute brillante de marbre & de dorure, servoit alors d'Orangerie à M. Molé, Abbé de Sainte-Croix de Bourdeaux, qui avoit acheté d'elles la Seigneurie, & que dans la maison étoit le chenil des chiens du Roi pour le chevreuil. Madame Isabelle d'Orleans, Duchesse d'Alençon, Douairiere de Guise, employa en œuvres pies la vente de cette maison. Elle donna entr'autres aux Enfans-trouvés, après la mort d'une

Regist. du Parl. 6 Sept. 1661.

Pieces sur le Monastere de Charonne. Cologne. Schouten in 12.

Regist. de l'Archev. 24 Jan. 1681.

Voyages manuscrits.

Dame, la somme de 6000 livres, exigeant une Messe quotidienne pour sa famille. Cette fondation a été réduite à une Messe par semaine le 23 Juillet 1707. *Reg. Archiep.*

Le second établissement de piété fait à Charonne vint de Marie Lumague, veuve du sieur Pollalion Gentilhomme ordinaire du Roi. Elle retira de Fontenay sous Bagneux quelques filles qu'elle y avoit établi vers l'an 1630, dans le dessein de former une Communauté sous le nom de la Providence de Dieu; elle les transféra à Charonne dans une maison qu'elle loua d'abord, & qu'elle acheta par la suite. Les accroissemens de cette Communauté furent si prompts que dès l'an 1643 elles étoient déja cent Dames ou Filles réunies à Charonne; desorte qu'elles songerent à décharger cette Maison par un établissement à Paris que Louis XIII leur permit par ses Lettres Patentes du mois de Janvier de la même année. Ce fut cette même Maison de la Providence établie à Charonne qui donna naissance aux Filles de l'Union Chrétienne après la mort de Madame Pollalion en 1657, M le Vachet qui dirigeoit les Filles de la Providence, en sépara quelques-unes pour entrer dans les vues de la défunte. Une des Filles de cet Institut naissant eut une riche succession, & hérita entre autres biens d'une maison située à Charonne. Ce fut là que la Sœur de Croze commença ce second établissément en 1661, quoiqu'elle ne donna absolument la maison qu'en 1672. Ce ne fut aussi qu'après cette année-là & après la donation de la maison que l'établissement de cette Communauté fut approuvé par l'Archevêque, sçavoir le 28 Juin 1673.

Vie de Marie Lumague. 1744 in 8. p. 72 & suiv.

Sauval Antiq. de Paris T. 1. p. 710.

Regist. Archiep. Par.

Elles n'avoient encore eu cette année qu'une Chapelle du titre de Saint Joseph où tous les jours on leur disoit la Messe: mais en 1675

Sauval T. 2 p. 780.

on leur permit d'y conserver le S. Sacrement. Claude Joly Chantre de Notre-Dame parle en son livre des Ecoles, de la Demoiselle Croze Supérieure d'une Communauté qui tenoit une nouvelle Ecole à Charonne en 1678 : ce fut la même année qu'on enregistra en Parlement les Lettres Patentes en faveur de la même Supérieure Anne de Croze des Bordes & Consœurs, portant confirmation de leur établissement en forme de Communauté séculiere. Deux ans après le 12 May le Roy accorda des Lettres Patentes qui confirmoient l'établissement d'une Communauté faite à Angoulême sur le modèle de celle de l'Union Chrétienne de Charonne, & en 1687 de semblables pour celui de la rue S. Denis. Comme elles y avoient été toutes transferées; alors on cessa de les appeller les Filles de Charonne.

Pag. 458.

Reg. Parl. 26 Mart.

Reg. Parlam. 12 May 1684.

Ibid. 18 Nov. 1687.

Sauval T. 1 p. 719.

Cette translation fit naître la pensée de former encore dans le même lieu où avoient été les Filles de l'Union Chrétienne un autre établissement. C'étoit celui d'une Communauté de Filles ou Femmes Séculieres sous le nom de la Sainte Famille de l'Adoration perpétuelle du Saint Sacrement, pour y recevoir & instruire les jeunes filles de Charonne & des environs, & pour le soulagement des malades sous la conduite du Curé. On obtint à ce sujet des Lettres Patentes qui furent registrées en Parlement le 14 Juillet 1689. Ce fut une Dame le Maire veuve d'un Procureur au Parlement à qui Dieu inspira cette bonne œuvre, & qui acheta la Maison des Filles de l'Union Chrétienne. Cette Communauté subsiste encore au nombre de douze.

Inscription sur la porte.

Reg. Archiep. Paris. 1686.

Reg. Parl.

Tout ce qui est voisin de Paris devant intéresser, j'insererai ici ce que j'ai trouvé sur les maisons de plaisance, qui paroissent avoir

été situées sur le territoire de Charonne. Il y avoit en 1296 un canton de cette Paroisse qui s'appelloit Farfaigne, mais ce n'étoit qu'un lieu planté en vignes. Comme le Roy avoit encore dans le siécle suivant un territoire à Charonne dont il pouvoit disposer; sur la représentation que Bénédict Dugal Marchand de Lucques fit à Charles VI des bons & agreables services qu'il avoit rendu à Charles V son Pere, il lui donna en 1384 une maison avec ses appartenances, & environ trois arpens de vigne *seans* comme disent ses lettres *en la ville*, *finaige* ou territoire de Charonne, & environ dix arpens de terre seans à la Tuillerie-lez-Paris.

Chart. S. Magl. Gaignier f. 95.

Lettres du 24 Dec. Trésor des Chart. Reg. 125 Piece 291.

La Folie Regnauld, ainsi nommée parce que c'étoit au XIV siécle la maison de délassement d'un nommé Regnauld Espicier, avoit une certaine étendue de terrain, & une partie étoit comprise dans le territoire de Charonne au XV siécle. Il en est fait mention parmi les biens confisqués par Henri Roi d'Angleterre lorsqu'il devint maître de Paris sous le regne de Charles VII. Ce terrain appartenoit alors à Jean d'Avignon *Menestrel* du Roi: on voyoit encore en 1600 des mazures de cette maison. Quelques extraits des Registres du Chapitre de Paris m'ont appris qu'il avoit en 1560 des terres à Charonne dont il fut passé un bail à ferme avec celles de la Folie Regnauld; & il l'a encore. En 1562 Michel de l'Hôpital Chancelier de France avoit une maison à Charonne où le Parlement lui envoya quelques Députés au mois de Décembre. L'auteur du Supplement de du Breul imprimé en 1639 écrit que Charonne étoit alors renommé pour deux belles maisons qu'on y avoit bâties depuis vingt ans, sçavoir celle de Nicolas le Jay premier Président au Par-

Sauval T. 3 p. 323.

Regist. Consil. Parlam. 30 Dec. 1562.

Suppl. des Antiq. de Paris p. 86

lement : L'autre de M. Barentin beaucoup plus belle. Il a voulu parler d'Honoré Barentin Sécrétaire du Roy Seigneur de Charonne nommé ci-dessus. Enfin presque de nos jours Louis XIV a fait bâtir près du village de Charonne & dans une situation très-avantageuse une grande & belle maison pour le Pere la Chaise Jesuite son Confesseur ; elle appartient maintenant aux Jesuites de la Maison Professe rue S. Antoine, ausquels elle sert de maison de campagne. Sa situation & le nom du Roy l'ont fait appeller Mont-Louis. Une partie de cette maison est sur la Paroisse de Charonne. Elle est dans le même canton qui au XIV siécle avoit été appellé la Folie Regnauld. Il y a plusieurs maisons dans ce hameau dont sept ou huit seulement sont de Charonne. Le Pressoir de l'Evêque étoit alors au territoire de Charonne entre l'Hôtel de la Folie & le Pressoir du Chapitre contigu à des vignes dont le vin étoit pour l'Office du Mandé du Jeudi-Saint à N. D. Au bas étoit une fontaine, & par le haut des restes de carrieres de plâtre appartenantes à la Demoiselle Jeanne de Sens, ce qu'on appelloit une Douve ; & qui est peut-être l'origine du Fief de Dive dont le souvenir subsiste encore en ce lieu. Dive s'appelloit aussi Engrenet vers 1400. On m'a assuré qu'il appartient aujourd'hui au Seigneur de Menil-montant.

Brice T. 4. p. 386.

Un autre écart de Charonnne est ce qu'on appelle aujourd'hui le Petit-Charonne à l'entrée de la grande avenue de Vincennes au sortir de Paris à main gauche. C'est peut-être ce qu'un titre de 1489 appelle Charonneau & autrement Maisires ou Mezieres. Ce dernier nom étoit connu dès le XIII siécle.

Du Pré sur ce lieu p. 256.

Vignoles a été connu en 1425 par la maison & les vignes que les Haudriettes y avoient, &

& en 1538 par la vigne qui y étoit & que Blaise Floret Principal du College de Chanac à Paris assigna pour fondation à Saint Gervais. La fontaine Servaye ou Sernaye étoit en ce même canton.

Clos-Ferry étoit en 1400 un vignoble au territoire de Charonne.

Montibeuf étoit un canton de vignes dès l'an 1255.

Les Communautés qui ont eu autrefois des fonds à Charonne sont les Religieuses de Haute-bruyere Ordre de Fontevrauld Diocèse de Chartres: Elles y possedoient dès l'an 1286, un clos de vigne situé sur la censive de Saint Magloire & sur celle d'André Point-l'Asne, j'en ai vu un bail à rente fait en 1319 par Marguerite de Donizi Prieure & Jean Triquet Prieur. Les Religieux Croisiers de Paris y ont eu aussi du bien du côté de la Folie Regnaud, & pareillement les Religieuses de Saint Antoine. Les Carmes Billettes y ont une maison vers l'entrée du village au bout du faubourg de S. Antoine.

Le nombre des feux à Charonne étoit en 1709 de 159 selon le denombrement des Elections alors imprimé. Le Dictionnaire Universel de la France fait monter le nombre des habitans à 715. Cette Paroisse commence après la derniere barriére du faubourg à main gauche: Une partie de son territoire s'étend dans le Parc de Bagnolet & dans celui de Menilmontant: Tout est presque planté en vignes, sur tout depuis un siécle il s'en trouve à l'endroit où étoient des près. On y en compte 500 arpens; & vers le milieu est un petit étang formé des écoulemens des fontaines qui se trouvent en allant à Menil-montant. Il y avoit encore dans le XIV siécle en ce village & à Montreuil une garenne appartenante au Roi,

Tab. S. Maglor.

mais Charles le Bel en fit la concession aux habitans en 1328 pour une somme d'argent que chacun paya. Les lettres du Roy marquant qu'il fait ce don *aux bonnes gens de Charonne*, j'ai déja conclu cy-dessus de ce don que ce doit être pour ce Roy Charles que l'on fait un service chaque année dans l'Eglise de Charonne.

Bibl. Reg. Portef. Gaigniere. 221.

Dissert sur l'Hist. de Paris in 12. T. 2. an 1741. p. CXLIII.

Un Poëte du XIII siécle dont les vers sont joints au Cartulaire de l'abbaye de Saint Magloire nous apprend qu'en 1230 au commencement du regne de Saint Louis il y eut à Charonne une femme qui se mêloit de deviner. Le peu qu'il en dit est une marque qu'il supposoit que chacun étoit informé de ce qu'il y avoit eu d'extraordinaire dans cette femme :

L'an mil deux cent & vingt & dix
Fut Dammartin en flamble mis,
Et sçachiez que cel an meisme
Fu à Charonne la devinne.

Sauval T. I p. 620. à la fin du vol.

En 1358 dans le tems de l'entrevue de Charles Regent de France sous le Roi Jean, & du Roi de Navarre proche l'Abbaye de Saint Antoine; l'armée de ce Roi composée de huit cent hommes au plus étoit rangée en bataille entre Charonne & Montreuil sur une petite montagne d'où elle n'osa descendre.

Tables de Blanchard.

On sçait par la date d'un Edit du 13 Mars 1541 que François I est venu à Charonne. Cet Edit qui concerne les monnoies de Bayonne fut donné en ce lieu.

On assure que dans le tems de la guerre des Princes, sous la minorité de Louis XIV, ce jeune Roi étoit dans le Parc de Charonne, vers les hauteurs de Menil-montant, pendant que Mademoiselle de Montpensier fit tirer de ce côté-là le canon de la Bastille.

Outre les personnes de distinction, que j'ai marqué ci-dessus avoir eu leur maison de campagne à Charonne, j'ai lu que Pierre Nivelle Evêque de Luçon y fit quelque résidence en 1632 avec un Officier de son Diocèse.

Perm. de Chap. domest.

Julien Brodeau, issu d'une illustre famille de la Touraine, excellent Avocat à Paris, & auteur de plusieurs ouvrages, venoit se délasser de ses travaux à Charonne en 1642.

Idem.

Idem.

Madame de la Roche-sur-Yon a eu aussi à Charonne une maison, dont elle n'a pas joui long-tems.

M. de Tournefort est venu souvent herborizer à Charonne, surtout dans le Parc de l'Abbaye.

T. 2. p. 169. Herboriz. 5 & 6.

Je n'ai trouvé aucun personnage surnommé de Charonne dans l'antiquité, qu'un Curé de Saint Paul de Paris. Il est appellé *Richardus de Charrona* dans un acte de l'an 1297.

Gall. Chr. T. 7. col. 312.

On peut lui joindre un Arnoul de Charonne, qui vécut apparemment dans le siécle suivant, & qui se trouva assez distingué à Paris pour donner son nom à la rue que l'on nommoit vers l'an 1425 *La rue Arnoul de Charonne*.

Compte d'Ord. de Paris. Sauval T. 3. p. 312.



VAUGIRARD.

DAns le tems que le territoire qu'on appelle aujourd'hui Vaugirard, situé à demie lieue de Paris au bout de la plaine de Grenelle, faisoit partie de la Paroisse d'Issy & de la Seigneurie, on lui donnoit un autre nom. L'Histoire de l'Abbaye de Saint Germain des Prez atteste qu'on l'appelloit Valboitron, ou Vauboitron; ce qui venoit du latin *Vallis Bostroniæ*, ou *Vallis Bostaroniæ*. Comme donc Abbon, Moine de cette Abbaye, se sert dans ses Poësies du terme *Bostar* pour signifier une étable à vaches, & que cette vallée étoit très-propre à en faire paître le long de la Seine, & à les mettre à couvert durant la nuit, je ne chercherois point ailleurs d'où lui seroit venu ce nom primitif. Mais ce nom ne passa pas le XIII siécle. Gerard de Moret, qui fut Abbé de Saint Germain depuis l'an 1258 jusqu'en 1278, s'attacha singulierement à rebâtir ce lieu; il y construisit une maison pour servir à retirer les Religieux après leurs maladies; il y ajouta des lieux Reguliers avec une Chapelle de S. Vincent, afin que les Moines, quoique convalescens, y observassent la regle. Tant de notables changemens mériterent bien qu'en place de l'ancien nom de Vau Boitron, ce lieu fût appellé Vau Gerard, du nom du restaurateur. Telle fut l'origine de cette dénomination, & l'on ne peut pas la faire remonter plus haut. Ainsi, c'est une méprise dans M. Grancolas, d'avoir insinué en son Histoire de Paris, que le *Gerardi villa*, où fut d'abord porté le corps de Ste Honorine, est ce *Gerardi*

Abb. lib. 2. de Bello Paris.

Gloss. Cangii voce Bostar.

Hist. de Paris de Granc. T. 1. p. 263.

vallis, confondant avec Vau Girard, Girardville, que l'on a abregé en Graville, & qui est situé en Normandie.

L'Abbé Gerard ne fut pas le seul qui prit ce lieu en affection. Dans le siécle suivant, l'Abbé Jean de Precy fit enfermer de murs le clos entier de Vaugirard, y comprenant même le moulin, & il en vint à bout sans qu'il lui coutât beaucoup, parce que les habitans d'Issy ayant besoin d'un certain terrain pour augmenter leur Eglise, s'engagerent en l'obtenant de cet Abbé de faire la dépense de cette clôture. Ceux qui demeuroient à Vaugirard y contribuerent sans doute, comme ceux qui étoient logés à Issy, puisqu'ils ne formoient tous qu'une même Paroisse, avant qu'on eût érigé une Cure à Vaugirard. Hist. de S. Germ. p. 152

Cette érection est très-bien détaillée dans l'Historien moderne de l'Abbaye de Saint Germain. Il dit que les habitans étant augmentés en grand nombre, obtinrent de ce même Abbé Jean de Precy la permission de bâtir une Chapelle à Vaugirard; que l'ayant construite dans une place qu'ils avoient achetée, & qui avoit été amortie par cet Abbé, ils prierent Foulques de Chanac, Evêque de Paris, de l'ériger en Paroisse, offrant de donner au Curé d'Issy dix livres de rente pour son dédommagement, & quarante sols à la Fabrique, & de payer au nouveau Curé vingt livres de rente chaque année. Simon de Bussy qui étoit du Conseil du Roi, fut d'un grand secours aux habitans en cette occasion. A sa priere, le Roi Philippe de Valois leur permit d'acheter un fond de trente-deux livres de rente sur les terres de son Domaine, dont il leur remit les amortissemens. Ce Conseiller fit plus; car en 1352 il donna ce que les habitans étoient convenus de payer pour le nouveau Curé, & *Ibid. p. 154.* Ibid. p. 156.

même davantage; assignant pour cela des fonds sur le territoire de l'Abbaye, que Geoffroy Abbé amortit gratuitement. Par ce moyen, lui & Nicole son épouse furent reconnus fondateurs & Patrons de la Paroisse: ensorte que depuis ce tems-là ses successeurs ont été regardés comme Seigneurs de l'endroit où l'Eglise est bâtie, & ils présentent même à la Cure. Les Lettres d'érection de cette Paroisse sont de l'an 1342.

Tab. Ep. Par.

Env. de Paris de la Caille 1722.

La Chapelle devenue Paroisse quelque tems après sa construction, étoit sous l'invocation de la Sainte Vierge, mais dans le siécle suivant, il s'y forma une dévotion à S. Lambert Evêque de Mastrict, apparemment à l'occasion de quelques reliques, car on y en conserve encore. On assure que le concours y fut si grand, qu'il y eut dès l'an 1455 une Confrérie érigée en son honneur. Il est certain qu'elle existoit au moins l'an 1478, puisque l'on trouve à la Bibliothéque du Roi un volume manuscrit venant de cette Confrérie, qui porte cette date. S. Lambert est donc regardé comme le second patron de Vaugirard, & on y accourre le 17 Septembre jour de sa fête & durant l'Octave. Ce n'est cependant point à cause de cela que sa mémoire est conservée dans les Calendriers du Missel & Breviaire de Paris; car elle y étoit auparavant. On l'y trouve dès le XIII & le XIV siécle. Cette Eglise a été rebâtie plus grande qu'elle n'étoit il y a cent ou six vingt ans. Elle est encore trop petite pour le peuple que contient la Paroisse. L'édifice n'a qu'une seule aîle, qui est du côté du midi ou de la rue. Dans une épitaphe qu'on y voit de l'an 1635, on lit *Saint Lambert de Vaugirard*, comme si ce Saint étoit le seul patron, & c'est de même dans des provisions de la Cure de l'an 1564. Elle a eu après

Ibid.

Cod. 835 Bibl. Reg.

le commencement du XVI siécle un Curé célebre, nommé Jean de Monthelon, qui est auteur de quelques ouvrages. Il vivoit en 1515. Les Chartreux de Paris l'ont placé dans leur Nécrologe au 19 Août, comme l'un de leurs bienfacteurs. On verra ci-après que ces Monthelons ont aussi joui de la Terre de Vaugirard.

Les dixmes de ce lieu ont souffert quelquefois difficulté. Premierement, dans le tems qu'il n'étoit qu'un hameau d'Issy, l'Archiprêtre de Saint Severin & les Chartreux qui ne faisoient que d'arriver à Paris, en eurent à ce sujet : mais Regnaud de Corbeil Evêque de Paris, qui siégea depuis 1250 jusqu'en 1268, pacifia ce procès. La seconde contestation naquit dans l'avant-dernier siécle. L'Historien de Saint Germain des Prez dit que le Curé de Vaugirard s'étoit mis en possession de la dixme du territoire de ce lieu ; mais que les Religieux obtinrent en 1592 un Arrêt qui les maintenoit dans le droit de la lever.

Necrol. françois des Chartreux de Paris à l'article de Regnaud 8 Juin.

Hist. de S. Germ. p. 206.

On ne trouve la Cure de Vaugirard dans aucun des Pouillés manuscrits ou imprimés du Diocèse de Paris. Elle ne peut pas être dans celui du XIII siécle, puisqu'elle n'étoit pas encore érigée. Ceux qui ont été écrits au XV & XVI siécle, ni ceux qui furent imprimés en 1626 & 1648, ne l'ont point encore marquée, pas même dans le Catalogue des Bénéfices de la Banlieue où elle se trouve aujourd'hui comprise. Elle ne paroît que dans le Pouillé que le sieur Pelletier fit imprimer en 1692, où elle est dite être en patronage laïque. M. Joly, Chantre de l'Eglise de Paris, assure qu'il avoit vû un Cartulaire de l'Evêché écrit l'an 1400, contenant les bénéfices de la Ville & du Diocèse, dans lequel, sous l'Archiprêtré de Saint Severin, est nommée la

Traité des Ecoles p. 537. 538.



Cure de Vaugirard, puis celle de Mont-rouge; mais il y a sujet de douter de ce qu'il a avancé. Entre plusieurs nominations que j'ai trouvé de cette Cure, faites par le Seigneur du lieu durant l'avant-dernier siécle, j'ai remarqué surtout celle de Louis Lasseré, Prêtre du Diocèse de Tours & Maître-ès-Arts, faite l'an 1537 par Matthieu Chartier Avocat. Ce fut un sçavant du tems. Il mourut en 1547 possédant cette Cure outre celle de S. Bénoît.

Reg. Ep. Par. 7. Jul. 1537.

Ibid. 13 Sept. 1547.

On ne comptoit en 1709 que 98 feux à Vaugirard, suivant le dénombrement de l'Election imprimé alors. Celui de 1745 y en marque 115. Le Dictionnaire Universel des Paroisses de France a marqué le nombre des habitans sur le pied de 522. Ce livre & Piganiol font observer que ce village n'est presque composé que de cabarets. On peut ajouter qu'il ne consiste que dans une seule rue, mais extrêmement longue.

Descript. de Paris T. 8. p. 191.

La Seigneurie principale appartint toujours aux Religieux de Saint Germain des Prez, qui ont en même tems la Haute-Justice. Leur Historien moderne écrit que les anciens bâtimens élevés par leur Abbé Girard de Moret, sont tombés de vétusté, & que la Chapelle de S. Vincent qui y étoit jointe, a été abattue sur la fin du dernier siécle ; il a voulu dire au commencement du siécle présent ; la requête des Religieux de l'Abbaye pour en obtenir la démolition n'est que du XI Juin 1704. Ils y exposérent que cette Chapelle, reste de leur ancienne Infirmerie, étoit située derriere ce village dans un champ.

Reg. Archiep.

On peut regarder comme second Seigneur de Vaugirard, celui qui succede au fondateur de l'Eglise, & qui a le droit de présenter à la Cure. On a vu plus haut qu'il se nommoit Simon de Bussy ou de Bucy. Il est le même

qui

qui donna le nom à la rue de Bucy, qui touchoit à une porte du même nom, par laquelle on alloit de la rue Saint André à Saint Germain. Ce Chevalier logeoit dans une grande maison, contigue à cette porte, que Jean de Precy Abbé de Saint Germain lui avoit cédé en 1352. Ses descendans jouirent aussi de la seconde Seigneurie de Vaugirard. On lit que Simon de Bucy Chevalier avoit en 1425 des héritages situés en ce lieu; que le Roi d'Angleterre se disant Roi de France, les lui ôta pour les donner à Matthieu Hola, l'un de ceux qui avoient fait entrer dans Paris les troupes du Duc de Bourgogne; mais que depuis ils lui furent rendus. La même Seigneurie du clocher de Vaugirard étoit possédée au commencement du siécle suivant par Guillaume Condurier Souchantre & Chanoine de Paris, Chanoine de Saint Thomas du Louvre & Curé d'Issy. Il mourut le 7 Décembre 1510. Il avoit présenté deux ans auparavant à la Cure de Vaugirard. Matthieu Chartier Avocat jouissoit de cette Seigneurie dès l'an 1537, selon un acte de présentation à la Cure du 7 Juillet, déja cité ci-dessus. Dans un autre acte du 18 Avril 1564, la nomination est faite par Mathieu Chartier, Conseiller en Parlement, Seigneur de Lassy, Marie Chartier Dame de Couvray, François de Montholon Avocat en Parlement, & Geneviéve Chartier sa femme: ce qui fait voir que la Seigneurie étoit à plusieurs par indivis. En 1582 le 4 Juillet, François de Montholon Avocat est dit seul Seigneur.

Compte de la Prev. de Paris, vers 143. Sauv. T. 3. p. 327.

Epitaphe à Notre-Dame.

Reg. Ep. Par.

Ibid.

Ibid.

Matthias Marechal, Maître des Requêtes de Monsieur le frere unique du Roi, étoit Seigneur de Vaugirard en 1630; & Denis Maréchal, Conseiller en la Cour des Aydes, l'a été depuis lui. Il avoit épousé Clemence Bri-

Reg. Archiep. 17 *Sept.*

P

çonnet qui mourut en 1691. En ce présent siécle M. Angran a joui de la même Seigneurie, & maintenant elle est possédée par M. Maréchaux, Conseiller honoraire du Parlement de Metz.

Dans le Procès verbal de la Coutume de Paris dressé l'an 1580, les Religieux de l'Abbaye de Sainte Geneviéve sont dits Seigneurs en partie de Vaugirard. Cela peut leur être venu de cette ancienne distribution des Terres du voisinage de Paris de ce côté-là, qu'on attribue au Roi Clovis I. Je n'entreprendrai pas de rien assurer là-dessus. Il est de notoriété que la Paroisse de Saint Etienne du Mont a des Paroissiens habitans dans la plaine de Grenelle. On voit aussi par les anciens titres de Sainte Geneviéve, que dans le XIII siécle elle eut de ces côtés-là des prés dans un canton appellé Javet, qui peut-être a donné le nom au moulin de Javet, qui est un moulin à vent peu éloigné de la riviere, & dont le nom a été corrompu en celui de Javelle. On apprend enfin par d'autres titres de la même maison, qu'il y avoit alors entre le faubourg de Saint Germain & Vanves (ce qui approche fort de Vaugirard) un vignoble dit *Brueria*.

Chartul. S. Genov. p. 381.

Lib. Cens. S. Genov. f. 2 & 25.

Ce fut à Vaugirard qu'en 1559, sous le regne de François II, s'assemblerent d'abord ceux qui étoient mécontens du gouvernement de l'Etat, un peu avant la conspiration d'Amboise.

Rech. de Paquier L. 8. c. 55.

Il y a cent ans, ou environ, qu'on projetta d'établir à Vaugirard une Communauté de Filles & Femmes-veuves sous la Dame de Villeneuve. Le Roi en accorda la permission, qui fut registrée en Parlement le 3 Septembre 1646. Ces Filles y ont eu un Hospice pour les pauvres, jusqu'à ce que l'Archevêque de Paris les en retira au mois de Décembre 1669,

Reg. Archiep.

pour les placer au faubourg Saint Germian, Heleine de Voluyre de Ruffec du Bois de la Roche étant leur procuratrice.

Ce fut aussi à Vaugirard que furent faits vers l'an 1642 ou 1648 les premiers exercices du Séminaire qui a donné naissance à celui de Saint Sulpice.

Les Théatins de Paris ont un Hospice en ce village dans le bout qui est du côté d'Issy.

M. de Tournefort n'a point oublié le territoire de Vaugirard dans ses Herborizations. *Herbor. 6.* M. Pierrequin a fait observer dans les Journaux de Verdun, qu'entre Vaugirard & Issy il y a des bancs de petites coquilles qui regnent bien avant sous les terres. Journ. Juillet 1728.

AVERTISSEMENT

Sur l'ordre observé dans la suite de cet Ouvrage.

CE qui naturellement doit suivre l'Histoire de la Ville de Paris & celle de sa Banlieue Ecclésiastique, est l'Histoire du Parisis.

Ce pays est situé au septentrion & à l'orient d'Eté de Paris : c'est le district du premier des trois Archidiacres de l'Eglise Cathédrale, dit l'Archidiacre de Paris par abregé de Parisis. *Cet Archidiaconé est divisé en deux Doyennez, qui sont le Doyenné de Montmorenci, ori-*

ginairement appellé le Doyenné de Goneſſe; lequel contient un peu plus de cent Paroiſſes, & le Doyenné de Chelle, primitivement dit le Doyenné de Montreuil, qui en renferme près de cinquante.

La Ville de Saint-Denis étant le principal lieu entre ceux de vers le nord de Paris qui ſont cenſez faire partie de ce pays de Pariſis autrement dit France; c'eſt une conſéquence que ſon Hiſtoire & celle de ſes environs compris dans le premier des Doyennez qui eſt celui de Montmorenci, ſuive immédiatement l'Hiſtoire de la Banlieue de Lutecia Pariſiorum *la Capitale, après quoi celle de Montmorenci viendra en ſon rang avec ce qui y confine, & ainſi de proche en proche.*

Puis le Doyenné de Chelle.

Enſuite les deux Doyennez de l'Archidiaconé de Joſas, qui ſont Châteaufort & Montlheri.

Les deux de l'Archidiaconé de Brie, qui ſont Lagni & le Vieux-Corbeil.

Et enfin le petit Doyenné de Champeaux enclavé dans le Diocèſe de Sens.

Ce qui formera en total environ 450 *Paroiſſes ſituées hors de Paris.*



HISTOIRE
DE L'EGLISE, MONASTERE, VILLE ET PAROISSES.
DE SAINT-DENIS.

L'Abbaye de Saint Denis a rendu la Ville de ce nom une des plus célebres du Diocèse de Paris. La proximité dont elle est de la Banlieue, m'engage à ne l'en point séparer. (*a*) Dans ce que je vais en dire, je tâcherai de rassembler plusieurs choses qui ont échappé à ceux qui ont écrit avant moi sur cette Abbaye. Je rapporterai aussi ce que j'ai pu trouver de plus remarquable sur l'origine & l'accroissement de la ville, sur les Eglises qu'elle renferme, dont plusieurs ont été sujettes à bien des changemens. Je passerai de-là au commerce de cette ville, à ses foires, &c; & je terminerai le tout par l'Histoire du Landit, dont la plaine autrefois très-fameuse fait la jonction du territoire de Saint Denis à celui de la Banlieue de Paris; matiere sur laquelle j'ai fait beaucoup de recherches.

Je ne dirai rien de nouveau, en avançant que le lieu où l'Eglise de Saint Denis se trouve bâtie, étoit le territoire du village appellé

(*a*) Chacun sçait qu'on l'a appellée Saint Denis *en France* à cause du petit pays de la France strictement prise qui est au nord de Paris, & qui s'étend jusque dans le Diocèse de Meaux : C'est ce que le Dictionnaire de Trevoux a très-bien expliqué d'après Samson, au mot *France*.

NOM PRIMITIF DU LIEU DIT DEPUIS S. DENIS.

Catol..um : mais il faut observer que ce territoire a eu différentes parties ; l'une sur laquelle étoit le gros du village, que depuis l'on a appellé Saint Martin de l'Etrée & Saint Marcel. Cette partie principale du village étoit située sur le grand chemin qui va de Pontoise à Paris, dont l'Itineraire d'Antonin fait mention : le nom de *strata* qui a formé celui de l'Etrée vient de-là. Une autre partie du territoire de *Catolàcum* étoit celle où une pieuse femme avoit un champ, dans lequel elle fit inhumer les Saints Martyrs Denis, Rustique, & Eleuthere, sur le tombeau desquels une Eglise ayant été bâtie par la suite, & même un Monastere, on vit les pélerinages & l'Abbaye rendre le lieu plus célebre & plus peuplé que n'étoit la partie adjacente au grand chemin.

Il faut donc se figurer à l'endroit qui compose aujourd'hui la ville de Saint Denis, d'abord sur le grand chemin de Pontoise, & assez près du bord de la Seine, un lieu habité appellé *Catolacum* : & à droite de ce chemin en venant de Paris, un champ, où le premier édifice qu'on y construisit, fut une Chapelle sur la sépulture de S. Denis, qui devint par la suite une Basilique accompagnée d'un Monastere. Ce fut autour de cette Abbaye que commença à se former la ville de Saint Denis par la forme de Château que prit le hameau ou le village, lorsqu'on l'entoura de murs au IX siécle, pendant que le village de Saint Marcel & de Saint Martin de l'Etrée, ancien *Catolacum* restoit sans clôture & au milieu des champs ; car la clôture de la ville qui les renferme maintenant avec l'ancien Château ou Bourg de l'Abbaye, n'est que des derniers siécles.

Je me suis déclaré dès l'an 1739 pour *Catolacum* ou *Cadolagum*, ainsi que l'écrit Fulrad

Abbé de Saint Denis, comme pour le nom primitif du territoire dont il s'agit, & j'ai conjecturé alors que ce mot, aussi-bien que celui de *Cadolaicum*, pouvoit avoir quelque rapport dans l'ancien langage celtique avec la nature du terrain gras & marécageux (*a*) de ces cantons-là. Ceux qui ont dérivé ce nom de *Catulla*, se sont fondés sur les seconds actes de S. Denis, où il est marqué que la pieuse femme qui fit donner la sépulture aux trois Saints ci-dessus, s'appelloit *Catulla*, ce qui pourroit bien être de l'invention de l'Abbé Hilduin, puisque ce n'est que depuis son tems que ce lieu se trouve appellé *Catulliacum*; étymologie dont les suites dans l'onziéme siécle porterent à faire une Sainte de la Dame Catulle; de sorte que dans les Litanies de l'Abbaye de Saint Denis pour les Rogations, écrites alors, on lit cette invocation, *Sta Catulla*; ce qui ne paroît point autre part.

Dissert. sur l'Histoire de Paris T. I. chez Durand.

Cod. MSS. B. Mariæ Paris. ex antiq. Cod. S. Dionys.

Ce qu'il y a de certain, est que la Basilique de Saint Denis étoit sur le territoire de *Catolacum*; & que l'Eglise de Saint Martin de l'Etrée & celle de Saint Marcel furent (ainsi que je l'ai déja insinué ci-dessus) les premieres Eglises Paroissiales du lieu. Le peuple s'étoit bâti des maisons primitivement sur le bord du grand chemin où étoient ces Eglises. La Basilique du sépulcre des Saints étoit à l'écart & dans un lieu solitaire, où l'on n'érigea des titres de Paroisses que fort tard, & seulement depuis la clôture commencée à l'occasion des guerres des Normans. Comme le culte de S. Martin fut répandu dans les Gaules dès le

(*a*) Mr. de Thou dit de Saint Denis que l'air y est très-grossier & les eaux mauvaises passant par le plâtre. *Hist. lib. 7. p.* 494. Doublet convient que c'est un lieu marecageux. pag. 420.

commencement du V siécle, il y a grande apparence que le lieu de *Cadolagum*, aux habitans duquel une Eglise étoit nécessaire, eut d'abord pour Eglise sur la route Romaine celle de S. Martin.

L'origine de l'Eglise de Saint Marcel ne doit pas être postérieure de beaucoup à celle de Saint Martin. Il ne faut pas croire comme Du Breul, qu'elle soit sous l'invocation de Saint Marcel Evêque de Paris. Elle est & a toujours été sous celle de S. Marcel Martyr de Challon, auquel le Roi Gontran portoit une singuliere dévotion ; & je pense que ce fut lui qui fit bâtir le premier édifice de cette Eglise. On sçait qu'après la mort de Caribert Roi de Paris, arrivée l'an 566, ses trois freres Gontran, Sigebert & Chilperic ayant partagé entr'eux son Royaume, réserverent la ville de Paris sans la faire tomber dans le lot d'aucun. Ils convinrent de la posséder tous les trois par indivis, en sorte qu'aucun des trois ne pourroit y entrer sans le consentement des deux autres. Le droit commun qu'ils eurent sur la ville de Paris, les engagea à avoir chacun quelque Palais, Château ou Maison de plaisance aux environs. Il est vraisemblable que celles qui appartinrent au Roi Gontran, ont été dans les lieux où nous trouvons des Eglises du titre de Saint Marcel de Challon, tel que *Catolacum* & Croissy en Brie, qui est à cinq lieues de Paris. On verra ci-après que le Four de cette Paroisse de S. Marcel étoit encore du Domaine Royal sous le Roi Robert. Mais comme on trouve qu'au moins dès le XII siécle les Seigneurs de Montmorency jouissoient de cette Terre, & qu'ils la tenoient en fief de l'Evêque de Paris, c'est ce qui porte à croire que quelqu'uns des anciens Rois l'avoient donnée à l'Eglise Cathédrale, peut-être Clo-

vis II à l'Evêque S. Landry, en considération de l'immunité que cet Evêque accorda au Monastere de Saint Denis nouvellement bâti. On verra ci-après que ce ne fut qu'à la fin du XIII siécle que les Religieux de cette Abbaye entrerent en jouissance de cette Terre, par échange faite avec un Seigneur de Montmorency. Peut être aussi fut-ce sur le territoire de Saint Marcel qu'étoit le Palais que le Roi Dagobert avoit assez près du Monastere; auquel cas il ne seroit pas difficile de croire qu'il lui seroit venu de Gontran par Clotaire II pere du même Dagobert, & que ce seroit là qu'auroient été battues les piéces de monnoies sur lesquelles on lit CATOLACO.

Le Blanc; Trait. des Monn. p. 61.

Ce qui fait conjecturer, que ce fut avant le siécle de Charlemagne que la Terre de Saint Marcel fut donnée à l'Evêque de Paris, est qu'il fut besoin pour attirer ce Prince à Saint Denis, que l'Abbé Fardulse lui bâtit un Palais proche l'Abbaye. Au reste, ce que l'on désignoit par les noms de S. Martin de l'Etrée & de Terre de Saint Marcel dans le XI & le XII siécle, s'appelloit *Catulliacum* en latin sous le regne de Charles le Chauve, & l'Abbaye étoit encore alors censée en faire partie; puisqu'un Moine du lieu écrivant en ce tems-là les miracles arrivés au tombeau de Saint Denis & ses compagnons sous les regnes immédiatement précédens, & parlant de deux femmes qui avoient été guéries, s'exprime en ces termes, pour faire entendre qu'elles étoient du lieu même: *Amalgundis ipsius vici Catulliaci habitatrix*, & dit de l'autre, qu'elle étoit *in ipso vico Catulliaco degens*. L'Abbé Fulrad avoit dit de la Basilique de S. Denis cent ans auparavant qu'elle est située *loco Cadolago*.

Ex Carmin. Fardulfi T. 2. Duchêne p. 644.

Saecul. III. Bened. Part. 2. p. 359.

Fulradi Testamentum anni 777.

Ce que j'ai dit jusqu'ici des Eglises de Saint Martin & de Saint Marcel, n'est pas dans le

dessein de les faire passer pour plus anciennes que la Basilique de Saint Denis ; mais seulement pour détruire dès le commencement de cet article les préjugés où l'on est, surtout depuis la construction de la derniere enceinte de la ville, que de tems immémorial les Eglises ont été dans une enceinte qui auroit précédé celle qu'on voit aujourd'hui, & l'erreur de ceux qui croiroient que c'est le Monastere de Saint Denis qui a donné naissance à l'Eglise & à la Paroisse de S. Marcel.

EDIFICES DIVERS DE L'EGLISE DE SAINT DENIS.

Acta S. Dion.

Vita S. Genov.

Le premier Oratoire de ces cantons-là est incontestablement celui que les Chrétiens bâtirent sur le tombeau des SS. Martyrs. Sainte Geneviéve ensuite, aidée du Prêtre Genès & des aumônes des Parisiens, en aggrandit l'édifice. Soixante-deux ans après la mort de cette Sainte, c'est-à-dire en 574, quelques-uns des soldats Allemans du Roi Sigebert qui revenoient d'une course faite contre le Roy Chilperic, entrerent dans cette Eglise ; un Officier enleva de dessus le tombeau une piéce d'étoffe de soye garnie d'or & de pierreries, un autre soldat ayant monté sur le tombeau qui finissoit en forme de tour, pour faire tomber une colombe d'or qui y étoit, se tua. Nous avons dans Grégoire de Tours la preuve que l'an 579, des personnes de Paris vinrent au même tombeau pour y prêter serment touchant un fait contesté.

Greg. Tur. de glor. Mart. cap. 72.

Hist. Lib. 5 cap. 33.

En l'an 580, le Roi Chilperic étant au Palais *Brinnacum* entre Paris & Soissons, fit porter en la Basilique de Saint Denis le corps du jeune Dagobert son fils, décédé en ce Palais. C'est la premiere inhumation de Prince qu'on sçache y avoir été faite. Mais alors les personnes de considération qui y faisoient beaucoup de bien, y étoient aussi inhumées : c'est ce qu'on lit de la Noble Dame Theo-

Ibid. lib. 5. c. 35.

dilane sous le regne de Clotaire II vers l'an 626, auquel tems le chef de ceux qui desservoient cette Basilique, étoit un Abbé appellé Dodon. Doublet qui rapporte le testament de cette Dame, a cru qu'il s'agissoit de l'Eglise de Saint Denis de l'Etrée, parce qu'il ajoutoit foi aux fables des Gestes de Dagobert écrits au IX siécle. Un écrivain moderne vient d'avancer que l'Eglise où se sont faites toutes ces sépultures, & où reposoient les corps des trois saints, étoit à Paris vers la rue Aubry-le-Boucher. Quant à l'auteur des Gestes, le trait sur lequel il se fonde pour admettre alors une seconde Eglise de S. Denis à *Catolacum*, est reconnu faux par tout le monde. A l'égard de la situation d'une Eglise du même Saint aux environs de la rue Aubry-le-Boucher, elle n'a pas le moindre ombre de fondement dans l'Histoire [illegible] quoique l'E[illegible]. On y voit que [illegible] l'Eglise de *Catolocum* où les Saints reposoient, & qui depuis est devenue Monastere, soit à deux lieues de Paris, elle a souvent été dite située à Paris même. Le Pape Innocent II, par exemple, écrivant à Suger, le qualifie Abbé du vénérable Monastere de Saint Denis situé à Paris, *quod in honore beati Dionysii Martyris Parisius situm est.*

Doublet p. 654.

Nouvelles Annales de Paris 1753.

En parlant donc de ce que Dagobert a fait pour la véritable Basilique de Saint Denis, je me bornerai à ce qu'en dit Fredegaire, auteur contemporain, sçavoir qu'il fit faire beaucoup de décorations dans l'Eglise tant en or qu'en pierreries, & qu'il voulut que l'on en ornât de quelques sculptures les dehors ou le fond pratiqué en forme de chevet rond. Ce chevet ou abside étoit apparemment le lieu où il fit transporter les 3 corps saints d'un autre lieu de la même Eglise ; ce qui donna occasion à S. Eloy de l'embellir de plusieurs ouvrages d'or-

Audoen Vita S. Elig.

févrerie. Outre cela Dagobert donna à cette Eglise tant de terres & de villages, que le meme Fredegaire dit qu'on en étoit étonné. Il ajoute que ce Roi y établit la Psalmodie continuelle, de même qu'on la pratiquoit dans le Monastere de S. Maurice d'Agaune, & qu'enfin ce même Prince y fut inhumé. Cette Basilique existoit avant lui, comme j'ai déja dit, mais il passe pour en être le fondateur, parce qu'il fut le premier qui la combla de biens, qui en embellit splendidement l'Eglise, (*a*) & qu'il fut pareillement le premier Roi qui y reçut la sépulture, après y avoir fait inhumer Landegisile frere de la Reine Nanthilde son épouse. Il faut observer que Fredegaire ne dit pas qu'il l'ait enrichie de reliques. Tout ce qu'on a avancé là-dessus pourroit bien être mis avec les fables racontées par l'auteur des Gestes de ce Roi.

Pepin, pere de Charlemagne, commença l'édifice d'un autre Eglise de Saint Denis environ six vingt ans après que Dagobert eut fait à celle de son tems les embellissemens dont je viens de parler. Charlemagne dit dans un diplome que c'est lui-même qui l'a fait construire. C'est celle dont l'Abbé Fulrad fit faire la Dédicace le 25 Février de l'an 775 : Dédicace sur laquelle on a aussi débité des fables, comme celle de dire que ce fut J.-C.

(*a*) Le tour de Fredegaire, *& condignè in circuitu fabricare præciperat* a souffert diverses explications du mot *in circuitu*. Dom Mabillon *Diplomat. pag.* 626 croit que cela signifie qu'il fit bâtir autour de l'Eglise des logemens pour les Moines ; d'autres croyent qu'il faut entendre *in circuitu tumuli* ; d'autres qu'il fit bâtir en forme de rotonde *in circuitum*. Je m'en tiens à *in circuitu Ecclesiæ*, ensorte que l'Historien après avoir parlé des décorations intérieures, fait mention des embellissemens extérieurs, sur tout à l'endroit du fond où étoient les corps des Saints.

en personne qui la fit durant la nuit, & qu'un lépreux qu'il y guérit en fut témoin. Un fragment historique rapporté par Du Breul parle d'un impôt que Charlemagne avoit fait lever pour ce bâtiment, qu'il qualifie seulement d'augmentation de celui de Dagobert : mais cela paroît fort suspect. Il est plus certain que ce Prince fit présent de Lusarches à l'Abbaye lorsqu'il en ordonna la Dédicace. L'Abbé Hilduin dans le siécle suivant bâtit un Oratoire du titre de la Sainte Vierge, dans lequel il statua que l'Office seroit célébré suivant le rit Romain par huit Moines. On dit que cet Oratoire subsiste encore, mais j'en doute ; ce qu'il y a de certain est qu'il reste une crypte, rebâtie autrefois par Suger, aux pieds de l'ancien tombeau de S. Denis. Cette crypte sert depuis plus d'un siécle à placer les corps de nos Rois.

Du Breul p. 887.

Doublet p. 710.

Gall. Chr. t. 354.

L'Abbé Suger, qui vivoit en l'an 1130, ayant abattu une avance du portail bâtie sur la sépulture de Pepin, entreprit un nouveau portail qu'il acheva à peu de chose près ; & outre cela il jetta les fondemens d'un nouveau chevet ou sanctuaire, & l'ayant élevé jusqu'à un certain point, il en fit faire la Dédicace le XI Juin 1144, qui étoit un Dimanche. Dans le portail qu'on voit aujourd'hui il n'y a gueres que le haut de la Tour septentrionale qui ne soit pas de son tems. (*a*) Les portes mêmes paroissent en être, aussi-bien que les deux premieres arcades de la nef contigues au portail. Les habitans de Saint Denis avoient four-

Suger lib. de admin. sua, & de consecr. S. Dion. apud Duchêne T. 4.

(*a*) Ce fut apparemment sur cette Tour que le feu du Ciel étant tombé en 1219 le 9 Septembre y fit du dégat minant les pierres durant deux jours, comme le dit Guillaume le Breton auteur du temps. *Duchêne T. 5 p. 92.* Ainsi le haut n'auroit pû être refait que depuis.

ni à cet Abbé deux cent livres pour achever ce portail ; à raison de quoi il leur remit le droit de main-morte. M. Grancolas & d'autres ont cru faussement que ce portail étoit de l'édifice rebâti par Pepin & par Charlemagne. Enfin, ce fut sous le regne de S. Louis que l'on bâtit à neuf une grande partie de l'Eglise de Saint Denis (peut-être sur les anciens fondemens de l'Eglise du VIII siécle.) Ce bâtiment du tems de S. Louis consiste dans les arcades & voûtes situées entre le portail & le chevet. Ce chevet fut aussi alors entierement achevé, après que l'on y eut ajouté des piliers, dont les bases qui se voyent dans le souterrain du même chevet, les font paroître sensiblement bien plus nouveaux que les petites colonnades & cintres de l'ancien édifice que l'on apperçoit dans ce souterrain. Les Abbés qui prirent ce soin, furent Eudes-Clement, & Matthieu de Vendôme. Comme la Reine Blanche se porta beaucoup à l'avancement de cet ouvrage ; de-là vient qu'on y voit les armes de Castille accollées à celles de la France. Il fallut pour se déterminer à abattre l'ancienne Eglise qu'on croyoit dédiée par Notre-Seigneur, que le Pape écrivît qu'on le pouvoit, & que cet édifice ne devoit pas être éternel. Les différentes reprises auxquelles on a travaillé à ce vaste édifice, sont cause qu'il n'est pas tiré en droite ligne, ; car si l'allignement du sanctuaire eût été suivi, la grande porte eût dû être à l'endroit où est la Tour méridionale : mais en bâtissant on réforma l'allignement dès la croisée qui est entre le sanctuaire & le chœur. Le Czar examinant cet édifice lorsqu'il vint en France l'an 1717, s'apperçut de ce défaut. Il y a dans cette Eglise des vitrages qui représentent quelques actions de S. Louis. On y en voit aussi qui peuvent

Charta Sugeri an. 1125.

Hist. de l'Egl. de Par. T. 1 p. 206.

Parv. Chron. S. Dion. ad an. 1281.

Chron. franç. de S. Denis du XIII siécle à Ste Genev. de Paris.

être plus anciens, & avoir été réservés de l'édifice précédent; vers le fond est représenté S. Paul tournant la meule d'un moulin, & les Prophetes qui apportent leurs sacs de bled, avec quatre vers, dont le premier est

Tollis agendo molam de furfure, Paule, farinam.

L'épaisseur & la couleur du verre ne contribuent pas peu à rendre cette Eglise un peu obscure, malgré la grande étendue des vitrages, qui a fait dire à quelques-uns qu'il y avoit plus de vitres que de bâtimens.

Il reste encore à côté de la croisée septentrionale une partie de mur enfoncée en forme concave qui peut être du XII siécle.

Après la prise du Roi Jean, les Religieux travaillerent à fortifier leur Eglise de murs & de fossés: le Daufin Charles V leur permit en 1358 d'abattre pour cela des maisons voisines. Ce qui paroît ajouté aux Tours du portail vers la partie inférieure en forme de couronne & de creneau, peut avoir été construit alors. Si ces especes de fortifications ne sont pas de ce tems-là, elles auront été faites sous l'Abbé Guy du Mouceau entre 1363 & 1398. Son épitaphe dit de lui: *In turribus & fortalitiis cœnobium istud augmentavit.*

Doublet p. 994.

RELIQUES DE L'ABBAYE.

Les principales richesses de cette Eglise étoient les reliques qu'elle possédoit, qui de tout tems ont été mises à couvert des mains des barbares, principalement celles de S. Denis & de ses compagnons. Elles sont aujourd'hui en trois châsses d'argent élevées au fond du sanctuaire, mais d'argent si ancien qu'il ressemble au plomb. On lit sur celle de Saint Denis ces mots en caracteres Romains capitaux sans séparation: *Hic suum est corpus bea-*

tissimi Martyris Dionysii Archiepiscopi : ce qui indique assez l'onziéme siécle, tems de la visite faite sous le Roi Henri I. C'est de ces trois principales châsses qu'il faut entendre ce qu'on lit dans les Registres du Parlement, sçavoir que le Roi Henri II lui écrivit de Saint Germain en Laye le 2 Janvier 1548, qu'il iroit coucher le lundi suivant à Saint Denis pour remettre les corps Saints le lendemain matin, afin que le Parlement se trouvât à la cérémonie. Un Inventaire de l'an 1534 marque qu'on y voyoit alors dans chaque Chapelle une châsse couverte d'argent. Les corps de ces Saints, quoiqu'apportés de loin, étoient encore en terre dans des tombeaux l'an 862. Celui de S. Hippolyte Martyr d'Italie avoit été donné à l'Abbé Fulrad par le Pape Paul III en l'an 713, & il avoit eu de Barcelonne celui de S. Cucufat Martyr d'Espagne : un acte de l'an 862 met à l'Abbaye de Saint Denis ces deux corps avec celui d'un Saint *Innocentius*. On y lit ces mots : *In festivitatibus Sanctorum quorum corpora in hoc loco sunt humata, hoc est S. Dionysii, S. Ypoliti, S. Innocentii, S. Cucuphatis.* Suger fait mention de l'Oratoire de S. Hippolyte, dans lequel étoit sa châsse de son temps. Doublet rapporte de quelle maniere fut éclairci le doute qu'avoit eu le Pape Alexandre III, étant à Saint Denis, sur la vérité du corps de ce Saint, qu'il avoit cru être à Rome.

Doublet p. 319.

Gall. Chr. T. 7. col. 348.

Diplomatica pag. 536.

Duchêne T. 4. p. 354.

Doubl. ex vet. Legend. p. 327.

Un Calendrier en forme de petit Martyrologe, placé à la tête d'un Sacramentaire de l'Eglise de Saint Denis écrit au IX siécle, & qui servit depuis à la Cathédrale de Senlis, met au 22 Août: (a) *Translatio corporum Sancto-*

Cod. MS. Bibl. S. Genov. Paris.

(a) Dans les additions à l'Edition du Martyrologe d'Usuard des Jesuites au 22 Août, les Saints transferez sont nommez en cet ordre : *S. Peregrinus*,

rum

rum Monasterio S. Dionysii, id est Hilarii Episcopi & Confessoris; Innocentii Martyris, & S. Peregrini Episcopi & Martyris. Voilà le même *Innocentius* Martyr dont il est parlé dans l'acte de 862 ci-dessus cité; on ne sçait d'où étoit ce Saint-là. Pour ce qui est de S. Hilaire, le même acte de 862 marque que dès-lors on en faisoit dans l'Abbaye une Fête spéciale, sans désigner le jour; mais les anciens livres de chœur nous apprennent que c'étoit le corps de S. Hilare, ou Hilaire Evêque de Javoux, dont le siége Episcopal est à Mende. On trouve dans ces livres sa vie en entier; il y a un Office propre au 25 Octobre. Quelques manuscrits que Doublet avoit vus, disent que Dagobert faisoit porter à la guerre avec lui le corps de ce Saint. Si cela est ainsi, il a pu être des premiers que l'on aura démembré, & dont la tête aura pu être portée ensuite à la place du corps. Je ne dis rien du chef de S. Hilaire de Poitiers, que l'on croit conserver à Saint Denis. Le Lecteur peut juger après ce qui vient d'être dit, duquel des deux SS. Hilaires il y a plus d'apparence qu'il est, quoiqu'on en ait donné à la Cathédrale de Poitiers un petit morceau l'an 1602 sous le nom du grand S. Hilaire. Il me semble que Bouchet n'avoit peut-être pas tort de nier dans son livre écrit avant les ravages de Poitiers par les Huguenots, que le chef du Protecteur de cette ville fût à Saint Denis. Quant à S. Peregrin, on convient généralement que c'est le corps du premier Evêque d'Auxerre martyrisé vers l'an 300, qui a été apporté au Monastere de Saint Denis, sans qu'on sçache par qui, à la réserve cependant de la tete dont il

Diplomat. p. 537.

Legend. Abb. S. Dion. XI sæc. apud Carmel. Discal. Paris. & in Bibl. S. Victoris.

Breviar. S. Dion. 1550.

Doublet p. 1198.

Gall. Chr. col. 412.

S. Patroclus, S. Innocentius, S. Hilarius Ep. & Conf.

ne s'est jamais rien trouvé en cette Eglise, laquelle tête a été découverte en 1645 sous l'autel de Bouy au Diocèse d'Auxerre, lieu de son martyre. On l'appelle communément S. Pelerin. La consécration de l'autel de sa Chapelle dans le chevet de Saint Denis n'a été faite qu'au XIII siécle, sçavoir l'an 1230 par Yves Evêque de S. Paul de Leon : c'est la premiere Chapelle d'après celle du fond de l'Eglise en tirant vers le septentrion.

Hist. des Ev. d'Aux. 743. p. 9.

Ex Inscript. in muro.

Le corps de S. Romain Prêtre de Blaye proche Bourdeaux, mort en 382, est aussi l'un de ceux qui sont conservés à Saint Denis. Je n'examinerai point si c'est Dagobert qui l'avoit obtenu, ni la maniere dont il l'avoit eu : il est certain qu'on croyoit, dès l'onziéme siécle au moins, le posséder en cette Eglise, sans quoi l'histoire de sa vie ne se trouveroit pas dans le Légendaire particulier qu'elle avoit alors. Aussi Suger met il dans le nombre des Chapelles de l'Eglise qu'il fit consacrer celle de S. Romain qui étoit au-dessous d'une voûte en un lieu fort retiré, & où il dit que le corps du Saint reposoit. L'Abbé Gilles de Pontoise qui siégeoit en 1320, avoit fait faire sa châsse, dont les Huguenots pillerent l'argent. L'auteur du Roman du Rosier de Saint Denis marque que de son tems ce saint corps étoit au chevet à main droite.

Legend. Abb. S. S. Dion. apud Carmel. Discal. Paris.

Du Chêne T. 4 p. 342 & 354.

Gall. Chr. col. 393.

Gloss. Cangii voce Capitium.

On compte aussi avoir à Saint Denis le corps d'un S. Firmin ; & même on va jusqu'à le prendre pour celui du premier Evêque d'Amiens, lequel est mort Martyr. Ce fut en cette qualité que l'Abbé Adam, prédécesseur de Suger, fit transférer ce corps d'une châsse dans une autre vers l'an 1120. On dit aussi que ce fut Dagobert qui le fit apporter : mais cela souffre de grandes difficultés.

Gall. Chr. T. 7. c. 368.

Un S. Patrocle, Evêque & Martyr, est en-

core du nombre de ceux dont on y montre le corps. Doublet en a fait un Evêque de Grenoble. Sa Fête est marquée de rit double au 31 Janvier dans le Breviaire de l'Abbaye de l'an 1550, mais sans légende propre. Voy. la Note p. 188.

A l'égard d'une sainte Osmane, Vierge Angloise, morte en France; il y a une Chapelle de son nom avec une châsse où sont de ses reliques. On l'honoroit particulierement à Saint Denis dès l'onziéme siécle. Elle est au Breviaire de 1550 de rit Double avec une légende propre. *Sacramentar. S. Dion. XI sæcuii in Bibl. S. Mariæ Paris.*

Le corps de S. Eustache Martyr, apporté de Rome vers le commencement du XII siécle, donna occasion à la Chapelle que Suger fit bâtir sous son nom. Doubl. p. 317, 318.

Enfin le dernier corps dont je parlerai, est celui de Saint Denis l'Aréopagite, que le Pape Innocent III donna l'an 1215 aux Religieux de Saint Denis, qui étoient venus au Concile de Latran au nom de leur Abbé, alors fort âgé. On assure qu'un Arrêt du Parlement du 19 Août 1410 a décidé que le chef du même Saint Denis étoit conservé à Notre-Dame de Paris : mais on l'appelloit alors dans les deux Eglises S. Denis de Corinthe, en conséquence de l'erreur où l'on étoit que l'Aréopagite étoit celui qui avoit été inhumé à *Catolacum*. *Gal. Chr. col. 385.* & Doublet pag. 544. Doublet p. 1060.

Je n'ai rien dit du corps de S. Eugene Martyr de Dueil, parce que l'on n'en montre plus rien à Saint Denis, ayant été transféré en grande partie au X siécle en l'Abbaye de Brogne au Diocèse de Liége, & le reste porté à Tolede en Espagne, dont on croyoit autrefois qu'il avoit été Archevêque.

Pour ce qui est de S. Louis, personne n'ignore que son corps est une des reliques les plus avérées de l'Eglise de Saint Denis, que

ses os y furent mis dans le tombeau en 1271, & qu'ils en furent tirés en 1298 après sa canonization. La châsse d'argent doré où ils sont aujourd'hui, a été donnée par Louis de Bourbon, Abbé de ce Monastere, vers l'an 1550. Depuis la concession de la tête faite à la Sainte-Chapelle de Paris, & d'une côte (a) à l'Eglise de Notre-Dame ; la derniere distraction est celle d'une dent avec un morceau de la machoire, faite par ordre du Roi le 30 Septembre 1707 pour l'Envoyé de l'Archevêque de Cologne, dont M. le Cardinal de Noailles fit la reconnoissance le 29 Octobre suivant.

Gall. Chr. vol. 410.

Reg. Archiep. Paris.

Je ne sçai si personne a jamais fait l'observation par laquelle je vais finir cet article des corps Saints. Il doit paroître un peu singulier que les anciennes Abbayes du Diocèse de Paris, où il est plus certain qu'il y a eu des Moines, ayent eu quelque Saint pour premier Abbé, telle que Saint Vincent dite depuis S. Germain des Prez, Saint Pierre des Fossez dite autrement Saint Maur, & l'Abbaye de Lagny, & que celle de S. Denis qui les a surpassé en célébrité dès son origine, n'ait point eu le même avantage, & ne puisse produire aucun Abbé qui s'y soit sanctifié, & qui ait mérité d'être canonisé par l'Eglise de Paris. Mais peut-être que quelques-uns des Saints cidessus mentionnés, tels que S. Firmin & S. Patrocle, sont des Saints du lieu, c'est-à-dire de cette Eglise même, des Saints lesquels avec quelques compagnons, soit Clercs soit Moines, ont été préposés pour présider au culte que les Fideles rendoient aux Saints Martyrs, ou bien même sont-ils de ces Evé-

(a) Cet ossement long de 6 pouces ressemble assez à une clavicule.

ques qui après avoir quitté leur siége, choisissoient cette Basilique pour retraite, y servoient en quelque sorte de Corevéque à celui de Paris, ainsi que les sçavans pensent qu'il y en a eu à Lagny, & y finissoient pieusement leurs jours. Il peut être arrivé qu'on aura trouvé leurs corps, lorsqu'on bâtit sous les regnes de Dagobert, ou de Pepin & de Charlemagne, & que l'on commença alors à leur décerner quelque espece de culte. Il est certain que l'Abbé Hilduin ayant fait bâtir vers l'an 830 aux pieds des trois Martyrs une Eglise de Notre Dame & de Saint Jean-Baptiste, y renferma une grande quantité de Reliques. *Charta Lud. Pii an. 833. Diplom. p. 522.*

TRESOR DE SAINT DENIS.

Le Trésor de cette Eglise est si connu par toutes les descriptions qui en ont été faites & imprimées, aussi bien que par la démonstration quotidienne qui se fait aux étrangers de ce qui y est contenu dans cinq ou six armoires, que je me dispenserai d'en donner le détail. On disoit autrefois que Charles le Chauve avoit ôté d'Aix la Chapelle une partie des Reliques venues de la Terre-Sainte, pour en enrichir l'Abbaye de Saint Denis. Cela se réduit aujourd'hui à un des cloux dont N. S. fut crucifié, lequel ayant été perdu un jour par ceux qui le donnoient à baiser, fut heureusement rendu par une femme. Les plus anciennes Reliques de Saints qu'on y montre, sont un bras du saint vieillard Simeon, & un os de l'épaule de S. Jean-Baptiste, envoyé, dit-on, au Roi Dagobert par l'Empereur Heraclius. Plusieurs autres reliquaires renferment des ossemens tirés des châsses du chevet, ou des Chapelles de l'Eglise. Le chef de Saint Denis est un des plus considérables. Il y a aussi un buste de S. Benoit avec quelques reliques de ce Saint. Le nombre des richesses

qu'on y voit est incompréhensible, soit en vases prétieux de toutes les especes, en couronnes, bâtons, sceptres, images, anneaux, livres dont les couvertures sont magnifiques en or, argent, pierreries. Je ne prétend point au reste garentir la vérité de l'époque ou de la date qu'on a donné à certains meubles que l'on y conserve, y en ayant eu qui étoient manifestement faux, tel que l'épée de Turpin, laquelle n'a pas pu être plus réelle que Turpin même, qui est un Chevalier fabuleux. Il y a eu autrefois une lance du Roi Dagobert, que l'on portoit en procession aux Rogations avec le bâton de S. Denis.

Consuetud. MS. S. Dion. Martene de Ritibus Monach.

Si l'on n'y montre rien des grands ouvrages d'orfévrerie dont S. Eloy avoit orné le tombeau de S. Denis, ni aucune des richesses que le Roi Dagobert y avoit fait placer, il faut s'en prendre aux Normans qui y vinrent en 857, & depuis. Ce fut beaucoup d'obtenir d'eux qu'ils ne missent point le feu à l'Eglise. Depuis ce tems-là, dans l'appréhension de leur retour, les Religieux transporterent ce qu'ils purent des Reliques de leur Eglise avec leurs titres à leur Terre de Nogent sur Seine, à Ferrières en Gatinois, puis à leur Terre de Consevreux vers Reims, & à Reims même. Ils userent cinq cent ans après d'autres moyens pour sauver des mains des Anglois ce qu'ils avoient de plus prétieux, aussi-bien que de celles des Calvinistes dans l'avant-dernier siécle, quoiqu'il faille avouer qu'ils ne laisserent pas de souffrir quelques pertes dans ces occasions. La ville de Paris leur servit d'azyle dans les guerres de la Ligue, surtout en 1588, & encore depuis, sçavoir en 1615 pendant les guerres civiles.

Ann. l. Bertin.

Suppl. ad Diplom. p. 6.

Brodbard ad an. 887.

Gall. Chr. col. 412. Hist. S. Denis.

Quant à l'Oriflamme, cette célebre enseigne, que les Rois alloient prendre à Saint De-

nis en partant pour la guerre, Dubreul dit que Philippe de Valois la perdit en un voyage de Flandres. D'autres assurent qu'elle subsistoit encore en 1594, lors de la réduction de Paris. Elle est marquée dans un Inventaire fait alors, comme en celui de 1534.

Lib. 4. ant. S. Denis.

Felib. p. 335.

SEPULTURES.

Pour ce qui est des sépultures, c'est ici la place de rappeller les plus anciennes dont j'ai parlé ci dessus p. 182. Je ne m'arrête point aux sépultures des Rois de France depuis Dagobert, des Reines & de leurs enfans, & autres Princes & Princesses que l'on voit dans l'Eglise de Saint Denis; le Catalogue qui se monte à plus de soixante & dix, se trouve dans une infinité d'endroits. Au reste, il ne faut pas croire que les tombes ou tombeaux que l'on y montre des Princes de la premiere & seconde race, soyent du tems de leur mort. Ils ont été détruits lors des différentes batisses de l'Eglise; leur simplicité n'avoit rien qui engageât à les conserver. Lorsqu'on rebâtit l'Eglise pour la derniere fois du tems de Saint Louis, on eut soin de dresser des deux côtés du chœur les cénotaphes que l'on y voit en mémoire des anciens Rois qui avoient regné jusqu'à son tems. On a aussi apperçu dans cette Eglise la sepulture de quelques Abbés du lieu, & celle d'un Evêque d'Angoulême. Un Enguerran de Coucy y fut aussi inhumé au XII siécle.

Hist. de S. Denis Felibien.

Doublet p. 1266.

Plusieurs personnes considérables y reçurent la sépulture depuis le XIII siécle, en considération des services qu'ils avoient rendus aux Rois & à l'Etat. On met dans ce nombre Pierre de Beaucaire Chambellan de S. Louis, le fameux Bertrand Du Guesclin, Connétable sous le Roi Charles V, décédé en 1380. Louis de Sancerre, aussi Connétable de France, mort en 1402. Bureau de la

Riviere, premier Chambellan des Rois Charles V & Charles VI, qui décéda en 1400. Arnaud Guillem Sieur de Barbazan, premier Chambellan de Charles VII. Guillaume de Chastel, Panetier du même Roi, & qui se distingua à la guerre contre les Anglois, décédé en 1441. On ajoute même que Jean Pastourel Président de la Chambre des Comptes, à qui Charles V avoit accordé d'y être inhumé, n'y ayant point reçu la sépulture, Sedile de Sainte Croix sa femme y fut enterrée. Le Duc de Châtillon & le Marquis de Saint Maigrin ont aussi leur tombe dans cette Eglise, mais sans inscription. Enfin de nos jours on y a vu ériger au Vicomte de Turenne un superbe monument.

TEMPS DE L'ENTRE'E DES RELIGIEUX.

Quoique communément l'on croye qu'il y eut des Moines à Saint Denis dès le regne de Dagobert, & que M. de Valois ait écrit en faveur de ce sentiment, il ne faut pas penser pour cela qu'ils y fussent dès le commencement de son regne. On peut observer qu'il y a dans le livre de la Diplomatique une charte de l'an 632, où ce Prince parlant de l'avantage qui devoit revenir à ceux qui desservoient cette Eglise à l'occasion du legs d'une Terre, se sert simplement du terme *Clerus*; que S. Ouen contemporain de ce Roi dit dans la vie de S. Eloy, qu'une fois ce saint Orfévre étant dans la Basilique de Saint Denis pendant que le Clergé y chantoit la Vigile dans le chœur en l'honneur de ce Martyr le jour de sa fête, il vint au vestibule de cette Eglise, où il vit un homme perclus couché par terre proche le tombeau du Saint, *Dum Vigilia à Clero caneretur in choro*: & qu'enfin l'on ne manque pas d'exemples de Basiliques dont le Supérieur étoit alors qualifié d'Abbé, quoiqu'elles fussent desservies par des Clercs. Ce qu'on peut conclure

conclure de ces deux endroits, est que la charte & l'événement de la vie de S. Eloy doivent être antérieurs à l'établissement des Religieux dans cette Basilique, d'autant plus que le passage de la vie de S. Eloy montre que le corps de S. Denis n'étoit pas encore dans la place honorable où Dagobert le fit mettre, & par conséquent que ce Prince n'y avoit pas encore fait tous les embellissemens qu'on lui attribue. Mais on ne peut gueres nier que la Psalmodie perpétuelle que ce même Prince y établit, lorsqu'il eut doté, orné & augmenté cette Basilique, n'ait été exécutée par des Moines. Fredegaire dit que ce fut à l'exemple de ce qui se pratiquoit dans le Monastere d'Agaune. Cette Psalmodie perpétuelle *per turmas* suppose dans le lieu un grand nombre de Psalmistes pour pouvoir succéder les uns aux autres, & insinue que la regle que l'on observa alors à Saint Denis, pouvoit être semblable à celle du même lieu d'Agaune, ou au moins différente de celle de S. Benoît. Aussi le nom de ce Saint ne se trouve-t'il point dans les titres de cette Maison, que l'on reconnoît unanimement pour être de ces tems-là, & exempts d'interpolation.

Or, afin que les Freres de cette Congrégation (pour me servir des termes du tems) fussent sans inquiétude au sujet de leur temporel, & s'appliquassent continuellement à la Psalmodie, S. Landry Evêque de Paris leur donna un acte, qu'on appelle Privilége, par lequel se dépouillant à leur égard du droit commun d'inspection qu'il avoit sur le temporel des Eglises de son Diocése, pour en disposer à son gré, il s'engagea lui & ses successeurs & leurs Officiers, à n'ôter à cette Eglise aucun des fonds qu'elle avoit eu des Rois, ou d'autres personnes, ni ceux qu'elle

pourroit avoir par la suite, ni de forcer non plus les Religieux à en faire aucun échange; comme aussi à n'enlever jamais de la même Eglise les calices, les croix ni les ornemens, non plus que les livres, ni or ni argent, & généralement aucun effet, pour l'emporter à la ville. Telle étoit la teneur de ce Privilége, ainsi que l'assure le Roi Clovis II, fils de Dagobert, dans son diplome de l'an 653, admis par tous les Critiques. Fredegaire remarque que l'Abbé Aigulfe n'avoit pas tenu la main à l'exécution de cette Psalmodie, ou *Laus perennis*; mais plusieurs chartes des Rois suivans la recommanderent expressément.

On a lieu de croire qu'elle étoit cessée au commencement du IX siécle, & que la ferveur des Moines de Saint Denis étoit alors fort rallentie, puisque l'Empereur Louis le Débonnaire marque dans son Diplome de l'an 832, que peu de tems après qu'il fut monté sur le trône, les Abbés Benoît & Arnoul qu'il avoit prié de remettre le bon ordre dans les Monasteres de ses Etats, séparerent à Saint Denis ceux qui vouloient vivre réguliérement, d'avec ceux qui étoient relâchés, & cela vers les années 815 ou 816. Le fameux Hincmar qui y fut élevé dans sa jeunesse, parle aussi de l'habillement de Chanoines que quelques uns avoient pris : mais je ne croi pas que les figures qui se trouvent gravées dans les Annales Benedictines d'après des sculptures qui restent à l'Abbaye, puissent décider de cette variété, ne paroissant point être d'un tems si éloigné. La réforme à laquelle l'Abbé Hilduin travailla, de l'avis des Evêques du Concile de Paris de l'an 829, & sous l'autorité de l'Empereur, ne fut établie que par un Diplome de ce Prince de l'an 832, donné dans l'Abbaye même. La regle

de S. Benoît y est exprimée nommément. Ce Diplome développe toutes les voies dont ces Moines s'étoient servis pour parer le coup. Il se trouve imprimé en plusieurs endroits. La même année Hilduin fit un partage de biens avec eux. Le nom qu'il donne à son Eglise est celui de Saint Pierre & Saint Denis; ce qui se trouve également dans d'autres actes du même siécle. Ce Monastere, soit devant cette réforme soit après, paroît avoir été aggregé au Clergé de Paris. Les Religieux sont nommez les premiers de tous ceux qui devoient prier Dieu pour les Bienfacteurs de la Cathédrale sur l'avis qu'on leur en donnoit par un Envoyé dans un certain jour. Aussi l'Evêque Incade statua-t'il l'an 829 en plein Concile, que les Moines comme les Chanoines du Diocèse seroient reçus & nourris dans l'Hôtellerie de la Cathédrale lorsqu'ils viendroient à Paris. (*a*) Hincmar Religieux de Saint-Denis fit voir en plusieurs occasions le respect qu'il portoit à l'Evêque de Paris: premierement ne voulant pas suivre son Abbé Hilduin dans son exil sans sa permission; sécondement en ce qu'il n'accepta l'Archevêché de Reims que de l'agrément du même Evêque & des autres de la Province de Sens, ainsi qu'il le dit lui-même, & que Flodoard le confirme, ajoutant que celui qu'Hincmar appelloit son propre Evêque étoit alors Ercanrad Evêque de Paris. Ce même Ercanrad étant décédé vers l'an 857, Enée

Concil. Labb. Ant. Bene. T. 2.

Hist. Eccl. Par. T. 1.

Charta anni 811.

Hist. Eccl. Par. T. 1. p. 304. mais à la ligne 44 lisez *missi* au lieu de *nisi*.

Ibid. p. 350.

Flodoard l. 3. c. 1.

Hincmari opuscul. 19.

Flod. ubi supra.

(*a*) Les Religieux de Saint Denis avoient occasion d'y loger comme les autres, lorsqu'ils venoient prendre les Ordres, ainsi que fit S. Gerard qui se rendit quatre fois à Paris entre 919 & 927, pour les y recevoir des Evêques de Paris Théodulfe, Fulrad & Adelelme. *Vita S. Gerardi Mon. Dion., deinde Abbatis Bron. sæc. V. Ben. p.* 257.

fut choisi pour lui succeder. La lettre par laquelle le Clergé de Paris qui avoit fait cette élection en donne avis à tous les Evêques de la Province, met les Religieux de Saint-Denis à la tête de tous les Monasteres qui y avoient contribué après les Chanoines de la Cathédrale : *Clerus Matris Ecclesiæ Parisiorum & Fratres Cœnobii Sancti Dionysii & Sancti Germani & Beatæ Genovefæ ac Fossatensis, &c.*

Inter Epist. Lupi Ferrar. n. 98.

EVESQUES A S. DENIS.

Au reste la célébrité dont étoit ce Monastere ne dut pas lui procurer moins d'avantages qu'en eut celui de Lagny, où quelques Evêques se retirerent quelquefois, & où l'on croit qu'il y en eut qui exercerent l'Office de Corévêque. Entre ceux qui abdiquoient pour ne plus exercer leurs fonctions ou pour prendre même l'habit monastique, l'Abbaye de Saint-Denis a pû se glorifier d'en avoir possédé quelques-uns. Je soupçonne fort Saint Firmin & S. Patrocle Evêques dont on y posséde les corps, d'avoir été de ce nombre, ainsi que je l'ai déja dit ci-dessus, aussi-bien que d'autres SS. dont les corps furent portez dans les Prieurés de l'Abbaye du côté du Rhin au VIII & au IX siécle. Il y a apparence qu'ils ont vécu avant que ces sortes d'Evêques-Subsidiaires fussent supprimez ; leurs noms ne ressentent point les bas siécles. A l'égard des moyens siécles il a pû y avoir à Saint-Denis des Evêques qui se bornoient aux fonctions sacerdotales ; ou qui par quelque privilege ou permission dont les actes sont perdus, y ont exercé celles de l'Episcopat. Il peut se faire par exemple que le Pape Etienne II y étant en l'an 754 y laissât quelque Prelat de sa suite qu'on s'accoutuma d'appeller l'Evêque de Saint Denis. On ne peut s'empêcher d'avouer que vers le IX ou X siécle il y avoit

des Evêques qui venoient officier à Saint-Denis. Il reste dans Paris un Sacramentaire que Dom Mabillon avoit cru être de la Cathédrale de Poitiers, à cause de ces mots *Congregationem Sancti Petri*, mais que les Litanies du Samedi-Saint désignent avoir été écrit à l'usage de l'Abbaye de Saint-Denis vers l'an 900, & qui en est véritablement. (*a*) Or dans ce volume les cérémonies du Samedi-saint se trouvent de deux manieres, sçavoir pour les années qu'il y a un Eveque, & pour les cas auxquels il n'y en a point. Cela fait voir au moins que quelquefois un Evêque venoit y faire la bénédiction des Fonts. Ce qui doit d'autant moins surprendre que très souvent nos Rois y venoient résider, depuis que l'Abbé Fardulfe y eut bâti un Palais pour Charlemagne. Charles le Chauve y célébra meme quelquefois les Processions des Rogations. Ainsi dans ces occasions quelque Evêque de la suite du Roy pouvoit officier à Saint-Denis le jour des Solemnités. On lit du Roy Robert qu'il y tenoit chœur en chappe de soye avec son sceptre, accompagné du Chantre, le jour de la Fête de S. Hippolyte. Et néanmoins il est dit du même Roy, que craignant d'être à charge aux Religieux les jours de Grandes-Fêtes en tenant sa Cour à Saint-Denis, il fit expédier un diplome dans lequel il promit qu'il n'y viendroit plus. Ensuite le Roy Philippe I. son petit-fils voyant que le Palais où il avoit logé étoit devenu inutile, le donna à l'Abbaye.

Annal. Bertin. ad annum 875.

Doublet ex MSS. Sancti Dion. p. 274.

Ibid. p.

Ibid. p. 844.

PRIVILEG. DES ABBEZ DE SAINT-DENIS.

On auroit pu prendre pour époque de la concession de porter des souliers pontificaux dans la célébration de l'Office Divin aux Ab-

(*a*) *Basilica S. Petri* est nommée dès le VII siécle dans les livres des Miracles de S. Denis *sæc. III Ben. part. II. p.* 348.

bés de Saint-Denis la permission que le Pape Etienne II. en accorda à l'Abbé Fulrad, si ce n'étoit qu'elle fut restrainte à lui personnellement. Ce ne fut que sous le Pape Alexandre III. vers l'an 1179 que l'usage de la mître, de l'anneau & des sandales fut accordé aux Abbés de Saint-Denis. Guillaume de Gap s'en servit le premier. Gregoire IX dans le siécle suivant permit qu'ils portassent aussi la tunicelle & la dalmatique. En 1268 Clement IV donna à l'Abbé le pouvoir de tonsurer ceux de ses vassaux qui seroient de condition libre & non serfs.

Gall. Chr. col. 345. T. 7

Ibid. p. 381.

Doubl. p. 563.

Thes. anecd. T. 2. col. 601.

ANCIENS USAGES LITURGIQ. DE L'ABBAYE.

Cette Abbaye conserve encore de très-anciennes pratiques. Il y a dans ses anciens livres liturgiques des usages qui sont du rit Gallican, tel qu'il étoit en France sous la premiere race de nos Rois, & dont quelques-uns ne s'observent plus, on y voit l'Antienne *Ante Evangelium* que le Diacre commençoit à la Messe; & l'Antienne *Venite Populi* avant la Communion du peuple. L'usage de la Communion sous les deux especes, à l'aide d'un chalumeau par les ministres de l'Autel à certaines Fêtes. Le chant de la Messe en langue grecque en certains jours, de même qu'on en chantoit à Rome, à Limoges & ailleurs en quelques Fêtes. La lecture de l'Epitre & de l'Evangile en des Tribunes ou Jubez différens & dans le même ordre qu'à l'Eglise Métropolitaine. Ces Jubez sont de fer & tout à jour. Ils sont compris dans l'admirable grillage qui entoure le chœur, & qui a été fait de nos jours.

Doublet.

Vetus Sacram. apud Martenne.

NOMBRE DE RELIG. LEUR REFORME. OFFICES CLAUSTR.

On trouve que sous le regne de Louis le Débonnaire vers le temps de la premiere Réforme il y avoit à Saint-Denis cent cinquante Moines, nombre que l'Abbé Hilduin défendit de diminuer, souhaitant au contraire qu'on

Diplom. ad an. 832.

l'augmentât. Cent soixante ans après ce Monastere eut besoin d'une seconde Réforme. S. Mayeul Abbé de Cluny fut appellé pour cela par ordre du Roy, mais étant mort en chemin l'an 994, son successeur S. Odilon y travailla heureusement. *Annal. Ben. T. 4. p. 87.*

Environ au bout de cent trente ans l'Abbé Suger y introduisit encore une Réforme. Il semble qu'il n'y avoit de son temps que cinquante Religieux. On en comptoit deux cent sous Philippe le Bel. En 1411 il y en avoit encore soixante & dix, & outre cela cinquante-deux dans les Prieurez & Prevôtez, & dix dans le College de Saint-Denis à Paris. Le nombre des Dignitez ou Offices Claustraux étoit dans ce temps-là proportionné à celui des Religieux. Après le Prieur & le Sous-Prieur, étoit le Tiers-Prieur, le Quart-Prieur, le Quint-Prieur, le Grand-Commendeur (*a*), le Chancelier, le Garde des Sceaux, le Grand-Aumônier, l'Official, le Grand-Pénitencier, le Grand-Bouteiller. De plus, il y avoit le Chantre, le Cenier (*b*), le Trésorier, le Grand-Panetier, le Celerier & plusieurs Prevôts qui avoient soin du revenu des Terres selon leur district. On trouve des collations de quelques-uns de ces Offices *jure devoluto* par l'Evêque de Paris. Il paroît que la Garde du Chartier étoit aussi un Office en titre & qui pouvoit se résigner; on voit des Visa à son sujet jusqu'à l'an 1617. Cet Office étoit appellé *Cartularia*, ce qui revenoit à *Cancellaria*. Il y avoit eu primi-

Gall. Chr. col. 371.
Testam. Suger. Duchêne T. 4. p. 551.
Gall. Chr. col. 403.
Coll. Off. Cenarii S. Dion. 15 Apr. 1500.
Reg. Ep. Paris.
Ibid. 12 Sept. 1617.

(*a*) J'ai trouvé en 1486 un Religieux nommé Guillaume de Merville Commendeur de Saint Denis, & en 1504 Frere Gabriel Chollet aussi Commandeur. *Archiv. Ep. Par.*

(*b*) Sa fonction étoit de fournir aux Religieux la refection les soirs de l'Eté. *Gloss. Cangii.*

tivement, c'est-à-dire dès le VII siécle, dans cette Abbaye un certain nombre de pauvres qu'on appelloit *Matricularii*, parce qu'ils étoient inscrits dans une Matricule. On les nourrissoit des biens donnez à cet effet à la maison. Quelques-uns étoient pour les bas Offices de la Communauté, & avoient la tête rasée comme les Moines.

Doublet p. 669 & suiv.

Annal. Ben. T. 2. p. 515.

Un Monastere si célèbre ne pouvoit pas manquer d'être en association avec d'illustres Eglises. Je ne puis entrer là-dessus dans un grand détail. J'ai lu seulement qu'en l'an 1249 il y eut association de l'Eglise d'Arras avec celle de S. Denis en France.

Tab. Chron. de l'Eglis. de Reims, par Cocquaut.

En 1607 il se forma en France une Congrégation de plusieurs Abbayes dont celle de Saint-Denis étoit le chef-lieu. Mais cette Congrégation ne dura pas long-temps, d'autant que la Réforme de celle de Saint Maur y fut introduite en 1633.

Gall. Chr. col. 413.

Enfin l'an 1692 la Mense Abbatiale de ce fameux Monastere fut unie à la nouvelle Maison des Dames de Saint-Cyr proche Versailles : ensorte que le 6 Août de cette année l'Archevêque de Paris rentra dans sa Jurisdiction sur le territoire de Saint-Denis par un traité qu'il fit avec les Religieux, ausquels il laissa celle de l'enceinte de leur Monastere, promettant que le Supérieur seroit Vicaire né & irrévocable de l'Archevêque sur le territoire de la Ville, &c. La Seigneurie ou Justice resta pareillement à l'Abbaye ; & les appels vont nuement au Parlement. Cette Justice avoit été accordée à ce Monastere dès l'an 1008 par le Roy Robert dans une Assemblée ou Concile tenu à Chelles; & depuis confirmée & étendue jusque sur les Usuriers & les Juifs du Château & du Bourg, par une charte de Louis le Gros de l'an 1111, qui donne

Doublet.

en même temps à l'Abbé le droit de pouvoir affranchir sur ses Terres.

PAPES VENUS A S. DENIS.

Entre les souverains Pontifes qui sont venus à l'Abbaye de Saint Denis, & qui y ont séjourné, le premier que l'on connoisse est Etienne II, qui y étant en l'an 754, tomba dangéreusement malade; & après le rétablissement de sa santé, y fit la consécration d'un autel en l'honneur de S. Pierre, qu'il raconta lui avoir apparu avec S. Denis, & avoir contribué à sa guérison. De là l'époque du titre de S. Pierre donné à l'Eglise de l'Abbaye dans quelques titres du IX siécle : De-là peut-être aussi la source de quelques-uns des priviléges dont cette Eglise s'est glorifiée. La mémoire de la consécration de cet autel est marquée dans les Calendriers du Monastere à l'un des jours après la S. Jacques de Juillet. Le Pape Innocent II étant en France l'an 1131, vint célébrer à Saint Denis la Fête de Pâques, de même que Calixte II y étoit venu avant lui. Eugène III a aussi logé à Saint Denis en 1146, & il en partit les Fêtes de Pâques pour aller dédier l'Eglise de Montmartre. Alexandre III qui passa quelques années en France au commencement de son Pontificat, vint pareillement visiter l'Eglise de Saint Denis vers l'an 116.

Diplomatic. p. 521 & 522 & cy-dessus pag. 197.

Suger de admin. sua p. 345. Duchêne T. 4.

Doublet ex MSS. Sancti Dion. p. 327.

CONCILES A SAINT DENIS.

A l'égard des Conciles ou Assemblées d'Evêques, il s'y en est tenu plusieurs. En 832, lorsqu'on y établit la réforme & le partage des biens, il y eut pour cela une assemblée de neuf ou dix Prélats.

Diplomat. pag. 521.

Il s'y en tint une autre en 995 ou 997, au sujet des dixmes que les Evêques vouloient ôter non-seulement aux laïques, mais encore aux Moines. Abbon, Abbé de Saint Benoît sur Loire, ayant parlé en faveur des Moines, les Religieux de Saint Denis & les laïques

Décimateurs s'éleverent à l'instant contre les Evêques avec tant de violence; qu'ils furent obligés de se mettre en fuite, & Sevin Archevêque de Sens fut fort maltraité : ce que Dom Mabillon dit avoir été affreux : *quod boni omnes horrere debent.*

Annal. Ben. T. 4. p. 192.

Plus, il y eut en 1052 une espece de Concile à l'occasion de l'ouverture qu'il fut besoin de faire de la châsse de S. Denis, pour confondre les prétentions de ceux de Ratisbone, qui assuroient que son corps avoit été apporté chez eux.

Il faut ajouter les Assemblées que l'Abbé Suger y fit faire d'un nombre de Prélats, pour la Dédicace de l'Eglise telle qu'elle étoit de son tems.

Quélques-uns y placent aussi un Concile tenu en 1223 : mais d'autres le mettent à Paris.

Enfin le lieu de Saint Denis fut choisi en 1382 pour tenir la conférence, où l'on parla des moyens d'arrêter la sédition excitée dans Paris à l'occasion des impôts.

ECRIVAINS ET ILLUSTRES DE SAINT DENIS.

L'Abbaye de Saint Denis a produit ou possédé dans son sein plusieurs personnages remarquables, dont quelques-uns sont morts ailleurs en odeur de sainteté. Un nommé Sigebert qui étoit Reclus en ce lieu, fut député à Rome par Charles Martel l'an 726. Un des Religieux, dont la sainteté est reconnue dans les Pays-bas, est Gerard Abbé de Brogne, qui avoit demeuré à Saint Denis au commencement du X siécle. Plusieurs autres Religieux furent faits Evêques vers la fin du regne de S. Louis & sous celui de Charles VI. Plus bas j'en nommerai d'autres qui sont de l'avant-dernier siécle. Gilles Rigaud Abbé fut élevé au Cardinalat en 1350.

Du nombre des Ecrivains qui ont vécu dans cette maison, sont :

Dungale Reclus, qui a écrit ſur deux éclipſes ſolaires de l'an 810, & ſur le culte des Images contre Claude de Turin.

L'Auteur des Geſtes du Roi Dagobert, imprimés dans Duchêne, & composés au IX ſiécle.

Les Ecrivains des Miracles de S. Denis, qui ſont auſſi du même tems ou environ, & que l'on trouve dans Dom Mabillon, *ſæc. III Bened. Part.* 2.

Le célebre Abbé Hilduin, qui outre ce que l'on connoît de lui ſous le titre d'Aréopagitiques, peut avoir été le rédacteur des chapitres des Conciles de Paris tenus de ſon tems.

L'Abbé Suger, auteur des Deſcriptions de l'Egliſe de Saint Denis, qui ſubſiſtoit de ſon tems, & des revenus qu'elle avoit; duquel on a auſſi beaucoup de Lettres très-curieuſes, principalement en ſa qualité de Miniſtre d'Etat. Quelques-uns ont obſervé que l'on a mis mal-à-propos à l'endroit de ſa ſépulture dans l'Egliſe de l'Abbaye les armes de Caſtille. Chaſtelain Mem. manuſcr.

Odon de Dueil auſſi Abbé de Saint Denis, dont on a une Hiſtoire de la Croiſade ſous le regne de Louis VII, à laquelle il avoit été préſent.

Guillaume, Moine de Saint Denis, qui traduiſit de grec en latin pluſieurs ouvrages vers l'an 1170.

Guillaume, auteur de la vie de l'Abbé Suger : le même peut-être que le précedent.

Rigord, Clerc ou Moine de Saint Denis ſous le regne de Philippe-Auguſte, dont il a écrit la vie.

Guillaume de Nangis, Religieux de S. Denis, dont on a une Chronique qui s'étend juſques vers le commencement du XIV ſiécle, & une Vie de S. Louis tant en latin qu'en françois.

Gilles de Pontoise Abbé que l'on croit auteur d'une vie de Saint Denis, qu'il dédia au Roi Philippe. Selon d'autres, ce fut Yves Religieux de Saint Denis, qui écrivit l'Histoire du Martyre de Saint Denis vers l'an 1321, par ordre du même Abbé Gilles, & même l'Histoire de France en latin, jusqu'à Philippe V.

Cod. Reg. MS. num. 5286.

Felib. p. 269.

L'Abbé Gui de Châtres, qui entre les années 1326 & 1342 composa un Recueil de vies des Saints en latin sous le titre de *Sanctilogium*, qui est à S. Victor de Paris.

Philippe de Villette, qui tint le siége Abbatial depuis 1398 jusqu'en 1418, fit un livre sur la Jurisdiction temporelle & spirituelle du Monastere, & un autre ouvrage sur l'autorité des Conciles.

L'Anonyme auteur d'une vie de Charles V, qui est perdue, & dont il reste une vie de Charles VI écrite en latin, publiée en françois par le Laboureur, & qui peut être Benoît Gentien Religieux de l'Abbaye.

Jean Chartier, Chantre du Monastere, continuateur des Chroniques de France sous le regne de Charles VII.

Jean de Villiers Abbé, qui composa des Commentaires sur le Maitre des Sentences, des Sermons & des Harangues entre 1474 & 1499.

Il y a eu dans le XVI siécle plusieurs Benedictins de l'Abbaye de Saint Denis, que l'on peut compter parmi les Ecrivains, & même un certain nombre qui ont rempli de grandes Dignités,

Jean Olivier par exemple, d'abord aumônier de l'Abbaye, puis Abbé de S. Medard de Soissons, & enfin Evêque d'Angers, que l'on dit auteur d'une Chronique de François premier, quoiqu'il soit mort avant ce Roi.

Crêpin de Brichanteau, Docteur, Confesseur du Roi Henri II & de François II, puis Abbé de S. Vincent de Laon, qui mourut en 1567, peu de tems après avoir été nommé Evêque de Senlis.

Jean Doc, Grand Prieur de l'Abbaye, & Prieur de S. Denis de l'Etrée, puis Evêque de Laon, lequel mourut en 1560. Il fit imprimer en 1554 un livre Théologique sur la Génération de J. C.

Jean de Verdun, Moine de Saint Denis, député au Concile de Trente, auteur d'une Lettre mise à la tête du livre de Jean Doc.

Henri Godefroi, Moine de S. Denis, Docteur en Théologie, qui a fait imprimer un Traité des Reliques trouvées à Saint Denis de l'Etrée en 1577, & un Traité de l'Usure imprimé la même année.

Valentin Douglas, Moine de Saint Denis, Abbé de S. Remi de Sens, puis Evêque de Laon en 1581, mort en 1598.

Godefroi de Billi, Grand Prieur de S. Denis, Auteur de plusieurs ouvrages de piété, Abbé de S. Vincent de Laon, puis Evêque de la même ville en 1601; mort en 1612.

Jacques le Bossu, Moine à Saint Denis, a écrit une relation de la Congrégation *de Auxiliis.*, & est mort en 1626.

Jacques Doublet, Religieux de l'Abbaye, auteur de l'Histoire de ce Monastere, publiée in-4° en 1625. Cet Ecrivain a été oublié dans Moreri & dans tous ses Supplémens.

Dom Hugues Menard avoit pris en 1608 l'habit Benedictin dans l'Abbaye de Saint Denis. Il passa depuis dans la Congrégation de S. Maur, où il est décédé. Par zéle pour sa premiere Maison, il avoit fait imprimer un Ecrit en faveur de l'Aréopagatisme de S. Denis. Ses autres ouvrages ont été mieux venus dans le public.

BIBLIOTHEQ. DE S. DENIS.

Un Monaſtere fameux comme étoit celui de Saint Denis, a dû avoir une Bibliothéque fort riche, ſurtout en matiere d'Hiſtoire de France, puiſque nos Rois y ont ſouvent réſidé, & qu'il y a eu dans tous les tems un ſi grand nombre de ſçavans Religieux attentifs à tranſmettre par écrit les événemens. Néantmoins il n'en eſt parvenu juſqu'à nous qu'un foible reſte. Les livres étant plus difficiles à mettre à couvert que les titres, ont la plûpart été diſſipés dans le tems des guerres. Quelques-uns ſe retrouvent à Paris dans diverſes Bibliothéques, ayant été rachetés de ceux qui les avoient ſauvés du pillage & du feu. J'en ai cité dans le cours de ce Mémoire trois ou quatre, qui ſont du neuviéme, dixiéme & onziéme ſiécles. Le plus ancien de ceux que j'ai vu dans Paris, & qui vient de S. Denis, eſt un Commentaire de S. Jerôme ſur Jeremie. Il a été écrit au plûtard vers l'an 800, puiſqu'on y lit à la fin, & du même caractere que l'ouvrage cette annotation : *Hoc* * *codicem explanation. in Hieremiam Domnus & Pater Fardulfus Abba tranſcribere rogavit ad opus inclyti Martyris Dyoniſii. Belgicæ lucis & ſecte legite perpetim Fratres; quin imo mementote pro ipſo.* Fardulfe, Abbé de Saint Denis, mourut en 806. Un Auteur que S. Jerôme appelle ſimplement *Iſmenias* dans la Préface du troiſiéme livre ſelon les Imprimés, y eſt appellé *Iſmenius poëta.* J'eſtime auſſi qu'un autre manuſcrit des Rétractations de S. Auguſtin & ſur les Epitres aux Romains & aux Galates, conſervées au même lieu, & écrites d'un caractere du dixiéme ſiécle à l'onziéme, vient pareillement de la Bibliothéque de Saint Denis, parce qu'à la fin du volume eſt une longue épitaphe précédée de ce titre : *Verſus cujuſdam Monachi S. Dionyſii.* En voici les deux premiers vers.

* Il y a ainſi.

Hic celebris recubat vitâ redimitus honestâ
Gozfredus Monachis Karus, Monachusque beatus.

On y marque qu'il étoit Poëte, & qu'il décéda le 12 Février, sans spécifier l'année. Il se trouve dans l'ancien Nécrologe sous le nom de *Gauffredus*, mais sans éloge. Hist. de S. Denis. Preuves.

Nos anciens Romanciers du XIII siécle ont souvent cité les livres de l'Abbaye de Saint Denis, comme étant ceux d'où ils avoient puisé ce qu'ils ont dit de l'Histoire de France vraie ou fausse. En effet, c'est à Saint Denis, plutôt que partout ailleurs, qu'a pu être fabriquée l'Histoire du prétendu voyage de Charlemagne à la Terre-Sainte, d'où on le fait apporter des reliques, qui d'Aix la Chapelle où il les déposa, furent selon cette Histoire transférées à Saint Denis sous Charles le Chauve. Ce fut aussi dans ce Monastere que furent réunies en un corps & mises en françois les anciennes Histoires de France, abrégées par Aimoin, & continuées par Helgaud, Suger, Rigord, Guillaume de Nangis, & autres tant de fois cités sous le nom de Chroniques de Saint Denis. Memoires de l'Academie des Belles Lettres T. 15.

Au reste, les auteurs qui ont recueilli les noms des Ecoles célebres en France surtout dans les Monasteres depuis le siécle de Charlemagne, n'y comprennent point celui de Saint Denis. Dom Felibien n'a parlé des études faites par les Religieux de cette Abbaye, que depuis l'établissement d'un Collége pour eux dans l'Université de Paris : & il se contente de dire que l'Abbé Gui de Châtres élu en 1326, fut très-ardent à faire observer la constitution du Pape Benoît XII sur les Etudes. Il l'appelle Gui de Castres; comme s'il eût Hist. de S. Denis p. 367.

porté le nom de Castres ville du Languedoc ; Il est sûr que c'est de Châtres du Diocèse de Paris qu'il portoit le nom.

Voyez l'article de Châtres-Arpajon

SAINT DENIS DE L'ETRE'E,

C'est-à-dire S. DENIS *du Grand-chemin.*

ON ne connoît pas trop l'origine de cette Eglise. Il est certain qu'elle existoit au moins dès l'an 800, puisque l'auteur du premier livre des Miracles de Saint-Denis, qui écrivoit au IX siécle, en fait mention, aussi-bien que du Prêtre Martinien qui la desservoit. Ces expressions *Martinianus Presbyter Sancti Dionisii de Strata* insinuent assez clairement que cette Eglise n'étoit alors qu'une Cure. Elle étoit pour une partie des habitans de l'ancien *Catolacum*, & l'on appella *de Strata* pour la distinguer de la grande Eglise de Saint-Denis, à cause qu'elle étoit située sur l'ancienne route militaire Romaine de Pontoise à Paris. Car il ne faut aucunement ajouter foy à l'auteur du IX siécle qui marque en sa vie de Dagobert, que c'étoit le lieu où les corps des trois Martyrs Denis, Rustique & Eleuthere, avoient été inhumez, fondant son sentiment sur le terme de *strata* qui vient selon lui *à stratis ibi Martyrum corporibus*. Les corps de ces Saints ont toujours reposé dans le lieu où est la grande Eglise, & la translation qui en fut faite au VII siécle a seulement été d'un lieu de cette même Eglise en un autre.

Mirac. S. Dion. lib. 1. cap. 24. sæc. III Bened. part. II.

L'Histoire de la Translation faite de l'Etrée à l'Eglise du Monastere étant reconnue fabuleuse, même par les Benedictins, il reste à sçavoir

Felib. Hist. S. Denis.

sçavoir pourquoy on a trouvé en 1577 dans l'Eglise de Saint-Denis de l'Etrée trois petits cercueils chacun d'un pied de long & d'un demi pied de large, & dans chacun une boëte de plomb avec des Reliques des habits & des cendres des trois Saints Martyrs. Il me paroît que cela vient de ce que dans le tems de leur translation ci-dessus mentionnée, d'un lieu de l'ancienne Eglise en un autre faite au VII siécle, l'on tira quelques morceaux de leurs vêtemens qui servirent avec la poudre de leur chair à la Dédicace d'une seconde Eglise que l'on jugea à propos de bâtir en leur honneur sur le grand chemin, afin de satisfaire ceux qui ne voudroient pas se détourner pour aller à la grande Eglise prier au tombeau de ces Saints Martyrs

Le Moine anonyme de l'Abbaye écrivant au IX siécle auquel il y voyoit trois cenotaphes, crut qu'il avoient été construits pour perpétuer le souvenir d'une Translation faite de ce lieu à la grande Eglise, pendant que c'étoit tout le contraire; & qu'on les avoit érigez en mémoire du transport fait d'une partie de leurs vêtemens de la grande Eglise en celle là. L'opinion vulgaire se trouvant appuyée de son écrit, fut cause que lorsqu'on rebâtit cette Eglise sous le Roy Robert, on y fit sculpter aux chapitaux de quelques piliers & ailleurs des traits fabuleux de l'Histoire de la fuite de Dagobert en cette Eglise. J'ai vu encore en 1740 quelques restes d cette architecture d'environ l'an 1010 ou 1020. Aujourd'hui la plus grande partie de la même Eglise paroît être du XIII siécle. Les trois Images des trois Saints que l'on voit couchés au milieu de la nef, & qui auparavant étoient dans le chœur aux pieds de l'Autel, paroissent être aussi de ce même siécle. Saint

Rustique placé à la droite de Saint-Denis est revêtu d'une dalmatique à manches larges fermées, & il a les deux mains placées au-dessous du livre qu'il tient. Saint Eleuthere placé à la gauche du même Saint Denis, a pour habit une tunique à manches étroites, & tient aussi un livre d'une main par dessous & de l'autre par dessus. Saint-Denis est représenté en mitre & en crosse dont la façon paroît être également du XIII siécle.

En 1577 le 22 May, lorsque le Prieur de cette Eglise de Saint-Denis de l'Etrée fit fouiller vers le sanctuaire pour jetter des fondemens à l'endroit où étoient ces trois figures couchées, on y trouva les trois petits tombeaux de pierre blanche d'un pied de long marquez chacun d'une croix par le dessus, & au dedans de chacun un petit coffre de plomb quarré & scellé en plâtre avec pareil écriteau à tous trois en ces termes : *Reliquiæ de vestimentis & pulvere SS. Martyrum Dionisii, Rustici & Eleutherii.* Du Breul, dont j'ai tiré le fait de cette découverte, dit qu'alors il en fut composé un petit livre par Henry Godefroy Moine de Saint Denis.

Du Breul lib. 4. p. 816.

Je n'ai point trouvé en quel temps cette Eglise de Saint-Denis de l'Etrée devint un Prieuré. Il y avoit des Religieux dès la fin du X siécle, & c'étoit alors une espece de Maison de santé pour l'Abbaye de Saint Denis. L'auteur de la Vie de S. Mayeul de Cluny appelle du nom de *Monasteriolum* Saint Martin de l'Etrée : ce qui fait voir qu'on disoit indifféremment *Saint Denis* ou *Saint Martin.* Il ajoute que ce Saint Abbé s'y reposa. Cette Eglise avoit été rebâtie du temps du Roy Robert à en juger par les vestiges de structure de son temps qui sont aux deux piliers du Sanctuaire. L'Abbé Suger y établit, dit-on,

Sæc. VI Bened. p. 697

douze Religieux. Ils étoient tenus d'entretenir trois Juifs convertis ; mais le Pape Gregoire IX les en dispensa au siécle suivant. Les Bulles des Papes du XII siécle données pour la confirmation des Eglises dépendantes de l'Abbaye de Saint-Denis ne font aucune mention de ce Prieuré. La premiiere où il est nommé est d'Alexandre IV qui siégea depuis l'an 1254 jusqu'en 1261. On y lit ces mots ; *Prioratum de Strata*, & ceux-cy : *jus Patronatus quod habetis in Ecclesia loci ejusdem*. Il faut remarquer que ce Prieuré avoit le droit de présenter à la Cure d'Arcueil. * Doublet p. 595.

Ce même Prieuré où avoient résidé quelques Religieux de Saint-Denis, devint par la suite sujet aux Commendes. Le dernier Prieur Commendataire a été M. le Bailly de Mesmes Ambassadeur de Malte auprès du Roy, qui a consenti en 1726, qu'après sa mort le revenu qui étoit de quatre mille livres fût uni au Chapitre de Saint-Paul de la Ville de Saint-Denis. Depuis lequel temps non seulement la réunion a été faite, mais même le Chapitre y a été transferé ; l'Eglise a été embellie, & l'Office s'y fait avec décence.

Il y a diverses petites châsses en cette Eglise : on y conserve la moitié d'un vertebre du corps de Saint Marcel Martyr de Challon, l'autre moitié ayant été cédée en 1725 par les Chanoines de Saint Paul à la Paroisse de Saint Marcel, qui en place donna à ce Chapitre tous les ossemens quelle possedoit de Saint Betz avec la châsse de bois de l'an 1654 qui les renfermoit, & dans laquelle ils sont encore. Je parle ci-après de ce Saint Betz.

SAINT MARTIN DE L'ETRE'E.

QUoiqu'il soit très-vraisemblable que les premiers habitans de l'ancien *Catolacum* ont été placés sur la chaussée Romaine dite *Strata*, on ignore le temps de l'établissement de cette Paroisse. Elle peut avoir existé dès le V siécle, ainsi que j'ai dit cy-dessus, & par la suite avoir été desservie quelque temps dans l'Eglise de Saint-Denis de l'Etrée qui est au moins de la fin du VIII, & dans laquelle il y avoit alors un Prêtre. Peut-être n'est-ce que depuis qu'il y eut une Communauté de Moines établie en cette Eglise de Saint-Denis de l'Etrée à la place du Prêtre, que les Paroissiens eurent un autel particulier, dont la desserte fut accordée à un Religieux, & l'autel érigé sous le titre de Saint-Martin, ainsi qu'avoit été l'autel primitivement. Et comme le nombre des Paroissiens se trouva augmenté avec le temps, au lieu du simple autel de S. Martin on bâtit une seconde Eglise sous son invocation attenant la petite Eglise de Saint-Denis. Ce qui en reste de connu, est, qu'en l'an 1207 Eudes de Sully Evêque de Paris déclara qu'Henry Troon Abbé de S. Denis avoit droit d'y présenter : & qu'en 1211 Pierre de Nemours aussi Evêque de Paris reconnut la même chose. Le droit de cette nomination est spécifié dans le Pouillé Parisien du XV siécle, & dans les Registres du XVI. L'édifice de cette Eglise actuellement existant est un gothique de deux à trois cens ans. Un livre de visites Archidiaconales de l'an 1472 m'a fourni une preuve du zéle qu'avoient les anciens habitans de cette Paroisse pour se conformer au

Gall. Chr. col. 384.

Ibid. p. 384.

Tab. Ep. Paris.

reste du Diocése. S'étant apperçus que leur *Grez*, c'est-à-dire le Graduel de leur Eglise n'étoit pas à l'usage de Paris, les Marguilliers demanderent permission de le vendre pour en avoir un qui fût à cet usage. J'ai lû qu'en 1545 le 9 Octobre, l'Evêque de Megare avoit béni du consentement de l'Evêque de Paris une portion de terre pour augmenter le cimetiere de Saint Martin de l'Etrée De nos jours la Paroisse de la Magdelene de la Ville de Saint-Denis a été réunie à celle de Saint Martin. *Reg. Ep. Paris.*

EGLISE ET PAROISSE DE SAINT MARCEL.

J'Ai déja insinué cy-dessus, que l'Eglise de Saint Marcel comprise aujourd'hui dans la Ville de Saint-Denis, étoit la Paroisse d'un territoire qui originairement n'avoit aucune relation avec l'Abbaye, parce que je croi cette Eglise antérieure au regne de Dagobert quant à sa premiere fondation. Elle n'est point sous le titre de Saint Marcel Evêque de Paris, mais sous celui de Saint Marcel célébre Martyr de Challon-sur-Saone mort le 4 Septembre de l'an 179 de J. C. Je persiste à dire comme cy-dessus, que ce lieu est celui où le pieux Roy Gontran a eu une maison de campagne dans le temps qu'il prétendoit son tiers dans Paris, & qu'il ne pouvoit pas y mettre le pied que de l'aveu de ses freres Sigebert Roi d'Austrasie, & Chilperic possesseurs des deux autres tiers. Il semble même en conférant ce que Gregoire de Tours dit dans son Histoire *lib. 4. cap. 44. aut 59.* avec ce qu'il a écrit

lib. 1 *de Glor. Mart. cap.* 72 sur les mouvemens du Roi Sigebert, que ce fut aux environs de l'Eglise de Saint-Denis, où les soldats de Sigebert avoient commis quelque vol, que ce même Roi Sigebert fit passer la Seine à ses troupes Allemandes du consentement de Gontran pour aller contre Chilperic; ce qui convient au territoire de la Paroisse de Saint Marcel. De plus, il n'y a qu'à lire la vie de Gontran pour être informé de la grande dévotion qu'il portoit à ce Martyr. Gontran joüit de Paris par indivis avec ses freres du temps que S. Germain en étoit Evêque, lequel S. Germain fut aussi porté à étendre dans son Diocèse le culte des Saints de la Province de Bourgogne sa patrie. Le même Roy Gontran lui survecut de dix-sept ans, & mourut en 593. Clotaire II son neveu eut pour fils Dagobert à qui appartinrent, sans doute, les Maisons Royales situées sur le rivage droit de la Seine, telles que Clichy ou Saint-Oüen, *Catol.-cum* & Epinay. Mais comme elles étoient si voisines les unes des autres, & que depuis Clovis II il n'est plus marqué que nos Rois eussent une Maison proche le Monastere jusqu'au regne de Charlemagne, il est à croire que ce fut dans cet intervalle que l'un de ces Princes se dépoüilla d'une de ces maisons, donnant à l'Evêque de Paris la partie du village *Catolacum*, qui fut depuis appellée Saint-Marcel du nom de l'Eglise qui y étoit. Ce sont les titres des siécles suivans, & dont je vais donner l'analyse, qui m'engagent à penser ainsi: j'ai même été jusqu'à conjecturer que ce seroit le Roy Clovis II qui en auroit fait présent à l'Evêque Saint Landry lorsque pour favoriser l'établissement du *Laus perennis* fait à l'Abbaye par Dagobert son pere, & ôter aux Religieux toute inquiétude sur leurs fonds

& sur les effets mobiliers de leur Eglise, ce Prélat leur accorda une charte d'Immunité, dont la teneur est contenue dans le diplome de confirmation du même Clovis.

Mais si les Evêques de Paris possedoient dès le VII siécle la Terre de Saint-Marcel de *Catolacum*, il y a apparence qu'ils la donnerent peu de temps après en fief à quelque Comte ou grand Seigneur. Il est parlé dans le premier livre des Miracles de Saint-Denis, d'un Comte Bertrand, dont j'ai lieu de croire que le vrai nom étoit Bertcaud. Ce Comte pour avoir causé du dommage par ses bêtes de charge dans le pré de l'Abbaye voisin du pont de Trecines, situé un peu au delà de Saint-Denis de l'Etrée, fut puni de Dieu de mort subite dans ce pré même; & il est ajouté que son corps ayant été accordé à sa famille, fut inhumé dans l'Eglise de Saint Marcel hors l'enceinte du Monastere. Ce fait raconté par un Religieux est du temps de Charlemagne. Il paroît que c'etoit le voisinage du terrain appartenant à ce Comte qui l'avoit porté à faire cette entreprise sur celui du Monastere, & qu'ainsi il avoit là quelque fief ou Seigneurie. Cependant nos Rois joüissoient encore de quelque revenu à Saint-Marcel vers l'an 1000. Ce fut environ ce temps-là que le Roy Robert donna aux Clercs de Saint Paul du Bourg de Saint-Denis *Furnum de Sancto Marcello*, c'est-à-dire le droit de Four bannal, qui étoit un Droit Seigneurial.

Sæc. Bened. III. parte II. pag. 346.

Constit. Sugerii apud Duchêne T. 4. p. 553.

On trouve que sur la fin du même siécle la Terre de Saint Marcel étoit possédée par un Seigneur de la Maison de Montmorency, & qu'il en avoit même l'Eglise à sa disposition; ce qui étoit une suite des abus introduits sous Charles Martel, ou pendant les guerres des Normans. Bouchard de Montmo-

rency s'étant déporté entre les mains de Galon Evêque de Paris du droit d'y pourvoir, ce Prélat en 1110 en accorda la nomination au Prieur de Dueil dépendant de l'Abbaye de Saint Florent de Saumur; ce qui semble marquer qu'il ne cherchoit pas à faire plaisir à l'Abbé de Saint Denis. Ce Monastere cependant avoit quelques serfs qui faisoient leur demeure à S. Marcel, & que Suger exempta en 1125 d'une certaine redevance, de même que ceux du Bourg de l'Abbaye.

Preuv. de l'Histoire de Montmor. p. 35.

Doublet.

Sept ans après, c'est-à-dire en 1132, Matthieu de Montmorency étant à Dueil, donna à Gilduin, Abbé de Saint Victor de Paris, & à son Eglise, cent sols parisis de rente sur sa Terre de Saint Marcel, située près le Château de Saint Denis. Ses expressions sont remarquables: *Habeo terram quamdam quæ dicitur Sanctus Marcellus & est de feodo Parisiensis Episcopi, sita quidem juxta Castrum Beati Dionysii.* Voilà une preuve positive de ce que j'ai avancé ci-dessus. Il y avoit aussi au XII siécle dans le Bourg S. Marcel des Ecoles particulieres. Les Religieux de l'Abbaye voulurent en 1218 empêcher qu'on n'y en tînt. Mais les Barons de Montmorency, Seigneurs du lieu, en prirent la défense, & soutinrent qu'il y en avoit toujours eu. Le voisinage faisoit alors que les bestiaux des Moines entroient sur la Terre de S. Marcel, comme il étoit arrivé quatre cent ans auparavant dans le tems du Comte Bertrand: cela causa des disputes qui finirent par un compromis. Le Cartulaire de l'Evêque de Paris, dont le commencement est d'environ le même tems, marque au 3e feuillet que le grand Archidiacre de Paris tient de l'Evêque le cimetiere de S. Marcel proche Saint Denis; je traduis le mot *atrium* par cimetiere, & il y a preuve qu'il faut le traduire ainsi,

Preuves de l'Hist. de Montmor. p. 50.

Ibid. p. 84

Ibid.

ce

ce qui signifieroit que le casuel des enterremens de cette Paroisse appartenoit alors à cet Archidiacre. Plus loin on y lit dans le détail du Pouillé, que la nomination à la Cure d'Aubervilliers appartient au Prêtre de Saint Marcel de Saint Denis. Ce dernier énoncé prouve qu'Aubervilliers avoit commencé par être une succursale de Saint Marcel, où le Curé mettoit un Vicaire, & que lorsqu'on l'érigea en Cure, on lui conserva le droit d'y présenter. Cela marque la grande étendue dont avoit été primitivement la Paroisse de Saint Marcel ou de *Catolacum* : car outre cela l'Isle Saint Denis y étoit aussi comprise. Jusqu'alors les Evêques de Paris accorderent les amortissemens à ceux qui acqueroient dans leur fief de S. Marcel. Aussi fut-ce à l'Evêque Ranulfe que Garnier Curé de S. Marcel s'adressa en 1282, pour celui d'une rente sise sur une maison de ce fief.

La proximité dont le Bourg de Saint Marcel étoit du Bourg Saint Denis gênant beaucoup les Religieux, ils vinrent à bout, du tems de l'Abbé Regnaud en 1294, d'avoir cette Terre par échange. Ils donnerent pour cela à Matthieu de Montmorency un domaine à Dueil, la Terre de Mazieres, (a) l'étang neuf sous Mommorency, un pré & un moulin, sis à Ormesson, &c. Il y eut en 1402 un procès aux Enquêtes entre l'Evêque de Paris & Jacques de Montmorency, sur ce que cette Terre de Saint Marcel, dont ses ancêtres avoient joui, étoit tenue en fief de l'Evêché de Paris, & chargée de lui rendre hommage. Tout le détail précédent m'a paru nécessaire pour détromper ceux qui s'imaginent que la

Preuves de Montmor. p. 158.

(a) Felibien dit des biens situés à Groslay & à S. Brice. Pag. 258.

ville de Saint Denis aussi étendue qu'elle est aujourd'hui, a toujours appartenu à un seul & même Seigneur.

Depuis que les Abbés de Saint Denis eurent eu par échange le territoire de Saint Marcel, il fut réglé que les habitans de cette Paroisse seroient tenus de donner à chaque nouvel Abbé un cheval harnaché. Il est aussi bon d'observer que l'Evêque de Paris conserva toujours le fief de Ste Croix, & il y fut maintenu en 1318 par le Parlement en son droit de Justice. Dans l'ordre que Foulques de Chanac Evêque donna en 1346 à ses Sergens, d'assigner ses vassaux pour aller à la guerre où le Roi devoit être, il leur marquoit d'ajourner spécialement Jean de Chauvenieres Chevalier & Pierre Godefroy pour le fief de Ste Croix. Bien plus, en 1533 l'Evêque prétendoit avoir encore à Saint Denis six fiefs, lesquels avoient été tenus par Pierre Godefroy, Galois d'Aunoy à cause de Jeanne la Thierse femme de Jean Ferrand, Dame de Douville, & par Philippe de Moulins Evêque de Noyon.

Hist. Saint Denis Felib. p. 316. à l'an 1299.

Reg. olim 10 Febr.

Tab. Ep. Paris. in Feodis.

Ibid.

L'Eglise de Saint Marcel est la plus belle des Eglises Paroissiales renfermées aujourd'hui dans l'enceinte de la ville de Saint Denis; c'est un édifice construit, à ce qu'il paroît, au XIII siécle, assez vaste, mais sans beaucoup d'ornemens de sculpture. On s'est dispensé par exemple de l'embellir de galleries par le dedans, quoique ce fût assez l'usage de ces tems-là. On y voit dans le côté gauche une inscription en lettres gothiques, qui nous apprend que la Dédicace en fut faite en 1451 le mardi de la Pentecôte par Guillaume Chartier Evêque de Paris. J'ai déja dit plus haut que cette Eglise a été long-tems entre les mains des laïques Seigneurs de la Terre; que ce ne fut qu'en 1119 qu'ayant été remise à

Pag. 56.

l'Evêque de Paris collateur naturel, ce Prélat la donna aux Moines du Prieuré de Dueil; le Pouillé Parisien du XIII siécle marque en conséquence, qu'elle est à la nomination du Prieur de ce lieu : ce qui a été suivi par celui du XV siécle & par les autres. Cette Cure étoit en 1384 comprise dans le petit nombre de celles qui payoient à l'Evêque pour le droit de visite & de procuration la somme de dix livres dix sols; ce qui étoit alors considérable; les autres payoient moins. Aussi est-il spécifié dans le Pouillé du XV siécle que son ancien revenu étoit de cent livres. Dans le même siécle le droit dû à l'Evêque est déclaré *decem francorum cum denario*. On ne trouve gueres d'Eglises avant celle-là, à l'occasion de laquelle le terme *Curatus* ait été employé pour signifier le Prêtre du lieu. Il est fait mention dans un Cartulaire de l'Abbaye de Saint Denis, à l'an 1248, d'un nommé Robert *Presbyter Curatus Ecclesiæ beati Marcelli de Sancto Dionysio*, Confesseur & exécuteur testamentaire de Matthieu de Montmorency. Les Pouillés de Paris parlent de deux Chapelles d'un revenu considérable situées dans cette Eglise, l'une à l'autel de N. D. & l'autre à l'autel de S. Pierre, *Duæ bonæ Capellæ* : ce sont les termes du Pouillé manuscrit du XV siécle & de l'imprimé de l'an 1626. Elles sont à la nomination de l'Archevêque. La derniere est dite dotée de 24 livres par Robert Potier. Le Pouillé de 1648 dit qu'outre ces deux Chapelles, il y en a deux autres du titre de S. Pierre.

Regiftre de visit. de la Croliere.

Preuv. de l'Histoire de Montmor. p. 93.

Pag. 59 & 60.

Mais ce qu'il y a le plus digne de remarque en cette Eglise, est qu'elle a été dépositaire de tems immémorial des corps de deux Saints; l'un est appellé en latin S. *Betesus*, en françois S. Bets; & l'on y célébroit sa fête le 22

Avril. La tradition porte qu'il étoit maçon de sa profession & habitant du lieu. L'Abbé Chastelain le place dans son Martyrologe Universel au 22 Avril après Ste Opportune; ce qui fait voir qu'il le croyoit mort au plutôt dans le VIII siécle. L'autre corps est celui d'un saint Vital. L'acte de la translation de ce saint corps, faite d'une très-ancienne châsse dans une autre l'an 1525 par François de Poncher Evêque de Paris, est ainsi conçu. *Die Dominica X Decembris*, dit le Registre de cette année-là, *Dominus Episcopus Parisiensis corpus beatissimi Vitalis in quadam capsa antiquissima in Ecclesia S. Marcelli existens extraxit, & in alia à se benedicta transtulit.* Depuis ce tems-là le même corps de S. Vital a été transporté dans une nouvelle châsse transparente, & la châsse de 1525 est passée dans la sacristie de Saint Denis de l'Etrée. La Note que l'Abbé Chastelain a préparé pour le 22 Avril dans son second bimestre qui est resté à imprimer, consiste à dire » que S. Betz a été maçon; que sa châsse » est au grand autel de Saint-Marcel, la prin» cipale des Paroisses de Saint Denis; que » sa figure est dans une Chapelle de la » même Eglise, & que l'Abbaye n'honore » pas ce Saint, à cause de la concurrence de » l'Invention de Saint Denis. En 1725 le 12 Mai le Curé de cette Paroisse obtint permission de donner au Chapitre de Saint Paul la châsse de bois de ce S. Betz Confesseur, avec tous les ossemens qui étoient renfermés, en échange d'une relique de S. Marcel le Martyr de Challon, qui se trouvoit conservée par ce Chapitre, sçavoir une demie vertebre du dos: Et par la même occasion M. le Cardinal de Noailles permit à la Fabrique de Saint-Marcel d'assigner six livres de rente annuelle à cette Collégiale, à la charge qu'on y célébreroit

Regist. Archiep. Paris.

le 22 Avril l'Office de S. Betz, & qu'à l'égard de la relique de S. Marcel qui seroit reçue en l'Eglise de son nom, on y en célébreroit dans cette Paroisse la Translation le cinquiéme Dimanche après Pâques. Les Maçons qui honoroient S. Betz comme leur patron, tant que son corps fut à Saint Marcel, avoient intention de continuer leur Confrerie à Saint Denis de l'Etrée : mais cela n'a pas eu lieu. Pour ce qui est de S. Vital, c'est un de ces Saints dont les corps ont été retirés des Prieurés que l'Abbaye de Saint Denis avoit au VIII siécle du côté de l'Allemagne, & qui pouvoient avoir été conservés auparavant dans cette Abbaye, tels que ceux de S. Hippolyte, S. Cucufat, S. Hilare ; car alors les Abbés faisoient porter aux Prieurés ce que bon leur sembloit des reliques de l'Abbaye, & les faisoient retirer de même quand ils jugeoient à propos. Le corps de S. Vital étoit encore en l'an 777 dans le sixiéme des Prieurés qu'avoit l'Abbaye de ces côtés-là ; & qui étoit située sur une riviere appellée *Neitra* en latin. Il peût avoir été rapporté de ce Prieure à l'Abbaye, comme l'ont été les trois autres ci-dessus nommés ; & il n'est pas impossible que les Religieux l'eussent donné avec son ancienne châsse à l'Eglise Paroissiale de Saint Marcel après l'an 1294, lorsqu'ils furent devenus Seigneurs de la Paroisse. Il n'est qualifié Martyr dans aucun endroit, & l'on ne voit pas sur quel fondement le Clergé de Saint Marcel l'honore le 28 Avril en cette qualité, pendant qu'il est sûr que le corps de S. Vital martyrisé à Ravenne en ce jour est encore conservé à Ravenne. Il y a infiniment plus d'apparence que ce saint Vital est le saint Prêtre d'Auxerre de ce nom, duquel la plus grande partie du corps avoit été obtenue avec celui de S. Pele-

Testament. Fulradi Abb.

Felib. Hist. Saint Denis, Preuves p. 38

rin pour enrichir l'Abbaye de Saint Denis; & que l'Abbé Fulrad l'ayant fait porter dans le Prieuré nommé ci-dessus, il en fut depuis rapporté à Saint Denis. Ce Saint est appellé Vital dans les plus anciens Martyrologes au 21 Mai. On a depuis abregé son nom à Auxerre en celui de Val. Le Martyrologe de l'Abbé Chastelain marque au 27 Novembre que S. Eusice ou Ysis Abbé de Celles en Berri est honoré particulierement à Saint Marcel de la ville Saint Denis.

SAINTE-CROIX.

JE joins ici le peu que j'ai à dire sur l'Eglise de Sainte-Croix, parce qu'elle me paroît être l'un des démembremens anciennement faits de la Paroisse de Saint Marcel qui avoit trop d'étendue. Je n'ignore pas que Doublet rapporte une Bulle du Pape Adrien IV, qui commença à siéger en 1154, dans laquelle cette Eglise de Sainte-Croix est dite possédée par l'Abbaye de Saint Denis : mais comme elle est informe & sans date, je ne vois pas quel fond on peut faire dessus.

Doublet p. 504.

Il y a eu dès le commencement du XIV siécle des difficultés entre l'Evêque de Paris & les Religieux de Saint Denis sur la propriété & la Justice du territoire de Sainte-Croix. On jugea par enquête au Parlement de la Saint Martin de l'an 1318, que l'Evêque a la basse Justice *in feodo dicto Feodum Terræ Sanctæ Crucis juxta Sanctum Dionysium*, sauf cependant la question de la propriété.

Regist. Parlam.

Quant à la nomination de la Cure, le Pouillé Parisien du XIII siécle n'en fait aucune mention; & peut-être n'étoit-elle alors enco-

re que succursale de Saint Marcel. Celui du XV siécle la donne à l'Evêque, aussi-bien que celle d'une Chapelle de Notre-Dame qui est dite située dans l'Eglise. Le Pouillé manuscrit du XVI siécle & l'imprimé de 1626 disent la même chose. Les Pouillés suivans ont varié. Mais ce qui confirme que cette Eglise n'étoit pas dans le cas des autres plus voisines du Monastere, est le catalogue des Curés qui passoient pour être exempts de la Jurisdiction de l'Evêque de Paris dans le XV siécle, & où elle ne se trouve pas. Le voici tiré du Pouillé de ce tems-là.

Curati exempti de S. Dionysio.

XXIV lib. Curatus S. Johannis.
XXij lib. Curatus S. Genovefa.
XX lib. Curatus S. Remigii.
XVj lib. Curatus S. Michaëlis du Charnier.
XVj lib. Curatus S. Michaëlis du Gré.
XV lib. Curatus S. Petri.
XIV Curatus S. Jacobi de Pisterna.
XIV Curatus S. Bartholomæi.

Il n'y en a pas davantage : les trois autres, sçavoir de S. Martin, S. Marcel & Ste Croix sont mêlés avec ceux du Diocèse & du Droit commun. Aussi ces Curés sont-ils omis dans le Pouillé de l'Abbaye de l'an 1411. Felib. Hist. Saint Denis, p. 337.

Le 13 Juillet 1537 le Curé de Sainte-Croix obtint du Cardinal du Bellay Evêque de Paris, que la Dédicace de son Eglise & des autels qui y étoient, fut faite par l'Evêque de Calcedoine, *& per D. Fabricium Episcopum Alexiensem*. Le Regiſtre porte expressément que la Paroisse devoit être sous le vocable de S. Bernard & de Sainte-Croix. L'Evêque de Paris fixa l'Anniversaire de cette Dédicace au troisiéme Dimanche de Juillet, at- *Reg. Ep. Paris.* *Regist. 12 Aprilis 1537 ante Pascha.*

tachant à ce jour cent jours d'Indulgence pour ceux qui visiteroient l'Eglise. Mais quoique cette petite Eglise n'ait été dédiée que sous le regne de François premier, il y avoit bien déja deux cent ans qu'elle étoit construite, comme le montre le genre de la bâtisse.

Pouillé du XV siécle.

Il y avoit au XV siécle dans cette Eglise une Chapelle du titre de la Sainte Vierge, dont le revenu, suivant l'ancienne estimation, étoit de 14 livres. Elle est marquée dans les Pouillés suivans. Il y a lieu de croire que cette Chapelle est celle que fonda Jannequin Pocheron en 1303, suivant un Cartulaire de l'Evêque de Paris.

Chart. maj. f. 227.

EGLISES

Renfermées dans ce qu'on appelloit autrefois *Castrum Sancti Dionysii.*

NOus voici revenus à ce qui composoit proprement le lieu de Saint Denis, dont les Litanies de l'Abbaye usitées aux Rogations dans l'onziéme siécle demandoient à Dieu la conservation en ces termes : *Locum Sancti Dionysii conserva.* C'étoit un amas de maisons & d'Eglises qui formoient un bourg à l'exclusion des habitans de Saint Marcel & de Saint Martin de l'Etrée, lequel bourg étant entouré de murs, fut appellé *Castrum* ou *Castellum Sancti Dionysii.*

Cod. MS. B. Mariæ Paris.

S. PIERRE. La premiere Eglise qui paroît y avoir été bâtie, est celle de Saint Pierre, à une très-légere distance d'une Tour de l'Eglise de l'Abbaye ; elle fut construite pour la conservation de l'autel que le Pape Etienne II

Annal. Bened. T. 2. p. 253. ex lib. Mirac. Sancti Dion.

avoit consacré en l'honneur de ce Saint Apôtre, par les prieres duquel il avoit obtenu la guérison de la maladie dont il avoit été atteint dans ce Monastere l'an 754, lorsqu'il vint trouver le Roi Pepin. Cette Eglise tenoit de si près à celle de S. Denis, que dans plusieurs titres du IX siécle, pour désigner les patrons du Monastere, on disoit S. Pierre & S. Denis avec ses compagnons. Mais comme rarement on a séparé S. Paul d'avec S. Pierre, & que l'on croyoit assez communément au IX siécle que le Saint Denis Apôtre de Paris, dont le corps reposoit en ce lieu, étoit l'Aréopagite converti par S. Paul dans Athenes, on fit aussi bâtir vers ces têms-là une Eglise en l'honneur du même S. Paul proche celle de S. Pierre, & cette Eglise de S. Pierre fut accordée en 1114 aux Chanoines établis en celle de S. Paul. Cette même Eglise de S. Pierre devint Paroisse par la suite. Elle est la sixiéme de celles qui devinrent exemptes de l'Ordinaire, & qui sont nommées ci-dessus. Le peuple qui la composoit a été réuni en ces derniers têms à celle de S. Martin de l'Etrée. J'ai remarqué en 1738 dans le mur du fond de l'Eglise de S. Pierre par le dehors des colonnes & chapiteaux de marbre qui peuvent provenir de la Basilique de S. Denis que Pepin & Charlemagne avoient fait construire, & que Suger démolit en partie. J'y ai apperçu aussi des piliers de pierre construits de la maniere dont on bâtissoit sous le Roi Robert. La Paroisse de la Magdelene de la ville de Saint Denis a été réunie à celle-ci dans le siécle présent, comme aussi celle de S. Jacques de Vauboulon, dite ci-dessus *de Pisterna*.

Voyez cy-dessus p. 179 le Sacram.

Rolle des Decimes.

S. PAUL. On ne sçait pas précisément le tems auquel cette Eglise a commencé. Ce qu'il y a de certain, est qu'elle existoit sous

le regne du Roi Robert, & qu'elle étoit desservie par des Clercs. Comme elle n'étoit pas éloignée de la grande Eglise de Saint Denis, ce pieux Roi après avoir assisté aux Matines des Religieux, alloit continuer ses dévotions dans Saint Paul; de maniere qu'ayant été témoin de la ferveur avec laquelle les Ecclésiastiques y célébroient l'Office, & informé de la modicité de leur revenu, il détacha plusieurs biens du Fisc Royal pour les donner à leur mense, entr'autres le revenu du Four bannal de Saint Marcel. Adam Abbé de Saint Denis leur donna en 1114 l'Eglise de S. Pierre, les chargeant de venir chanter les Vigiles de S. Denis la nuit de la Fête de ce Saint avant celles des Moines. Le Cordelier qui écrivit la vie de S. Louis en françois vers l'an 1280, fait mention de cet usage des Chanoines de S. Paul, & dit qu'ils venoient au commencement de la nuit. (a) L'Abbé Suger successeur d'Adam leur fit encore plus de bien, leur donnant des rentes de bled & de vin avec plusieurs dixmes, & en outre leur unissant l'Eglise de S. Jean peu éloignée de la leur. Il marque dans son acte qu'il regarde S. Paul comme celui qui a obtenu de Dieu que Saint Denis fût envoyé dans les Gaules. Il appelle ces Ecclésiastiques tantôt Clercs, & tantôt Chanoines, & il leur accorde aussi des privileges assez considérables. Quelques années après la mort de cet Abbé, ils prétendirent que c'étoit à eux à pourvoir à leurs prébendes : ils se désisterent ensuite de leurs prétentions, & le Pape Alexandre III confirma à l'Abbé le droit d'y nommer.

Const. Suger. Abb. Duchêne T. 4. pag. 553.

Diplomatic. pag. 596.

Duchêne T. 4. p. 552.

Doublet p. 506.

(a) Les Jesuites d'Anvers traduisant en latin cet endroit du Cordelier, ont omis la mention qu'il y fait expressément des Chanoines de Saint-Paul. *Bolland.* 25 *Augusti p.* 583 *col.* 1.

Dans cette Eglise étoit la cloche qu'on appelloit Chasse-ribaud en 1362. Les Chanoines avoient cessé de la faire sonner le soir ; il leur fut enjoint de rétablir l'usage. Doublet dit que de son tems on la sonnoit encore pour le couvrefeu à huit heures du soir. Doubl. p. 999.

Le Pouillé de Paris du XV siécle plaçant Saint Paul parmi les Eglises exemptes, donne le détail du Clergé qui composoit cette Collégiale vers le tems de Charles VI, en ces termes, avec le revenu :

Canonici S. Pauli de Sancto Dionysio.

Tres ; quilibet XIV libras.
Cantor pro Cantoria XX lib.
Novem ; quilibet XIV lib.
Cantor pro dimidia præbenda Vj lib.
Officium Anniversariorum LXX lib.
Communitas.
Residentia dictæ Ecclesiæ.
Beneficiati : septem, XVI lib. Alter XIV lib.
Tres, Xij l. Unus, X l. Alter Viij l.

Il est visible par cet exposé qu'il n'y avoit alors à Saint Paul que douze ou treize Chanoines, mais avec autant de Bénéficiers. Ce fut apparemment par la suite que le nombre de Canonicats fut augmenté.

Ils étoient constamment dix-huit sur la fin du dernier siécle ; puisqu'en 1698 le 18 Juillet la réduction fut faite de ce nombre à celui de douze, & en même tems la réunion de cinq Chapelles à la Mense : le Decret fut homologué au Parlement le 7 Septembre 1709, avec celui de la suppression de quatre Chapellenies du chœur. Reg. Archiep. Reg. Parlam.

Comme l'Eglise de ces Chanoines avoit été fort endommagée par les soldats Hugue-

nots en 1567, ils avoient été obligés de se réduire à un collatéral pour y faire l'Office; mais comme il devenoit ruineux, & que leurs maisons Canoniales étoient en mauvais état, ils obtinrent de M. le Bailly de Mesmes, Ambassadeur de Malte auprès du Roi, & Prieur de Saint Denis de l'Etrée, qu'après sa mort le revenu de ce Prieuré fût uni à leur mense, promettant d'ériger alors une treiziéme prébende & une Dignité de Souchantre. S'étant ensuite munis de l'agrément du Roi, du consentement des Religieux de l'Abbaye, de celui de Jean-Baptiste le Laboureur Grand Bailly, & en cette qualité Président aux Assemblées de la ville, comme aussi de celui du Curé de S. Martin de l'Etrée, ils présenterent requête à M. le Cardinal de Noailles pour parvenir à cette réunion, faisant sentir que leur translation dans l'Eglise de Saint Denis de l'Etrée seroit utile au public pour l'Office Divin, au lieu que le voisinage de l'Abbaye les rendoit inutiles. Ils offrirent de plus de ne point se charger de la présentation à la Cure d'Arcueil appartenante à ce Prieuré, & ils consentirent qu'après la mort du Prieur la nomination appartînt à l'Archevêque. Leur Requête fut admise le 24 Décembre 1726 : il fut convenu qu'il y auroit un treiziéme Canonicat à la même nomination que les autres, & un Souchantre qui seroit choisi par le Chapitre parmi les Chanoines. L'Archevêque accorda que le Roi nommeroit à la Chantrerie, & la premiere fois à la Souchantrerie. Enfin il fut ordonné par le Decret, que S. Paul & S. Denis seroient les deux patrons de cette Collégiale. Par le moyen de la réunion, les Canonicats de S. Paul qui ne valoient que quatre cent livres ou environ, ont été considérablement augmentés, & l'Office a com-

Regist. Archiep.

mencé à être célébré à Saint Denis de l'Estrée avec plus de décence. Deux ans après le même Archevêque permit la démolition de l'Eglise de S. Paul. *Ibid.* 7. *Maii* 1728.

EGLISES PAROISSIALES

De la Ville de Saint Denis proprement dite.

CEs Eglises, comme étant presque toutes renfermées dans l'ancienne clôture de Saint Denis, jouissoient de l'exemption de l'Ordinaire, aussi-bien que la Collégiale de Saint Paul située dans le même enclos. Elles sont rangées ainsi dans le Pouillé tiré du Cartulaire de l'Abbaye de l'an 1411.

Ecclesia S. Remigii.
Ecclesia SS. Jacobi & Johannis.
Ecclesia S. Genovefæ.
Ecclesia S. Michaëlis de Gradu.
Ecclesia S. Bartholomæi.
Ecclesia S Michaëlis de Charnerio, & S. Symphoriani
Ecclesia S. Petri.
Ecclesia beatæ M. Magdalenæ.

On y voit une différence d'avec le Pouillé de Paris du même siécle, qui consiste en ce que ce Pouillé fait deux Eglises de celle de S. Jean & de celle de S. Jacques, que celui de l'Abbaye ne reconnoît que comme une seule Eglise, admettant en sa place pour huitiéme Paroisse l'Eglise de la Magdelene.

J'ai déja dit ci-dessus que l'Eglise de Saint

Pierre paroissoit avoir été bâtie la premiere, étant connue dès le VIII siécle, & que par la suite elle étoit devenue Paroisse.

L'EGLISE DE S. JEAN n'est gueres moins ancienne, puisque ce fut l'Abbé Fardulse contemporain de Charlemagne qui la bâtit proche l'Abbaye, en conséquence d'un vœu qu'il avoit fait en quittant l'Italie sa patrie. On trouve cette Eglise nommée au nombre des donations que l'Abbé Suger fit à l'Eglise de Saint Paul où étoient des Chanoines; l'acte l'a dit située *in atrio S. Dionysii*. Environ soixante & dix ans après, cette Eglise devenue Paroissiale fut transférée ailleurs pour le bien du Monastere par l'Abbé Henri Troon, qui laissa aux Chanoines de Saint Paul le droit qu'ils avoient dessus: ce fut en 1221. Le Pouillé de 1411 assure qu'ils en nommoient le Curé alternativement avec l'Abbé. Il y a apparence selon le même Pouillé que ce fut à l'Eglise de S. Jacques qu'elle fut réunie.

Carmen Fardulfi apud Duchêne T. 2. pag. 645.

Duchêne T. 4. pag. 552.

Gall. Chr. col. 385.

Une chose mémorable à rapporter ici, est que l'Ecrivain des miracles arrivés au tombeau de S. Louis entre 1271 & 1280, dit qu'il y avoit alors à Saint Denis une Eglise de Saint Jean, où les malades attaqués du *mal-Saint-Jehan* se rendoient la nuit de sa fête.

L'EGLISE S. MICHEL DU CHARNIER existoit dès le XII siécle, puisque Suger en fait mention en ces termes: *plateam quamdam Cimeterio collimitantem juxta Ecclesiam S. Michaelis emeramus*. Je croi que son nom lui est venu de ce qu'elle étoit voisine du cimetiere. Il y avoit anciennement dedans ou proche les grands cimetieres une Chapelle de S. Michel. Celle dont je parle ne présente rien d'ancien ni de mémorable. Il est bon d'observer qu'elle est aussi dite de S. Symphorien. Peut-être que

Sug. de Constr. Eccl. Dion. Duch. T. 4. p. 354.

S. Germain Evêque de Paris qui étoit fort dévot à ce Saint de son pays, avoit construit autrefois en ce lieu-là une Chapelle en son honneur.

En 1697, lorsqu'il n'y eut plus d'apparence de pouvoir rétablir l'ancienne Eglise Paroissiale de Saint Leger située du côté de Stains, l'Archevêque attribua à la Paroisse de S. Michel les deux feux qui restoient, sçavoir le moulin de Romaincourt appartenant aux Religieux de Saint Denis & celui de Dosdane : & le Curé fut chargé de payer chaque année trois livres à l'Archidiacre de Paris.

LES EGLISES DE STE GENEVIEVE, DE S. MICHEL DU GRE', ou du Degré, & celle de S. BARTHELEMI, qui étoient pour trois Paroisses, sont réunies depuis un tems; & c'est dans celle de S. Michel que le peuple de ces trois Paroisses s'assemble. C'est pour cela qu'on l'appelle simplement *Les Trois patrons*. On sent la raison pour laquelle il a pu y avoir de fort bonne heure en ce lieu une Chapelle sous l'invocation de Ste Geneviéve. Cette Sainte est venue si souvent au tombeau de S. Denis, qu'il est probable qu'elle opéra quelque miracle dans le voisinage. Il faut aussi se souvenir que ce fut par ses soins que fut bâtie sur ce tombeau la premiere Eglise considérable.

Rolle des Decimes p. LVIII.

Le lundi 5 Avril 1627, trois jeunes gens de la ville de Saint Denis furent trouvés morts & consumés par le feu en cette Eglise des Trois Paroisses; ce qui fut regardé comme une punition du Ciel.

Memoire imprimé à Paris chez Jean Bessin 1627.

L'EGLISE DE S. JACQUES DE VAUBOULON, ainsi dite à cause du nom de Vauboulon, que porte une ferme qui en étoit, a été supprimée sur la fin du dernier siécle; au-

quel tems elle se trouvoit dans l'enclos de l'Abbaye près les remparts, n'ayant pour Paroissiens que deux familles & quelques domestiques des Religieux, & le revenu de 162 livres a été réuni à celle de Saint Pierre & de la Magdelene ; l'unique maison restant fut attribuée à la premiere, & la ferme de Vauboulon à la seconde. Cette disposition fut faite le 2 Octobre 1697 par l'Archevêque de Paris, qui statua qu'on démoliroit cette Eglise de S. Jacques, qu'on en donneroit les démolitions à l'Hôtel-Dieu de Saint Denis, & qu'on abandonneroit aux Religieux la place & le cimetiere. Cette Eglise avoit porté le titre de S. Jean avec celui de S. Jacques dans le temps que celle de S. Jean fut ôtée de l'endroit où elle étoit, ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Elle fut aussi nommée dans le XV siécle *S. Jacobi de Pisterna.*

Reg. Archiep. Paris.

Pag. 230.

L'EGLISE S. REMI étoit la plus éloignée de l'Eglise Abbatiale entre toutes celles de l'exemption, ainsi qu'il est visible par le lieu où se trouve celle qu'on a rebâtie hors la ville à la place de la précédente, détruite en 1566 lors des guerres de la Religion, quatorze ans après avoir été dédiée par l'Evêque de Laon. Une fontaine, voisine apparemment de cette Eglise, est mentionnée sous le nom de *Fons S. Remigii* dans des écrits qui ont plusieurs siécles, sans qu'il y ait d'indication qu'il y eût au même lieu une Eglise de ce nom. En 1697, l'emplacement de l'Eglise de S. Leger, laquelle avoit subsisté sur le chemin de S. Denis à Stains, fut appliqué à la Fabrique de S. Remi ; & pour dédommager l'Archidiacre de Paris de son droit sur cette ancienne Paroisse détruite, l'Archevêque ordonna que le Curé de Saint-Remi lui payeroit chaque année trois livres.

Reg. Ep. Par. 2 Aug. 1552.

Reg. Archiep. Paris.

CHA-

CHAPELLES.

De la Ville & Fauxbourgs Saint Denis.

CE n'est point mon intention de parler ici des Chapelles qui sont situées dans l'Eglise Abbatiale; la fondation de la plûpart n'ayant rien de curieux ni d'intéressant. Ce que j'ai dit ci-dessus touchant les différens corps saints que l'on y conserve, emporte avec soi l'érection d'une Chapelle sous le titre de chacun de ces Saints; & c'est ce qu'il y a de principal à remarquer. Le Rolle des Décimes n'en nomme qu'une de celles-là, qui est celle de S. Cucufat. Les autres sont S. Lazare, S. Louis, S. Martin, S. Nicolas du Pas, S. Pierre & S. Paul.

Mais je ne puis omettre de dire un mot de la Chapelle de S. CLEMENT qui étoit située dans le Couvent proche l'ancien dortoir. On ne l'a connue que depuis le XIII siécle. Si elle existoit auparavant, il n'y en a rien d'écrit. Elle pouvoit avoir été bâtie en même tems que celle de S. Paul, qui subsistoit au moins dès le regne du Roi Robert; & toutes les deux l'auroient été aux dépens de l'Abbaye, lorsque l'opinion de l'Aréopagitisme de S. Denis de Paris & de sa mission par S. Clement parurent suffisamment établies. C'étoit même alors comme deux mémoriaux qui parloient pour ce sentiment, & qui devoient le transmettre à la postérité.

S. Louis qui ne manquoit jamais lorsqu'il étoit à Paris, de se rendre à l'Abbaye de Saint Denis pour la Fête du 9 Octobre, étoit dans

Felib. Hist. de S. Denis.

Vie françoise de S. Louis par Guill. Cordelier. *Boll.* 25 *Aug.*

l'usage de faire commencer par ses Chapelains dans cette Chapelle de S. Clement, l'Office des Matines ou Nocturnes de S. Denis, pendant que les Chanoines de S. Paul les chantoient dans la grande Eglise; & après que ces Chanoines avoient fini, il alloit processionnellement avec ses mêmes Chapelains & ses Clercs les achever dans le chevet de l'Eglise. On lit encore touchant cette Chapelle, que Robert II du nom Abbé de S. Denis y fut enterré en 1363. Elle a été abattue vers l'an 1633, quelque tems après que la Réforme de Saint-Maur eut été introduite dans l'Abbaye. Elle avoit près de douze toises de longueur sur quatre & demie de largeur.

Voy. aussi l'Hist. de Charles VI à l'an 1392. p. 223.

LA CHAPELLE DE S. QUENTIN étoit située dans la campagne au sortir de S Denis à main gauche du chemin qui conduit à Paris; & dans les siécles où l'aggrandissement de la Paroisse de Saint Marcel formoit une espece de faubourg de ce côté-là, elle étoit censée en être, & jamais elle ne s'étoit trouvé enfermée dans les murs. Le champ dans lequel elle étoit s'appelle encore *Le Champ de S. Quentin*. La premiere mention que l'on trouve de cette Chapelle est dans la vie de Ste Aure Abbesse à Paris au VII siécle. On y lit que lorsqu'elle quitta la supériorité, elle se renferma dans une cellule proche l'oratoire de S. Quentin. Cette Chapelle pouvoit avoir été bâtie en ce lieu en l'honneur de ce saint Martyr, en mémoire de ce qu'il étoit venu dans les Gaules, à peu près dans le même tems que S. Denis, & peut-être que Ste Geneviéve l'avoit fait construire. Au moins il est constant que cette Chapelle de S. Quentin située sur le territoire de l'ancien *Catolacum* étoit plus ancienne de plusieurs siécles que celle de S. Clement bâtie dans l'intérieur de l'Abbaye. Ceux qui suppléerent au-

Plan de M. Caron Proc. Fiscal de S. Denis.

trefois suivant leur connoissance à certains monumens perdus du tems des guerres, ne crurent point qu'on pût regarder comme une marque de nouveauté qu'ils y fissent mention de l'Eglise de S. Quentin, persuadés apparemment dès-lors de son antiquité. Voyez du Breul p. 151 Edit 1639.

Depuis ces deux fragmens historiques, il ne paroît plus rien sur la Chapelle de S. Quentin, si-non que par la suite du tems elle donna son nom à un fief qui fut appellé *Feodus S. Quintini*, duquel fief l'Abbaye de S. Denis fit l'acquisition en 1225. *Chart. S. Dion. in Bibl. Regia p.* 223.

Dans le Pouillé Parisien du XV siécle la Chapelle S. Quentin près S. Denis est dite être à la nomination de l'Evêque de Paris. Aussi en trouve-t'on une nomination de l'an 1466 par l'Evêque Guillaume Chartier, puis par Louis de Beaumont en l'an 1472 le 19 Novembre. Un Compte de l'Ordinaire de Paris de l'an 1532 fait aussi mention de cette Chapelle, comme située devant la Ville Saint-Denis, & dans le lieu où l'on exposoit les suppliciez ; elle étoit aussi accompagnée d'un cimetiere. On en défit la couverture en 1567 de crainte que les Calvinistes ne s'en fissent une retraite. Mais en 1573 l'Evêque de Paris ordonna à Nicolas Ellein qui en étoit Chapelain, de la réparer, d'employer à cela les materiaux du logis voisin qui étoit en ruine, & de la mettre en tel état que les voleurs ne puissent s'y retirer. Elle subsistoit en 1595 toujours *extra muros S. Dionysii*. Dans l'acte de collation faite par l'Archevêque le 4 Janvier 1625 à Jean Ellain Clerc Parisien Bachelier en Medecine, elle est dite avoir été détruite par les dernieres guerres, & on ajoute que la desserte s'en faisoit alors à Saint Marcel. On la trouve dans les Pouillez de 1626 & 1648. L'auteur du livre de l'Antiquité des Villes sous

Reg. Ep. Paris.

Sauval T. 3. p. 615.

Felib. p. 415.

Reg. Ep. Par. 28 *Jun.* 1573.

Reg. Ep. Par. vj Jul.

le nom de Duchêne, dit qu'on voyoit de son temps proche S. Denis les ruines de l'ancien hermitage de Saint Quentin. Cette Chapelle est encore actuellement au rolle des Decimes. Dans des provisions de l'an 1688 elle est dite située en l'Eglise de Saint Marcel à Saint Denis.

LA CHAPELLE SAINT NICOLAS que les titres disent être située proche Saint Denis *in vico Secanæ*, ou *Sequanæ* paroît devoir son origine à la devotion de quelques commerçans sur la Seine. Le Pouillé Parisien du XV siécle qui est le premier par lequel elle soit connue, assure qu'elle est à la nomination de l'Abbé de Saint Denis & à la collation de l'Evêque de Paris. Dans quelques provisions du XVI siécle cette même Chapelle *de vico Sequanæ*, est en même temps appellée *de Asninis* ou bien *de Alnis*, mais plus souvent *de Asinis*, & quelquefois avec cette explication *seu de Asineto extra muros S. Dionysii*, ou avec celle-cy *infra metas Parochiæ Sancti Martini de Strata*. Je doute que dans le Rolle imprimé pour les Decimes on ait été exact lorsqu'on a fait deux Chapelles de celle-cy, dont-on appelle la premiere *Saint Nicolas des Aunes*, avec une attribution de quelque revenu : & la seconde, *Saint Nicolas de la rue de Seine près l'Abbaye Saint Denis* dont on ne connoît point de revenu. Dans des provisions de l'an 1639 la Chapelle de Saint Nicolas *de Asinis* est dite *nunc solo adæquata*. Au reste le nom de *vicus Sequanæ* venoit de ce qu'il conduisoit à la riviere, sur le bord de laquelle étoit une belle & grande maison dite la Maison de Seine, qui fut ruinée dans le temps des troubles.

Page LXVII.

Doublet p. 419.

COMMUNAUTEZ

De la Ville de Saint-Denis.

LEs Cordeliers furent les premiers qui se présenterent à Saint-Deuis sous le nom de Freres Mineurs pour y être reçus. L'Abbé Odon Clement les admit en effet l'an 1231, & les Benedictins les placerent derriere l'Eglise de Saint-Pierre, peu loin de l'Eglise Abbatiale, en leur donnant permission d'y bâtir une Chapelle. On ne trouve point quelles furent les suites de cette reception. Quoiqu'il en soit, il n'y a point aujourd'hui de Cordeliers à Saint-Denis. Il ne faut point confondre avec eux les Recollets qui suivent.

LES RECOLLETS ont été reçus à Saint-Denis en 1604, & placez sur la Paroisse de Saint-Marcel assez prez de la Porte de Paris. Leur Eglise fut dédiée en 1610 sous le titre de l'Assomption par le Cardinal de Sourdis.

LES CARMELITES furent fondées en 1625 par le Comte de Brienne de la Ville-aux-Clercs. Les premieres vinrent d'Amiens. Leur Couvent est en entrant à Saint-Denis, par la Porte de Paris, à main droite.

LES URSULINES tirées du Couvent de Paris faubourg S. Jacques furent établies à Saint-Denis au mois d'Août 1628. Cette Communauté est au quartier de S. Marcel vers le couchant.

LES ANNONCIADES BLEUES furent fondées en cette Ville l'an 1629 par M. de Versigny Président en la Cour des Aydes. Leur Eglise est ornée d'un beau Dôme du dessein d'Avilers Architecte du Roi. Le Cou-

doient pour se pourvoir de ce qui leur manquoit. Mais dès l'an 710 ce célébre marché, à l'occasion de quelques accidens facheux, avoit été transféré proche Paris, & s'y tenoit entre les Eglises de S. Laurent & de S. Martin : en sorte qu'alors les Officiers du Roi commencerent à y lever un tribut pour le Fisc, également comme les Officiers de Saint Denis, c'est-à-dire le long de ce qu'on appelle aujourd'hui la rue Saint Denis, depuis S. Lazare jusques vers S. Jacques de la Boucherie. Par la suite cette Foire fut ramenée à Saint Denis, mais elle ne s'y tenoit que le jour de la Fête, jusqu'à ce que Louis XI accorda en 1472 des Lettres qui permettoient de la faire durer huit jours.

Litt. Childeb. an. 710. Diplom. p. 482.

La seconde Foire de Saint Denis est celle qui se tient à la S. Matthias. Elle avoit été fixée à ce tems-là, parce que c'est le jour auquel avoit été faite la Dédicace de l'Eglise achevée sous Charlemagne. On l'appella aussi le Pardon de Saint Denis, ou Pardon de S. Matthias, à cause des Indulgences accordées à ceux qui visiteroient cette Eglise. Des Lettres de rétablissement de cette Foire accordées par Henri III portent qu'elle duroit huit jours.

Lett. du 28 Janv. 1580. Doublet p. 1182.

La Foire de Saint Denis que je compte pour la troisiéme, parce que ce n'est que depuis environ deux cent ans qu'elle se tient dans la ville, est connue sous le nom de Landit. Ce nom est devenu si célebre dans l'Histoire, que pour donner un détail sur l'origine & les progrès de cette Foire, j'ai cru en devoir faire un article particulier, qui suivra ce que j'ai à finir de dire sur la ville de Saint Denis & sur quelques anciens lieux adjacens.

Pour ce qui est de la nature du commerce des habitans de Saint Denis, ce que j'ai trouve

vé de plus ancien là-dessus, est un catalogue de proverbes usités à Paris vers l'an 1300. On disoit alors *Soie de Saint Denis*; & quant aux choses manducables, ce catalogue après avoir mis *Pastez de Paris*, met *Tripes de Saint Denis* (a). *Cod. MS. Biblioth. S. Germ. Paris.*

Il y avoit aussi beaucoup de Drapiers en la même ville. Il y eut en 1319 un Arrêt contre les Drapiers de Paris, qui portoit que ceux de Saint Denis pouvoient exposer leur drap à la Halle au Drap à Paris les jours de Samedi. En 1368 il y eut un réglement à leur sujet. L'Abbé y marquoit que la ville avoit été *rappetissée*, parce qu'auparavant elle étoit trop grande pour être gardée; & il ajoute qu'elle est *moult propice* au métier de draperie. Les teinturiers y étoient aussi en certain nombre: & cela à la faveur de la riviere du Crould & d'une autre petite qui passent dans la ville. J'ai lu dans les Registres du Parlement de l'an 1353 qu'il y avoit alors un procès de la part des Teinturiers, qui vouloient contraindre les Tissiers à faire teindre chez eux. Ces Teinturiers & les Drapiers de Saint Denis étoient en procès en 1409. Mais on trouve qu'en 1493 les habitans de Saint Denis renoncerent au profit du Roi au droit qu'ils avoient dans la Halle à Paris. *Doublet p. 949.* *Hist. S. Deni Felib.* *Reg. dicto 5 Maii.* *Reg. Parlam. Julii 1409.*

Ce qui vient d'être lu dans des Lettres d'un Abbé de Saint Denis touchant l'étendue de la ville qu'il dit avoir été trop grande pour être gardée, & cela sous le regne de Charles V, doit s'entendre principalement de l'étendue

(a) Je ne sçais si le ruisseau qui y passe n'auroit pas eu delà son nom de *Merderet*. Dans les Miracles de S. Louis écrits en françois vers 1280, ce ruisseau est désigné par le diminutif Ruillon: ou plutôt c'est le Crould, car il est dit qu'on y *appareilloit des draps*.

qu'elle avoit alors du côté de l'Eglise de S. Remi, où l'on ne voit plus de maisons depuis long-tems, mais seulement des restes de fossez.

On a vu ci-dessus ce qui avoit été fait pour la défendre des Normans. Son enceinte étoit alors petite : depuis qu'elle eut été aggrandie, elle fut en proye aux Anglois sous les regnes de Charles VI & de Charles VII. En 1435 le 1 Juin les François la reprirent sur eux, puis elle fut reprise & démantelée, excepté les murs de l'Abbaye ; mais en 1436 les François la leur enleverent. Les habitans ayant exposé leur triste situation, furent exemptés de Prises en 1437 par le Roi Charles VII, c'est-à-dire des fournitures pour la Cour. Le même les exempta en 1451 de payer aucuns impôts pour les vivres qu'ils conduisoient par terre ou par eau. Pour repeupler cette ville ruinée par les guerres, Louis XI l'exempta de tous subsides en 1482 : ce qui fut continué par Charles VIII.

Les Calvinistes l'ayant prise en 1561, y demeurerent dans l'Abbaye jusqu'au 10 Novembre. En étant encore maitres en 1567, ils y firent tous les dégats qu'ils purent. Elle fut rendue à Henri IV en 1590. Le Chevalier d'Aumale la reprit ; mais peu après elle revint au Roi. Les anciens de nos jours ont oüi dire à leurs peres ce qui s'y passa en 1652, avant le Sacre de Louis XIV. Le Prince de Condé l'assiégea, & la força de se rendre par capitulation ; mais il n'en joüit pas long-tems.

Le chemin qui conduit du village de la Chapelle à la ville de S. Denis, avoit été de tems immémorial fort tortueux & serpentant, ainsi que l'on peut voir par la situation des croix de pierre qui étoient sur son bord ; mais sous le regne de Louis XV on en a fait un nouveau tiré au cordeau & garni de plusieurs allées d'arbres. La porte de la ville à laquelle il aboutissoit, a été changée l'an 1750 en

grille de fer, & les vieux remparts qui étoient devenus inutiles depuis cette porte jusqu'à celle qui est voisine de Saint Denis de l'Etrée, ont été changés en un cours d'arbres très-agréable, par les soins de M. Ragot Bailly du lieu. Un autre embellissement un peu plus ancien consiste dans l'ouverture de la Grande rue qui conduit à Pierrefitte. Enfin dans ces derniers tems on a fait aboutir à la ville de Saint Denis un grand chemin Royal, partant du Bois de Boulogne.

Il est très-vrai que c'est de l'Abbaye de Saint Denis & non du corps des habitans que sont sortis les Personnages Illustres par leurs ouvrages & par le rang qu'ils ont occupé dans l'Eglise. Mais cela n'empêche pas que la Ville ne puisse se glorifier d'en avoir fourni quelques-uns. Dominique Seguier par exemple, qui fut Doyen de l'Eglise de Paris, puis Evêque d'Auxerre & ensuite de Meaux, étoit né à S. Denis. Il y vint au monde en 1593. *Hist. des Ev. d'Auxerre.*

Dans le Catalogue des Chirurgiens de Paris qui ont été célèbres au XVI siécle, est marqué comme natif de Saint-Denis Barnabé le Vest, qui mourut le 5 Avril 1570. *Index funer. Chirurg. Par. p. 147.*

Jacques Robbe Avocat & Géographe, natif de Soissons, auteur de plusieurs ouvrages, a été Maire à Saint Denis. Il est mort à Soissons en 1721. *Moreri premier Suppl.*

On trouve intitulées comme faites à S. Denis en France du tems de S. Louis, les Propheties perpetuelles d'un nommé Thomas-Joseph Moult dit de Naples, trad. en françois & impr. avec Approbation & Privil. chez Prault Pere.

Selon le plan que je me suis formé à l'égard des principaux lieux du Diocèse, je vais tâcher d'éclaircir quelque point topographique d'autour de Saint Denis, en rapportant ce que j'y ai trouvé sur certains lieux adja-

cens qui sont nommés dans des titres d'une haute antiquité. M. Lancelot voulant faire connoître un article du manuscrit de Raoul de Prélles, intitulé *Musa*, où l'auteur dit qu'au sortir de Montmartre il vint à Tricines (*Tricinas*) a assez bien rencontré, en disant que c'est la ville de Saint Denis, ou un lieu des environs. Mais il auroit parlé plus affirmativement de ce lieu s'il eût consulté les anciens Historiens ou titres. Le premier auteur certain qui en fait mention, est l'Ecrivain du premier livre des Miracles de S. Denis, lequel rapporte ce qui arriva au VIII siécle dans un pré de l'Abbaye situé auprès du pont de Tricine. L'imprimé avoit mis *Fons Tricina*, mais Dom Mabillon a corrigé de sa main sur son exemplaire, & y a mis *Pons Tricina*; convaincu apparemment qu'il n'y a pas eu de fontaine de ce nom, & que ce ne peut être la Fontaine de S. Remi, cette fontaine étant à l'orient de la ville de S. Denis, & le Pont de Trecines vers l'occident d'été, suivant un titre de 1270 qui va être cité. Un Diplome de l'an 832 fait pareillement mention du Pont qui étoit à Tricines. A la fin du siécle suivant, le Roi Eudes accorda à Heriman Trésorier de Saint Denis un Moulin situé proche le Monastere sur le Pont de Tricine, sous lequel passe le Grould. Il y avoit en 1247 deux ponts dits de Trecines, l'un de pierre, l'autre de bois, appartenans à l'Abbaye. Une sentence arbitrale de l'an 1270 décida que le Seigneur de Montmorency n'avoit rien dans le grand chemin qui va du Prieuré de l'Estrée au Pont de Trecines, nul droit de voirie, & que tout appartient à l'Abbaye.

Mem. de l'Acad. des Belles Lettres T. 13. p. 623

Lib. Mir. S. Dion. c. 10. Voyez ci-dessus pag. 215.

Diplom. p. 521.

Doublet p. 810.

Preuves de Montmorency. p. 102.

Ibid. p. 119.

Depuis que j'ai rédigé ceci, M. Bonamy Historiographe de la ville de Paris, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, y a lu un Mémoire sur le même lieu *Tricinæ*, au-

Hist. de l'Acad. des Belles Lettres T. 18 p. 288.

quel j'ai cru devoir renvoyer pour le surplus. On y verra la défiance qu'il montre de certains titres & histoires, & à quoi il paroît réduire l'usage qu'on en peut faire en matiere d'érudition.

M. Lancelot avoit conjecturé que Raoul de Prêles a pu donner au voisinage de Saint Denis le nom de *Tricena*, comme éloigné de Paris de trente stades, de même que le nom de *Vicena* donné à Vincennes par les modernes viendroit des vingt stades de distance de la même ville. Outre que cette étymologie de Vincennes ne me paroît pas recevable, je croi pouvoir en proposer sur *Tricina* qui n'a aucun rapport aux stades. J'ai lu quelque part le mot *Tricinium*, employé pour désigner les trois *Sanctus* de la Messe ou du *Te Deum*, ou du Trisagion du Vendredi-Saint : je croi donc plus probable que le mot Tricines a quelque rapport avec les trois Saints Denis, Rustique & Eleuthere, patrons du pays, en l'honneur desquels on chantoit quelque chose en ce lieu.

CAVE ou la Cave, en latin *Cava* & *Cavia*, étoit au VIII siécle un hameau proche Saint Denis, *Vicina Cœnobii villa quâ Cava dicitur*. C'est sous l'Abbé Fardulfe qu'il en est parlé. Après quoi on lit sous Charles le Simple, que vers l'an 900 ceux de Saint Denis ne pouvant plus avoir du bois de Brie par eau, obtinrent de ce Prince *silvam quæ Cavia dicitur*, avec les maisons, vignes, prés, &c. C'est tout ce qu'on en sçait. Il n'y a plus en ce lieu aucunes maisons depuis long-tems, quoique le nom subsiste encore. Ce nom a un rapport visible avec celui de *Cavea* que M. de Valois & le Glossaire de Du Cange prouvent avoir signifié un lieu où l'on gardoit les bêtes féroces pour les combats.

Lib. 1 Mir. S. Dion. c. 26

Doublet p. 811.

Notit. Gall. p. 58.

HISTOIRE DU LANDIT,

De la Plaine de Saint-Denis, appellé primitivement L'INDICT, & ensuite le L'ENDIT.

L'Indict a été une Assemblée célebre qui se tenoit dans la plaine de Saint Denis chaque année au mois de Juin. Son nom latin *Indictum* a souffert deux altérations considérables dans notre langue. La premiere par le changement de la lettre I en la lettre A, lequel s'est fait par progrès, de même que dans celui d'*Inculisma* qui a été rendu par Ingoulesme, puis Engoulesme, & enfin Angoulême : c'est par les mêmes progrès que de *Lingones* on a fait Lingres, Lengres, & ensuite Langres. La seconde altération dans le mot *Indictum* consiste en ce qu'après avoir joint l'article au substantif, on a redoublé depuis cet article, en disant *le L'Indit*, au lieu de se contenter de dire L'Indit. C'est ce que l'usage a pareillement établi dans le mot *hierre* ou *ierre*, qui vient du latin *hedera*, & que nous exprimons au nominatif par ces mots, *Le Lierre.* Il n'est pas besoin de s'arrêter à refuter ceux qui ont cru que Landit venoit du latin *Annus dictus*, tels que Vaugelas & autres, desquels Sauval se raille avec grande raison, ni ceux non plus qui se sont imaginé que cette Assemblée pourroit avoir du rapport avec la Fête de S. Landry Evêque de Paris, qui tombe au 10 de Juin. On lit aussi que dès le tems de S. Louis cet établissement

fut quelquefois désigné en latin par le mot *Edictum*. Ce ne fut point au reste à Paris seulement que le mot latin *Indictum* fut usité pour signifier un lieu d'Assemblée. On voit qu'il l'étoit à Chartres dès le IX siécle. Il se trouve dans des chartes du douziéme, qui regardent les Abbayes de S. Nicolas d'Angers, de Corbie & de Fécan. On s'en servit aussi à Auxerre au XIII siécle pour désigner un concours qui s'y faisoit au faubourg à une fête locale du 1 Mai, où il y avoit un célebre marché. En un mot, ce nom a commencé vers l'an 1100 à être employé pour signifier un lieu & un jour choisi & indiqué soit par l'Evéque ou par le Prince, ou par les deux Puissances, pour que les peuples pussent s'y assembler, & faire des actes de religion ou de commerce, ou les deux ensemble.

Tab. S. Petri de Valle Carn.

Tab. S. Amator. Autiss.

A l'égard de l'*Indictum* du voisinage de Paris, laissant Gaguin avec quelques anciens Moines de S. Denis dans l'opinion que Dagobert en est l'instituteur, on a cru communément que c'est plutôt Charles le Chauve, lequel ayant fait venir d'Aix-la Chapelle des instrumens de la Passion de J. C. que Charlemagne y avoit fait déposer à son retour de la Terre-Sainte, (où cependant il n'a jamais été) les fit mettre à Saint Denis, & pour leur attirer plus de vénération, y établit un concours qui fut accompagné d'un Marché ou d'une Foire que l'on tenoit dans la plaine entre cette Abbaye & Montmartre.

Ce qui m'a déterminé à m'étendre sur cette matiere, est que l'on ne trouve que trop d'écrivains modernes qui se contentent de transcrire ce qu'ont dit avant eux des auteurs qui n'avoient pas pris la peine d'examiner les premiers monumens sur lesquels cette tradition est fondée.

On ne peut produire d'autre garant de ce fait que Guillaume de Nangis, auteur postérieur à S. Louis, & un manuscrit anonyme de l'Abbaye de S. Denis du XIII siécle. Les Chroniques de la même Abbaye écrites en françois, où ces choses sont rapportées, ne sont que du même tems. Mais ces Chroniques où l'origine de l'Indict se trouve détaillée d'une maniere plus étendue, sont plus propres à rendre les faits incroyables qu'à persuader qu'ils sont arrivés. Quant à cet article particulier de l'Indict & des Reliques qui sont dites y avoir donné occasion, les mêmes Chroniques ne sont que la traduction d'une mauvaise narration latine composée à Saint Denis vers l'an 1100, ou un peu après. Je lui donne cette antiquité, parce que le plus ancien manuscrit où elle se trouve & qui vient sûrement de l'Abbaye de Saint Denis, ne peut gueres avoir été écrit plus tard, suivant que le caractere le désigne. Il ne peut pas non plus avoir été composé beaucoup avant l'an 1090, puisqu'on y cite comme existante une Abbaye qui n'a été fondée que vers l'an 1060, & qu'un Evêque qui étoit encore plein de vie en 1067, y est regardé comme décédé depuis du tems. Mais il faut dire aussi que celui qui l'a fabriquée, & qui a voulu faire accroire que Charlemagne avoit d'abord fait l'établissement de l'Indict à Aix-la-Chapelle, du consentement d'un grand nombre d'Evêques & d'Abbés de la France, de l'Allemagne, d'Italie, & même d'Orient; n'a pas songé qu'il mettoit dans le nombre de ces Evêques, des Prélats qui étoient décédés plusieurs siécles avant cet Empereur, tels que S. Didier Evêque de Langres, S. Lezin Evêque d'Angers, Rigomer Evêque de Meaux, Lupian Abbé du Montjura, Théo-

Il est chez les Carmes Dechaux de Paris.

phile Patriarche d'Alexandrie, ou d'autres qui ne sont venus au monde que depuis la mort de Charlemagne, comme Jean d'Avranches; en quoi il a manifesté son ignorance grossiere.

La translation de cet Indict d'Aix-la-Chapelle à Saint Denis par Charles le Chauve, n'est pas mieux avérée que son établissement. Dans le tems que les Chroniques de S. Denis furent rédigées, c'est-à-dire plusieurs siécles après Charles le Chauve, on prétendoit que ce Prince ayant besoin d'argent pour se soutenir contre ses freres au commencement de son regne, demanda aux Religieux de Saint Denis la permission d'enlever de dessus l'Eglise la couverture d'argent qui y étoit, à l'endroit sous lequel on voyoit les tombeaux de S. Denis & de ses compagnons, promettant de la recouvrir plus magnifiquement : ce Roi, ajoutoit-on, quoique resté victorieux, ne put tenir sa parole, mais en récompense, dit-on, il fit apporter les Reliques d'Aix à Saint Denis, & y établit la Foire du mois de Juin. A cela on est obligé de répondre que l'existence de cette couverture exterieure de l'Eglise de S. Denis en argent est une supposition; l'auteur trompé a confondu quelque espece de couverture ornée par S. Eloy qui étoit immédiatement au-dessus des tombeaux des Saints, & il l'a prise pour celle du toit exterieur exposé à l'air : ceci marque en passant un Ecrivain très-mal instruit.

Il faut observer de plus qu[illegible] de cette importance fait d'Aix [illegible] n'auroit pas du s'exécuter sans [illegible] de quelque Diplome; & que [illegible] n'en a jamais produit qui y ait rap[illegible] contente de faire entendre par un[illegible] Louis le Gros datée de l'an 11[illegible]

a eu : on y a inféré que l'apport de la Couronne de N. S. & d'un clou de la Passion, avoient fait établir cet Indict, de l'autorité des Archevêques & Evêques, ce qui est visiblement relatif à l'Assemblée d'Aix-la-Chapelle, aussi fabuleuse que le voyage de Charlemagne à la Terre-Sainte. Mais on doute de la sincérité de ce Diplome rapporté par Doublet. D'ailleurs le transport ne peut être vrai quant à la Couronne d'épines, qui n'est en France que depuis le regne de S. Louis : Et si l'Abbaye de Saint Denis étoit dès le XII siécle dans le cas de percevoir quelque profit d'un Indict, selon que l'Abbé Suger l'insinue, il faut se souvenir qu'*Indictum* étoit un terme générique suivant le même Suger, qui a reconnu au moins deux Indicts de son tems. Mais ce qui est encore surprenant, c'est de voir que le transport de la Foire étant fait d'Aix-la-Chapelle en faveur du Monastere de S. Denis, ce Marché se trouva sur le fief de l'Evêque de Paris, & non sur le territoire de l'Abbaye, sur lequel il ne s'étendit que par la suite. Il faut donc en chercher une autre origine que celle que fournissent des Ecrivains aussi peu instruits dans l'histoire de l'Eglise de France, que l'ont été ceux que je viens d'indiquer.

Le débrouillement de cette origine dépend de la connoissance de tout ce qui s'est pratiqué dans cette même plaine, qui tira son nom du champ indiqué pour l'assemblée, *Campus indictus* ou *indicatus*. Les anciens manuscrits nous apprennent que l'Evêque de Paris se rendoit en ce lieu tous les ans avec le Chapitre de la Cathédrale, & que l'on y portoit le bois de la vraie Croix, conservée à N. D. depuis l'an 1109, appellé par quelques auteurs du XIII siécle la Croix d'Outremer : que par la suite

l'Université de Paris ayant pris une certaine forme, s'y rendit pareillement avec le Recteur, comme fit aussi le Parlement depuis qu'il fut devenu sédentaire à Paris. Sous Philippe le Bel.

La découverte de la Croix du tems de l'Impératrice Hélene, l'Exaltation de ce précieux Bois sous l'Empire d'Heraclius, avec la précaution que l'on eut de la diviser en plusieurs morceaux, afin de n'être pas exposé à la perdre en entier, sont des événemens qui furent connus de bonne heure dans l'occident: ce qui fit que depuis ce tems-là les Princes Chrétiens & les plus illustres Eglises desirerent avec ardeur d'en avoir quelques parcelles. On peut donc juger combien grande fut la joie des Parisiens, lorsqu'ils apprirent en l'an 1109 qu'une partie très-considérable de ce sacré bois arrivoit dans leur voisinage.

Ceux qui l'apporterent de Jerusalem étant revenus de la Palestine par la Grece, la Hongrie, l'Allemagne & la Champagne, qui étoit la route de ce tems-là, la déposerent durant l'été de cette même année, d'abord à Fontenet en Parisis, comme le marque l'ancienne relation, (lequel Fontenet est dit autrement Fontenet en France & Fontenet sous Louvre) & non à Fontenet sous Bagneux. C'est un fait que j'ai prouvé dans une dissertation expresse qui est imprimée. De-là quelques-uns du Clergé de Paris la transporterent dans un lieu du village de Saint Cloud appartenant à l'Evêque de Paris, pour y être gardée jusqu'au premier jour d'Août, auquel les Evêques de Meaux & de Senlis, villes auprès desquelles la relique avoit déja passé, devoient se trouver pour sa réception solemnelle dans la Cathédrale de Paris. Le chemin direct pour venir de Fontenet en Parisis à Saint Cloud fut de passer à côté de Saint Denis, Dissert. sur l'Hist. de Paris T. 3. 1743. chez Durand.

qui n'étoit alors qu'une bourgade resserrée proche l'Abbaye, ainsi qu'on a pu voir ci-dessus, & de traverser la plaine pour gagner le Bois de Rouvret, dit depuis de Boulogne; ce qu'on ne pouvoit faire sans passer sur la Terre du village de S. Marcel, laquelle s'étendoit alors jusqu'à Aubervilliers inclusivement, & que la Maison de Montmorenci tenoit en fief de l'Evêque de Paris, comme il est prouvé plus haut. Pag. 216. Je laisse donc à penser si l'on put arrêter la curiosité ou la dévotion du peuple de Paris & du voisinage, & l'empêcher d'accourir au passage de cette prétieuse Relique par la plaine.

Depuis la réception solemnelle faite le Dimanche premier jour d'Août 1109 dans la Cathédrale de Paris, l'Evêque & le Clergé qui se prêtoient volontiers à la dévotion des peuples, consentirent à l'établissement d'un Indict dans la campagne, pour satisfaire la piété des Fideles des lieux circonvoisins, qui souhaitoient voir le bois de la vraie Croix & lui rendre leur vénération. Il faut observer qu'il n'y avoit point alors dans Paris d'Eglise ni de place assez vaste pour contenir la multitude. La Cathédrale que l'Evêque Maurice de Sulli fit abattre cinquante ans après, n'avoit pas la moitié de l'étendue de celle d'aujourd'hui, & les dehors de Paris les plus proches étoient remplis de marais, buissons, bocages, ou vignes, où l'on n'auroit pu rendre visible de bien loin la relique, quoiqu'élevée. Le lieu indiqué fut donc la Plaine située entre la Chapelle, Aubervilliers & Saint Denis, précisément sur la Terre dont l'Evêque étoit Seigneur suzerain : car alors le territoire de l'Abbaye finissoit de ce côté-là à une Eglise de S. Quentin qui étoit dans la campagne, assez près du lieu où sont bâtis aujourd'hui les murs

de la ville de Saint Denis du côté de Paris. Ces dernieres circonſtances ſont de l'aveu même de ceux qui ont eu ſoin de la confection d'une charte attribuée à S. Landry Evêque de Paris, dont le fond peut être vrai en ce qu'il contient de ſemblable à celle du Roy Clovis II, mais qui a été interpolée dans le reſte.

Voici maintenant ce que les anciens Pontificaux de l'Egliſe de Paris nous apprennent avoir été pratiqué, & qui favoriſe l'origine que je donne au Landit. Le jour qui fut choiſi fut le ſecond mercredi du mois de Juin, parce qu'on étoit encore à Paris dans l'ancien uſage de célébrer le jeûne des Quatre-tems de l'été dans la ſeconde ſemaine de ce mois, & non la ſemaine de la Pentecôte, comme on a fait depuis. Ce choix inſinue que la Proceſſion que l'on faiſoit dans un lieu ſi éloigné, & ſans être découragé par les chaleurs de la ſaiſon, étoit regardée comme une Proceſſion de pénitence. Mais le Clergé de Paris dans ces anciens tems étoit accoutumé à de ſemblables ſtations de piété, puiſqu'on le voyoit venir à Montmartre, & même juſqu'à Saint Pierre des Foſſez (dit depuis Saint Maur) dans des jours de Carême & à jeun. Au reſte les Pontificaux ne ſpécifient point l'heure à laquelle on partoit pour l'Indict : ce pouvoit être à ſix ou ſept heures du matin. *Pontif. Eccl. Pariſ. in Bibl. Regia & alibi.*

Au ſortir de la Cathédrale on paſſoit au Cimetiere de Champeaux, dit depuis des Innocens. Après une pauſe faite en ce lieu, & employée à quelques prieres pour les morts, l'Evêque commençoit la récitation du Pſeautier qui étoit continuée juſqu'au lieu indiqué *uſque ad Indictum*. Là après une Antienne de la Croix, l'Evêque ou une autre perſonne en ſon nom, étant au haut d'une tribune dreſ-

sée exprès ; faisoit un sermon au peuple : après quoi le même Prélat aidé de l'Archidiacre donnoit du haut de ce même lieu la bénédiction à toute la multitude avec la Croix apportée de Paris, se tournant d'abord à l'orient d'où cette Relique est venue, puis au midi vers Paris, ensuite au couchant, & enfin au septentrion du côté de Saint-Denis. Par la suite on y apporta aussi de Notre-Dame d'autres Reliques, comme le bras de S. Simeon. Après la bénédiction, le Clergé s'en retournoit avec l'Evêque, continuant le reste du Pseautier. Outre les Pontificaux de Paris qui entrent dans ce détail, la Procession de l'Indict est marquée comme déja d'usage dans une charte de Barthelemi Doyen de Paris de l'an 1146 : il y est spécifié qu'à cette Station de l'Indict aussi-bien qu'à celle de S. Pierre des Fossez qui étoit fort pénible par sa longueur, on distribuoit à chacun du Clergé douze deniers par forme de charité, *Charitas duodecim denariorum.*

Hist. S. Mart. à Camp. pag. 427.

Tels ont été les commencemens de ce qu'on a appellé l'Indict & depuis le Landit. Un concours de pieté à un endroit indiqué dans la campagne. Mais l'aridité du lieu où il n'y a ni fontaine ni ruisseau y ayant fait apporter les besoins de la vie, il s'y forma peu-à-peu une Foire : & lorsqu'elle fut établie on la continua plusieurs jours : de-là la levée de quelque tributs par ceux qui y avoient droit, & depuis certains traitez entre les Parties interessées. C'étoit ainsi qu'avoient dégeneré tous les concours faits autrefois aux tombeaux de quelques Saints. De simples pelerinages faits aux Reliques, ils devinrent des marchez, & parce que c'étoit ordinairement dans des jours fêtez sur les lieux, on les appella en latin *Feriæ*; ce qui forma le

nom de Foire. Si quelqu'un pouvoit douter de ce principe admis avec tant de fondement par M. du Cange en son Glossaire, il n'auroit qu'à faire attention à ce qui s'est passé de nos jours à l'Abbaye de Saint-Victor de Paris par rapport à S. Clair, & avec quelle rapidité il s'y est établi une Foire dans tous les chemins qui y aboutissent.

La métamorphose arrivée au champ de l'Indict n'empêcha pas l'Eglise de Paris de continuer d'y venir avec la vraye Croix, ni l'Evêque d'y prêcher & d'y bénir le peuple avec la Relique de la vraye Croix vers les quatre parties du monde. On lit dans les Registres du Parlement au 8 Juin 1429, que l'Evêque & le Chapitre de Paris allerent à la bénédiction de Lendit suivant la coûtume. Les Evêques y exercerent même quelquefois d'autres fonctions Episcopales lorsqu'ils en étoient requis. J'ai lû dans un Registre de l'an 1482 au 16 Juin, que pendant que l'Evêque Louis de Beaumont de la Forest étoit en ce champ de l'Indict, *Domino Episcopo existente in campo nundinæ Indicti*, on lui avoit présenté Philippe de Corbie nommé à la Cure d'Atteinville par le Prieur de S. Martin des Champs, & qu'à l'instant il lui avoit conferé ce bénéfice. Le même Evêque avoit permis en 1474 qu'on dît la Messe dans le champ de l'Indict sur un autel portatif: & comme c'étoit sur le territoire du Curé de Saint-Marcel-lez-Saint-Denis, qui n'a jamais dépendu de l'Abbaye pour le spirituel, on reconnut que son consentement étoit nécessaire. Il n'y avoit pas jusqu'à l'Eglise de Notre-Dame de Paris où le temps de l'Indict ne fût regardé comme un temps particulier & de dévotion extraordinaire. Un reglément contenu dans un manuscrit du XIV siécle

Reg. Ep. Par.

Ibid. 4 Jun.

Reg. Ep. 1467.

porte que pendant les neuf jours (que duroit l'Indict depuis qu'il fut établi en véritable Foire) les peuples pouvoient venir satisfaire leur devotion aux Reliques de la Cathédrale, qui restoient exposées : *in Indicto per novem dies continuos.*

Necrol. Eccl. Paris. Bibl. Reg. ad calcem.

Les Religieux de Saint-Denis beaucoup plus voisins du champ de l'Indict que n'est l'Eglise de Notre-Dame, & sur la terre desquels la Foire avoit commencé à s'étendre, travaillerent aussi à attirer chez eux en plus grand nombre qu'auparavant les pelerins & les marchands par le moyen de l'exposition de quelques nouvelles Reliques. Ils avoient obtenu en l'an 1205 du Roy Philippe-Auguste au rapport de Rigord une partie de la Croix de N. S. plus considérable que n'étoit celle de l'Eglise de Paris, avec d'autres Reliques tirées l'année précédente de la Chapelle de Bucoleon de Constantinople lorsque Baudouin I prit cette ville. L'Historien ajoute que les Religieux vinrent jusqu'au lieu appellé *Indictum* au-devant de leur Abbé Henri qui les apportoit de Paris. Cet Abbé les avoit reçûes le 7 Juin.

Duchêne T. V.

Ce que j'ai dit jusqu'ici, me paroît suffisant pour détruire le préjugé de ceux qui pourroient s'être imaginé, que c'est la Foire du Landit qui auroit inspiré à l'Eglise de Paris l'usage d'aller processionnellement dans le lieu où elle se tenoit, pour y donner la bénédiction, au lieu que c'est tout le contraire; car c'est parce que cette Eglise y alloit en procession pour faire voir la vraye Croix à une multitude infinie de peuple accourue de tous côtés, qu'insensiblement il s'y forma un marché qui devint des plus célébres du Royaume; mais comme nonobstant l'établissement fortuit de cette Foire sujette aux tumultes, le Clergé ne discontinua point d'y aller le jour

jour qu'elle commençoit, ceux qui n'en avoient pas sçû l'origine prenant le change, crurent que la Foire étoit plus ancienne que la Procession, parce qu'on les berçoit de l'apport des Reliques de la Passion de Jerusalem à Aix-la-Chapelle, & de cette Ville à Saint-Denis dès le IX siécle, tous faits qui ne sont établis que sur de fausses pieces, & qui sont bien éloignez d'avoir une authenticité semblable à celles qui prouvent le transport de la vraye Croix de Jerusalem à Paris fait l'an 1109. Observons enfin que le jour & l'heure où se faisoit cette Procession avec port de la vraye Croix, sont un vestige de l'ordre des temps suivant lequel les choses ont été établies. La Foire ne pouvoit pas commencer que la Procession n'eût été faite le matin. Ce jour-là regloit le temps de l'ouverture, & cela parce que c'étoit cette Procession même, qui à cause des Reliques précieuses qu'on y portoit, & avec lesquelles on bénissoit la multitude, avoit donné naissance au concours innombrable.

Comme une partie des Marchands, & de ceux même de Paris forcez par l'affluence des étrangers avoient établi leurs loges sur le territoire du Monastere, de-là vinrent les premieres contestations. Les Religieux parvenus par ce moyen à pouvoir tirer quelque droit de cette Foire, trouverent mauvais que l'Evêque de Paris, qui étoit alors Pierre de Nemours voulût la restraindre à trois jours; ils demanderent qu'elle durât autant que leurs autres grandes Foires: l'Evêque y consentit en 1212, parce que le Roi à qui il s'en étoit rapporté le jugea ainsi, & même il s'engagea pour lui & pour ses successeurs à n'y plus former d'opposition: ce qui fit que les Moines lui compterent une somme de quarante livres

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. pag. 295 & seq.

parisis, qui reviendroit aujourd'hui à celle de sept à huit cent livres. Le Conseil de Philippe-Auguste regla pareillement jusqu'à quel point les Marchands de Paris seroient la soumission aux Religieux pour assurer leurs loges lorsqu'ils voudroient les prendre sur leur terrain, & les conditions de ce loyer, mais aussi il y fut arrêté que s'ils faisoient les difficiles, ces Marchands pourroient se passer d'eux, & mettre leurs tentes où ils voudroient.

Pendant que S. Louis étoit allé pour la premiere fois à la Guerre Sainte, il s'étoit levé une difficulté entre le Roy-même & les Réligieux de ce Monastere : tellement qu'il fut besoin d'en venir à une Enquête en conséquence de laquelle il fut publié un Reglement. Sept ou huit ans après le différend ayant été renouvellé, l'Abbé & le Couvent demanderent qu'il fût fait un *Recordé* de ce Reglément qu'ils regardoient comme leur étant favorable. Renaud de Corbeil Evêque de Paris fut choisi avec deux de ses Archidiacres, & outre ceux-là Eudes de Lorris Prevôt de Lorris, & Etienne de Montfort Doyen de Saint-Agnan d'Orleans pour faire cette Déclaration. Ces Commissaires prononcerent le samedi avant la Saint-Barnabé 1258 que les Moines de Saint Denis devoient avoir après la Bénédiction donnée au commencement de la Foire deux samedis, c'est-à-dire des profits durant deux samedis, dont le dernier pouvoit s'étendre jusqu'au jour de S. Jean, si le 24 Juin tomboit un samedi, mais dès le soir de ce samedi échû le 24 Juin les Marchands devoient se retirer & ne plus revenir dans les loges. On apprend par les Chartes de 1212 citez cy-dessus, & par d'autres enseignemens de l'an 1215, que ces loges étoient construites non seule-

Trésor des Chartes.

ment dans les champs du côté de la riviere, mais aussi sur le bord du chemin, & que c'étoit dès le premier jour de Mai que les Marchands de Paris venoient les retenir & les marquer. Un Poëte françois dont j'ai donné à la fin de la seconde Partie de l'Histoire de Paris, un détail des rues de la même Ville mis en Vers, environ les années 1290 ou 1300, insera dans son Recueil celle qui suit sur le Lendit, par rapport à la disposition des loges de diverses Professions.

Cy commence le Dit du Lendit rimé.

EN l'onneur de la Marcheandie
M'est pris talent que je vous die.
Se il vous plaist un nouvel Dit.
Bonne gent, ce est du Lendit,
La plus roial Foire du monde,
Si con Diex la fait à la ronde,
Por qui gi ai m'entention. *a*

Premerain *b* la Pourcession
De Nostre Dame de Paris
Y vient, que Dieu gart de peris
Tous les bons Marcheans qui y sont
Qui les grans richesses y ont
Que Diex les puit tous avancier:
L'Evesque ou le Penancier *c*
Leur fait de Dieu beneïson *d*
Du digne bras S. Semion *e*
Devant apres ne doit nus *f* vendre.

a mon intion.
b Premierement.
c Penitencier.
d Ben diction.
e S. Simeon.
f aucun.

Or vous voudre ge faire entendre
La fernaifie qui me vint,
Quant à rimoiez me convint:

g du côté de Paris.

Au bout par deffi g Regratiers
Trouvé, Barbiers & Cervoifiers, h
Taverniers & puis Tapiciers:
Affez près d'eux font li Merciers.
A la cofte du Grand-chemin
Eft la Foire du parchemin;
Et apres trové li pourpoint i
Dont maint homme eft veftu a point;
Et puis la Grant-Peleterie.

h vendeurs de bierre.

i vendeurs d'habits.

Il y a ici un vers oublié dans le manuscrit.

La tiretaine dont fimple gent
Sont reveftu de pou d'argent:
Les Lingieres ne font pas toutes.
Je m'en retourné par les coftes;
Puis m'en réving en une plaine
La où l'en vent cuirs cruz & laine:
Puis adreffai au bout arier
La où je commencai premier
Par devers la Croix du Lendit
Pour miex aconfevoir mon Dit;
M'en ving par la Feronnerie
Apres trouvé la Batterie *,
Cordouanier & Bourrelier,
Sellier & Frennier ** & Cordier;
Chanve, file & k cordouan.
Affez y ot paine & ahan.

C'étoit une Croix de pierre.

* Chaudronniers.

** Eperonniers.

k Cuirs.

Marchans qui là sont assamblez
Faus, apres fausilles à blez
Si y trouvé on qui les set querre,
Queuz *l* d'Ardenne & d'Engleterre; *l* pierres à éguiser.
Haches, coignées & tarieres,
Trenchans de plusieurs manieres,
Mortelier *m* bancier trouvai, *m* espece de fondeur.
Taneur, megeis de bon conroi *n*, *n* passeurs de peaux fines
Chausier, huchier *o* & changeour *o* faiseurs de coffres
Qui ne sont mie le menour *p*, *p* qui ne sont pas les moindres
Il se sont logié bel & gent. *q* *q* bien & agreablement
Apres sont li joüel d'argent *r* *r* bijoux..
Qui sont ouvré d'orfaverie:
Ce me semble grand desverie *s* *s* sujet de facherie.
Je n'i vi que trois Espisiers
Et si le me convient noncier.

Puis m'en vins en une ruelle
Etroite, ou l'en vent la telle
Yceuls doi-je bien anoncier
Et apres le Chanevacier *t* *t* vendeur de toile de chanvre
Aincois, que je soie a repos
Platiaus *u*, escueles & pos *u* plats
Trouvé, qui sont ouvre d'estain.
Or dirai du mestier hautain
Qu'a ma matere miex apere *x* *x* convienne
C'est cis qui tous les autres pere *y* *y* celui qui surpasse
Ce sont li Drapier que Dieu gart
Pour biaus dras l'allions regart.
Diex gart ceux qui les sevent faire
Des Marcheans de bon afaire *z* *z* d'importance

Doit-on parler en tous bons lieus.
Por ce que je ne soie osseus
Voudrai nommer selon mon sens
Toutes les villes par assens *a*
Dont la foire est maintenue. *b*
Premier est Paris amentue *c*
Qui est du monde la meillour
Si li doit-on porter hounour
Tous biens en viennent, dras & vins;
Apres parlerai de Provins
Vous sçavez bien comment qu'il siet
Que c'est l'une des dix-sept :
Apres, Rouen en Normendie
Or oez *d* que je vous en die;
En mon dit vous amenteuvrai *e*
Gant & Ypre & puis Douay,
Et Maaline & Broiselles *f*
Je les doi bien nommer con celles
Qui plus belles sont a voir;
Ce vous fai-je bien assavoir :
Cambrai cité, & Moncornet,
Maubeuge; & Anes i met,
Nogent-le-Retro & Dinem,
Manneval, Torot & Caën,
Louviers, & Breteul, & Vernon,
Chartes, Biauvais cité de nom
Evreus, & Amiens noble halle,
Et Troie, & Sens, & Aubemalle, *g*
Endeli, Doullens, saint Lubin
Selon con dit en Constantin;

a ordre
b fréquentée
c mentionné
d or écoutez
e je vous ferai mention
f Bruxelles
g Aumalle

Et Montereul desus la mer,
Et saint Cointin *h*, & saint Omer, — *h* S. Quentin
Abeville, & Tenremonde,
Chaalons ou moult de pueple abonde,
Bons Marcheans & plain d'engien *i*, — *i* industrieux
Di estre après & puis Enguien,
Louvain, Popelines *k* trouvai, — *k* Poperingue près d'Ypres
Valenciennes & puis Tournai,
Torigni, & puis Darnestal,
Et après trouvai Boneval,
Nogent-le-Roy, & Chastiaudun,
Mausumier metrai en quemun *l*, — *l* en general, mais le mot dont il s'agit est inconnu
Aubenton y doit estre bel
Et le temple de Mondoublel,
Corbie, Courterai & Erre *m*, — *m* Aire
Baieus, Chambel; m'i faut atraire *n* — *n* il m'y faut ajouter
Hal & Grant-mont tret *o* en Brebant, — *o* droit
Coutras, & gent plein de brans *p*: — *p* d'épées, sabres
Villevort ne veul pas lessier;
Pavilli, ne Moutier-Villier,
Monsiaus y mellrai, & Blangi,
Lille en Flandres, Cressi & Hui
Et Arras Cité, & Vervin
Partant en farez le couvin *q*: — *q* tous ceux qui s'y assemblent
Estampes metrai en commun
Et le Chastiau de Melleun,
Saint-Denis ou je fui tout aise,
Nommerai & après Pont-aise,
Gamaches, Bailleul & en Sene.
Por ce que je ne mes-asene *r* — *r* je ne manque à rien
N'oubli pas Miaus ne Laigny,

Ne Chastiau-Landon quant y fuy
Au Lendit; merci Jhesu-Christ
Je les mis tous en mon escrit.

Si n'oubli pas, comment qu'il aille,
Ceux qui amainent la bestaille,
Vaches, bueus, brebis & porciaus,
Et ceux qui vendent les chevaus,
Ronsins, palefrois & destrier,
Les meilleurs que l'en puet trover;
Jumens, poulains & palefrois
Tels comme por Contes & pour Roys.
Jhesus qui est souverain Diex
Leur sauve a tretous leur chatiex *(a leurs biens)*
Et leur doint grace de gaagnier.
Quan quil est de bon por mengier *(tout ce qui est bon à manger)*
Et bon vin, tout vient au Lendit
Il me semble que j'ai voir dit. *(j'ai dit vrai)*

L'acquisition que l'Abbaye de Saint-Denis fit en 1294 de la Terre & Seigneurie de S. Marcel pour d'autres biens qu'elle ceda comme j'ai dit à Matthieu de Montmorenci, amena par la suite dans cette Foire des changemens considérables par les contestations qu'elle fit naître. Comme ces changemens ne peuvent être amplement expliquez qu'à l'aide des Regiftres du Parlement, n'en ayant eu jusqu'ici que des Extraits, je ne puis gueres m'étendre sur ce sujet, par lequel je souhaiterois finir ce qui regarde l'Evêque & l'Eglise de Paris dans cette présente Histoire du Lendit. Ce que je puis dire en attendant de plus amples instructions, est que l'Eglise de Saint-Denis après avoir reçu avec honneur

Voyez cy-dessus p. 217.

au champ du Lendit les Evêques de Paris, suscita tant de difficultez, que les Prelats aimerent mieux consentir de ne plus y paroître en aucune maniere, pourvu que les Abbez de Saint-Denis n'y vinssent pas non plus.

Voici donc ce qui d'abord fut pratiqué au commencement du XIV siécle depuis que les Religieux furent devenus maîtres du terrain. Un d'entre eux qui possedoit l'office de Prevôt-Portier, en sa qualité de Garde & Prevôt des Foires du Lendit & autres de Saint-Denis, venoit avec ses Officiers pareillement armez au-devant de l'Evêque & du Chapitre de Paris le premier jour de la Foire, auquel le Clergé s'y rendoit avec la vraye Croix suivant l'ancienne coûtume; & après la cérémonie ce Prevôt les reconduisoit de même depuis la Place du Lendit jusqu'à un lieu qu'on appelloit la Pointe-Lisiard (a), qui étoit à l'endroit où la jonction de deux chemins formoit une pointe au-dessous de Montmartre & de Clignencourt. Le Procureur-Général au commencement du regne de Philippe de Valois intenta procès aux Religieux, disant que la connoissance du port d'armes, & le port d'icelles par tout le Royaume, & en particulier dans la Prevôté & Vicomté de Paris & Banlieue de Saint-Denis appartenoit au Roi seul. Les Religieux soutinrent qu'en vertu du Privilege à eux accordé, ce port d'armes leur appartenoit sur-tout dans la Banlieue de Saint-Denis; & que leur Prevôt-Portier en avoit toujours ainsi usé. En conséquence il intervint un Arrêt du Parlement qui le maintint dans ce droit. La date est du 9 Avril 1334.

Doublet p. 957.

(a) Il y a eu un Evêque de Paris du nom d'*Elisiardus*. Il vivoit en 987.

A mesure que la Foire du Lendit devint célébre & nombreuse, les voleurs s'y insinuerent : & c'est la raison pour laquelle il fut encore plus nécessaire qu'il y eut des gens armez. Nous apprenons par des Lettres du Roi Jean qu'il y en avoit de la part des Religieux de Saint-Denis comme de la part de ce Prince. Ils lui exposérent le 6 Juin 1354 qu'ils avoient constitué Garnier Allegrin son Sergent d'armes pour Chevalier du Guet au premier Lendit, lequel Chevalier étoit chargé d'arrêter avec ses gens armez tous les malfaiteurs qu'il pourroit : mais comme il n'auroit pû y réüssir, si les Sergens du Roi avec leurs troupes ne l'eussent laissé aller tant sur le terrein des Religieux que sur la chaussée du Roi ou chemin Royal qui est enclavée dans leur jurisdiction, parce que les mêmes Sergens Royaux tâchoient d'arrêter ceux du Guet de Saint-Denis s'il leur arrivoit de passer au-delà de la Croix du Lendit & d'un carrefour qui en est voisin situé sur le chemin de Montmartre, quoique la jurisdiction du Monastere s'étende plus loin ; ils représenterent que cela étoit cause que durant les débats entre ces deux sortes de Sergens plusieurs voleurs & malfaiteurs se sauvoient. C'est pourquoi le Roi Jean par ses Lettres données à la Noble-Maison de Saint-Ouen, permit à son Sergent d'armes choisi par l'Abbaye, de pouvoir se transporter en toute sûreté avec ses gens dans tout le terrritoire de la jurisdiction des Religieux, sans craindre d'être troublé à moins qu'il ne prévariquât. Doublet rapporte immédiatement après une Déclaration du Roi Jean du dix Juin suivant, par laquelle ce Prince reconnoît, que les Religieux lui ont accordé de lever un droit tant dans la Ville de Saint-Denis qu'au Lendit.

Ex MSS. Duchêne Bibl. Reg. cod. 9612 A.B.M.

Doublet p. 988.

Quelques procédures posterieures de 90 ans, c'est-à-dire d'environ l'an 1444, lorsque Denis du Moulin étoit Evêque de Paris, & Philippe de Gamache Abbé de Saint Denis, nous font connoître que dans l'intervalle précédent il y avoit eu des prétentions formées de la part des Religieux au sujet de la bénédiction du Lendit, dont apparemment ils avoient perdu de vue l'origine, ou qu'ils feignoient de ne pas connoître. L'Abbé prétendit avoir droit de la donner. Je ne puis dire si c'étoit conjointement avec l'Evêque de Paris, ou à son exclusion, parce que je n'ai point vu les Grands Extraits des Registres du Parlement. Ce différend obligea d'examiner si cet Abbé avoit le pouvoir de donner la bénédiction hors de son Eglise. L'Enquête auroit été une piéce curieuse à lire : mais je ne puis assurer s'il y en eut une. Je sçai seulement qu'alors il fut dit dans un plaidoyer, que l'Abbé de Saint Denis étoit tenu de venir au devant de la Procession de Notre-Dame, & qu'à cause des difficultés qui se trouverent à pouvoir accorder les prétentions de l'Evêque avec celles de l'Abbé, il fut d'abord ordonné en Parlement que ni l'un ni l'autre n'iroit plus au Lendit. Cependant on verra par la suite que l'Evêque ne cessa pas de s'y transporter. Il est même certain par des procédures de l'an 1446, que l'Evêque Denis du Moulin nommé ci-dessus, alla une fois jusqu'aux portes du Château de Saint Denis pour entrer dedans parce que les Marchands s'y étoient retirés, & y faire la cérémonie de la bénédiction, prétendant pouvoir se transporter en tout lieu où la Foire seroit transférée : mais la porte lui ayant été fermée, il fut obligé de se borner pour sa bénédiction à

Reg. Parl. 24 & 25 Maii 1445.

Tab. Ep. Paris. in Spir. s.

la partie des Marchands qui étoient à Saint Marcel sur son territoire. Une autrefois l'Evêque ayant commis un Chanoine nommé Jean de l'Olive, pour faire cette bénédiction, & lui ayant transmis son autorité, les Religieux mirent dans leur procédure que sa bénédiction ne valoit rien, parce qu'il étoit simple Prêtre. C'est ainsi que fut combattu l'usage où étoit la Cathédrale de Paris d'aller avec l'Evêque au champ du Lendit, dont la plus grande partie avoit été originairement sur un terrain relevant de l'Evêché. J'ai entrevu par le moyen d'un fragment de Regiſtre du Par-
Ibid. lement de l'an 1483, que les Religieux de Saint Denis avoient allegué pour une des fortes raisons en leur faveur, que le Lendit avoit été établi pour l'augmentation de l'Eglise de l'Abbaye, & que pour preuve de cela, lorsqu'il fut besoin de le transférer pour une fois seulement, sçavoir en 1418 à cause des guerres des Anglois, ce ne fut point à Paris qu'il le fut, mais dans la ville de Saint Denis; comme s'il y avoit apparence que l'Evêque & le Chapitre d'une Cathédrale telle que celle de Paris eussent voulu prendre la peine durant tant de siécles de faire chaque année trois à quatre lieues à pied pour attirer des aumônes à une Abbaye qui se disoit exempte au-delà de ce que portoit le diplome du Roi Clovis II, prétention qui avoit excité dans les tems antérieurs tant de différens procès.

Tant y a que l'Evêque de Paris n'avoit point cessé absolument pour cela de se transporter processionnellement au Landit, puis-
988. 955. que, comme j'ai dit ci-dessus, Louis de Beaumont y fit la cérémonie en 1482, qu'y étant il conféra une Cure de son Diocèse; & qu'on apprend par les comptes de la Chevecerie de Notre-Dame rendus au XVI siécle, que l'on

y mettoit toujours l'article suivant : *Item pour la bénédiction du Landit, si l'on y va, la somme de dix livres dix sols.* En effet on peut juger de la foiblesse des prétentions de l'Abbaye de Saint Denis par les écritures qu'elle produisit au XV siécle pour les soutenir, dans lesquelles il n'y avoit pas la moindre solidité, mais seulement un long exposé de fables de l'antiquité, jusqu'à y marquer que les Rois François leurs bienfacteurs venoient des Troyens, & toutes les conséquences de cette origine incertaine, où les yeux les plus perçans n'apperçurent jamais quel rapport ces choses pouvoient avoir avec le Landit. *Tab. Ep. Paris.* *Ex schedis significatis.*

L'Université de Paris étant établie en forme dans le XIII siécle, commença à prendre part en corps à la Foire du Landit, par rapport au parchemin qui étoit la seule matiere sur laquelle on écrivoit alors communément, & dont il se faisoit un débit considérable dans les Grandes Foires. Le Recteur alloit donc à cette Foire afin d'y choisir le parchemin nécessaire pour l'Université. Pasquier s'étoit imaginé dans ses Recherches qu'il y alloit donner la bénédiction, confondant sa fonction avec celle de l'Evêque. Du Boulay rapporte à l'an 1291 une défense qui fut faite aux Parcheminiers en général de se pourvoir de parchemin à la Foire du Landit le premier jour de sa tenue, avant que les Marchands du Roi, de l'Evêque de Paris, les maîtres & les écoliers eussent fait leurs provisions. Ceci marque clairement que l'Université se rendit dès-lors au moins en partie à la Foire du Lendit. Cette prise ou provision de parchemin pour l'Université excita un Procès cent ans après sous le regne de Charles VI : l'Extrait du Registre du Parlement marque seulement que ce ce Procès duroit encore en 1391. Ce doit *Lib. 9 c. 22.* *Hist. univ. T. 1. p. 198.*

être apparemment celui dont Du Boulay parle sans en fixer l'année, lorsqu'il dit que l'Abbé & le Couvent de Saint Denis intenterent autrefois procès à l'Université, prétendant que si elle ne venoit pas choisir & prendre son parchemin le premier jour de Landit, son droit étoit perdu cette année pour les autres jours. L'Université au contraire prétendit qu'elle pouvoit user de son privilége durant tout le cours du Landit.

Ce transport du Recteur au champ du Landit procura aux écoliers quelques jours de vacances, aussi-bien qu'à leurs maîtres. Tous voulurent accompagner le Chef de l'Université, ne croyant pas suffisant qu'il fût assisté de ses premiers Officiers. Le voyage se faisoit avec toute la pompe & la magnificence possibles. Tous les Régens & les Ecoliers se trouvoient à cheval dans la place de Sainte Geneviéve; de-là ils marchoient en ordre. C'étoit une espece d'imitation de la cavalcade qu'avoit fait autrefois à Rome dans le cirque la jeunesse Romaine en un certain jour de l'année, appellée *Ludus Romanus*. Cette longue & pompeuse cavalcade se terminoit rarement sans effusion de sang. Malgré la vigilance des maîtres, les Ecoliers, soit dans le repas, soit après avoir dîné, se querelloient & en venoient aux mains. De-là naissoient des embarras infinis. Menendus, Chanoine Régulier & Pénitencier de l'Abbaye de Saint Victor, demanda au Pénitencier d'Honorius III en 1218, s'il pouvoit absoudre les Ecoliers qui se battoient dans ces occasions. Le Pénitencier du Pape confirma sa prétention par une lettre qui fait mention du voyage des Ecoliers à Saint Denis & à d'autres Eglises, pourvu que ceux qui avoient frappé fissent leur demeure à Paris; car il faut sçavoir que le

Memoire de l'Abbé de Ste-Genev.

Il en est parlé ci-dessus Partie 2 p. 550.

voyage ne se terminoit pas au champ de l'Indict ou du Landit. On alla par la suite jusqu'à Saint Denis où les Ecoliers étoient attirés par les Reliques qu'on leur faisoit voir, & les maîtres par un rafraîchissement que les Religieux leur donnoient, ainsi que l'on apprend par un acte du mois de Juin 1521, où il est dit que le Recteur ayant exposé le sujet de sa venue, les maîtres qui l'accompagnoient trouverent fort étrange, que contre la coutume on n'eût point montré les Reliques ni présenté le vin.

Outre les querelles & contestations dont je viens de parler, le Landit étoit encore sujet à d'autres inconvéniens. Comme il arrivoit dans un tems fort chaud, l'ardeur de la saison & la fatigue rendoient les écoliers malades, surtout les petits. L'excès dans le boire & dans le manger pouvoit aussi y contribuer. Plusieurs vagabons, gens de néant & domestiques se joignoient au cortege de l'Université : ce qui causoit beaucoup de confusion & de trouble. Les filles & femmes en habit de garçons s'y méloient aussi. Pour y apporter remede, le Procureur Général porta ses plaintes le 31 Mai 1550. En conséquence, Jerôme Garnier Recteur, pour empêcher la multitude des Régens qui vouloient l'accompagner, pria le Parlement d'ordonner aux Procureurs des quatre Nations d'aller avec lui, & de lui donner le nom de ceux qu'ils voudroient mener avec eux : Sur quoi la Cour fixa au nombre de douze ceux de chaque Nation soit Régens soit écoliers, qui pourroient y aller avec leurs Procureurs, enjoignant de n'y porter aucuns bâtons ni aucunes armes. Cette Ordonnance est du 7 Juin. Dans le Registre de l'an 1554 il est marqué que le Procureur Général s'étant plaint une seconde fois de la grande

licence donnée aux écoliers par les maîtres des Colléges, sous prétexte de les mener au Landit, en sorte qu'ils faisoient de nombreuses assemblées avec armes, & commettoient des excès infinis, la Cour fit défenses à ces maîtres de le permettre désormais à peine de prison, & d'en répondre. Elle voulut aussi que si quelques-uns étoient désobéissans, ils fussent dénoncés à la Justice, & que l'Arrêt fût lu dans une Assemblée tenue exprès par le Recteur. Il paroît néantmoins qu'on eut bien de la peine à empêcher ces désordres; puisqu'en 1556 il fut besoin d'un Arrêt sur la requête du Procureur Général. Ce Magistrat représenta le 28 Mai qu'il étoit bien vrai que la Faculté des Arts avoit coutume d'aller à la Foire du Landit, pour raison du droit que le Recteur prétend sur le parchemin, & qu'alors les Bacheliers des Facultés supérieures & Maîtres-ès-Arts l'accompagnoient vêtus de leurs robes longues & chaperons; mais que depuis un tems on les y avoit vu aller en manteaux courts, chapeaux de couleurs, chausses chiquetées, épées & dagues; ensorte qu'à leur retour il y avoit eu des batteries, & même des meurtres. Sur cet exposé, la Cour en réïtéra les défenses à ces Bacheliers & Maîtres-ès-Arts, sous peine de la perte de leurs privileges, avec ordre d'y conduire le Recteur en toute modestie & gravité.

On apprend par un autre article du samedi 6 Juin suivant, que les Facultés supérieures obéïrent à cet Arrêt, aussi-bien que le Procureur de la Nation de Normandie: mais ceux de France, Picardie & Allemagne, au lieu de prendre le parti d'aller au Landit modestement avec le Recteur, aimerent mieux faire bande à part pour continuer les insolences accoutumées. C'est pourquoi le Parlement leur

défendit d'aller en particulier à ce Landit, sur peine de punition corporelle, & il enjoignit au Prevôt de Paris de les constituer prisonniers s'il les trouvoit dans ce dérangement.

Ces différentes troupes d'écoliers que quelques maîtres avoient assemblés, contre les défenses, furent nommées *Les petits Landits*. C'étoit autant de bataillons opposés au gros de l'Université qui composoit le Grand Landit. Il s'étoit quelquefois donné des escarmouches de part & d'autre qui avoient fait le sujet des dernieres plaintes.

Cette même année 1556 fut une époque triste pour les écoliers, puisqu'alors la Foire fut transférée pour toujours dans la ville de Saint Denis, soit parce qu'il étoit plus facile d'y avoir des vivres & d'y mettre les marchandises à couvert des injures du tems, soit parce que les loges construites d'une matiere fort fragile sur le grand chemin & dans la campagne étoient quelquefois renversées par les orages, exposées à être brûlées avec les marchandises, sans qu'on pût y remédier faute d'eau, sans parler des autres inconvéniens de la part des voleurs qui se sauvoient facilement de ce lieu situé en pleine campagne. Mais les Régens & les écoliers étant portés à la conservation des anciennes coutumes, se maintinrent encore dans l'usage de faire ailleurs les mêmes courses publiques sous l'ancien nom de Landit. De sorte que le 7 Juillet 1578 il y eut de nouvelles défenses expresses de la part du Parlement aux Régens de l'Université, de faire aucuns Landits, ni de mener leurs écoliers avec tambourins, armes & enseignes déployées, en quelque lieu que ce fût. Le tems de la Ligue qui survint, fit aussi appréhender les suites de ces attroupemens d'écoliers par ceux qui étoient attachés au Prin-

ce regnant. Cette derniere raison, avec celle de l'inutilité d'aller à Saint Denis faire le choix des parchemins depuis que le papier étoit devenu fort commun, contribuerent le plus à l'abolissement du Landit. Le nom ne fut point éteint pour cela : car on continua de qualifier du nom de Landit les présens que les écoliers faisoient à leurs Régens vers le commencement de Juin, par imitation de celui que les Marchands de parchemin avoient autrefois fait au Recteur, pour sa peine d'être venu visiter leurs marchandises. Quelques-uns assurent que la maniere d'offrir ces Landits, consistoit à présenter aux Maîtres dans un verre de crystal un citron où étoient fichés 6 ou 7 écus d'or. Mais cet honoraire fut encore retranché en 1700. Il ne reste donc plus de vestige du nom de Landit, que dans le congé que prend encore l'Université chaque année le lundi d'après la S. Barnabé, qui dans le langage vulgaire est appellé le Congé du Landit, & au sujet duquel il y a un Mandement du Recteur. Quelques-uns dans ces derniers tems se sont imaginés que le Landi avoit tiré son nom de ce Lundi, en changeant la lettre U en A, pour le distinguer de tous les autres lundis de l'année : mais ce que j'ai dit dès le commencement de cet écrit doit suffire pour les détromper, & leur apprendre la véritable origine de ce nom.

Dict. Trev. au mot Landi

J'aurois peut-être été en état de charger ce mémoire de plusieurs autres traits curieux concernant l'Université, s'il étoit resté d'anciens enseignemens dans les Archives de ce Corps célebre. Mais j'ai oüi dire, il y a bien trente ans, à feu M. Pourchot, alors Syndic, à qui je m'étois adressé pour avoir des éclaircissemens sur differentes matieres, que quelque tems après que Du Boulay eut fait

imprimer les six volumes de l'Histoire de cette Université, c'est-à dire vers l'an 1670, on jetta au feu tous les parchemins & papiers dont il s'étoit servi pour la composition de son ouvrage, comme devenus inutils.

Les Registres du Parlement, quoique conservés soigneusement jusqu'à nos jours, n'entrent pas dans un trop grand détail sur ce que cet auguste Tribunal alloit faire au Landit, lorsqu'il se fut mis dans l'usage de s'y transporter. On y trouve d'abord qu'en 1408 le Parlement y prenoit pour son Greffe tout le parchemin dont il avoit besoin. On y apperçoit ensuite depuis l'an 1415 jusqu'en 1523 au mois de Juin la permission que ces Magistrats accordoient aux Avocats & aux Procureurs d'aller à ce Landit : mais il n'est point dit ce que ces derniers y venoient faire. J'ai aussi trouvé depuis l'an 1533 jusqu'en 1553 des vacations prises par les Chambres exprès pour y aller. Quelquefois, comme en 1487, la Cour y députoit pour avoir des éclaircissemens sur differens litiges qui s'y formoient, entr'autres touchant les marques des Marchands, tant sur leurs loges où ils devoient désigner le pays d'où ils étoient, que sur les marchandises mêmes ; sur les prétentions du Prevôt des Marchands touchant l'étallonage avec les Sergens du Châtelet, avec les Fermiers du Roi, contre lesquels les Religieux de Saint Denis intenterent action. D'autrefois, comme en 1505, le même Parlement y envoya un Greffier, pour y faire observer des Edits sur les monnoies. J'ai aussi lu que le Châtelet veilloit sur la Police du Landit. Les Officiers s'y transporterent le 8 Juin 1491, jour de la bénédiction, & y firent le cry accoutumé pour la conservation des droits du Roi. Pendant dix-sept jours qu'il dura, dix Sergens du Prevôt

Reg. Paris 22 Febr.

Compt. du Dom. Sauv. T. 3. p. 498. 499.

de Paris y resterent pour faire la garde.

Mais je croi m'être assez étendu sur la part que les trois plus célebres Corps, la Cathédrale de Paris ; l'Université & le Parlement ont pris autrefois à l'Assemblée du Landit, tant qu'elle a continué à se tenir dans la campagne. Ceux qui seroient curieux de sçavoir comment on fait à présent l'ouverture de la même Foire depuis qu'elle se tient dans la Ville de Saint-Denis & que les trois corps n'y viennent plus, peuvent lire là-dessus Doublet pag. 1261 ou le P. Felibien Historien moderne de l'Abbaye. Cependant j'ai cru pouvoir y ajouter ces trois articles des Registres du Parlement du siécle dernier. Par le premier on apprend que cette Cour fit publier en 1667 que l'ouverture de la Foire du Landit en la Ville de Saint-Denis seroit faite le samedi 11 Juin par le Lieutenant Criminel au Châtelet : & comme les Religieux de l'Abbaye l'avoient fait faire par un Religieux dès le 8 du mois, la même Cour défendit d'y rien vendre avant ce samedi, avec ordre aux Officiers de venir dire leurs raisons. En 1668 le 6 Juin le Parlement défendit de tenir cette Foire à cause de la peste qui regnoit à Soissons : & le 6 Juin 1669 il réïtera cette défense à cause de la même maladie qui étoit à Amiens.

AUBERVILLIERS ET L'ISLE-SAINT-DENIS,

Demembrez de la Paroisse de S. Marcel de *Catolacum*.

AUBERT-VILLIERS

Dit autrement Notre-Dame des Vertus.

ON ne trouve rien de plus ancien qui fasse mention de ce village, que la charte de fondation du Prieuré de Saint-Martin-des-Champs qui est de l'an 1060. Entre les biens que le Roy Henri I fondateur destina à ce Monastere, ce Prince dit qu'il donna la Terre qu'il a dans le Village *Alberti-Villare*, & il se sert de ces termes : *In Villa quæ dicitur Alberti-Villare terram quam ibi habebam.* Deux Rois ont confirmé cette fondation : Louis VI en l'an 1111, qui met dans son Diplome, *Terram Hauberti-Villaris* : & Louis VII en 1137 *Terram Alberti-Villaris*. Et cela me paroît suffisant pour pouvoir dire que ce Village a commencé par la maison de campagne d'un nommé Albert ou Aubert ; mais comme ce nom a été fort commun, il n'est pas possible d'assûrer quel étoit cet Albert. Ce qui est sûr, est qu'il a dû vivre au plus tard au commencement du XI siécle, & avant le regne du Roy Henry. Neantmoins je ne dissimulerai point que dans le Diplome du Roy Louis le Gros de l'an 1124 concernant l'Abbaye de Saint-Denis il y a *Villa quæ vocatur Halbervillare*, en un seul mot.

Hist. S. Mart. pag. 5.

Ibid. p. 27.

Doubl. Hist. S. Denis p. 854.

Ce village est très-connu à Paris parce qu'il est pour ainsi dire au bout du fauxbourg de

S. Laurent, & qu'il confine au territoire de la Banlieue de Paris dans la Plaine de Saint-Denis. La froideur du terrain est cause qu'on n'y voit point de vignes, mais ce lieu est renommé par les legumes & les salades qui en ont pris le nom.

Dict. Trevoux au mot *Aubervilliers*

Un titre de l'Abbaye de Saint-Denis nous apprend qu'en l'an 1242 il n'y avoit à Aubervilliers qu'une simple Chapelle. Il y a grande apparence que c'étoit une succursale de Saint Marcel lez-Saint-Denis, puisque le Pouillé écrit vers le regne de Louis VIII, marque que c'étoit au Curé de cette Eglise à y pourvoir d'un Prêtre. Elle est & a toujours été sous l'invocation de S. Christophe. Ce qui a contribué le plus à la faire rebâtir & augmenter, est le concours à l'image miraculeuse de la Sainte Vierge qui commença vers l'an 1338. Le Roi Philippe de Valois y vint rendre ses vœux avec la Reine. Ce Prince y fit don de deux arpens de bois, & la Reine d'une piece de drap d'or. Le Duc d'Alençon & le Comte d'Estampes firent chacun présent d'une chasuble magnifique. L'Histoire de ces faits qui est en vers françois dans du Breul ajoute la punition du Marechal de Toulouse, qui passant sur la chaussée du Bourget s'étoit mocqué des pelerins qui accouroient à cette image, & le miracle sur le fils d'un Mercier, qui occasionna aux Merciers de Paris d'y établir une Confrairie. On peut le consulter pour le reste des miracles. Guillaume d'Etouteville Cardinal Légat en France étant à Paris le 22 May 1452 accorda à tous ceux qui visiteroient & feroient aumône à l'Eglise Paroissiale d'Aubervilliers du titre de S. Christophe au jour de la Fête de ce Saint, de la Dédicace, de la Nativité & Assomption de la Vierge, aussi-bien que le

Du Breul pag. 1042. Edit. 1639 & suiv.

second Mardi du mois de Mai, &c. cent jours d'Indulgences. La dévotion du second Mardi du mois de Mai est celle qui paroît avoir prévalu. C'est le jour qu'on y honore la Sainte Vierge sous le nom de Notre-Dame des Vertus, c'est-à-dire Notre-Dame des Miracles; car c'est ce qu'on entendoit au XIV siécle par le mot de Vertus. La Dédicace de cette Eglise est marquée au sixiéme ou huitiéme Dimanche d'après la Pentecôte; c'est apparemment celle dont il est fait mention dans les Lettres du Cardinal d'Estouteville. Il n'est pas vrai que ce soit en ce lieu que l'Ordre de l'Etoile établi par le Roy Jean devoit tenir les assemblées, & où chaque Chevalier devoit en mourant envoyer les marques de l'Ordre, quoique le Pere Heliot l'ait cru ainsi en son livre des Ordres Religieux. On verra à l'article de Saint-Oüen que c'étoit en ce village. Il y a des preuves que le Roy Louis XI logea à Aubervilliers au mois de Novembre 1474 ou Janvier 1476. Il reste à sçavoir s'il y vint par dévotion comme les pelerins de son Royaume. On lit touchant le Pere Jean Garnier sçavant Jesuite, qu'il venoit tous les ans à pied & à jeun en cette Eglise pour remercier Dieu de sa vocation à l'état Religieux. Madame Pollalion morte en 1657 venoit de Paris nuds-pieds en pelerinage à la même Eglise même l'hiver, pour demander à Dieu la santé du Roi & de la Famille Royale.

Alman. spirituel de Paris

Vie de Marie Lumague impr. 1744.

Comme la Fête de Saint-Jacques le Majeur concourt avec celle de Saint Christophe, quoique ce Saint Apôtre ne soit point mort en ce temps-là, on l'a depuis peu de temps associé au culte de Saint-Christophe dans cette Eglise avec la permission de l'Ordinaire. Mais n'étoit ce point plûtôt Saint Cucufas fameux Martyr d'Espagne, qu'il auroit fallu joindre

à Saint-Christophe? Car il y a toute apparence que c'est plûtôt de ce Saint que les Religieux de Saint-Denis qui en ont le corps depuis le IX siécle & qui sont Seigneurs en partie d'Aubervilliers, auront donné des Reliques pour la premiere Dédicace, que non pas de Saint Christophe. Mais S. Christophe ayant eu de tout temps sa Fête le 25 Juillet, jour auquel avoit été faite par la suite la Translation du corps de S. Cucufas, il a pû arriver que celui de ces deux Martyrs le plus anciennement connu en France l'aura emporté pour la dénomination de la Fête.

Dubreul p. 948. Dubreul raconte qu'en l'an 1529 avant Pâques toutes les Paroisses de Paris s'assemblerent en l'Eglise Cathédrale, & que de-là elles allerent en Procession à N. D. des vertus. Cette Procession se faisoit pour s'opposer aux progrez des nouveaux hérétiques. Il ajoute qu'on y porta tant de torches & de flambeaux, que ceux qui étoient dans des lieux élevés vers Montlhery crurent que le feu étoit à Paris.

Entre les anciennes épitaphes de cette Eglise, celle qui m'a paru la plus remarquable est de Pierre de Montholon Chanoine de Laon Docteur & Professeur en Sorbonne, fils du Garde des Sceaux François de Montholon premier du nom. Il s'étoit retiré à Aubervilliers pour se garentir de la peste qui ravageoit Paris en 1596, mais il ne laissa pas d'en être atteint en ce lieu, & il en mourut dans le Château. Il fut inhumé à côté de l'Autel de Notre-Dame. Son épitaphe rapportée en entier par Blanchard, contient ces lignes qui nous apprennent qu'il possedoit la Seigneurie, & qu'il légua à l'Eglise les dixmes dont il avoit joui comme de dixmes inféodées. *Aviti hujus territorii ac Vivarii Dominus; sed mage clarus quod patri & avo Vicecan-*

Hist. des Présid. à Mortier p. 176.

cancellariis Franciæ natus : Dum fugit tabem anno 1596 Lutetiam populantem , ipsomet conficitur tabo , prius Ecclesiæ huic legatis decimis quas in feudum habebat

Dans le temps que le lieu d'Aubervilliers fut érigé en Paroisse, ce qui doit avoir été fait vers l'an 1300, la présentation du Curé fut donnée au Prieur de Duëil, parce que le territoire avoit dépendu de celle de Saint-Marcel-lez-Saint-Denis, à laquelle il nommoit. Ce qui se passa lorsque cette Cure fut transmise aux Peres de l'Oratoire, suppose la chose certaine. Les derniers Curés avant cette réünion furent Matthieu de Morgues sieur de Saint-Germain auteur de plusieurs ouvrages. Après en avoir été Curé pendant deux ans & avoir embelli l'Eglise, il s'en demit à la persuasion de la Reine Marguerite, en faveur de M. Galeman Docteur de Paris Supérieur-Général des Carmelites, qui avoit été Grand Vicaire du Cardinal de Joyeuse, lequel depuis la résigna selon quelques-uns à Guillaume Farges. Le dernier possesseur quel qu'il fut fit sa résignation en faveur de l'union à l'Oratoire à la priere de M. de Montholon Conseiller d'Etat. Le sieur Piganiol fait faire la résignation aux Peres de l'Oratoire par le sieur Galleman sans parler de Guillaume Farges, & cela s'accorde avec les Regiſtres de l'Archevêché où cette union est marquée faite le 5 Octobre 1616 du consentement de Paul Cename * Prieur de Duëil & de Jacques Galemant Curé. Quel qu'ait été le résignataire immédiat, Achilles de Harlay de Sancy Prêtre de l'Oratoire depuis Evêque de Saint-Malo, chargé de pouvoir, traita en 1621 avec Gilles de Souvré Abbé de Saint-Florent de Saumur touchant l'union à leur Congregation, de la Cure d'Aubervillers & de la Chapelle

Lettre du Sr. Morg. impr. 1637. pour la def. de la Reine Mere p. 774. 775.

Vie du Sr. Galeman par le P. Galeman Recollet impr. in 4-to.

Hist. manuscr. S. Flor. Salmur.

Descript. de Paris Tom. VIII p. 288.

* ou Cenami.

Hist. manuscr. S. Flor. f. 464.

de Notre-Dame des Vertus comme dépendantes du Prieuré de Dueil membre de cette Abbaye ; après quoi le Pape Gregoire XV par sa Bulle du 16 Septembre 1622 les unit & incorpora à la Congregation de l'Oratoire : cette Bulle adressée à l'Official de Senlis le siége de Paris étant vacant, nomme Guillaume Farges comme dernier Curé. Le motif de l'union étoit qu'il falloit nécessairement un grand Clergé en ce lieu, afin de satisfaire au concours quant aux Messes & aux Confessions. M. de Montholon Seigneur de ce lieu donna à cette Congregation le 1 Mars 1623 une ferme voisine de l'Eglise avec plus de cinquante arpens tant en terres labourables qu'en prez, à la charge d'entretenir huit Prêtres au moins dans la Paroisse compris les six qu'ils étoient obligez d'y mettre. Le premier Curé de cette Congregation fut André Sod de Dieppe nommé la même année. Il avoit commencé une traduction des Annales de Baronius, & en avoit donné un volume en 1614. Sauval observe en conséquence, que ce sont les Peres de l'Oratoire rue S. Honoré qui ont droit de nommer à cette Cure.

Suppl. de Moreri.

Sauv. T. 1. p. 619.

Depuis ce temps-là le nombre des Prêtres a été fort augmenté à Aubervilliers, attendu le concours des peuples les jours de samedis & de Fête : & il y a un Seminaire depuis l'an 1642. L'ancien Presbytere étoit sur la rue S. Maur, & consistoit en neuf toises de large sur dix de long, dans lequel espace étoit contenue l'école. Les Peres ont placé cette école de l'autre côté de la rue dans une maison qu'ils ont acheté : & ils ont bâti ce qu'on voit aujourd'hui. Du temps de M. le Cardinal de Noailles le Seminaire étant encore augmenté, on a pris plusieurs bâtimens sur la rue de Paris.

M. Piganiol assure que l'Eglise d'Aubervilliers ressemble moins à une Eglise de Village qu'à une Cathedrale de Province ; qu'elle est tenue fort décemment ; & que l'Office Divin s'y fait avec dignité, il devoit ajouter, suivant le rite du Diocèse de Paris : car l'auteur du Supplement à Dubreul se sert de ces termes : *Ils font le Service Divin sans rien changer de celui qui s'y faisoit pendant qu'il n'y avoit qu'un Curé & des Prêtres seculiers.* Ce même auteur n'oublie rien de toutes les décorations qu'ils y avoient faites jusqu'à l'année qu'il écrivoit, qui étoit 1632. Dubreul avoit lui-même observé au sujet du bâtiment de l'Eglise, que la tour a été bâtie en 1541, & que cette date est marquée au bas.

[Descript. de Paris T. 8. p. 289.]

[Pag. 85.]

Après les titres de Saint-Martin des Champs citez au comencement du présent article, les plus anciens témoignages touchant le Temporel d'Aubervilliers se tirent des Archives de Saint-Denis. On y trouve cette Terre nommée indirectement dans un diplome de l'an 1124 qui porte le nom de Louis le Gros. Par la suite on voit que quelques Gentilshommes du nom de Bateste tenoient de cette Abbaye médiatement ou immédiatement quelques biens en fief à Aubervilliers. Ainsi lit-on dans un des Cartulaires de ce Monastere à l'an 1221 que Guillaume Bateste Chevalier tenoit en fief de Saint-Denis sa maison d'Aubervilliers, & neuf arpens de terre dans le canton de Champ-pourri, *apud campum putridum*. Et à l'an 1242 il est écrit que Noble femme Beatrix Dame de Champs (*de Campis*) veuve, déclara devant l'Official de Paris que Guillaume Bateste Chevalier tenoit d'elle en fief la voirie de la Chapelle d'Haubervilliers qui s'étend disoit elle selon le sentiment commun, depuis la maison de Richard de la Ruelle jus-

[Doublet]

[*Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. p.* 221.]

[*Ibidem p.* 206]

qu'au ruiſſeau d'Haubertvilliers & juſqu'à la colomne de marbre. Garin Archidiacre de Bayeux certifia enſuite & la même année, que la vente de ces mêmes droits avoit été faite au Couvent de Saint-Denis, la circonſtance de la colomne de marbre placée de ces côtez-là eſt à obſerver. C'étoit ſans doute une de ces colomnes qui avoient été miſes de place en place avec des croix pour marquer certaines limites de voyerie.

Ibidem.

Suger. Vita Lud. Groſſi. Duch. T. 4. p. 313.

En 1288 le Roy Philippe le Bel étant à Paris au mois de Mars déclara par une charte que le Monaſtere de Saint-Denis avoit la Haute-Juſtice ſur ce que les Hoſpitaliers de S. Jean de Jeruſalem poſſedent à Aubervilliers.

Cart. S. Dion. p. 294.

Dans le Procès verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580 Aubervilliers eſt nommé parmi les Seigneuries de l'Abbaye de Saint-Denis: Le Pouillé de l'an 1648 explique la choſe, & dit que le Grand-Panetier de ce Monaſtere eſt Seigneur de la plus grande partie de cette Terre, & que l'Egliſe eſt bâtie ſur ſa Seigneurie.

Pouillé in 4to. p. 132.

Comme il y a eu à Aubervilliers d'autres Seigneurs que l'Abbé & Couvent de Saint-Denis, il peut ſe faire que de ce nombre ait été celui que je vais indiquer. Il ſe nommoit Henry, & avoit pour ſurnom *Lotharingus*: Le Cartulaire de Saint-Magloire dit qu'il avoit été de la Cour de Louis le Gros, & qu'il avoit poſſedé la Terre d'Aubervilliers. On ne trouve plus de Seigneurs de ce lieu durant les quatre ſiécles ſuivants, à moins qu'on ne mette de ce nombre Pierre l'Orfévre Ecuyer Seigneur du Vivier-lez-Aubervilliers, mort en 1491 & inhumé à Sainte-Croix de la Bretonnerie; mais à l'an 1518 paroît noble homme Adrien Auger Ecuyer

Epitaph. Bibl. du Roy p. 376.

Compte de l'Ordinaire de Paris. Sauval. T. 3. p. 598.

Seigneur d'Aubervilliers en partie, & Damoiselle Jeanne le Moine sa femme. Paroissent ensuite Messieurs de Montholon, dont le plus ancien fut François de Montholon Avocat-Général puis Président au Parlement & Garde des Sceaux, mort en 1543. Il est aussi dit Seigneur de Vivier & de Gaillonnet en France. François de Montholon son fils lui succeda dans ses Terres, & fut aussi Garde des Sceaux vers la fin du regne d'Henri III. Un troisiéme François de Montholon est dit Seigneur du Vivier & d'Aubervilliers, Conseiller d'Etat sous Henri III, Henri IV & Louis XIII. C'est lui qui fonda les Prêtres de l'Oratoire en ce lieu comme j'ai dit ci-dessus. Il est représenté à côté de l'autel du pelerinage. François de Montholon Seigneur de la même terre d'Aubervilliers étoit Avocat au Parlement en 1618 : L'Abbé de Marolles pag. 115 de ses Memoires dit qu'il fut Intendant de la Maison de la Princesse Marie, laquelle se plaisoit fort dans le Château du Seigneur à cause de la bonté de l'air. A l'égard de ce qui est de nos jours, j'ai trouvé que Charles-François de Montholon premier Président du Parlement de Rouen mourut en 1703 dans sa terre d'Aubervilliers. Maintenant François-Charles de Montholon Conseiller au Parlement possede cette Seigneurie.

Hist. des Gr. Off. T. 6. p. 472.

Ibid. & Proc. verb. de la Cout. 1580.

Hist. des Presid. p. 177.

Ibid.

Ibid.

Hist. des Gr. Off. T. 6. p. 475.

Nos Rois avoient au XIII siécle à Aubervilliers un revenu d'avoine & de poules. Philippe le Bel donna ce revenu annuel par maniere de récompense à un Ecuyer appellé Hernier de Montmartre, & lui permit par lettres datées à Poitiers en 1307, de céder ces mêmes rentes à quelle Eglise il voudroit.

Tresor des Chart. Reg. 38. Piece 129.

En 1470 le nombre des feux d'Aubervilliers n'alloit qu'à 50. Dans les dénombremens imprimés de l'Election de Paris, Aubervil-

villiers, qui y est écrit Haubervilliers, est dit composé de 353 ou 321 feux ; & dans le Dictionnaire Universel de la France il est dit qu'il y a 460 habitans, ce qui ne paroît pas correspondre à la quantité des feux. Ce lieu avoit beaucoup souffert dans les guerres du XIV siécle. Les Habitans représenterent à Charles V en 1371 que leur village avoit été brûlé, détruit & gâté, de maniere que les gens riches l'avoient quitté pour demeurer à Paris, & que ceux qui restoient étoient en grande nécessité. Ce Prince les exempta du droit de prise en fournissant chacun an soixante-dix dix chartées de paille, sçavoir quarante pour l'Hôtel du Roi, vingt pour celui de la Reine, & dix pour celui du Daufin. Ayant représenté en 1405 au Roi Charles VI que quoiqu'ils n'eussent jamais été imposés pour les fortifications de Paris, on vouloit les forcer à payer pour la chasse aux loups à deux lieues près d'Aubervilliers, ils en furent exemptés par ce Prince. Ces priviléges furent depuis confirmés par Louis XII à Paris au mois de Septembre 1498, & par Henri II au mois d'Août 1549.

Du Breul p. 948. T. V. des Ordonn. p. 462.

Reg. des Chart. 160 n. 321.

Tabl. de Blanchard.

Les Registres du Parlement surnommez *Olim* font mention d'une piece d'or qui fut trouvée vers l'an 1206 sur le terrain où l'Abbaye de S. Denis avoit haute & basse Justice. Le Prevôt de Paris la revendiqua pour le Roi, comme étant un trésor, & s'en saisit en effet. Les Religieux l'ayant reclamé en Parlement, il fut prononcé qu'elle leur seroit rendue non en qualité de trésor, mais simplement de chose trouvée.

Reg. Parlam. Omn. SS. 1296.

Sauval parle en deux occasions de monstres qui ont paru à Aubervilliers. En 1382 une vache y en engendra un qui avoit trois yeux

Antiq. de Paris T. 2. p. 560.

& la gueule séparée en deux par dedans avec une langue dans chacune de ces deux parties. L'Abbé de Saint Denis qui le vit, prit cela pour un mauvais signe. Les Auteurs varient cependant sur le lieu, & on doute si ce ne fut pas plutôt à Merville proche Saint Denis que cela arriva. Mais voici un autre prodige constamment arrivé à Aubervilliers. Le Journal des regnes de Charles VI & de Charles VII marque à l'an 1429, que le 6 Juin une femme y accoucha d'un enfant double, c'est-à-dire qui avoit deux têtes, quatre bras, deux cols, quatre jambes & quatre pieds, & n'avoit qu'un ventre & un nombril. C'étoient deux filles : elles furent bâtisées dans la Paroisse de Saint Christophe; l'une fut nommée Agnès, l'autre Jeanne. Leur pere s'appelloit Jean Diseret. Elles vécurent une heure après le Baptême, L'une mourut un quart d'heure devant l'autre. Il sortit de Paris plus de dix milles personnes pour les aller voir. Le Greffier du Parlement en fit mention dans ses Registres, & assure qu'elles vécurent un jour. La Chronique manuscrite du regne de Charles VI marque trois jours. L'auteur du Journal de Charles VII dit qu'il avoit vu & tenu cet enfant double.

Chron. de Juvenal des Ursins.

Sauval T. 2 p. 560.

Nous lisons dans l'Histoire de Charles VI du Religieux de Saint Denis son contemporain, que les Armignacs ou Orléanois commirent de grands désordres & profanations l'an 1411 à Notre-Dame des Vertus.

Le Laboureur Hist. des Ch. VI. p. 785.

Celle du Roi Henri IV nous apprend que ce Prince logea quelque tems à Aubervilliers, pendant qu'il assiégeoit Paris.

Un peu avant l'an 1472, Roger du Moustier qui demeuroit à Aubervilliers, Syrette sa femme & leurs descendans, laisserent au College de Maître Gervais à Paris du bien situé au même lieu d'Aubervilliers.

Tabular. Coll. mag. Gerv.

Menagiana T. 2. p. 40. Le célebre Isaac de la Pereyre de Bourdeaux, auteur du livre des Préadamites, a demeuré à Notre-Dame des Vertus, qui est le nouveau nom d'Aubervilliers: il y resta dix ans en pension chez les Peres de l'Oratoire, & y mourut le 31 Janvier 1676, âgé de 82 ans. Niceron T. XX. p. 42.

LE VIVIER, dont il a été parlé plus haut, est un château ou maison, que la petite Carte du sieur Danville marque tout proche d'Aubervilliers du côté de l'orient.

CHAMP-POURRI, nommé ci-dessus *Campus putridus* au XIII siécle est un lieu de cette Paroisse où étoit en 1351 une Léproserie qui avoit dix arpens de terre, & où les malades d'Aubervilliers, S. Ouen, S. Lucien, Crevecœur, la Court-neuve & Drancy avoient droit d'être reçus. Il n'y restoit plus que les murailles en 1369, les guerres l'ayant ruinée. Le Pouillé Parisien de 1648, page 145, la dit être de fondation Royale, & ajoute qu'elle a 35 liv. de revenu. *Regist. Visit. Lepros. Paris. 1351 fol. 31 & 119.*

Il y a dans le Diocèse de Paris un autre Aubervilliers, qui n'est qu'un fief ou une ferme comprise aujourd'hui dans le Parc de Meudon. Il y en a aussi un troisiéme dans la Brie du côté de Lesigny: j'en parlerai à l'article des Paroisses sur lesquelles ils sont.



ISLE

ISLE SAINT-DENIS.

LA riviere de Seine renferme un très-grand nombre d'Isles : mais il ne s'en trouve gueres dans son cours de plus longue qu'étoit autrefois l'Isle de Chastelier ou Chasteler, lorsqu'elle ne faisoit qu'un tout avec celle qu'on a depuis appellé l'Isle de Saint Denis. Le plus ancien acte où elle soit mentionnée ne lui donne point de nom. C'est une charte du Roi Robert de l'an 998. On y lit qu'un nommé Hugues Basseth qui y possédoit une forteresse l'ayant donnée à son épouse, cette femme la porta en mariage à Bouchard le Barbu lequel ne cessant d'incommoder de ce lieu l'Abbaye de S. Denis, le Roi Robert pour y mettre fin, fit abattre le Château. Bouchard animé de plus en plus contre l'Abbé Vivien & ses Religieux, ne cessa de les inquiéter que lorsque le Roi lui eut accordé une autre forteresse appellée Montmorency. Ses descendans en rebâtirent apparemment une autre dans l'Isle, à en juger par les termes d'un acte de l'an 1219. C'est une promesse que Matthieu de Montmorency Connétable de France fait au Roi Philippe-Auguste, que dans la suite il ne fera construire aucune forteresse dans l'Isle qui est située au-dessous de Saint Denis, consentant que s'il lui arrive d'en bâtir une, le Roi puisse la faire détruire, & réduire en cendres tout le village de la même Isle. On lit que l'année suivante ce même Prince ayant fait abattre la maison de Guillaume de Lagny, Sergent du Connétable ci-dessus nommé, parce qu'elle avoit l'air d'une

Hist. de Montmor. Preuves p. 19

Ibidem p. 85.

Ibidem. forteresse, permit que Robert de Montmorency, autre Sergent de ce Connétable, en fit bâtir une dans l'Isle de Chasteler sur la Seine, à la même élévation que les autres maisons de la même Isle. Il est évident par cette charte que l'Isle habitée s'appelloit alors l'Isle de Chastelier. Soit qu'il y eût autrefois un Château ou non, ce nom de Chasteliers étoit devenu en 1251 celui d'une famille noble.

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. p. 180. Le Cartulaire de Saint Denis fait mention à cette année de Girard de Chasteliers Chevalier, & de Blanche sa femme sœur de Simon de Corbeil, qui traiterent pour des biens voisins de l'Abbaye. Cependant sur la fin du même siécle c'étoit Matthieu de Montmorency qui

Preuves de Montmor. p. 124. étoit possesseur du fief du Chastelier. Il fit tous ses efforts pour prouver que c'étoit du Roi que ce fief relevoit : mais Philippe le Hardi prononça à Paris, après la production des titres de Saint Denis, que c'étoit à cette Abbaye qu'il devoit en rendre hommage.

Après cette décision donnée par le Prince même, il n'est pas étonnant que le nom d'Isle Saint Denis ait succédé à celui d'Isle du Chastelier : mais quoique depuis bien du tems cette Isle soit partagée en deux, le Bailly particulier de l'Isle Saint Denis a néantmoins son siége dans l'extrémité de l'Isle du Chastelier du côté qu'elle est contigue à la grande Isle. Je veux dire à l'Isle Saint Denis, éloignée de Paris de deux petites lieues, ce qui est l'Isle peuplée d'habitans, dans laquelle est la Cure, laquelle Isle a environ une lieue de longueur, puisqu'elle s'étend jusqu'un peu au-delà d'Epinay.

Il est certain que son nom d'Isle de Saint Denis ne lui vient que parce qu'elle appartient à l'Abbaye de Saint Denis, & que les Religieux en sont Seigneurs. Car il n'y a ja-

mais eu en ce lieu d'Eglise ni de Chapelle du titre de Saint Denis. Cette Terre avoit longtems été dans la maison de Montmorency; mais vers le milieu du XIV siécle, c'est-à-dire sous le regne du Roi Jean, elle étoit possédée par un Ecuyer nommé Pierre de Saint Paul. Le Roi Charles V l'acheta de lui, & la donna à l'Abbaye en 1373, avec d'autres biens, pour des services qu'il fonda à l'autel de S. Jean-Baptiste. Elle étoit alors estimée avoir cent cinquante liv. de revenu.

Felibien Hist. S. Denis p. 287.

Pouillé de 1648. p. 134.

Le territoire de cette Isle étoit de la Paroisse de Saint Marcel-lez-Saint-Denis. L'incommodité & la difficulté de se rendre à cette Eglise, fit que les habitans obtinrent qu'on y érigeroit une succursale. Le Cardinal de Retz l'érigea le 9 Août 1620 dans la Chapelle ou Eglise de Saint Sebastien : le Curé de Saint Marcel, nommé alors Vincent Bault, étoit tenu de fournir le Prêtre, & les habitans étoient obligés de venir à Saint Marcel les cinq fêtes Annuelles, compris la fête de la Paroisse, & assister aux Processions de la même Eglise sans banniere & sous celle de S. Marcel; & enfin de payer chaque année dix livres à la Fabrique du même S. Marcel. Mais sur ce qu'il se trouvoit difficilement des Prêtres qui voulussent se charger de cette desserte, surtout durant l'hiver, à cause qu'il n'y a point de pont, & que de quelque côté qu'on aborde, on ne peut y arriver qu'en batteau, les habitans agirent en 1654 pour faire ériger cette Succursale en Cure. Ils s'obligerent par acte d'assemblée du 14 Janvier de payer la somme de 320 liv. pour la subsistance du Curé. L'Archevêque s'assura du nombre des habitans par le rolle des tailles, qui en 1666 portoit 120 feux. Enfin le decret d'érection fut donné le 20 Juin 1668, en marquant

Regist. Ep. Paris. 9 Aug. 1620.

qu'outre les 320 livres qui seroient payées au Curé, les habitans continueroient de payer la somme de dix livres à la Fabrique de Saint Marcel, comme ils s'y étoient obligés quand elle fut érigée en Succursale; & que le Curé de Saint Marcel y auroit la dixme comme auparavant. Etienne Le Blanc, Prêtre du Diocèse de Troyes, fut le premier Curé, & en prit possession le 22 Juin suivant, sur la nomination de l'Archevêque de Paris, qui a toujours continué d'y nommer *pleno jure*. Une des fautes du Pouillé de le Pelletier est d'avoir marqué que c'est le Prieur de Saint Martin des Champs qui y présente. La nouveauté de l'Eglise de Saint Sebastien fait qu'il n'y a rien de remarquable. On y voit cependant le Saint Sacrement conservé sous une suspense, comme dans les anciennes Eglises; & il y a une Confrérie de S. Pierre qui convient assez bien aux habitans, puisque de leur profession ils sont tous pêcheurs. Je tiens de feu M. l'Abbé Fourmont, qu'un de ses ancêtres nommé Simon Fourmont, avoit fondé dans cette Eglise une Chapelle & un Chapelain qu'il vouloit être de sa famille. MM. Fourmont étoient natifs d'Erbelay, ainsi que je le marque à l'article d'Erbelay.

En 1709 le dénombrement de l'Election y comptoit 125 feux dans l'Isle Saint Denis. Le Dictionnaire universel y marque 456 habitans: mais j'ai appris sur le lieu même qu'il n'y a plus que cent feux qui forment le nombre de 250 communians. L'Eglise est à la pointe de l'Isle du côté du midi & orientée régulierement; toutes les maisons suivent les-unes au bout des autres dans la longueur orientale de l'Isle, accompagnées de leur jardin chacune par derriere; de sorte qu'il n'y a point d'autre passage fréquenté dans cette Isle, que la

chemin qui est le long du bord oriental : au bout des maisons du côté du nord en est une qui sert à quelques Marchands de Paris pour le blanchissage de leur cire. Je ne trouve point d'autre Isle habitée qui puisse mieux représenter que celle-là ce que Lutece étoit dans ses commencemens. Il y a encore quelques maisons au rivage occidental de la Seine & sur le continent des terres : ce sont pareillement des pêcheurs qui les habitent avec quelques laboureurs : cela s'appelle *Villeneuve-la-Garenne*, & les habitans sont de la Paroisse de l'Isle. Ils ne sont pas cependant du même ressort, mais de la Justice de Genevilliers d'où ils appellent à Saint Denis ; au lieu que les appels de Sentences du Bailly de l'Isle-Saint-Denis ressortissent nuement au Parlement.

Les Pêcheurs de cette Isle sont exempts de payer le sol pour livre de leur poisson aux Jurez vendeurs de la Halle de Paris, pourvu qu'ils n'en apportent pas au-dessus de douze livres dix sols. Ils se prétendent aussi exempts de payer l'entrée : sur quoi l'on m'a dit qu'il y avoit procès.

On trouve un mot sur l'Isle Saint Denis dans les Regiſtres du Parlement de l'an 1561. Un laïque nommé Jean Benoist y fut arrêté saisi de plusieurs livres Huguenots, qui firent croire qu'il venoit pour y enseigner le Calvinisme. Interrogé par le Prevôt du lieu, il déclara qu'il avoit été banni par une Sentence du Lieutenant Criminel d'Orleans, dont il étoit appellant. Le Parlement le fit renfermer à la Conciergerie le 21 Mars de la même année. *Reg. Parlam. 21 Mars 1561.*

SAINT OUEN

Sur-Seine, proche Paris.

Page 62 & suiv.

En parlant de Clichy-la-Garenne, j'ai rapporté tout ce qu'on sçavoit de ce lieu, lorsqu'il comprenoit le territoire qui s'étend du côté de Saint Denis. Mais comme depuis le VIII ou IX siécle il se forma de ce côté-là un second village appellé *la Chapelle Saint Ouen*, qui par la suite est devenu une Paroisse, j'ai remis à en traiter ici en particulier.

Clichy étoit une terre d'une vaste étendue : le Palais que nos Rois y avoient étoit composé de différentes maisons : il y en avoit une au bas de Montmartre proche le lieu dit le Roulle. Un autre manoir étoit situé sur la petite élévation qui est entre Clichy proprement dit & Saint Denis. On ne peut douter que ce ne soit en ce dernier manoir Royal que Saint Ouen Evêque de Rouen ne soit mort l'an 683. Quoique son corps fût transporté aussi-tôt à Rouen; sa mémoire y fut tellement en bénédiction, qu'il y a toute apparence que le lieu où il mourut fut regardé dès-lors avec respect par les personnes pieuses. Après les troubles qui agiterent le Royaume vers l'an 730, Charles Martel ayant donné à l'Abbaye de Saint Denis toute la terre de Clichy dont les Châteaux pouvoient être délabrés, les Religieux ayant toujours présente à l'esprit la sainteté de l'Evêque de Rouen, confirmée par des miracles, maintinrent l'usage d'appeller du nom de S. Ouen

les restes du château ou manoir Royal, dans lequel il étoit décédé soixante ans auparavant. C'est ce qui fut aussi appellé *Cella S. Audoeni*, La Celle S. Ouen. Le lieu pouvoit dès-lors être couvert de quelques maisons de pêcheurs ou de laboureurs : c'est ce qui par la suite donna origine à la Paroisse. Sa distance du milieu de Paris est d'une lieue & demi ou d'environ deux lieues.

La premiere occasion où les titres font mention de la Chapelle Saint Ouen, est le partage des biens de l'Abbaye de S. Denis, fait entre l'Abbé Hilduin & les Religieux. Cet Abbé leur cédoit en 832 le lieu qui portoit ce nom de Chapelle S. Ouen, pour leur servir à ranger leurs filets & à les raccommoder. C'est une marque qu'ils faisoient pêcher dans ces cantons de la riviere. La confirmation de ce partage fait en 862, ne met point *Capellam S. Audoeni*, mais *Cellam S. Audoeni supra Sequanam sitam*. *Diplomat. p. 520.* *Ibid. p. 537.*

Il est bon d'observer que Charles Martel dans le Diplome de sa donation, ne donne aucune Eglise aux Religieux de Saint Denis sur le territoire de Clichy ; & quoiqu'il y eût dès le IX siécle une Chapelle du titre de S. Ouen qui servoit à désigner tel canton de Clichy, c'est-à-dire le canton septentrional ou du nord-est, les actes des Abbés Hilduin & Louis ne parlent point de cette Chapelle Saint Ouen en tant qu'Oratoire, mais seulement en tant que le lieu où elle étoit construite leur convenoit pour l'usage de la pêche. Ainsi *Capella S. Audoeni* & *Cella S. Audoeni* ne doivent s'entendre précisément que pour le temporel.

Cependant, comme dès l'an 832 on disoit *Capella S. Audoeni*, il falloit que réellement il y eût une Chapelle en ce lieu. Le Roi Robert

déclare dans une charte de l'an 1004, ou environ, que le Comte Burchard & son fils Rainold Evêque de Paris lui ont représenté la dévotion qu'ils auroient d'assurer au Monastere de Marmoutier (proche Tours) la possession d'une Chapelle dite de Saint Ouen, laquelle a apparteau autrefois au domaine, & en ayant été distraite par les Ducs de France, est échue bénéficiairement à ce Monastere : Sur quoi ce Prince confirme à ce même Monastere de Marmoutier la jouissance de cette Eglise & des vignes, prés & terres qui y appartiennent. On est en peine, faute de titres, de sçavoir comment cette Eglise de S. Ouen a pu passer des Moines de Marmoutier aux Chanoines de S. Benoît de Paris. Mais je conjecture que ces Chanoines ayant souffert avec peine que la desserte de l'Eglise de N. D. des Champs leur fût ôtée, pour être confiée à ces mêmes Moines de Marmoutier, ces Religieux pour rester tranquilles à N. D. des Champs, & pouvoir l'ériger en Prieuré, rendirent durant l'onziéme siécle à l'Evêque de Paris l'Eglise de Saint Ouen pour la transmettre à ces Chanoines. Aussi lit-on dans le Pouillé Parisien écrit vers l'an 1210 ou 1220 parmi les Cures qui sont du Doyenné de Gonesse : *De donatione S. Benedicti Parisiensis ; Cura S. Audoeni apud Sanctum Dionysium.*

Dans l'Eglise qui subsiste aujourd'hui est un chœur ou cancel assez petit, qui paroît être d'une structure du XII siécle finissant, c'est-à-dire du regne de Philippe-Auguste, tems auquel les Eglises de la campagne étoient fort petites. Le sanctuaire est nouveau. Ce fut M. Mauroy, Seigneur il y a cent ans, qui fit faire le portail, aussi-bien que l'aile qui est du côté du midi. Le pélerinage à cette Eglise est fort fréquenté contre le mal de surdité. On y

conserve un doigt du saint Evêque qui est enchâssé, & on le fait passer proche les oreilles des personnes sourdes, dont un grand nombre de pélerins se sont bien trouvés. Ce n'est pas seulement parce que la Fête de S. Ouen concourt avec celle de S. Barthelemi, que ce Saint Apôtre y est honoré en qualité de second patron, mais encore parce qu'il y a eu, dit-on, en ce lieu un oratoire de S. Barthelemi. Les choses étoient ainsi il y a plus de deux cent ans, puisque dans la permission que le Cardinal du Bellay Evêque de Paris donna le 9 Juillet 1538 à Jean Olivier Evêque d'Angers d'en faire la Dédicace, elle est dite *Ecclesia SS. Audoeni & Bartholomæi.* Dans l'acte de cette Dédicace faite le 21 Juillet suivant on lit que cet Evêque y renferma dans l'autel des reliques de S. André & de S. Blaise Martyr, en présence de Jean Tannel Curé, & de Jacques Gilbert Procureur du Cardinal du Bellay. L'Evêque d'Angers étoit devenu, comme je le dirai plus bas, Seigneur de cette Paroisse en sa qualité d'Aumônier de l'Abbaye de Saint Denis qui lui est donnée dans l'acte.

Reg. Epi Par.

Les Religieux de Saint Denis venoient autrefois en Procession à cette Eglise aux Fêtes de Pâques ou de Pentecôte.

Hist. S. Denis. Felibi p. 439.

Le Vicaire Général de Gerard de Montaigu Evêque de Paris, conféra le 20 Avril 1420 la Cure de S. Ouen dont la nomination, dit-il, appartient d'ancienneté aux Chanoines de Saint Benoît. Tous les Pouillés attestent la même chose, à commencer par celui du XIII siécle que j'ai déja cité ci-dessus.

Gall. Chr. T. 7. col. 144

Il y a eu en ce lieu plus d'une Chapelle mémorable; & les Historiens des Ordres de Chevaleries ont eu occasion de s'étendre sur celui qui y fut établi. Je rapporterai tout cela

cy-après. Il faut auparavant donner ici par ordre des tems un état des différentes acquisitions qui conduisirent à ces établissemens.

Les plus anciennes que l'on connoisse, sont celles que fit sur le territoire de Saint Ouen un Clerc du Roi, appellé Guillaume de Cresspy. Elles consistoient en un très-grand nombre d'arpens de terre, dont quelques-uns même étoient situés proche le Lendit ; d'autres au canton appellé Mauvoy & ailleurs. Ces acquisitions se firent aux années 1285 & suivantes, jusqu'en 1293. En quelques-unes ce Clerc du Roi est qualifié Archidiacre de Paris ; en d'autres il est dit Doyen de Saint Agnan d'Orléans. Agnès de Crespy qui fut son héritiere, avec sa fille & son gendre, céderent en 1299 à Charles de Valois Comte d'Alençon le manoir, jardin, terres & prez qui leur étoient venus de Guillaume de Crespy situés au territoire de Saint Ouen, Torcy & Saint Denis, à la charge de faire déclarer eux & leurs enfans personnes franches. C'est ce même manoir situé au territoire de Saint Ouen qui devint fameux par la suite. On trouve dans des mémoires de l'an 1307 le marché que ce même Charles de Valois fit à Paris pour achever la sale commencée en son manoir de Saint Ouen. Bien plus, on lit que Catherine de Courtenay, héritiere de l'Empire de Constantinople & femme du même Charles, y mourut le 9 Octobre de la même année. En 1311 il donna à cens une Isle de deux arpens sur la Seine située devers l'eau de Saint Denis. La même année le Roi Philippes le Bel étant à Saint Ouen, le 22 Août, y fit expédier une charte qui ordonnoit aux Juifs de sortir du Royaume ; & en 1314 y étant le 15 Octobre, il en signa une autre contre les joûtes & tournois. Ce fut sans dou-

Ex sched. D. Lancelot.

Cont. Nangii.

Ordonn. des Rois.

te dans la maison du Comte de Valois son frere puîné. Ce meme Comte y acquit en 1324 une place & un chemin. Faisant vers ces tems-là le partage de ses biens entre ses trois fils en présence du Roi Charles le Bel, il donna à Philippe l'aîné qui régna depuis sous le nom de Philippe de Valois, outre les Comtés du Mans, de Valois, &c. la maison de Saint Ouen, qui appartint aux Rois de France descendans de lui. Il y avoit fait construire une Chapelle du titre de S. Georges, sans y fonder un Chapelain : il ordonna par son testament qu'on achetât quarante livres de rente pour le doter, le chargeant de quatre Messes par semaine, outre le jour de son décès & les jours des Fêtes chommées. Philippe de Valois assigna donc pour cela en l'année 1331 qui étoit la quatriéme de son regne, sur son propre Domaine de la Terre de Saint Ouen, un arpent & demi de terre sis à la Croix au-Comte sur le chemin de Saint Ouen à Saint Denis, & plusieurs autres situés en la même plaine tendant au Lendit. Le titre se sert de ces expressions, *in manerio suo de S. Audoeno prope S. Dionysium*. Il n'y reste plus de vestige de cette Chapelle qu'une croix de bois plantée proche les murs du jardin de M. Castanier d'Auriac Maître des Requêtes, & qui étoit ci-devant au Comte d'Evreux. Le service est transféré à la Sainte-Chapelle de Paris. Le Pouillé de l'an 1626, pag. 85, marque qu'alors elle étoit desservie dans l'Eglise Paroissiale de Saint Ouen, & que le revenu étoit de soixante ou quatre-vingt livres. On le dit être maintenant de 750 livres. M. le Tourneux, auteur de l'Année Chrétienne en a été titulaire dans le siécle dernier.

Tresor des Chart. cahier 14 & 15.

En 1356 Marie d'Espagne, veuve de Charles de Valois Comte d'Alençon & d'Etampes,

Mem. de la Chamb. des Comptes.

frere puîné du Roi Philippe de Valois, avoit une maison à Saint Ouen. Mais nous avons quelque chose de plus mémorable sur ce village, & qui date de quelques années auparavant.

Spicil. in fol. T. 3 p. 731.

Le Roi Jean dès l'année 1351, la seconde de son regne, établissant un Ordre de Chevalerie du nom de l'Etoile par Lettres données à S. Christophe en Halate, entre Senlis & Pont Sainte Maxence, voulut que le lieu de leur assemblée fût à Saint Ouen entre Paris & Saint Denis dans un château ou manoir auquel il donne le titre de *La Noble Maison.* M. Galland de l'Académie des Inscriptions, après avoir parlé dans un Mémoire qu'il y lut d'une vieille poësie intitulée : *Demande touchant l'ancienne Chevallerie de Notre-Dame de la Noble Maison*, a dit qu'il feroit curieux de sçavoir quelque chose de plus sur ces Chevaliers de la Noble Maison & sur leur Prince. Voici ce que j'ai pu trouver sur ces Chevaliers, & sur le lieu de leurs assemblées. Sauval m'en a fourni une grande partie. On peut y recourir pour le reste.

Mem. de l'Acad. des Inscr. T. 2. p. 683.

Antiq. de Paris T. 2. p. 717.

Ils étoient au nombre de cinq cent ; & ils devoient tous se rendre à la Noble Maison le jour de la *Notre-Dame de la my-Aoust* à l'heure de Prime, & y demeurer tout le jour & le lendemain jusqu'après Vépres. On voit dans le Catalogue de la Bibliothéque de Charles V un livre à l'usage de la Chapelle de ce lieu, qui contenoit des Oraisons de *Nostre-Dame de la my-Aoust* en prose françoise pour l'Hôtel Saint Ouin. Il y est dit que Pierre d'Asnieres les avoit fait faire. Il y avoit en ce lieu une Salle large de dix toises, longue de vingt, flanquée aux quatre coins de quatre tours rondes avec une cheminée à tuyau rond à l'antique, aussi haut que le clocher du village :

Cod. Colb. 1008 fol. 22. nunc Reg.

ce qui alors étoit extraordinaire. Dans cette salle chacun d'eux avoit ses armes & le timbre de sa famille au-dessus de sa place. Ils devoient jeûner les samedis, ou donner quinze deniers aux pauvres, & porter ces jours-là l'habit de l'Ordre. Ils devoient aussi tous envoyer à la Noble Maison en mourant leur *aunel* (*a*) & leur fremail, les meilleurs qu'ils auroient, pour faire prier Dieu pour eux. La premiere de leurs assemblées fut indiquée par le Roi au jour de l'Apparition suivant, c'est-à dire à la Fête des Rois que l'on comptoit encore en 1351 en France. Au mois d'Octobre suivant le même Prince y fonda des Chanoines & des Chapelains, ausquels il accorda pour leur entretien tout ce qui pouvoit lui revenir dans tout son Royaume des forfaitures ou espaves. L'acte françois n'employe point le terme de Chanoines, mais ne les qualifie que de Chapelains, & marque que tout leur revenu tant pour la masse des Prébendes que pour la dépense du luminaire, ne montoit qu'à huit cens livres. Il n'y est point spécifié combien ils étoient de Chapelains. Quelques particuliers contribuerent aussi à doter l'Eglise de la Noble Maison. Dès la même année 1352 Henri de Culant, Archidiacre de Boulenois dans l'Eglise de Terouenne, donna à cette Eglise, qu'il appelle Notre-Dame de l'Etoile en la maison de Saint Ouen, le village de Lenginerie & ses appartenances. Cette terre est dite dans le titre située au Bailliage d'Orleans. Il y est spécifié que Jean de Saint-Briçon, Seigneur de la Ferté-Hubert, avoit vendu le droit de réachapt & féaulté

Ibid. p. 712.

(*a*) A cet anneau devoit être écrit leur nom & surnom avec un morceau d'émail rouge rehaussé d'une étoile blanche & d'un soleil d'or.

& hommage du manoir de celieu de Langenerie. C'est aujourd'hui un hameau de la Paroisse d'Andeglou sur le grand chemin qui va d'Artenay à Orléans. Les Recueils des Ordonnances de nos Rois en contiennent un grand nombre qui ont été données par le Roi Jean dans les années 1354 & 1355; presque toutes pendant l'été, & qui finissent par ces mots : *Donné à la Noble Maison de Saint Ouen*, ou bien, *Donné à notre Noble Maison de Saint Ouen lez Saint Denis*. En 1354, Philippe Ogier Maître des Comptes fut chargé par le Roi de la visite générale des bâtimens de la Noble Maison de Saint Ouen. Deux ans après, ce même Prince augmenta cette maison, en vertu de la renonciation que Marie d'Espagne Comtesse d'Alençon & d'Etampes fit de ce qu'elle y avoit. Le Roi Jean lui donna en récompense la Terre entiere qu'avoit au Perche un nommé Jean Malet, qui venoit d'être supplicié pour crime de trahison & de Leze-Majesté. Deux monumens de l'année 1358 font mention de la Noble Maison, sçavoir des lettres de Charles Régent du Royaume, qui parlent des sommes qu'on devoit employer à son aggrandissement. Aussi Christine de Pisan assure-t'elle dans la vie de ce Prince qu'il avoit réparé l'Hôtel de Saint Ouen. Secondement les Chroniques de Saint Denis marquent à la même année, que les Parisiens ayant mandé le Roi de Navarre qui étoit dans le Beauvoisis, il vint au mois de Juin à la Noble Maison de Saint Ouen, où Etienne Marcel Prevôt des Marchands alla conférer avec lui. Comme le Roi Jean revint en France en 1361, après avoir été longtems en Angleterre, il vint encore faire quelque séjour à la Noble Maison, pour laquelle il avoit une prédilection particuliere. On a des lettres qu'il y fit expédier le 31 Mars de cette année-là.

Voyez les Recueils de MM. de Lauriere & Secousse.

Thes. anecdot. T. 1.

Labure ur dans les Prelimin. à la vie de Charles VI p. 33.

Memoire de la Chambre des Comptes 5 Juin, & 8 Juin.

Ordonn. T. 4. p. 195.

Nous ne sçavons rien sur ce lieu pour le tems du regne de Charles V, que ce que Christine de Pisan en a écrit, sçavoir qu'il fit réparer cet Hôtel, ainsi que j'ai déja dit, & que dès l'an 1374 ce Roi l'avoit donné au Daufin, dit depuis Charles VI, *pour son esbatement*. Ordonn. des Rois.

Charles VI fit au territoire de Saint Ouen des acquisitions, d'où l'on conclud qu'il augmenta l'Hôtel de la Noble Maison. Gilles de Clameey Marchand de Paris lui vendit au mois de Janvier 1397 un Hôtel & plusieurs terres. Pierre Varope, autre Marchand de Paris, lui vendit des vignes, des jardins & terres. La même année au mois de Mars, Gui de Monceau Abbé de Saint Denis permit à l'Administrateur de l'Hôtel-Dieu de Saint Denis de vendre au même Prince une maison & un jardin pareillement situés à Saint Ouen. Mais aussi on trouve que deux ans après le même Roi donna deux des Hôtels qu'il avoit alors au même village. La Reine Ysabeau de Baviere sa femme qui lui survécut de neuf ou dix ans, & qui avoit aussi eu son Hôtel à S. Ouen, qu'on appelloit l'Hôtel des Bergeries ou de la Reine, le légua à l'Abbaye de Saint Denis par son testament de l'an 1431, à la charge d'un Obit pour elle & pour Charles VI son époux. De plus, cette même Reine qui y en avoit encore un autre, le légua à l'Hôtel-Dieu de Gonesse. Louis Duc de Guienne, Daufin de Viennois, eut aussi son Hôtel à Saint Ouen: Il l'avoit acquis en 1410 de Jean le Flamend Conseiller du Roi, avec des terres & des prés; comme il mourut cinq ans après sans laisser de postérité, cet Hôtel revint à la Couronne: De maniere qu'on trouve dans les Comptes de l'Ordinaire de Paris de l'an 1454 l'article suivant: » Hôtel de Guyen-

Mem. de la Chambre des Comptes.

Gall. Chr. nova T. 7 col. 401.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Hist. de S. Denis. p. 346

Test. de la Reine Isab. à la fin de l'Hist. de Charles VI par Besse p. 372.

Ibid.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Sauval T. 3 p. 337.

» ne fis à Saint Ouen, donné à Henri le Fe-
» vre, Examinateur au Châtelet, pour lui &
» ses hoirs, pour soixante livres Parisis de
» rente payables au Domaine, & y faire dans
» les deux ans prochains pour deux cent li-
» res Parisis de réparations, pour une fois
» payé par Lettre de la Chambre des Comp-
» tes 1456.

On doit juger par ce qui a été dit jusqu'ici, qu'il n'y a gueres de villages autour de Paris où il y ait eu tant d'Hôtels pour les Rois & pour les Princes, qu'il y en a eu en celui de Saint Ouen. On assure qu'en bâtissant à l'endroit où est aujourd'hui la maison de M. d'Oria, on y a trouvé une pierre sur laquelle on lisoit ces mots : *Icy estoit la Maison du Roy Dagobert.* Cette maison est celle qui est dans le village de S. Ouen la plus proche du septentrion. Peut-être que cette inscription avoit été posée sur quelque appartement de la Noble Maison; car il est certain qu'elle étoit là. L'Hôtel de la Reine Isabeau étoit de l'autre côté de la rue.

Favin & Sauval ne sont point d'accord sur la durée de la Chevalerie de l'Etoile établie en cette maison. Le premier, qui a été suivi par un nommé Jean Leclerc en son Théatre manuscrit des villes, écrit que Charles VII abolit cet ordre dans une Assemblée qu'il tint à S. Ouen l'an 1455, en tirant de son col le collier de l'Etoile, & le mettant au col du Capitaine des Chevaliers du Guet, & que depuis cela il n'y a eu que lui & ses archers qui ayent porté cette étoile : & qu'après ledit tems le Palais de la Noble Maison est demeuré en ruine. Sauval prouve que tout cela est faux, parce que le même Roi donna encore le même collier en 1458 à Gaston de Foix son gendre, Prince de Navarre. De plus, Louis

Cod. Victorin. CXX. an. 1642.

Antiq. de Paris T. 2 p. 718.

Louis XI écrivit encore en 1470 au Prevôt des Marchands & Echevins qu'il vouloit venir à Paris célébrer la fête de cet Ordre, & qu'il y ameneroit beaucoup de Princes & de Seigneurs. Mais quand même la cérémonie de la Fête & Chevalerie de l'Etoile auroit duré jusqu'à Charles VIII, qui selon lui ne l'abolit qu'à cause de l'Ordre de S. Michel que Louis XI son pere avoit établi, il n'en seroit pas moins vrai que la Noble Maison de Saint Ouen étoit sur son déclin vers la fin du régne de Louis XI. Les Registres du Parlement de l'an 1482 nous apprennent qu'alors ce Roi fit don aux Religieux de Saint Denis de la Maison de Saint Ouen, afin qu'ils priassent Dieu pour la conservation de sa personne. Ce fut ainsi que le Monastere de Saint Denis, qui dès l'an 1431 avoit eu l'Hôtel de la Reine à S. Ouen à charge de prieres, y eut à pareille charge celui du Roi; par le moyen de quoi les Religieux devinrent Seigneurs du la Paroisse. Il sembleroit néanmoins que le Roi auroit encore eu un Château à Saint Ouen au milieu de l'avant-dernier siécle : car l'Auteur du *Dicæarchia* Arrêt 151 projettoit qu'on fit venir les Hieronymites d'Italie en France, & marquoit que Henri II leur assigneroit son ancien Château de Saint Ouen proche Paris, où ils seroient, dit-il, en bel air. Ce qui pouvoit rester de ces Hôtels fut détruit dans le tems de la Ligue vers 1590. C'étoit au Grand Aumônier de l'Abbaye que la Seigneurie étoit attachée. Mais en 1640, du tems que l'Archevêque de Reims étoit Abbé, cette Terre & Seigneurie fut échangée en la personne de Frere Benjamin Ferron Grand Aumônier, contre des terres situées proche Saint Denis, possédées par Seraphin Mauroy Conseiller d'Etat, Contrôleur & Intendant des Finances. Ce

Reg. Consil. Parl. 24 Jan. 1482.

Hist. S. Denis Felib. p. 346.

Acte du 5 Dec. 1640.

Reg. Parlam. 21 Juin 1641.

Ibid. 14 Febr. 1642. nouveau Seigneur de Saint Ouen y fit établir deux ans après deux Foires par chaque année. Ce fut aussi lui qui fit paver les rues du village.

L'Etat de l'Election de Paris, imprimé en 1709 & depuis, met qu'il y a 115 ou 133 feux à S. Ouen; & le Dictionnaire Universel de la France marque qu'on y compte six cent habitans.

Les anciens habitans avoient exposé en 1374 au Roi Charles V, que leur village avoit été brûlé & détruit, & qu'il leur étoit impossible de se rétablir. Le Roi informé des services qu'ils avoient rendu à l'Hôtel de la Noble Maison du tems du Roi Jean, & aussi pour se rendre aux prieres du Daufin Charles, qui jouissoit alors de cette maison, les exempta du droit de prise, c'est-à-dire de rien fournir à la Cour, à moins qu'elle ne fût résidente au même lieu de Saint Ouen. L'Ordonnance fut expédiée à Melun au mois d'Octobre de la même année.

Ordonn. des Rois. T. 6 p. 67.

L'Histoire a conservé peu d'événemens qui concernent le village de Saint Ouen, autres que ceux dont il a été fait mention ci-dessus. Jean Chanoine Régulier de Saint Victor, qui écrivit une espéce de Chroniques ou d'Annales au XIV siécle, y marque, que Guillaume Baufet Evêque de Paris, célébra les Ordres à Saint Ouen l'an 1308, au moins pour Pierre des Grez nommé à l'Evêché d'Auxerre, auquel il conféra la Prêtrise.

Hist. Univ. Paris.

En 1414 l'onziéme jour d'Octobre, deux champions s'y battirent en champ de bataille, sçavoir un Breton & un Portugais, dont l'un étoit au Duc de Berry, l'autre au Duc de Bourgogne. L'Historien marque que si le combat eût été achevé, le Breton qui étoit pour le Duc de Berri eût succombé.

Journal de Charles VI p. 24.

On ne voit plus à Saint Ouen aucuns restes de tous les anciens Hôtels ci-dessus nommés. Mais il y a trois belles maisons, qui sont celles du Duc de Tresmes, puis celle du Prince de Rohan, & du côté du nord celle de M. d'Auriac. Toutes les trois sont dans le côté du village le plus proche de la Seine. La premiere qui est vers le midi vient de M. de Seigliere de Bois-franc, Chancelier de Monsieur frere du Roi Louis XIV. Il avoit succédé dans la Seigneurie de S. Ouen à M. Mauroy. Je trouve qu'en 1669 le 29 Juillet, il fut permis à Eléonore d'Estampe de Valence, veuve de Charles de Mouchy de Hocquincourt Maréchal de France, de faire célébrer en sa maison de Bois-franc, Paroisse S. Ouen. Au mois de Juillet 1679 M. de Seigliere y donna une grande Fête à Monsieur & à l'Ambassadeur d'Espagne. Elle est du dessein de Le Pauvre excellent Architecte. Il y a un sallon d'un dessein admirable, duquel on découvre Montmorency dans l'éloignement. Cette Maison est échûe avec la Terre à M. le Duc de Gesvres par Madame sa mere fille de M. de Bois-franc.

Brice T. 4. p. 383.

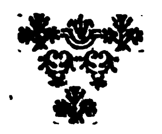
Reg. Archiep. Paris.

Mercure Galant.

Piganiol T. 8 p. 287.

En 1651 il y eut à Saint Ouen un établissement des Sœurs de la Charité par Françoise de Launay veuve de Pierre Cloüet Garde du Corps, & qui fut confirmé par l'Archevêque de Paris le 15 Juillet.

Reg. Archiep. Paris.



LA COURT-NEUVE

Anciennement *Saint-Lucien.*

IL y a eu dès le regne du Roy Robert un lieu proche de Saint-Denis, nommé Saint-Lucien; & c'est ce qui depuis a été appellé la Court-neuve du nom d'une de ses dépendances, ces deux lieux n'ayant plus été reputez qu'un seul village. On trouvera la preuve de ces faits dans la suite de cet Article. Ce village est situé à deux lieues de Paris dans la plaine derriere l'Abbaye, & arrosé de l'eau de quelques branches de la petite riviere de Crould, & de quelques sources qui viennent de Baubigny & de Drancy. C'est un pays de labourages & de prairies. Les denombremens de l'Election de Paris y marquent l'un 94 feux l'autre 113; & le Dictionnaire Universel de la France y reconnoît 509 habitans. Le voisinage de cette Paroisse avec l'Abbaye de Saint-Denis me dispensera de faire une plus longue description du territoire.

La persuasion où l'on étoit sous la premiere race de nos Rois que S. Denis étoit arrivé dans le Parisis avec plusieurs compagnons qui s'étoient ensuite répandus plus au loin, fut cause que dès ces premiers temps on éleva des autels sous leur invocation dans le voisinage du Monastere. Ainsi y en eut-il un en l'honneur de S. Quentin du côté du midi, lequel est mentionné dans la vie de Ste Aure, parce que ce fut le lieu où elle se retira durant quelque temps: Un autre oratoire fut con-

ſtruit en l'honneur de S. Lucien Apôtre de Beauvais, du côté de l'Orient. Il ſuffiſoit en ce temps-là pour la conſécration d'une Egliſe & pour donner le titre, d'avoir des morceaux de voile ou de linge qui euſſent touché aux oſſemens ou ſimplement au tombeau des Saints. Cette réunion de ces deux oratoires ſur le territoire dit alors *Catolacum*, eſt une marque de l'opinion que l'on avoit ſur l'aſſociation de ces trois Saints pour la même Miſſion Evangelique, avant que l'Abbé Hilduin fût venu l'alterer ſous Louis le Débonnaire par ſes ſentimens Aréopagitiques. Il ſemble auſſi que l'on peut apporter pour une preuve de cet ancien ſentiment la commémoration que faiſoit autrefois l'Egliſe & tout le Diocèſe de Paris de S. Lucien & de ſes compagnons, S. Julien & S. Maxien Martyrs le 16 Octobre jour de l'Octave de S. Denis. *Antiq. Calend. Eccl. Pariſ.*

Nous ignorons en quel ſiécle le lieu où étoit conſtruit l'oratoire du nom de S. Lucien ſe trouva aſſez peuplé pour qu'il fût néceſſaire d'y établir un Prêtre ou Curé. Cette Cure exiſtoit au moins dès le XIII ſiécle. Elle eſt nommée dans le Pouillé Pariſien de ce temps-là parmi celles auſquelles l'Evêque pourvoyoit de plein droit dans le Doyenné de Goneſſe: *De donatione Epiſcopi, Eccleſia Sancti Luciani.* Les Pouillés manuſcrits du XV & XVI ſiécles, & celui de 1626 y ſont conformes auſſi bien que le Regiſtre de 1516: mais celui de 1648 marque que cette Cure eſt à la nomination de l'Abbé de Saint-Denis: & celui que le Pelletier fit imprimer en 1692 la dit être à la nomination du Prieur de Dueil. Ces trois derniers Pouillés peu exacts, au lieu du nom de S. Lucien l'appellent la Cure de la Court-neuve. L'Egliſe eſt aſſez petite, & d'une bâtiſſe qui n'a pas deux cent ans. S. Lucien Martyr Apôtre du

Reg. Ep. Pariſ. 12 Martii.

Page 61.

Beauvaisis, dont j'ai parlé ci-dessus, en est le Patron. Elle est construite dans un lieu fort solitaire & couverte du côté du couchant par une charmille en demi cercle. L'Abbaye de Saint-Denis y alloit autrefois en Procession aux Fêtes de Pâques & de Pentecôte, au moins dans l'ancienne Eglise de ce lieu; car il faut sçavoir que l'Eglise Paroissiale de Saint Lucien étoit à quelque distance de là, & au milieu des maisons. Elle n'a été rebâtie dans l'endroit où on la voit que depuis les premieres gueres de la Religion, & l'on choisit pour cela le lieu où étoit la Chapelle d'un Hermitage, ce qui diminua la dépense. Alors l'ancienne fut abbatue, de sorte qu'il n'en reste point de vestiges. On lit sur le mur de la nouvelle, l'inscription suivante: *L'an mil cinq cent quatre-vingt, le vingt-sixiéme jour de Juin fut l'Eglise de ceans dédiée & consacrée par Reverend Pere en Dieu Messire Christophe de Cheffontaine Archevêque de Cesarée par la permission de Monf. l'Evêque de Paris. Et estoit pour lors Curé M. Anthoine Josse Prestre, lequel y fait la veille la nuit de ladicte Dédicace: M. Jean Hebert Prestre Vicaire; Frere Michel de Herville Prevost sieur dudit lieu; Damoiselle Marie Brullart, veuve de feu Noble homme Charles le Prevost Conseiller Notaire & Secretaire du Roy nostre Syre, Intendant de ses Finances, sieur de Granville & de Brou. Les Marguilliers Denis Barat, Guillaume Nadeneau & plusieurs habitans dudit lieu, lesquels ont donné de leurs biens. Et y a XL jours de vray Pardon & Indulgence à tous ceux qui par devotion visiteront ladite Eglise le jour de ladicte Dédicace.*

Hist. de S. Denis Felib. p. 439.

Je n'ai rien à ajouter à cette longue inscription, sinon qu'on lit dans les Registres de l'Archevêché au 20 Juin 1580 où se trouve

gleterre qui se portoit pour Roy de France donna le tout à Maître Jean de l'Isle, pour le recompenser de ce qu'il avoit aidé à faire entrer dans Paris les gens du Duc de Bourgogne. Ces mêmes biens furent depuis tenus par Perrinet le Clerc, l'un de ceux qui étoient alors entrés dans Paris. Sous le regne d'Henri III, une Dame Brulart avoit une maison considérable à la Court-neuve: elle obtint du Roy la permission de la faire clorre de fossez & de ponts-levis pour la sûreté: les lettres en furent registrées le 14 Mars 1577.

Comptes de la Prev. de Paris. Sauval T. 3. p. 324.

Reg. Parlam.

La Court-neuve étoit autrefois une Prevôté particuliere parmi les Terres du Monastere de Saint-Denis. Un des plus illustres Prevôts de cette Terre fut Gui de Montmirel vers le milieu de XVI siécle. Il fut ensuite Abbé de Saint-Magloire, puis Evêque *in partibus*. Dans le Pouillé de Paris de l'édition de 1648 le Prevôt de la Court-neuve est dit Seigneur de ce lieu & de Creve-cœur proche Saint-Denis. Au même endroit le Religieux Cenier est déclaré jouir des dixmes de ce Village.

Felib. Hist. S. Denis. p. 395.

Pouill. 1648 p. 132.

Saint-Lucien & la Court-neuve, quoique ne formans qu'une seule & même Paroisse, n'étoient pas regardez autrefois comme le même lieu. On a vû ci-dessus, que la Cure étoit primitivement nommée *S. Luciani* sans addition. C'est ce qui continuoit encore d'être en usage vers le milieu du XIV siécle. Outre cela dans l'Etat des Leproseries du Diocèse de Paris dressé l'an 1351, lorsque l'auteur en vient à celle de Champ-pourri de la Paroisse d'Aubert-villiers, & qu'il nomme les Paroisses voisines qui pouvoient y placer leurs malades, il met *Sanctus Lucianus ubi Creve-cœur & la Court-neuve.* Ainsi il faut dire qu'alors la Court-neuve étoit, de même que Creve-cœur, une dépendance du

lieu de Saint-Lucien qui pouvoit être celui des trois lieux le moins habité.

Lorsque les habitans d'Ivry proche Paris voulurent obtenir du Roy Charles V en 1374 d'être exempts de prises (c'est-à-dire de fournir les provisions à la Cour) ils citerent dans leur Requête l'exemple des habitans de la Court-neuve & de Creve-cœur qui en avoient été exemptés avant eux. Ce Creve-cœur dont on ignore la cause du nom, étoit dès 1351 connu pour membre de la Paroisse de Saint-Lucien. Dans les titres de 1532 du College de Maître Gervais qui y a du bien, il est dit de la Paroisse de la Court-neuve.

Ordonn. des Rois, T. 6.

Tabul. Coll. Mag. Gerv.

Il y avoit en 1637 sur cette Paroisse de la Court neuve une maison appellée Champs-rots ou Chant-rots, qui appartenoit à Jean Prou Pourvoyeur ordinaire de la Maison du Roy.

Perm. d'Orat domest. 20 Aoust.

Les cartes des environs de Paris placent communément au nord de cette Paroisse de la Court-neuve trois lieux, sçavoir Merville, Champ tourtel & la Courtille. Ils sont tous les trois sur le territoire de la même Paroisse, & de la même Seigneurie.. MERVILLE qui seroit mieux écrit Mair-ville, étoit un lieu habité au moins dès le VIII siécle, comme on l'apprend par le premier livre des Miracles de S. Denis dont l'auteur vivoit au IX, & par les partages des biens de l'Abbaye rapportez dans les chartes des années 832 & 862, où ce lieu est *Major-villa* ou *Majoris-villa*. Ce n'est plus qu'une ferme du Monastere de Saint-Denis. CHAMP-TOURTEL pareillement, lequel releve simplement de la Court-neuve. Quant à la COURTILLE, le manoir & ses dépendances menaçant ruine ont été entierement détruits.

Sæc. III Bened. Part. 2. p. 348.

Diplomatic. p. 529 & 537

STAINS

Et SAINT-LEGER de Gassenville ou Wassenville aujourd'hui détruit.

CE Village éloigné de deux lieues & demie de Paris paroît d'abord avoir tiré son nom de l'étang ou des étangs qui étoient au bas de la colline sur laquelle il est situé. En latin il est communément appellé *Stagnum* ou *Stagna*, de même que dans le pays de Rouergue Stain porte le même nom *Stagnum* : & si les étangs du lieu dont je parle ont été depuis changés en marais ou prairies, les vestiges au moins d'une des chaussées sont encore subsistans. Quelques titres néanmoins du XIII siécle portent *de Setenis* & non pas *de Stagnis* ; & en 1420 le Greffier de l'Officialité de Paris rendit le nom de Stains par *Sextaniis* : quoique ces mots latins paroissent avoir été fabriqués sur le mot françois qui quelquefois a été écrit Setains en deux syllabes. Si le mot Setains a quelque fondement dans le celtique, l'origine tirée de *Stagnum* deviendra la moins sûre, d'autant que ce n'est que dans le Pouillé du XV siécle & dans des provisions du même temps que l'on trouve *de Stanno* ou *de Stannis*.

Tab. Ep. Paris.

Nous avons dans l'exemple de cette Paroisse dequoi confirmer ce qui est arrivé souvent à la campagne, sçavoir que les lieux originairement subordonnés succédent à l'Eglise-Mere, qu'un hameau est érigé en Paroisse, & que le lieu où étoit l'Eglise Paroissiale se trouve anéanti ou réuni à un autre territoire.

Ainsi en a-t'il été de Stains qui jusqu'au XIII siécle n'étoit qu'un hameau dépendant de la Paroisse de Saint-Leger de Gassenville, laquelle étoit située au Nord-Est de la ville de Saint-Denis, au-delà de la riviere de Crould, & des étangs qui étoient sur son cours.

Cette Paroisse de Saint-Leger est mentionnée dans le dénombrement que Matthieu le Bel donna en 1125 à l'Abbaye de Saint Denis des fiefs qu'il tenoit de ce Monastere. Il y est marqué que les héritiers d'un nommé Gozelin tenoient par succession toute la dixme & l'aitre de Saint-Leger *de Gassenvilla*. Ainsi il ne faut point chercher ailleurs le lieu dit *Vasconis-villa* du partage des biens de l'Abbaye fait en l'an 832 & que l'auteur du premier livre des Miracles de S. Denis qualifioit au IX siécle de village voisin du Monastere *proxima Cœnobii villa*. Dom Mabillon a avoüé que ce lieu lui étoit inconnu.

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg.

Sæc. III. Bened. Part. 2 p. 347.

Ibid.

Henri Abbé de Saint-Denis ayant pourvû à ce qui étoit nécessaire pour l'établissement d'une nouvelle Eglise à Stains, fit demembrer ce lieu de Saint-Leger en 1213 par l'Evéque de Paris, & il s'en retint la nomination. Depuis ce temps la Paroisse de Saint-Leger alla toujours en diminuant, jusqu'à ce que son territoire a été réuni à l'Eglise de Saint Remi-lez-Saint-Denis, & à celle de Saint-Michel située près de l'Abbaye.

Stains est un pays de bleds, de vignes & de prairies. Le dénombrement de l'Election y a compté 266 feux il y quarante ans. Le Dict. Universel y a marqué 769 habitans. Ce nombre est diminué.

L'édifice de l'Eglise qui est sous le titre de la Sainte-Vierge ne m'a paru avoir que 200 ans ou environ d'antiquité. Eustache du Bellay Evêque de Paris la dédia le 10 Juin

1560, & y bénit trois autels ; il fixa l'anniversaire de la Dédicace au Dimanche après la S. Barnabé. Il eut été à souhaiter pour rendre cette Eglise plus réguliere, que les deux aîles ne fussent point si resserrées qu'elles le sont. Outre la Fête de Notre-Dame qu'on y reconnoît comme la principale, il y a celle de Sainte Gemme qui s'y célébre le lendemain de l'Assomption, comme d'une seconde Patrone. C'est une Sainte fort inconnue, & sur laquelle les Bollandistes n'ont sçû que dire. Il y a des Eglises, des Chapelles, des Confréries de son nom. On la croit Vierge & Martyre du Diocèse de Saintes : mais on lui a fabriqué une légende qui n'est nullement recevable. Des Ecrivains Espagnols remplis de fables, la revendiquent.

Bolland. Acta Sanctor. 20 Jun. p. 10.

Autrefois l'Abbaye de Saint-Denis alloit en Procession en cette Eglise aux Fêtes de Pâques & de Pentecôte.

Hist. S. Denis p. 439.

Le Bréviaire de Paris marque au 10 Juillet qu'on y conserve la tête de S. Martial l'un des sept fils de Sainte Félicité apportée de Rome.

Il y a eu autrefois à Stains une Léproserie mentionnée dans l'acte de visite qui en fut faite en 1351 : elle étoit pour les habitans de Saint-Leger, de Stains & de Garges.

Pour ce qui regarde les Seigneurs, j'ai seulement trouvé qu'en l'an 1480 par lettres du mois de Nov. aux forges près Chinon le Roy Louis XI fit don à Jacques de Saint-Benoist son Chambellan Capitaine de la Cité d'Arras de la Haute-Justice de Staings dépendant de Gonnesse, ordonnant que cette Justice ressortira au Châtelet de Paris.

Volume I. des Bannieres du Châtelet. fol. 248.

En 1512 Jean Ruzé Général des Finances, époux de Marie Brinon dont il ne laissa point de postérité, eut cette terre par échange faite

Mem. de la Chambre des Comptes.

avec le Roy de trois muids, trois minées d'avoine, qu'il avoit droit de prendre chacun an sur la recette ordinaire de Paris. L'année suivante il demanda à Louis XII l'établissement de quatre Foires par an à Stains; sçavoir le 16 Août, le 3 Novembre, le 20 Janvier & le 3 Mai, avec un Marché tous les Jeudis: ce qui lui fut accordé par lettres datées de Blois au mois de Janvier de la même année.

Même volume du Châtelet pag. 477.

En 1568 Stains appartenoit au premier Président Christophe de Thou. Il en est qualifié Seigneur au Procès verbal de la Coûtume de Paris 1580, & dans son épitaphe de deux ans après.

Mem. du Chancelier de Chiverny p. 15 Coutume de Paris Dubreul p. 267.

Sous Henri IV le Président de Harlay en étoit Seigneur, la fille de Christophe de Thou lui ayant porté cette Terre en mariage. Ce fut dans sa maison de Stains que l'on mit des premieres en pratique, après le Château de Saint Germain en Laye, l'invention du Président de Monconis, par laquelle on éléve les eaux plus haut que leur source.

Matthieu Hist. de France T. 2 p. 590.

Achilles de Harlay Procureur-Général mort en 1671 fut pareillement Seigneur de Stains, & le 8 Octobre de la même année Anne-Magdelaine de Lamoignon femme d'Achilles de Harlay troisiéme du nom premier Président au Parlement de Paris y décéda. J'ai trouvé quelques années après Claude Coquille Secrétaire ordinaire du Conseil d'Etat, qui en qualité de Seigneur de Stains obtint permission d'ériger des fourches patibulaires & poteaux sur deux fiefs de cette Seigneurie.

Hist. des Gr. Off. T. 8. p. 800.

Ibid.

Reg. du Parl. 4 Fevr. 1678.

Toussaint Bellanger Secrétaire du Roy, Trés.-Gén. du Sceau France, & auparavant Notaire au Châtelet, fit ériger cette Terre en titre de Chatellenie; Les Lettres Paten-

tes furent enregistrées en Parlement le 28 Juin 1714.

Il m'est tombé sous les mains une brochure imprimée in-4°. sans date d'année, qui consiste en titres & pieces de fondation faite en la Paroisse de Stains d'un Hôpital & de deux Sœurs de la Charité pour les pauvres malades, & d'un Prêtre Chapelain chargé de dire la Messe tous les jours au Château, avec établissement d'Ecoles charitables pour l'instruction gratuite des enfans de l'un & de l'autre sexe. Ce préambule est suivi d'un contrat du 3 Février 1723, fait par Toussaint Bellanger Seigneur Chastelain de Stains, Trésorier-Général du Sceau de France, & d'Agnès Preaud son épouse; le Curé du lieu étant alors Etienne de Villiers. Suit un Contrat du 15 Mars 1723. Puis un Supplement de donation fait par le sieur & la Dame Bellanger le 12 Octobre 1732. M. Bellenger est décédé le 13 Juin 1740 sans laisser d'enfans.

Benoît Dumas Directeur de la Compagnie des Indes, ci-devant Gouverneur de Pondichery, a possedé ensuite cette Terre. Il est décedé sans enfans à Paris le 5 Octobre 1746. Sa veuve ayant épousé M. Joly Grand-Audiencier en la Chancellerie lui a porté la Terre de Stains. En 1752 M. Perrinet Fermier-Général est devenu Seigneur de ce Village.

Le Château Seigneurial de cette Paroisse est d'une magnifique apparence, & la vue y est d'autant plus belle qu'il est situé sur une élévation par rapport à la ville de Saint-Denis, & à plusieurs lieux circonvoisins, & non dans la plaine de Saint-Denis ainsi qu'on a mis dans le Mercure en annonçant la mort de M. Bellanger. Merc. Juin 1740. p. 1465

Dès l'an 1626 les Dames de l'Hôpital de

Sainte Anastase de Paris sur la Paroisse de Saint Gervais avoient à Stains une maison pour les valetudinaires. L'Archevêque de Paris permit la même année d'y administrer les Sacremens.

Reg. Archiep. Par. 4 Maii.

La Paroisse de Stains a produit dans le siécle dernier un paysan appellé Jean Bessart d'une famille très-ancienne du lieu, qui a vécu dans le célibat & est mort à Paris sur la Paroisse de Saint Eustache au commencement du mois de Décembre 1752 âgé de 86 ans. On peut s'instruire sur les vertus de ce bon paysan vigneron de profession, par la lettre qu'en a fait imprimer M. Bruté Curé de Saint-Benoît de Paris au mois de Février 1753, avec une gravure qui le représente. On y verra l'estime qu'il s'étoit acquise non-seulement dans sa Paroisse, mais encore parmi les personnes de la premiere qualité. Son corps repose au cimetiere des SS. Innocens dans une fosse particuliere devant la Croix la plus voisine de la maison Curiale.

Chez Guill. Desprez in douze. pages 46.



PIERRE-FITTE.

LE nom de Pierre-fitte, commun à plusieurs lieux, a été diversement écrit : *Pierre-ficte*, *Pierre-fixte*, *Pierre Fitte*, & même *Pierre-frite*. La premiere & la troisiéme manieres sont les plus régulieres ; d'autant que dans les titres latins les plus anciens, ces sortes de lieux sont nommés *Petra ficta* ; en particulier on en a un de l'an 862, dans lequel Louis Abbé de Saint Denis confirme la destination faite pour la boisson quotidienne de ses moines, du produit des vignes situées à Dueil & à Pierre-fitte, *in Diogilo*, *Petra-ficta*, *&c.* M. de Valois a bien raison de se railler de ceux qui ont cru qu'il faut dire Pierre-fritte, *quasi lapides aut petræ in sartagine frigantur* ; & il en apporte l'étymologie la plus plausible, disant que *Petra ficta* est comme s'il y avoit *Petra fictilis*. En effet, il y a des pays en France où l'on forme encore des pierres d'une certaine terre blanche que l'on fait durcir au soleil, après les avoir fait passer dans un moule. (*a*) Sans qu'il soit nécessaire de dire qu'on en a fabriqué ainsi dans le village dont il s'agit, il suffit pour avoir donné le nom au canton & ensuite au village, qu'il y ait eu en ce lieu quelque grande statue, ou quelque colomne en forme de borne ou de Dieu-Terme, qui ait été formée de plâtre ou de plusieurs compositions. (*b*)

Diplomat. Mabill. pag. 535.

Not. Gall. p. 427.

(*a*) J'en connois auprès de Sezanne à l'entrée de la Champagne.

(*b*) Je conserve un *Deus Terminus* composé ainsi de sablon coagulé & couvert d'un enduit de plâtre ou

Malgré le ridicule de l'expression *Petra frixa*, c'est celle que l'auteur du Pouillé de Paris a employée vers le commencement du XIII siécle pour désigner la Cure de Pierre-fitte. Dès l'an 1243 un titre de l'Abbaye de Saint Denis qui concerne Montmagny, lui avoit donné le nom de *Petra fricta*.

Hist. de Montmor. preuv. pag. 201.

Ce village est à une bonne demie lieue de la ville de Saint Denis, & ainsi à deux lieues & demi de Paris. Sa situation est sur une petite pente qui regarde le levant & le midi. Une partie considérable du territoire est en vignes. Le grand passage pour une partie de la haute Normandie, pour le Beauvoisis & la Picardie y produit quelque consommation. Les Religieux de Saint Denis en sont Seigneurs, & sont qualifiés tels dans le procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. On y comptoit 105 feux lors du dénombrement de l'Election de Paris en 1709 ; & c'est à peu près encore le même nombre. Le Dictionnaire Universel fait l'évaluation de cela à 423 habitans.

L'Eglise de ce village n'a rien de fort apparent. Le choeur est bâti en pierre & voûté assez récemment. Elle est sous le titre de S. Gervais & S. Protais. La Dédicace fut faite l'an 1599 par l'Evêque de Grasse au mois de Juin, suivant la permission de l'Evêque de Paris accordée le 8 du même mois. Le Registre de l'Evêché l'appelle Pierre ; il n'est fait nulle mention de lui dans le Gallia Christiana. Celui qui écrivit le Pouillé de Paris au XIII siécle, copia apparemment un Pouillé antérieur à l'an 1218, puisqu'il y

de terre blanche durcie. Il a été trouvé dans les vignes au couchant d'Auxerre à un quart de lieue de la Ville.

marque la Cure de Pierre-fitte parmi celles que l'Evêque donnoit de plein droit. Dom Felibien observe que le patronage de cette Eglise avoit été accordé en 1218 à l'Abbé de Saint Denis par un réglement d'arbitres entre l'Evêque de Paris & lui. Les Pouillés de 1626 & 1648 ; aussi-bien que celui de Le Pelletier, marquent unanimement, que la présentation de la Cure appartient à l'Abbé de Saint Denis. Autrefois les Religieux venoient en procession dans cette Eglise aux Fêtes de Pâques ou de Pentecôte. Il fut permis en 1640 au Curé de ce lieu de prendre une partie inutile du cimetiere pour s'en faire un jardin, à condition qu'on y passeroit en procession le jour de la Dédicace. Hist. S. Denis p. 220. *Ibid. p. 439.* *Reg. Archiep. Par. 3 Aug.*

L'un des plus anciens titres où Pierre-fitte soit nommé après ceux du IX siécle, est la charte de Suger Abbé de Saint Denis, où il est fait mention du revenu en froment que l'Abbé avoit. Elle est de l'an 1140. Hist. S. S. Denis. Felib. p. 103.

En 1186 Maurice de Sully donna des lettres qui constatoient que Guillaume Bareste & Marguerite sa femme avoient vendu aux Moines de Saint Denis une redevance de deniers & de poules qu'ils avoient au village de Pierre-fitte. Cent ans après, le Cenier de la même Abbaye y fit des acquisitions. Le Pouillé de cette maison imprimé en 1648 avec celui du Diocèse, observe que le Religieux revêtu de cet office de Cenier jouit des dixmes de ce lieu : & à la page 144 du même volume il est marqué qu'il y avoit à Pierre-fitte une maladerie de fondation Royale, qui avoit encore alors 80 liv. de revenu. *Chartul. S. Dion. Reg. p. 221.* Hist. de S. Denis à l'an 1281 p. 253. Pouillé 1648 pag. 132.

Il est fait mention de Pierre-fitte dans les cahiers de la Prevôté de Paris, rédigés pendant que les Anglois y étoient les maîtres entre 1420 & 1430. La maison, cour & colom- Sauval T. 3. p. 324.

bier, &c. sis en ce lieu, qui appartenoient à Regnault Freron, lequel s'étoit retiré à cause de son attachement au Roi Charles VII, furent données par le Roi d'Angleterre à Jean-Gilles, l'un de ceux qui avoient procuré l'entrée dans Paris aux gens du Duc de Bourgogne. Le bois de Richebourg situé au même village, & qui appartenoit à Simon Davy Chevalier, duquel une partie étoit tenue en fief du Seigneur de Montmorency, fut aussi donné alors par le même Roi d'Angleterre à Girard Desquay Ecuyer, pour une partie de récompense de sa terre de Normandie.

Ibidem.

Gall. Chr. T. 6. c. 188.

Dans le Gallia Christiana on rend par Pierre-fitte d'auprès de Paris, le lieu dit *Petre fictum* où étoit le Roi Carloman en 881, & où il donna un diplome concernant l'Abbaye de S. Polycarpe au Diocèse de Narbonne. Mais j'aime mieux douter avec Dom Michel Germain, qu'il faille entendre ce Pierre-fitte dans les Diplomes qui sont datés de *Petre fictum*, d'autant que selon le Dictionnaire Universel, il y a en France douze autres Pierre-fitte, dont l'un est dans le Diocèse de Narbonne.

Index funereus Chirurg. Paris. edit. 1744. p. 586.

Ce village donna naissance dans le siècle dernier à un homme mémorable. C'est Jacques Petit, premier Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris. Il y vint au monde vers l'an 1611. Etant entré à l'Hôtel-Dieu à l'âge de treize ans, il ne cessa d'y travailler à la cure des malades jusqu'à l'âge de 97 ans; & quoique fort connu dans le monde par son extrême habileté, il préféra l'utilité des pauvres à son propre avantage, & ne voulut jamais cesser de rendre ses services à cette maison, tant que ses forces le lui permirent. Il mourut le 22 Août 1708.

MONTMAGNY.

CE n'eſt pas ici une des Paroiſſes du Diocèſe de Paris des premiers tems. Outre que le Saint qu'elle a pour patron le fait aſſez voir, c'eſt qu'on ne trouve rien du tout ſur ce lieu avant le commencement du XII ſiécle.

Le village eſt ſitué à trois lieues de Paris, à une lieue de la ville de Saint Denis, vers le nord-oueſt ou couchant d'été de cette derniere ville, dans un petit vallon qui n'eſt qu'à un quart de lieue de Dueil. Une montagne aſſez élevée le ſépare d'avec Pierre-fitte; & c'eſt ſans doute cette montagne cultivée en vignes & en bois qui a donné le nom au lieu.

Le premier monument qui faſſe mention de Montmagny, eſt une charte d'Hervé Seigneur de Montmorency, par laquelle il donne aux Moines de Saint-Florent de Saumur la dixme de ſes terres de franc-alleu ſituées à Montmagny. Elle a été expédiée entre les années 1110 & 1116. Ce lieu y eſt dit en latin *Mons Magniacus*. Il n'y avoit point encore d'Egliſe Paroiſſiale & pas même d'Egliſe en ce lieu, qui dépendoit de Dueil. La canonization de Saint Thomas de Cantorbery qui fut faite dès l'an 1173, trois ans après ſa mort, occaſionna la conſtruction de pluſieurs Egliſes ſous ſon invocation. Aucun titre n'indique poſitivement les perſonnes qui fournirent à la conſtruction de celle qui fut édifiée à Montmagny. Il y a cependant lieu de croire que ce furent des Seigneurs de la Maiſon de Montmorency, puiſqu'on les voit ſe mêler en l'an 1184 de la préſentation

Hiſt. de Montmor. preuv. p. 35.

du Chapelain qui devoit la desservir. On trouve des lettres par lesquelles Hervé de Montmorency, Doyen de Paris & Abbé séculier du Chapitre de Saint Martin de Montmorency, confirme, du consentement du Chapitre, la présentation d'un Chapelain à l'Eglise de Saint Thomas de Montmagny : plus, d'autres lettres, par lesquelles Burchard de Montmorency ratifie ce que Hervé son frere avoit fait à ce sujet, & le fait approuver par Matthieu & Aalix ses héritiers. Et enfin de troisiémes lettres, par lesquelles Maurice Evêque de Paris confirma la même année ce Chapelain, ou lui donna ses pouvoirs.

[r] *Ibidem p. 58. ex chartul. S. Florentii.*

Gall. Chr. nova T. 7. p. 72.

L'usage étoit dans le siécle suivant de se servir indifféremment du mot de *Monastere*, pour désigner toute Eglise Paroissiale. C'est ainsi qu'il faut entendre l'endroit d'une sentence arbitrale de l'an 1243, entre l'Abbé de Saint Denis & la Dame de Montmorency, dans lequel en décrivant l'étendue d'une garenne, il est dit qu'elle va depuis le chemin de Sercelle jusqu'au Moutier de Monmagnie, *usque ad Monasterium de Monmagnie*. Quoique cette Eglise ne fût que comme une longue Chapelle, à la suite du tems il y eut plus d'un autel. Morand Prêtre de ce lieu, c'est-à-dire Curé, témoigna en 1260 par un acte, qu'Alips de Richebourg y avoit fondé une Chapelle, & avoit laissé à prendre sur lui Curé quarante sols qui étoient du fief de l'Abbé de Saint Denis.

[r] Histoire de Montmor. preuv p. 101.

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. p. 205.

Cette Eglise subsistoit encore en 1738 : mais comme elle étoit interdite, à cause qu'elle menaçoit ruine de tous côtés, je ne pus voir s'il y avoit quelques anciennes sépultures. Elle a depuis été rebâtie entierement à neuf, & à la même place. Elle est encore en forme d'une grande Chapelle fort propre. On

a remarqué en la rebâtissant que ceux qui avoient bâti la premiere, avoient formé entre les deux murs une espéce d'aire très-solide & très-unie, qu'on trouva à quatre pieds dans terre. Il n'est resté des sépultures de cette vieille Eglise, que celle de Messieurs Huault dont on a retourné la tombe, qui couvroit le corps d'un jeune Huault mort en 1676. âgé de 24 ans, & celui d'Adrien Huault, Conseiller au Grand-Conseil, mort en 1699. Par le dehors de la nouvelle Eglise se voit le litre ou ceinture funébre de M. le Prince de Condé décédé en 1741. Il n'y a aucune mention de la Cure de Montmagny dans la copie du Pouillé Parisien écrite au XIII siécle: c'est ce qui insinue que cette copie est antérieure à l'établissement. Elle se trouve dans les Pouillés manuscrits du XV siécle & du XVI. Les Pouillés imprimés par Alliot en 1626 & 1648, en marquent la présentation comme appartenante au Prieur de Deuil, ainsi que les Pouillés précédens; & le Pelletier dit la même chose dans le sien de l'an 1692. Il étoit naturel que le démembrement suivît le sort du principal. Un Jean de Cambray, qui paroît avoir été parent du célébre Ambroise de Cambray Chancelier de Notre-Dame, fut pourvu de cette Cure le 4 Janvier 1486. L'ancien revenu étoit marqué de 35 livres: ce qui étoit considérable au XIII siécle.

Voy. le Dict. Moreri edit. 1732. au mot *Huault*.

Cette Paroisse étoit composée de 101 feux en 1709, selon le dénombrement de l'Election de Paris, & de 428 habitans en 1726, suivant le Dictionnaire Universel de la France. Les plus anciens Seigneurs de ce lieu qui se soyent présenté à mes recherches, sont ceux qui suivent. Pierre Huault, mort le 18 Novembre 1532 & inhumé à Saint Jean en Gréve. Louis Huault son fils, mort en 1576;

Recueil des Epitap. de Paris p. 947.

il avoit fait hommage à Montmorenci trente ans auparavant; puis Charles Huault Maître des Requêtes, décédé en 1610. L'hommage qu'il rendit à Montmorenci est de 1576. Le procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, le qualifie de Conseiller au Grand-Conseil. Il fut l'un de ceux qui signerent en 1589 l'Union de la Ligue; mais il effaça depuis cette tache par sa soumission au Roi. Il eut d'Antoinette du Drac son épouse un fils qui étoit pareillement Conseiller au Grand-Conseil en 1637. Louis Huault Conseiller au Grand-Conseil & Catherine Lottin sa femme résidoient souvent en 1641 dans leur Château de Montmagny. Il faut joindre à ceux-ci ceux qui sont nommés ci-dessus. A Messieurs Huault ont succédé dans la Seigneurie de Montmagny M. de Malbranche frere du célebre Pere de l'Oratoire; puis Messieurs Thomé pere & fils. Le dernier l'étoit en 1725, selon un Journal où il est qualifié Fermier Général & Trésorier Général des Galeres, à l'occasion de son décès. Depuis, M. d'Arboulin posséda cette Terre. Il étoit pourvoyeur de vin pour la bouche du Roi. Ensuite M. Masson Fermier Général & Receveur Général des Finances, après la mort duquel la Terre a passé à Madame sa fille, femme de M. de Chavaudon ancien Président au Grand-Conseil. Le Château qui est dans la plaine, comme le village, est bien bâti.

Hist. de Paris Felib. pag. 1180.

Hist. des prem. Presid.

Perm. d'Or. domest.

Mercure de France May 1742. p. 124.

On compte deux fiefs à Montmagny, Richebourg & Crespieres.

La maniere d'écrire le nom de cette Paroisse en françois a un peu varié; car au XIII siécle on écrivoit souvent Mommagnie, même dans les titres latins. La sentence arbitrale qui régla en 1243 la Dame de Montmorency avec l'Abbé de Saint Denis, s'exprime ainsi: *Me-*

tan

tam quæ posita erat in medio stratæ inter domum Monachorum de Bono portu & villam de Mommagnie, quoniam minus apparebat fecimus relevari. Garenna quæ fuit à via Sercellæ usque ad Monasterium de Mommagnie, usque ad viam quæ directum ducit ad furcas de Montemaurentiaco per desuper versus Petram fictam..... cadere debet. En 1293, ce lieu est également dit *Mommeignie.* Une preuve qu'il ne faut point d'accent aigu, & qu'on n'a jamais dit Mommeignié, est que le Nécrologe de Notre Dame de Paris qui est du même tems, annonçant au 19 Septembre la mort d'un Soûchantre qui portoit le nom de cette Terre, s'exprime ainsi : *Obiit Henricus de Montmeignia Succentor.* Le Cordelier Confesseur de la Reine Marguerite veuve de S. Louis, ayant entrepris d'écrire la vie de ce Saint en françois, mit aussi dans la même langue les procès-verbaux de l'enquête de sa Canonization qui avoient été envoyés en latin à Rome. A l'occasion d'un miracle arrivé sur une fille de Grolay par le mérite du saint Roi. il y étoit fait mention incidemment de Mont-magni qui est sur le chemin de Grolay à Saint Denis où le corps de Saint Louis étoit inhumé. Le Cordelier traducteur prit Mont-magni pour une expression latine, & mit en françois Grand-mont, faute d'avoir connu le voisinage de Saint Denis. J'ai cru devoir en passant rectifier cet endroit d'un manuscrit, qui n'a pas encore été publié en notre langue, & qui nous citoit un lieu qui n'a jamais existé entre Grolay & Saint Denis.

Hist. de Montmor., Preuves p. 131.

Ibid. p. 128.

Cod. Reg.

En 1274, Jean Ansiau de Villers Chevalier donna au Prieur de Dueil deux arpens de vignes, qui sont dits situés à Montmagnie.

Cartulaire de Deuil Gaignier. Portef. 180.

En 1463, le vallon qui est au bas de la

Tab. Ep. Par.

montagne voisine étoit appellé le Val de Richebourg; & c'étoit un canton de vignes.

VILLE-TANEUSE.

LEs fréquens exemples d'altération de nom qui se trouvent lorsque l'on veut examiner les étymologies, font que l'on ne sera pas étonné de voir celui de ce village défiguré jusqu'au point, qu'un sçavant a prétendu que ce nom lui vient de ce qu'il fourmille de teignes, *quod tineis scateat*. C'est M. de Valois qui est de ce sentiment. En passant, je m'y suis informé exprès si les teignes y étoient plus communes qu'ailleurs, & où l'on m'a répondu que non. Il est bien vrai que les plus anciens titres que l'on a où ce lieu soit nommé, qui sont du XII siécle, l'appellent *Villa tineosa*, & qu'il y en a un de ceux-là où on lit en françois Ville-teigneuse. Il est vrai aussi que ce n'est que dans ceux du siécle suivant qu'il est nommé en latin *Villa tignosa* ou *tiginosa*, & que l'auteur d'une vie françoise de S. Louis écrite vers 1280, a employé le mot de Ville-teigneuse. Mais cela ne suffit pas pour en conclure que ce sont les vers que nous appellons teignes qui ont occasionné ce nom. Les Ecrivains du Pouillé de Paris au XV & XVI siécle montrent une trop grande simplicité, lorsqu'ils se servent des termes *Villa scabiosa* (a) pour désigner ce village. C'est ce qui a été suivi dans le

Notit. Gall. p. 437.

Vita latina S. Ludov. per Guill. Carnot. Duchêne T. 5 p.

Guill. Cordelier en manuscrit à la Bibl. du Roi.

(a) Registre de l'Evêché de Paris 21 Février 1476. *Collatio Eccl. Par. S. Lifardi de Villa scabiosa a praesent. Abbatis S. Dionysii.*

Pouillé imprimé en 1626. Il suffit de se souvenir que la forêt de Montmorency commence à une petite lieue de-là, & même qu'au nord de ce village à côté de Montmagny la montagne étoit couverte de bois, pour en inférer que le dépôt des bois coupés soit équarris soit à équarir pour la commodité de Paris, devoit être en ce lieu. Or les mots qui commencent par *tin* ou par *tign*, ont tous quelque rapport avec le bois à bâtir ou avec le merrein. Chacun sçait qu'un chevron, une solive se dit en latin *tignus*. Le Glossaire de Du Cange nous apprend aussi que les bois non polis ni équarris s'appelloient *ligna tina*; que certains bois applanis & mis en œuvre forment des tonneaux ou vases qu'on nomme des tines; qu'enfin dès le XII siécle on trouve *tan* employé pour signifier de l'écorce de chêne. Voilà dequoi choisir une étymologie à Ville-tanneuse, sans s'attacher à la ridicule origine de *Villa scabiosa*, qui est sans aucun fondement, quoique usitée quelquefois au XV siécle. On ne doit cependant pas conclure de ce que je viens de dire en dernier lieu, qu'il y ait eu des tanneurs ni une tannerie à la Ville-tanneuse, quoique dans le pays on se le soit imaginé à cause du nom; il y a trop peu d'eau pour cela: mais on a pu y conserver le bois à fournir l'écorce, & il a pu y avoir des magazins de cette écorce. Ce n'est au reste gueres que depuis deux cent ans que l'on dit & que l'on écrit Ville-taneuse; on disoit auparavant sans difficulté Ville-teigneuse ou Ville-taigneuse; mais depuis qu'on a perdu de vue la cause de la dénomination, on a retranché deux lettres. *Gloss. Cangii.*

Ce village est à deux lieues & demie de Paris, au couchant d'été de la ville de Saint Denis, à la distance de demie lieue: sa situa-

tion est dans une des extrémités de la plaine de de Saint Denis, quoiqu'on monte insensiblement, pour aller du grand chemin à Villetanneuse. Il y a des terres, des vignes, quelques prés & quelques bois-taillis & haute-futaye. Le nombre des feux n'alloit qu'à vingt-quatre, lorsqu'on imprima le dénombrement l'Election de de Paris en 1709. Je ne l'ai point trouvé dans celui du sieur Doisy de l'an 1745. Le Dictionnaire Universel y compte 159 habitans. Cette Paroisse ne consiste que dans une simple rue qui commence un peu au-delà du Château, & conduit à Montmagny. Autrefois il y avoit des maisons qui venoient jusqu'à l'Eglise, laquelle est contigue au Château.

Cette Eglise n'a rien d'ancien dans sa structure : elle n'est aussi que comme une simple Chapelle couverte d'un lambris peint, disposé en forme de voute, & elle est appuyée d'une petite tour. On y reconnoît pour patron S. Lifard, Prêtre de Meun au Diocèse d'Orléans au VI siécle. Comme quelques-uns ont crû que ce Saint avoit aussi été Abbé, il est représenté en cette Eglise en Abbé vêtu de blanc, ayant un animal noir à ses pieds, qui est le serpent ou dragon dont il est parlé dans sa vie. Sa Fête s'y célebre le 3 Juin, de même qu'à Orléans. Un Saint si peu connu à Paris n'a pû être donné pour patron à ce lieu, à moins qu'il n'y ait eu autrefois de ses reliques. Comme Gualon Evêque de Paris avoit été l'un des deux ou trois Prélats, qui étant à Meun éleverent le corps de ce Saint du tombeau au mois d'Octobre de l'an 1105, il peut en avoir apporté quelques fragmens qui furent conservés dans la Chapelle Episcopale de Paris, jusqu'à ce qu'un de ses successeurs s'en servit pour la Dédicace de l'Eglise de la Ville-

taneuse. Il est vrai que l'on ne célebre pas la Dédicace de celle qui subsiste aujourd'hui, laquelle apparemment n'a été simplement que bénite; mais l'ancienne l'a du être. Il reste dans le chœur de cette nouvelle Eglise une tombe de la premiere, dont la forme plus étroite aux pieds qu'à la tête indique au moins la fin du XIII siécle. Elle contient une épitaphe en lettres capitales gothiques qui ne sont plus lisibles. La preuve que cette tombe a été remuée & tournée d'un bout à l'autre, est que le côté de la tête est le plus proche de l'autel. Il n'y a qu'une sépulture remarquable dans cette petite Eglise. C'est celle d'Antoine Foës Auditeur des Comptes, décédé en 1743, à l'âge de 25 ans. Il est inhumé à côté gauche du chœur. Son épitaphe le dit fils d'Etienne Foës de Chevillon Seigneur de la Mote-Brechain en Lorraine & de Ville-taneuse, ancien Lieutenant de Roi en la Province de Metz.

On lit dans la vie de M. Bourdoise, Prêtre de Saint Nicolas du Chardonnet, qu'étant en 1625 chez M. Robert Seigneur de Ville-taneuse, & qui le fut depuis de Laï, on le pria de dire la Grande-Messe & de faire le Prône le Dimanche premier jour de Juin. Ce pieux Prêtre prêcha avec l'onction qui lui étoit ordinaire, & disposa par ce moyen les Paroissiens à célébrer avec fruit la Fête de Saint Lifard leur patron, qui devoit être le surlendemain, Vie de Mr Bourdoise p. 224.

La Cure de ce lieu n'est point marquée dans le Pouillé Parisien qui fut récrit avant le régne de S. Louis : c'est ce qui portoit à croire qu'elle ne fut érigée que sous celui de Philippe le Hardi ou de Philippe le Bel. Mais j'ai appris par un acte de 1217, que la présentation à cette Eglise & celle de Pierre-fitte étoit contestée alors aux Abbés de Saint Denis par l'E-

unirent celles d'Epinay sur Seine & de la Briche, qui est de la Paroisse du même Epinay. Ces lettres furent vérifiées en Parlement, les trois Chambres assemblées le 7 Septembre 1658.

Sur la fin du siécle, cette Terre étoit possédée par Louis Girard, Procureur Général de la Chambre des Comptes, & Marie Royer sa femme.

Dans le siécle présent, M. le Marquis de Beauveau en a été Seigneur, sa veuve ensuite & ses filles, du temś desquelles elle a été publiée à vendre par licitation en 1741. La description qui en fut imprimée alors assuroit qu'il y avoit Justice de Mairie dans l'étendue de la Terre; que le Château accompagné de deux pavillons étoit environné de fossés de à fond de cuve, revêtus de pierre & pleins d'eau; le Parc clos de murs, dans lequel il y a un taillis & de la haute-futaye, laquelle a été coupée depuis; plus, 277 arpens de terres, prés & vignes, tant sur le territoire de Ville-tanneuse, que sur celui de Pierre fitte.

Il paroît que la source qui remplit les fossés de ce Château est dans les fossés même. Cette source s'écoule ensuite dans la riviere de Crould, un peu avant que celle-ci se jette dans la Seine.

La Terre de Ville-tanneuse releve en foi & hommage du Duché d'Anguien, ci-devant Montmorancy, excepté le fief du Pressoir, qui releve de celui de Thibaud de Soisy sis à Dueil. Ce fief du Pressoir est très peu de chose: Il ne consiste que dans une maison du village de Ville-tanneuse, & environ quinze arpens de terre.

EPINAY

EPINAI
LEZ-SAINT-DENIS.

IL y a dans chacun des trois Archidiaconés de Paris un lieu dit Epinay : mais celui-ci est le plus célébre, & il est connu depuis un plus grand nombre de siécles. Selon le terme latin *Spinogelum*, *Spinogelus*, ou *Spinoilum*, employé dans les actes & dans les Historiens, il auroit du être appellé Epineuil, ou au moins Epineil : mais l'usage a prévalu pour Epinay. Toujours il est certain que ce nom n'a été donné à ces lieux, que par rapport à la quantité de buissons qui en couvroient le terrain primitivement.

Le premier écrivain qui fait mention d'Epinay-lez-Saint-Denis, est Fredegaire auteur du VII siécle. Il dit que le Roi Dagobert étant à Epinay sur la Seine, *Spinogelum*, y fut atteint du flux de ventre, que de-là on le transporta à Saint Denis, où il mourut peu de jours après. Cet Historien presque contemporain de ce Prince, est plus croyable que l'anonyme auteur du *Gesta Francorum*, qui écrit que ce fut à Epinay même que Dagobert mourut. Aussi nos anciens Historiens se conforment-ils plutôt au récit du premier qu'à celui du second.

Les modernes ont inféré du texte du même Fredegaire que nos Rois avoient un Palais dans ce lieu d'Epinay, ou au moins que c'étoit une Terre du Fisc. *Diplomat. Mabill. Not. Gall. p. 431.*

Après Fredegaire, dont l'antiquité est presque de mille ans, deux monumens du IX sié-

cle font mention d'Epinay sur Seine. Le premier est l'Histoire des miracles de S. Eugene de Dueil qui n'a pas encore été imprimée, & dont je parle ci-après à l'article de Dueil; on y lit la guérison d'un Chevalier Tourangeau qui étoit au service de Frédegise Abbé de Saint Martin, lequel se trouvant proche Epinay, *Spinogilus*, étoit tombé de dessus son cheval, & s'étoit blessé mortellement. Le second est la confirmation du partage des biens de l'Abbaye de Saint Denis faite l'an 862, dans lequel acte les Religieux sont déclarés donner à l'Abbé Louis un clos de vigne situé à Epinay & Gassenville (dit depuis Saint Leger) pour avoir dans leur part Beaune en Gatinois.

Hist. Mirac. S. Eugenii Mart. en manusc. S. Dion. in Bibl. Carmel. Disc. Paris.

Diplomat. Mabill. p. 535.

Epinay est situé sur le rivage droit de la Seine, à une lieue ou environ de la ville de Saint Denis & à trois petites lieues de Paris. Toute cette Paroisse est dans la plaine, & est cultivée de différentes façons. On y comptoit en 1709 le nombre de 105 feux, suivant le dénombrement de l'Election; & en 1726 le nombre des habitans montoit à 432, selon le Dictionnaire Universel du Royaume. Un dénombrement imprimé en 1745 n'y marque plus que 96 feux. C'est le grand passage pour Pontoise, Rouen, &c. Il y a quelques écarts dont je parlerai ci-après.

L'ancienne Eglise de cette Paroisse menaçant ruine, fut abattue dans les années dernieres. Elle a été depuis rebâtie entierement à neuf & toute de pierres de tailles par M. le Duc de Bourbon Prince de Condé, & la Dédicace en fut faite le Dimanche de Quasimodo 21 Avril 1743 par l'Evêque de Bethlehem. On lit dans l'Histoire de l'Abbaye de Saint Denis, que l'ancienne Eglise avoit été pillée avec le village en l'an 1649. On y reconnoît

Felibien pag. 480.

trois Saints Patrons, qui sont S. Georges, S. Medard & S. Silvain Confesseur du Berry, dont la Fête est le 22 de Septembre. Cette Paroisse est appellée *Spinolium* dans le Pouillé Parisien du XIII siécle, & la Cure est dite à la pleine collation de l'Evêque. Les Pouillés manuscrits du XV & XVI siécles & les imprimés de 1626 & 1648 marquent la même chose : de sorte que le Pelletier est le seul qui dans le sien de l'an 1692 ait écrit qu'elle est à la nomination de l'Abbé de Saint Germain des Prez. Dans les anciennes provisions cette Cure est appellée *Cura S. Medardi de Spinolio supra Sequanam*, & quelquefois *Sanctorum Medardi & Gildardi.* C'est ce qui me fait conjecturer que S. George & S. Silvain ne sont que des patrons secondaires, & dont le culte peut-être avec quelques reliques aura été transféré en l'Eglise Paroissiale, lorsque les Chapelles du territoire où on les honoroit auront été détruites par les guerres. A l'égard de S. Georges, il a pu être titulaire de la Chapelle du Château que MM. de Montmorency y auront eu. Pour ce qui est de S. Silvain de Levroux en Berri, je pense que la Chapelle aujourd'hui appellée Saint Marc a été sous son invocation. Dans plusieurs Diocèses il est patron de quelques anciennes Chapelles d'Hôpitaux ou Léproseries ; & il l'aura été de celle qui étoit sur le bord du grand chemin entre la Briche & Epinay, jusqu'à ce que son culte aura été transporté dans l'Eglise de Saint Medard, lors des incursions des Anglois qui brûloient ou détruisoient les Chapelles situées dans les champs. Après les guerres elle aura été rebâtie ; & comme elle servit à la station de la Procession du 25 Avril jour de Saint Marc, on lui en aura donné le nom, ainsi qu'il est arrivé à plusieurs autres. On parla de

Reg. Ep. Paris. 6 Oct. 1507, 10 *Dec.* 1521, 6 *Febr.* 1522.

la détruire en 1640 pour la rebâtir ailleurs ; à cause qu'elle servoit de retraite aux voleurs. Louis Girard Maître des Requêtes, Procureur Général de la Chambre des Comptes, avoit même offert de le faire à ses dépens ; le Curé & une partie des habitans furent d'avis qu'on la joignit à la Paroisse, disant qu'elle en avoit servi avant que la Paroisse fût bâtie. Le sentiment qui prévalut, fut qu'on la rebâtiroit à l'entrée d'Epinay à la Croix boüillée, & l'Archevêque le permit : cependant cela ne fut pas effectué. Elle subsiste assez près du moulin de Coquenart.

Reg. Archiep. Paris. 13 Janv. 1640.

La Terre d'Epinay étoit possédée dès le commencement du XII siécle par les Seigneurs de Montmorency. Hervé de Montmorency fondant à Dueil un Prieuré pour des Moines de Saint Florent de Saumur, fit vers l'an 1115 quelque distraction de cette Terre, en leur donnant à Epinay un bien exempt de toute charge, ou une espece de Terre de francaleu. Cent ans après, Gui de Montmorency dit de Laval, eut de son pere la Seigneurie d'Epineul sur Seine & de l'Isle Saint Denis, qu'il donna en dote à Jeanne sa sœur l'an 1231. Bouchard de Montmorency assignant une somme de quatre mille livres par un article de son testament de l'an 1237 en faveur de différentes Eglises & Hôpitaux, voulut que si le revenu de son Parc de Taverny ne suffisoit pas pour cela, on en prît aussi sur le lieu appellé *Nemus Radulfi*, qui étoit Bois Raoul, qu'on nomme aujourd'hui Bois Raut proche Epinay du côté du couchant. En 1262, Philippe de Puiseux Ecuyer, fils de Jean de Puiseux Chevalier, avoit un manoir ou maison à Epinay, avec des vignes & le droit de deux pêcheries dans la riviere ; mais il tenoit le tout de l'Abbaye Saint Denis. Je remets à en parler cy-après.

Hist. de Montmor. Preuv. p. 35.

Ibid. p. 558

Ibid. p. 98.

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. p. 241.

En 1416 Jeanne de Paillart possédoit cette Terre. Elle assit cette année-là à Nicolas de Baye Greffier du Parlement, une rente sur son droit de Travers & péage des batteaux. Elle avoit épousé Gui de Gourle Chevalier. La même fit en 1415 hommage à Philippe de Melun, Dame de Monmorency & d'Escoüer, de toute la haute Justice *en toute la Ville & terrouer d'Espigneul & d'Espignollet.* Jean Choart, Lieutenant Civil de la Prevôté de Paris, étoit qualifié Seigneur d'Epinay sur Seine en 1463. Il avoit eu privilége du Roi d'y lever un droit de Gabelle, que le Prince confirma à Jeanne le Clerc sa veuve, comme ayant la garde de ses enfans. Jean son fils lui succéda. Un de leurs descendans nommé François, ne fut Seigneur à Epinay que du lieu appellé le Mont. La principale Seigneurie étoit advenue à un neveu de Jeanne de Paillart, qui se nommoit Jean d'Aunoy dit le Gallois. Il mourut en 1489. Je trouve en 1501 Jean Choart qualifié Seigneur d'Epinay sur Seine : mais comme c'est à l'occasion d'un Traité qu'il fit avec le Chapitre de Lusarches, il peut se faire qu'on ait mis cet Epinay sur Seine au lieu d'Epinay qui est proche de Lusarches.

Preuv. de Montmor. p. 165.

Tab. Ep. Paris.

Hist. des Gr. Offic. T. p. 306.

Mem. de la Ch. des Comptes.

Ibid. T. 8. *p.* 885.

Reg. Ep. Par. 14 *Maii* 1501.

Jacques de Chauno, Maître des Requêtes, possédoit la Seigneurie Epinay sur Seine vers l'an 1640: tems auquel sa fille épousa François Rebours.

Moreri sur Rebours.

Dans le siécle présent elle a appartenu au Marquis de Beauveau, puis à sa veuve & à ses filles, qui l'ont fait vendre par licitation en 1741. Depuis elle est advenue à M. La Live de Bellegarde Fermier Général, qui demeure à Ormesson, & qui posséde aussi la Briche.

Comme l'Abbaye de Saint Denis a eu du

lieu à Epinay, au moins dès le IX siécle; ainsi qu'on a vu ci-dessus, c'est aussi par ses archives que nous sommes informés de plusieurs particularités qui regardent ce lieu ou les environs, la plûpart à l'occasion des differends qu'elle eut avec les Seigneurs de Montmorency. Par un acte de l'an 1218 il paroît que le Monastere avoit à Epinay un bac ou batteau, dont un Pontonier recevoit les droits. Matthieu de Montmorency avoit fait arrêter cet homme au préjudice de l'Abbaye; quoiqu'elle fût prête à écouter les plaintes qu'on faisoit de lui. Cette entreprise fut un des griefs dont les Religieux l'accuserent devant Philippe-Auguste qui étoit alors à Gisors, & dont il leur fit raison. Le même Matthieu avoit acheté des héritiers de Pierre d'Epineuse Chevalier, des biens situés non seulement vers le champ de l'Indict & vers le Pont Maubert, mais aussi deux moulins placés sur le chemin qui va de Saint Denis à Epinay. Burchard son fils donna tout cela au Monastere, & même assura en 1231 sa donation par des garents qu'il assigna expressément. C'étoit de l'Abbaye de Saint Denis que Philippe de Puiseux Ecuyer reconnut en 1262 tenir en fief tout ce qu'il possédoit à Epinay tant en manoir qu'en vignes & en pêcheries, avec quelques servitudes ou droits réciproques: par exemple, le Cuisinier de S. Denis devoit à ce Philippe de Puiseux trois oboles de cens capital, à cause d'une tranchée qui avoit été faite dans l'Isle de cet Ecuyer, laquelle répondoit à un Port dit *le Port du Cuisinier*, d'où partoient les gens de la Garenne proche Gennevilliers pour passer la riviere en allant au Marché de Montmorency.

Hist. de Montmor. Preuves p. 83

De Espinozio

Ibid. p. 93.

Matthieu de Montmorency inquiéta en 1294 l'Abbé de Saint Denis, au sujet des atterisse-

Ibid. p. 129

mens formés par certaines Isles de la Seine au-dessous d'Epinay, nommées l'Isle moyenne ou l'Isle aux Vaches, l'Isle des Estrepeiz, l'Isle Biaucoq, & l'Isle Forest. Il prétendoit apparemment que ces attérissemens lui apartenoient : mais il se déporta de ses poursuites. Il y à apparence que ce sont ces attérissemens qui ont joint les Isles ci-dessus nommées à la terre ferme, puisqu'on n'en trouve aujourd'hui aucune dans la Seine entre la grande Isle qui finit à Epinay, & les trois petites qui commencent à Argenteuil.

Les Religieux de Saint Denis sont restés Décimateurs de cette Paroisse. Magdeleine Allegrain, veuve de David sieur de la Fautriere Conseiller en Parlement, fut condamnée par Arrêt du Parlement du 7 Juillet 1673, à payer la dixme de vin & sainfoin de son enclos, le vin à douze pintes par arpent mesure Saint Denis. Code des Curez tom. 1 p. 113.

Le Chapitre de S. Thomas du Louvre réuni à S. Louis du Louvre, a eu du bien en ce lieu. C'est ce que j'ai appris par le traité qu'il fit en 1607 5 Novembre, avec Jacques Bourdois Curé touchant les Dixmes. *Omolog. 1 Jul. 1508. Reg. Ep. Par.*

Les titres de l'Abbaye de Saint Denis des années 1200 & 1205 font mention d'une assemblée qui fut indiquée *ad ulmum quæ est inter Spineolum & viam quæ ducit ab Argentolio ad Montem-Maurentiacum*, ou bien *ad ulmum de Spinogilo*. C'étoit alors l'usage de tenir sous un orme des assemblées d'importance, où l'on discutoit des procès, & où l'on régloit des différends Celui d'Epinay servit quelquefois à mettre à couvert les arbitres que les Seigneurs de Montmorency & l'Abbaye de Saint Denis choisissoient pour régler leurs difficultés. *Ibid. p. 73 & 75.*

LA BRICHE est un des écarts d'Epinay,

consistant en une maison, qui est un reste de ces anciens Hôtels de campagne, qu'on a depuis qualifié de Châteaux. Il est situé environ à moitié chemin entre Saint Denis & Epinay. En 1365, Guillaume Tois Bourgeois de Paris légua à l'Abbaye de Saint Denis l'Hôtel de la Briche, appellé le Jardin Boniface, avec un moulin, vignes, pressoir, vivier, terres & prés. Ce même Hôtel dit situé sur le chemin de Pontoise, fut confisqué vers l'an 1433 par le Roi d'Angleterre, soi disant Roi de France, & donné à Pierre de Fontenay qui lui étoit attaché. Les Anglois furent battus en 1436 par les François entre la ville de S. Denis & Epinay: ce qui doit être arrivé aux environs de la Briche. Quelques-uns marquent cette bataille entre la Briche & Saint Leger, village aujourd'hui détruit, & qui étoit au midi de Stain. Au commencement du dernier siécle, la Briche appartenoit à Guillaume Lormier Conseiller en la Cour des Aydes; puis à Catherine Lemet sa veuve. En 1699, le sieur Bouret le possédoit. C'est aujourd'hui M. la Live. Voy. p. 341.

Hist. de S. Denis p. 283.

Sauval T. 3 p. 325.

Perm. d'Orat. domest. 4 Sept. 1606.

Affiche d'Epinay 1741 col. 2.

A ce fief de la Briche est réuni un petit fief dit Piscop, situé dans Epinay, & relevant comme celui de la Briche d'un autre fief, aussi du nom de Piscop dans la Paroisse de Grosley. A l'entrée du Château de la Briche sur le bord du grand chemin, est un petit bâtiment solide & déja ancien, accompagné de deux tourelles & d'un pont-levis; entre les tourelles sont des armoiries. La Chapelle domestique toute bâtie de belle pierre, est à côté de ce portail, & isolée & très-bien orientée.

COCQUENART est un moulin situé au bout d'un étang de quarante arpens; le tout est de la Paroisse d'Epinay. On assure que le ruisseau qui fait tourner ce moulin, & qui

Affiche d'Epinay 1741.

vient au-dessus de l'étang de S. Gratien, porte le nom de Prêle.

LA BARRE est un dernier écart, où il n'y a qu'une seule maison qui soit d'Epinay, le reste étant de la Paroisse de Dueil. Ce lieu est sur le grand chemin de Pontoise.

Il y a encore sur Epinay un fief qui porte le nom de *Beatus*, composé de plusieurs héritages. Affiche d'Epinay 1741.

Bois Raoul est sur la même Paroisse. Les titres de la maison de Montmorency de quatre & cinq cent ans l'appellent *Boscum Radulfi*, autrement *Nemus Radulfi*, & le nom en est tellement altéré, que l'on prononce *Bois-Roy*; ce qui fait croire faussement qu'il vient du Roi Dagobert. La Carte des environs de Paris du sieur Auvray est la seule où j'aye apperçu ce lieu. Il y est nommé *Bois-raut*. Testament de Bouchard de Montmor. Preuves de Montmor. p. 108.



DUEIL,

ou Deuil, Paroisse & Prieuré.

L'Antiquité du village de Dueil est une de celles qui sont le mieux prouvées. Quoique les actes du martyre de S. Eugene n'ayent pas toute l'authenticité qui seroit à desirer, parce qu'ils paroissent n'avoir été écrits au plutôt que dans le IX siécle, & qu'ils font envoyer ce S. Eugene à Tolede en Espagne par Saint Denis : leur témoignage cependant n'est nullement à rejetter, lorsqu'ils assurent que ce Saint avoit été disciple ou compagnon de S. Denis premier Evêque de Paris, & qu'il avoit souffert le martyre dans le lieu nommé *Dyoilum*, où son corps avoit été jetté *in lacum Mercasii jam dictæ villæ Dioilo vicini*. D'ailleurs, ce que je citerai de ces actes ci-après, est tiré d'un manuscrit d'environ l'an 1080 ou 1100, lequel a appartenu à l'Abbaye de Saint Denis. Il est vrai que l'auteur y marque que Dueil est situé *quatuor millibus ab urbe Parisiorum*. Mais dans ces bas siécles on exprimoit souvent les petites lieues par le mot *milliare* : & dans ce sens on ne peut disconvenir qu'il n'y ait du milieu de Paris à Dueil quatre lieues très-petites, ou deux très-grandes lieues, si l'on veut compter deux mille par lieues.

Bibl. Carmel. Discalc. Par.

Soit que ces actes soyent de la composition du Prêtre Flohaire, que Dom Rivet a très-bien prouvé devoir être plus ancien que le XII siécle, soit qu'ils soyent l'ouvrage d'un autre auteur ; il faut avouer que la seconde

Hist. Litt. de la France T. VI. p. 194

partie de cette petite histoire, & qui regarde le culte de ce Saint Martyr, est beaucoup plus authentique que la premiere, puisqu'elle est sortie de la plume d'un écrivain qui vivoit sous la fin du regne de Charles le Chauve, ou sous ses successeurs immédiats, tems auquel l'auteur pouvoit parler comme contemporain. Comme cette seconde partie n'a jamais été imprimée, & qu'elle contient un récit fidelle du concours qui se faisoit dans le VIII & le IX siécle, au tombeau de S. Eugene à Dueil, je me croi obligé d'en donner un précis.

L'anonyme dit que lorsque la paix eut été rendue à l'Eglise, un homme illustre nommé Ercold fut averti dans un songe de faire retirer du lac ou étang de Marchais, le corps du Saint Martyr, & de le faire porter à Dueil. Ercold, à qui cette terre appartenoit, & qui jouissoit de plusieurs autres, céda celle-là pour l'inhumation du Saint ; & fit construire sur son tombeau un petit édifice (*cellulam*, dit l'auteur) où il arriva plusieurs miracles. Ces expressions *quidam illustris nomine Ercoldus*, ressentent fort le langage de la premiere race, ou même des tems immédiatement précédens. On sçait que nos premiers Rois se qualifioient même de *vir inluster* : mais le nom Teutonique *Ercoldus* semble suffisant pour empêcher qu'on place le fait plus haut que le V siécle. Revenons au récit de l'Historien. Les miracles des premiers tems écoulés depuis la construction de l'Oratoire sur le sépulcre de S. Eugene, n'étoient point parvenus à sa connoissance. Le premier qu'il rapporte, arriva sous Pepin, tige de nos Rois de la seconde race. Un nommé Hetilon parent de ce Prince, & qualifié le premier de ses Valets de chambre, (*Princeps cubiculariorum*) étant malade au Palais de Verberie, envoya ses offrandes à l'Eglise de

Je parlerai de ce lieu à la fin de l'art.

Saint Denis. La nuit suivante il vit en songe un vieillard qui lui dit d'aller à Dueil, qui n'étoit éloigné de Saint Denis que de deux mille. Il s'y rendit par la voiture d'eau, & ensuite par celles de terre, (a) & y trouva la guérison de l'extrême mal de tête dont il étoit affligé. Vers la même année Dame Rictrude du pays de Rouen, qui étoit aveugle, y vint & fut guérie. Elle se disoit parente du Seigneur Hetilon; & cela se trouva véritable; dit l'auteur. Un petit enfant du lieu dit Villeneuve dans le pays Meldois, y fut aussi parfaitement guéri. L'Historien marque l'époque du miracle par le regne de Pepin, & le tems du Curé de Dueil d'alors: *Actum est hoc temporibus præcellentissimi Pipini primi Regis, ac Presbyteri ejusdem Ecclesiæ nomine Yperii.* En continuant, il dit qu'après la mort de Pepin, lequel, selon son desir fut inhumé dans l'Eglise de Saint Denis, le visage renversé, & après différens altercats entre Charles & Carloman, le gouvernement de tout le Royaume étant échu à Charles, les miracles continuerent à Dueil: le premier fut opéré sur un nommé Milon, Noble de Bourgogne, affligé d'un mal de côté; il en fut délivré après qu'il eut été oint de l'huile des infirmes par Adhelde alors Curé de Dueil. Dans une autre année, après la fin de toutes les guerres du même Prince, il vint à Dueil une fille d'Evreux aveugle, qui fit vœu d'y rester le reste de ses jours, & d'y donner son bien particulier (*capaticum suum*) & elle fut guérie. Vers le même tems une noble matrone du pays Lyonnois y amena sa fille âgée de dix ans, qui étoit lu-

(a) Voilà une preuve de l'antiquité de la navigation sur la riviere d'Oise jusqu'à Beaumont ou jusqu'à l'Isle-Adam.

natique, & l'ayant confiée a Isembard Curé du lieu, elle fut pareillement rétablie en bonne santé. Il y eut aussi alors le fils d'une femme de Reims guéri d'aun aveuglement total. Sous le regne de Louis fils de Charles, un certain Chevalier de la Touraine au service de Fridegise Abbé de S. Martin de Tours, passant par le Parisis, & étant arrivé à Epineuil sur Séine, le cheval sur lequel il étoit, tomba de maniere qu'il eut le corps tout froissé. Le reste du narré n'a rien d'intéressant. Du tems qu'Hilduin étoit Abbé de S. Denis, un homme fut puni de Dieu pour avoir mal parlé de S. Eugene. Il accourut à Dueil, où le Curé lui ayant appliqué des reliques du Saint, lui procura la guérison. L'Historien finit à ce miracle, & dit que ses contemporains avoient connu l'Empereur Louis fils de Charles, & cela en des termes qui donnent à entendre qu'il s'agit de Louis le Débonnaire. Il y a peu de Cures dans le Diocèse de Paris qui puissent produire des témoignages d'une aussi haute antiquité, quoiqu'un très-grand nombre d'entr'elles existassent dès-lors.

Dès le même tems Dueil étoit un vignoble. Il est fait mention des vignes que l'Abbaye de Saint Denis y possédoit, dans le partage de ses biens en 862 du tems de l'Abbé Louis. Le Monastere avoit tant de vignes en ce lieu & à Grolay, que le vin qu'on y recueilloit, pouvoit servir pour la boisson quotidienne des Religieux, quoiqu'ils fussent alors en bien plus grand nombre qu'aujourd'hui. Aussi sont-ce les vignes qui font le principal bien des habitans de Dueil, quoiqu'une grande partie du territoire soit en plaine.

Diplomatica pag. 535.

Ce village distant de Paris de trois lieues, forme comme un triangle avec Montmorency & Grolay, & n'est éloigné de chacun de ces

endroits que d'un quart de lieue. Je ne m'arrête point à en chercher l'étymologie, vu sa difficulté, à moins qu'on ne dise qu'elle vient de la racine Dol que Dom Pezron a cru être Celtique, & signifier un lieu bas, comme il l'est rélativement à Montmorency. Il est sûr que dès le IX siécle on disoit en latin *Diolium*, ainsi qu'on a vû ci-dessus, & *Diogilum*, comme il se trouve dans le partage des biens de l'Abbaye de Saint Denis en 862. Ce village n'est point non plus unique de son nom. Il y en a un en Saintonge & un autre en Poitou, qui s'écrivent Doeil.

Antiq. des Gaul. p. 425.

Diction. Univ. de la France.

Les auteurs des Rolles de l'Election de Paris sont dans l'usage de joindre le nom d'Ormesson à celui de Dueil : de sorte qu'ils mettent Dueil & Ormesson, ou encore plus simplement Dueil-Ormesson. Ces deux lieux joints ensemble forment 140 feux ou environ, suivant l'ancien & le nouveau dénombrement, & contiennent 540 habitans, selon le Dictionnaire Universel de la France. Je parlerai d'Ormesson vers la fin de l'article de Dueil.

ORIGINE DU PRIEURE' DE DUEIL.

L'ancienne Eglise Paroissiale de ce lieu étoit possédée vers l'an 1060 par Hervé de Montmorency avec le village, suivant la coutume de ces tems-là. Ce Seigneur s'en défaisit en faveur des Moines de l'Abbaye de Saint Florent en Anjou, & leur donna les offrandes, les droits de sépulture, & ce qu'on appelloit *hospites atrii*. Guillaume Abbé de Saint Florent, pour y entrer plus canoniquement, demanda cette Eglise de S. Eugene à Guillaume Evêque de Paris, qui la lui accorda en 1072. Bouchard fils d'Hervé la dota ensuite, & cela avant le XII siécle. Cette ancienne Eglise est encore aisée à reconnoître dans le goût d'architecture des piliers de la nef qui soutiennent les arcades qu'on y voit, car elle est sûrement

Preuves de Montmor. p. 35.

Ibid. p. 35 *&* 36.

du tems du Roi Robert, ou d'un peu après. L'autel de la Paroisse est resté dans cette nef : Il est sous le titre de la Nativité de la Sainte Vierge. Les Religieux s'étoient apparemment réservé le fond de cette Eglise pour leur servir de choeur : mais ils rebâtirent ce choeur dans le XIII siécle d'une structure plus élevée que la nef. Il finit en abside ou demi cercle sans vitrages. La voûte en est soutenue par des colonnes très-délicates, & qui pour cette raison sont doublées, n'ayant chacune que deux à trois pieds de circonférence. Il paroît y avoir eu des galeries; mais elles sont bouchées depuis long-tems. S. Eugene est représenté en Archevêque au-dessus de l'autel, en conséquence de l'opinion qui se forma dans le XI ou XII, que non-seulement il avoit passé par Tolede en Espagne, mais même qu'il en avoit été Archevêque : opinion qu'il n'est pas besoin de refuter, puisqu'elle n'est fondée que sur les oüi-dire de ces siécles crédules, & que l'Eglise de Paris l'a rejettée. On ne montre plus dans cette Eglise le tombeau de ce Saint Martyr, non plus que ses reliques. Les anciens Moines du Prieuré ayant transporté à l'Abbaye de Saint Denis la châsse dans laquelle on les avoit renfermés, elle y est restée. On ignore le tems de cette translation. Quelques anciens mémoires de l'Abbaye qui ne sont pas trop sûrs, y mêlent beaucoup de merveilleux.

Il n'y a jamais eu deux sentimens sur la présentation de la Cure de Dueil. Le Pouillé du XIII siécle dit qu'elle appartient au Prieur du lieu, & les Pouillés subséquens y sont conformes. Etienne de Senlis Evêque de Paris avoit voulu y pourvoir de plein droit au XII siécle ; mais le Pape Innocent II blâma son entreprise. Une Bulle de Calixte II don-

Tabul. S. Flor. Gall. Chr. nova T. 7 col. 63.

née à Benevent dès l'an 1122, confirmoit à l'Abbaye de Saint Florent de Saumur *Ecclesiam S. Eugenii de Diogilo cum pertinentiis suis*; ce qui est répété dans une autre Bulle d'Urbain III de l'an 1186, où les dépendances sont marquées : je les spécifierai dans un moment en parlant du Prieuré.

Hist. MS. S. Flor.

Il a échappé une fois au Secretaire de l'Evêché de Paris dans le XVI siécle de marquer que la Paroisse est titrée de S. Denis : mais en 1514, 1544 & 1550 elle est dite du titre de Notre-Dame.

Reg. Ep. Par.

Comme le Gallia Christiana ne rapporte point les noms des Prieurs de Dueil, je vais inserer ici tous ceux qui sont venus à ma connoissance par les titres, & en même tems ce que l'on sçait de leur gouvernement. Le premier Prieur connu vivoit sous Louis le Gros. Il s'appelloit Foulques (*Fulco.*) Il reste de lui une lettre qu'il a écrite au fameux Abailard, lequel eut des Ecoles dans ce Prieuré, lorsqu'il se fut retiré de l'Abbaye de Saint Denis.

Cod. Bibl. Reg. num. novo 2545.

Annal. Bened. T. 5.

Daniel étoit Prieur de Dueil sous la fin du regne de Louis VII. Le Pape Alexandre III lui adressa & à sa Communauté, qui étoit alors composée de douze Religieux, une Bulle par laquelle il prenoit sous la protection de St Pierre l'Eglise de S. Eugene, le lieu où elle est située, l'Eglise de Saint Marcel située à Saint Denis, celle de Saint Denis de Dugny, *de Dumniaco*, de Saint Martin de Grolay, *de Grodelio*, & leur confirmoit le droit de présentation à ces Eglises, comme Maurice de Sully Evêque de Paris le leur avoit déja confirmé. La suite fait voir que quelque Evêque de Paris avoit aussi confirmé au Prieuré de Dueil l'Eglise de Gonesse. Cette confirmation fut aussi vraisemblablement faite par le même Maurice

Maurice de Sully : car la donation primitive venoit d'Hervé de Montmorency. Etant survenu une difficulté entre le Prieur de Düeil d'une part, & l'Archidiacre de Poissy au Diocèse de Chartres d'autre part, au sujet de la présentation de la Cure de Verneuil, Regnaud de Bar Evêque de Chartres l'adjugea aux Religieux ; ce qui fut confirmé vers l'an 1184 par le Pape Luce III successeur d'Alexandre. Robert qui fut ensuite Prieur de Dueil, prétendoit en 1203 que le droit Curial sur Vauderland devoit appartenir à l'Eglise de Saint Pierre de Gonesse donnée à son Prieuré. Il transigea avec l'Evêque Odon de Sully, se retenant le droit de bâtir en ce lieu de Vauderland une Chapelle, où deux Moines pourroient célébrer, sauf les droits du Curé de Gonnesse.

Chartul. S. Genev. ad. an. 1203.

Voyez Vauderland & Roissy en France.

Renaud étoit Prieur de Dueil en 1241. Il donna alors son consentement pour que le Chapitre Général de l'Abbaye de S. Florent de Saumur pût inféoder une maison dépendante de son Prieuré. Il possédoit encore le Prieuré en 1250 : & il fut élu cette année-là Abbé de Saint Florent.

Aubert, natif d'Angoulême, fut ensuite Prieur de Düeil. Il fut élu en 1254 par une partie des Religieux de Saint Florent pour être leur Abbé, & nommé même par l'Evêque d'Angers : mais il ne put réussir. Roger que le Pape Alexandre IV nomma, lui donna pour vivre, outre le Prieuré de Dueil, celui de Gometz, dit S. Clair, aussi au Diocèse de Paris.

Jean d'Orléans, Prieur de Dueil, fit en 1266 un compromis au sujet du tiers de la dixme de Sarcelles, avec Geoffroy de Pontchevron Doyen de Paris. La même année il engagea son convent à célébrer l'anniversaire

Gall. Chr. nova p. 205.

de Renaud Evêque de Paris, pour cent sols qu'il en avoit reçu. Un acte de l'an 1273, conservé aux archives de Saint Denis, & qui paroît convenir à son tems, regarde un lieu ou canton dit Rougemont, où le Prieur de Dueil & l'Abbaye avoient des cens. On croit que c'est aux environs de Tillay.

Ex Autogr. in Tab. Ep. Par. & Cartul. min. fol. 107.

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. p. 377.

F. Hugues de Doanac étant Prieur de Dueil vers l'an 1300, ordonna que chaque Religieux qui y auroit demeuré un an, auroit un Anniversaire après sa mort.

Necrol. Diogil.

F. Jean D'Estang étoit Prieur en 1319.

F. Bernard du Parc en 1369.

F. Pierre Le Veuf ou le Buef en 1398 géroit les biens de la Seigneurie, saisie par l'Evêque faute d'hommage. Item en 1404.

Jean de Bourbon en 1414, selon un acte passé à Paris, qui regarde le Cellerier de Saint Florent.

Hist. MS. S. Flor. f. 334.

Jean de la Faye étoit Prieur en 1425, suivant une sentence de Requêtes, où il paroît comme ayant prétention dans les dixmes de Sarcelles. Item en 1429 & 1431. Il présenta pour la Curé de S. Marcel dans Saint Denis à Jacques Evêque de Paris.

Tab. Ep. Par. spirit.

Emery de Cousdun en 1450.

Hector de Coquerel, Licentié ès Loix, Conseiller au Parlement de Rouen 1461, Maître des Requêtes 1463.

Jean Dugué, Conseiller & Aumônier du Roi en 1477, chargea en 1478 de sa procuration pour permuter Guillaume de Cambray Doyen de Beauvais, Conseiller au Parlement, & il permuta en effet avec Frere Simon de Cambray, Prieur de Notre-Dame de Montdidier Ordre de Cluny.

Hist. MS. Flor. f. 357.

Guillaume de Cambray, Conseiller du Roi, étoit Prieur en 1486.

F. Simon de Cambray fut Prieur de Dueil

Reg. Ep. Par. 18 Dec.

au moins jusqu'en 1493. Il entretint en bon état le logis Prioral : mais F. Pierre Pinart ayant été commis par Louis du Bellay Abbé de Saint Florent, pour visiter ce Prieuré le 15 Août 1495, y trouva ce jour là l'Eglise en pitoyable état. *Ibid.*

Jean Du Mesnil, Abbé de Bellebranche, étoit Prieur de Dueil en 1506.

F. Jean Poyet ou Poget, Licentié en Droit, en 1518 & 1519.

Pierre de la Jaille, Protonotaire du S. Siége, Prieur Commendataire, en 1522 & 1523.

Nicolas Baudequin Chanoine de Paris, en 1531 & 1535.

Martial Richevillain en 1541 & 1543; suivant des présentations aux Cures, 1575 & 1583. Ce fut lui qui démolit la plupart des bâtimens du Prieuré. Il prétendoit qu'il n'étoit pas conventuel : mais à l'instance de l'Abbé Commendataire de Saint Florent, il fut condamné à entretenir les Religieux qu'on y envoyoit en obédience. Il fit un concordat avec le Curé de Villetaneuse en 1546. *Ibid.* *Reg. Ep. Paris.*

Paul Cenami étoit Prieur en 1616. Il consentit à l'union qui fut faite de la Cure d'Aubervilliers aux Peres de l'Oratoire.

Dans ces derniers tems, ont été Prieurs de Dueil successivement MM. Annibal de Marais, Louis d'Agoult; puis M. Jean-Antoine d'Agoult, Chanoine de l'Eglise de Paris.

J'ai appris qu'on travaille à réunir ce Prieuré à la Communauté des Prêtres de S. François de Sales, établie pour la rétraite des Ecclésiastiques âgés.

Parmi les redevances qu'on payoit en 1461 à Jean Baron de Montmorency, celle du Prieur de Dueil est fort remarquable. » Il doit, dit » un manuscrit du tems, aux quatre Festes » solemnelles en l'an certain deu nommé *Preuves de Montmorency. p. 4.*

» Roissolles avecques gastiaux d'éspicés audit
» Jehan & à ses Officiers, & au cas que faute
» y auroit de payement tantost que ledit Jehan
» est servi de rost, ledit Prieur est en amen-
» de d'un muid de bled pour chacune fois.

On a vu ci-dessus que les Barons de Montmorency, comme plus voisins de Dueil, jouissoient de l'Eglise de ce lieu dans l'onziéme siécle. Il faut croire qu'en la remettant, ils se retinrent encore une portion des dixmes; car ce ne fut qu'en 1221 que Matthieu le Connétable donna la moitié de ce qui lui restoit aux Chevaliers du Temple.

Preuv. de Montmor. p. 86.

L'Abbaye de Saint Denis y conservoit encore au XII siécle beaucoup de vignes. Les Religieux donnerent du tems de l'Abbé Suger aux Chanoines de Saint Paul de la même ville, un terrain appellé *Clausum de Diogilo*, & l'Abbé leur céda quarante sols de cens, à prendre sur le Meix-Arnoul, au même lieu de Dueil. Bouchard de Montmorency étoit en possession de lever un droit sur les vignes des Moines de Saint Denis situées au même village : mais il leur en fit la remise en l'an 1182. Cette même terre fournit en 1218 l'un des sujets de querelle entre Matthieu fils de Bouchard & ce Monastere. Les Moines de Saint Denis se plaignoient de lui, en ce que pendant les vendanges, depuis deux ou trois ans, il les empêchoit de faire vendanger leurs vignes de Dueil, & leurs bourgeois de Dueil de vendanger dans leurs propres vignes; de ce qu'il faisoit arrêter, quand bon lui sembloit, eurs mêmes bourgeois de Dueil, & mettoit garnison dans leurs maisons jusqu'à ce qu'ils eussent payé amende. Lui de son côté se plaignoit des Religieux de Saint Denis, de ce que (par leur faute apparemment) une maison dans laquelle il avoit pleine Justice, avoit

Duchêne T. 4. p. 552.

Preuves de Montmor. p. 59.

Ibid. p. 83, 84.

été brûlée. Cette contestation fut soumise au jugement des arbitres. Enfin les Seigneurs de Montmorency firent tant, que le Monastere de Saint Denis leur abandonna la Prevôté de Dueil avant la fin du siécle, c'est-à dire l'an 1294. Mais cent huit ans après, il y eut encore des sujets de contestation, parceque les Religieux cédant au Seigneur de Montmorency une grande partie de leurs droits sur Dueil & sur les environs, avoient eu de lui en échange la Terre de Saint Marcel située à Saint Denis, laquelle l'Evêque de Paris prouvoit relever de lui : ce Prélat demanda que les droits & domaines que la maison de Montmorency avoit eu des Religieux à Dueil, relevât de lui, si la Terre de Saint Marcel devoit dans la suite relever du Roi. L'Evêque avoit fait saisir dès l'an 1398 la portion de la Seigneurie de Dueil tenue par Lancelot Taupin, Chevalier, Sire de Viez en Anjou, à cause de Denise de Montmorency sa femme, sœur de Jacques Seigneur de Montmorency, comme étant les biens qui représentoient la Seigneurie de Saint Marcel. Après une Enquête de l'an 1400, le Parlement déclara la saisie valable le 10 Février 1402. Le 30 Septembre 1519, l'Evêque de Paris fit encore faire une saisie de la portion que le Seigneur de Crissay en Anjou tenoit en la terre de Dueil, faute des devoirs rendus : mais on ignore quelles en furent les suites.

Hist. de S. Denis p. 258.

Preuv. de Montmor. p. 158.

Tab. Ep. Parif. in Feudis.

Reg. Parl.

Tab. Ep. Parif. in Feudis.

Dueil étant l'une des Paroisses les plus voisines de Montmorency, puisqu'il n'y a qu'un quart de lieue entre les deux, devoit être des plus exposées aux dégats que causent les garennes des Seigneurs. Bouchard de Montmorency, Panetier de France, renonça en 1326 au droit d'une garenne dans le territoire de ce village, moyennant dix sols parisis que les ha-

Preuves de Montmor. p. 372.

bitans lui payeroient par chaque arpent de terre ou vigne : ce qui fut confirmé l'année suivante par le Roi Charles le Bel.

ORMEÇON autrement écrit Ormesson, est le lieu le plus distingué entre ceux qui sont situés sur la Paroisse de Dueil. Dans l'antiquité il n'étoit presque connu que par ses moulins. Dès le IX siécle il étoit appellé en latin *Ulmicio*, c'est-à-dire pays d'ormes. Des lettres du Roi Louis le Gros font mention *de villa qua dicitur Ulmechon*. Le même lieu est appellé Urmeçon dans des lettres de l'an 1318, par lesquelles Matthieu de Montmorency reconnoît qu'il a eu tort d'empiéter sur la Justice générale que l'Abbaye de Saint Denis y a, & de faire mettre le feu à une maison. Outre la Justice, les Moines de Saint Denis y avoient un moulin que l'eau de l'étang de S. Gratien faisoit tourner. Comme quelquefois les Seigneurs de Montmorency maîtres de cet étang, l'avoient empêché de fournir de l'eau à ce moulin, il fut convenu en 1247 avec l'Abbaye, que la Dame de Montmorency ni ses héritiers ne pourroient plus former cet empêchement. Ce même moulin, avec un pré & autres biens, fut donné depuis à la maison de Montmorency en place de la Terre de Saint Marcel qu'elle céda aux Moines. On lit que Jacques de Montmorency transporta en 1293 à Perrenelle de Villiers sa mere pour une partie de son douaire les moulins d'Ormesson & de Montmorency. Le nom d'Ormesson sur la Paroisse de Dueil se retrouve long-tems après dans des permissions pour y avoir un Oratoire domestique, données en 1535 à Geneviéve Bureau, & en 1543 à Pierre Hotman Conseiller du Roi.

Il paroît par le Contrat de mariage d'Olivier le Fevre Président en la Chambre des

Not. Gallia p. 423.

Preuves de Montmor. p. 83.

Ibid. p. 101

Ibid. p. 158

Ibid. p. 155

Comptes, avec Damoiselle d'Alesso, de l'an 1559, que ce Président possédoit depuis longtems la Terre d'Ormesson. Elle est toujours restée dans la même famille, & est possédée actuellement par M. Henri-François de Paule le Fevre, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances.

Contr. passé Charles Maheu & Hervé Bergeat Not. au Chast.

Le Pere Mersenne Minime dit en son Harmonie Universelle, que dans la vallée de Montmorency proche le château d'Ormesson, il y a un écho qui répete quatorze fois pendant la nuit, & sept fois pendant le jour.

Il y avoit au XV siécle à Dueil quelque Seigneurie subalterne, qui mérita l'attention du Roi d'Angleterre Henri VI, lorsqu'il distribua des terres à ceux qui s'étoient attachés à son service. Ainsi vers l'an 1427, un Hôtel avec ses cens & justice, qui appartenoit à Simon David Chevalier, lui fut ôté par ce Roi pour être donné à Girard Desquay Ecuyer.

Sauval T. 3 p. 324 & 325.

Il y a aussi à Dueil un fief dit le fief de Thibaud de Soisy, d'où releve le fief du Pressoir sis à Ville-taneuse, & un autre petit fief dit la Fontaine des Oreillons.

Affiche de l'an 1746 col. 1.

LA BARRE, qui n'est qu'à un quart de lieue de Dueil sur le grand chemin de Pontoise vers le midi, consiste en un château ou maison Bourgeoise considérable, avec quelques autres bâtimens, Hôtelleries, &c. Le tout est de la Paroisse de Dueil, excepté une maison qui est de celle d'Epinay. En 1465, l'Hôtel de la Barre sous Montmorency avec des terres, prés & saussayes, est dit appartenir à Jacques Grandin sieur d'Orvilliers près Chambly. Ambroise Duc de Bournonville, Pair de France, & Lucrece Franc. de la Vieuville sa femme y ont demeuré en 1658 dans le château qui leur appartenoit : & quarante ans après M. Pallu Conseiller au Parlement.

Tab. Epi Paris.

Perm. d'Orat. domest. 5 Juin 1658.

19 Mars 1697.

LA CHEVRETTE est un lieu peu éloigné de la Barre, & aussi sur la Paroisse de Dueil. Pierre Pollallion en étoit Seigneur en 1620. Pierre Payen en 1638. Louis de la Vrilliere Secretaire d'Etat, & Marie Particelli son épouse y demeuroient en 1667.

Perm. d'orat. domest.

LE MARCHAIS est un fief enclavé dans la Terre de Grolay, & cependant situé sur la Paroisse de Dueil, quoiqu'il soit fort voisin du village de Grolay. Il est au milieu des vignes dans un petit enfoncement. C'est un quarré d'environ un demi arpent d'étendue, entouré de saules & rempli d'eau. Il devient quelquefois à sec, & reste ainsi plusieurs années; après quoi il se remplit en une nuit par-dessous la terre. On tient à Dueil & à Grolay que ce fut dans cette piéce d'eau qui est d'une certaine profondeur, que les payens jetterent le corps de Saint Eugene lorsqu'il eut souffert le martyre. Elle sert de lavoir aux femmes de Grolay, mais les enfans de Dueil sont exacts à les empêcher d'y laver leurs linges le 15 Novembre jour de le Fête de S. Eugene.

Il n'est parvenu à ma connoissance que deux hommes distingués qui ayent porté le surnom de Dueil. Le premier est Odon de Dueil, qui fut fait Abbé du Monastere de Saint Denis après Suger, c'est-à-dire en l'an 1153. On a de lui une Histoire du voyage du Roi Louis VII en Orient, qu'il composa étant Religieux de Saint Denis. Le second est Raoul de Dueil, Doyen de la Cathédrale de Senlis, qui se fit Chanoine Regulier à S. Victor de Paris vers l'an 1200.

Chifflet in *S. Bern. Gen. Illust.*

Necrol. S. Victoris. 3 kal. Julii.

GROLAY.

GROLAY.

CEux qui jettent les yeux sur le Dictionnaire Universel de la France, où tous les noms semblables sont placés les uns auprès des autres, auront remarqué que le nom de Grolay n'est pas si rare qu'on le pourroit croire. On y trouve Groslé, Grolée, Groslie, Grolliere, tous lesquels noms partent d'une même racine, mais qui est inconnue (a). Il y a deux Grolay dans le Diocèse de Paris: Celui-ci qui est Paroisse à la distance de trois lieues de Paris, & un autre lieu appellé le Petit Grolay, sur l'extrémité de la Paroisse de Bondies, à trois lieux ou environ de Grolay la Paroisse. On peut bien croire que la maniere d'écrire ces noms en françois a assez varié, puisque même dans la dénomination latine on n'a pas été uniforme. En effet, on trouve Grolay le plus considérable, nommé *Graulidum*, *Groolaium*, *Groola*, *Groelium*, *Groeletum*, *Grodoletum*, *Grolitium*, *Gloleium*, *Groleyum*, & le petit Grolay nommé quelquefois *Grodolium*. De toutes ces dénominations la plus ancienne est *Graulidum*. Louis, Abbé de Saint Denis, donna en 862 à ses Religieux pour leur boisson quotidienne des vignes situées dans le Parisis, *quæ conjacent*, dit-il, *in Diogilo*, *in Graulido*. Comme ordinairement les noms de lieu finissant en latin par *idum* se terminoient par *oy* dans le langage vulgaire, *Diplomatica pag.* 535.

(a) Le vulgaire du pays croit que Gros lay sont deux mots qui signifient Gros Sanglier.

il paroît qu'on a dû d'abord dire en François *Graulay*.

Ce village est situé à la pente orientale de la Montagne de Montmorency, & seulement à un petit quart de lieue de la ville de ce nom : en sorte que ces deux lieux se touchent. Cependant leur voisinage, loin de me porter à conclure que Grolay ait été comme le forbourg de Montmorency, me fait croire au contraire que le côté méridional & occidental de cette montagne étoit sur le territoire de la Paroisse de Grolay, avant que la construction d'une forteresse y eût fixé le domicile d'une famille riche, qui par la suite y fonda un Chapitre, y attira des vassaux, en forma une Paroisse, & enfin une ville. Le terrain de Grolay est fort varié : c'est un pays de côteaux & de vallons, qui sont remplis principalement de vignes & d'arbres fruitiers, surtout de cerisiers. Le village qui ne forme presque qu'une ou deux rues, s'étend sur une grande partie de la descente de la montagne, & n'a aucune maison écartée. On ne comptoit à Grolay en 1470 que 50 habitans. Le dénombrement des feux de l'Election de Paris marque qu'il y en a 181 en ce lieu ; Le Dictionnaire Universel y compte 739 habitans. L'auteur de ce dernier ouvrage ayant mal écrit dans sa copie le nom de ce village, a été cause que dans l'imprimé on l'a placé sous le mot Grossay. On m'a assuré en 1742 qu'il y avoit plus de 200 feux.

Il est fort à remarquer que c'est S. Martin qui est patron de l'Eglise Paroissiale, & que jamais on n'a donné à l'Eglise d'un fauxbourg pour patron le même Saint que celui du lieu principal ; mais que souvent un lieu venant à être habité, & par la suite démembré de l'ancienne Paroisse dont il faisoit par-

tie, on a donné à l'Eglise de ce nouveau lieu le même Saint pour patron que celui qui l'étoit de tout l'ancien territoire. On vient de voir cy-dessus que Grolay étoit un vignoble considérable, au moins dès le regne de Charles le Chauve : par conséquent il y avoit beaucoup de vignerons également comme à Dueil. On ne parloit point encore alors de Montmorency. Les Bouchards ou Burchards n'étoient pas encore au monde.

L'édifice de cette Eglise de Saint Martin de Grolay est de différens tems. Ce qu'il y a de plus ancien & qui paroît être du XIII siécle, est dans la nef du côté qu'elle touche au chœur, entr'autres les petites colonnades auxquelles on a adossé de nouveaux piliers pour le collatéral septentrional. La tour est aussi du même siécle, à en juger par le dedans, car au dehors il n'y a plus rien de reconnoissable. Le chœur & ses aîles sont d'un travail & dans le goût qu'on travailloit sous François I & Henri II. On faisoit les vitrages de cette Eglise en 1571, ainsi qu'il est marqué à l'un de ceux du côté méridional. J'entends la nouvelle Eglise; parce que l'ancienne finissoit où est à présent le lutrin ou pupitre. Le grand autel étoit à l'endroit où est le banc des choristes : on y voit encore la fondation des gros murs en terre. Voici ce qu'on trouve dans un vieux Registre de Grolay touchant la Dédicace de cette vieille Eglise : *En mil quatre cens vingt le Dimanche 1 Aoust par Reverend Pere Monseigneur Mre Guillaume Chartier Evesque de Paris fust dédiée l'Eglise Monseigneur Saint Martin de Groslay lez Monmorency, & bénit & consacra cinq hostiaux d'autel, c'est-à-dire le Maistre autel, l'autel de Notre-Dame, S. Michel, S. Jean-Baptiste & l'autel S. Nicolas, & bénit un peu de terre à faire cimetiere : Présens Jean Damoi-*

Jean Chevalier, Dénis de Hersens Secretaire de Monseigneur l'Evesque de Paris, M. Philippe d'Oigni Maistre-ès-Arts & en Decret : & ce fut par l'aide & conseil de Martin Guyminet laboureur; estant Curé Jean Ollier. Il reste dans la nef six piliers de cette ancienne Eglise, & on y voit encore les croix de la consécration. La nouvelle Eglise qui consiste dans le fond du chœur & du sanctuaire n'a pas été dédiée, mais seulement bénite. Ce sanctuaire est parqueté; & l'autel est embelli d'une crosse avec une suspense où est le S. Sacrement.

Maurice de Sully Evêque de Paris donna cette Eglise aux Moines du Prieuré de Dueil; & le Pape Alexandre III confirma ce don. Une Bulle d'Urbain III en faveur de l'Abbaye
Hist. MS. S. Florentii. de Saint Florent & donnée en 1186, confirme entr'autres à ce Monastere *Ecclesiam S. Martini de Groleyo.* En conséquence, on trouve un accord fait entre le Prieur de ce lieu l'an
Cartul. de Dueil. Portef. Gaignier. 516. 1202, & Jean de Drency Chevalier, au sujet d'une dixme à Groslay. Le Curé eut aussi une dixme par la suite. On lit au même Cartulaire dont est tiré l'article ci-dessus, qu'Isa-
Ibidem. belle la Merelle donna à Benoît Bethe sa dixme de vins & bleds à Groslay, appellée la grande dixme des fiefs de Poissy : lequel Benoît la transporta depuis à Jean Gillet Curé de Groslay. Le Curé de ce lieu a en effet un revenu de douze muids & demi de vin à prendre sur la dixme de bled & de vin des fiefs dits de Poissy, appellé autrement la grande dixme de Grolay. C'est un fief dont il est tenu de rendre foi & hommage à Esanville, comme aussi de payer une année de ces douze muids; ce qui a été exécuté par plusieurs Curés. Il y a apparence que cette concession vient d'une Dame Richolde ou Richeuse de Grolay, laquelle étoit restée veuve de Guy

de Grolay ; & étoit fille des Seigneurs de Roissy. Quoique je ne m'arrête aucunement sur le revenu des Cures, j'ai cru devoir remarquer ces particularités dont M. le Curé a bien voulu me faire part. Avec tout cela le revenu de cette Cure qui paroissoit ne monter pas bien haut sous Charles IX étoit cependant réputé considérable. On voit dans les Registres du Parlement un Ordre que cette Cour donna de saisir le temporel du Curé de Groslay, qui ne résidoit pas depuis douze ans, quoique sa Cure fût de quatre cens livres de revenu. Tous les Pouillés, à commencer par celui du XIII siécle, donnent la nomination de cette Cure au Prieur de Dueil. Reg. du Parl. 9 Sept. 1568.

Les manieres différentes dont le nom de Grolay a été dit en latin depuis le XII siécle, m'obligent de produire ici les actes où ces variétés se trouvent. Je ferai connoître en même tems les Seigneurs de Grolay les plus anciens, les femmes ou parentes remarquables de quelques-uns d'entr'eux, avec certains faits historiques. *Odo de Groelio* est témoin dans une charte d'environ l'an 1108. *Anselme de Groeleio*, dans une autre passée à Pontoise vers l'an 1120. Matthieu le Bel donnant à l'Abbé de Saint Denis en 1125 le nom de Seigneurs qui tenoient des arriere-fiefs de lui, met dans ce nombre Adam de Aneisanz pour le fief d'Aneisanz, de S. Brice & de Grolay *&* *apud Greletum*. Guido *de Groela*, Seigneur de ce lieu est nommé dans un acte de l'an 1148. Le même Gui *de Grodoleto*, avec Richilde sa femme sœur de Matthieu de Roissy, assure en 1174 au Prieuré du Bois-Saint-Pere ce que ses prédécesseurs lui avoient donné. En 1177, les garants d'un acte important furent Philippe de Groploi & son frere Gui. Philippe de Seigneur de Grolay reparoît en 1190,

Preuves de Montmorenci pag. 34.

Pag. 37.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 213.

Preuv. de Montmor. p. 49.

Ibid. p. 55.

Ibid. p. 57.

comme témoin dans un acte de Maurice de Sully Evêque de Paris, touchant l'Abbaye de Malnoue. Vers l'an 1180, fut témoin Gautier *de Grodoleto*. En 1205, Matthieu Seigneur de Montmorenci quitta les hommes de Grolay *de Groelio* & leurs descendans de toutes mauvaises coutumes, achoisons & corvées, taille & tolte, moyennant certaines redevances, sçavoir de cinq sols & d'un chapon. Il s'agissoit de ceux qui étoient sur sa censive, comme ceux de Montmorency, & non des habitans de Grolay dépendans de quelque Seigneur particulier. On remarque sous S. Louis un Bertrand de Saux, dit Seigneur de Grolay; un Hugues de Grolay, qui payoit en 1235 cent sols par an à Jean Comte de Beaumont, au sujet de Conflans Ste Honorine. Il est qualifié Chevalier dans le don qu'il fit à l'Abbaye du Val en 1236; une Agnès *de Grolayo*, est qualifiée en 1250 femme de Guillaume le Loup Ecuyer. Il faut voir sur Villepinte combien les le Loup étoient alors renommés. Il paroît que ce fut vers ces tems-là que les Seigneurs de Montmorency ayant aggrandi leur terre, y comprirent Grolay: desorte qu'il n'y eut plus sur cette Paroisse que quelques arriere-fiefs, ou peu d'autres fiefs qui ne relevassent de Montmorency. Cependant l'Abbaye de Saint Denis, avec laquelle ces Seigneurs étoient souvent en différend, fit en 1294 quelques échanges de droits, revenus & fonds de terre à Grolay, à Nesans & dans tout le voisinage d'une maniere si avantageuse, que les Religieux se trouverent dans le cas de devoir à Matthieu de Montmorency Chambellan de France quatre mille quatre cens livres tournois. Le même Matthieu mit quelques années après dans le fief du Roi Groolay & la ville de de Nesans, selon un Registre du Trésor des

Dubreuil p. 1030.

Preuves de Montmorenci p. 57.

Ibid. p. 60.

Ibid. p. 75.

Hist. des Présidens p. 458.

Magn. Past. Paris. & Chartul. maj. fol. 245.

Chartul. S. Genov. p. 301

Preuves de Montmor. p. 129.

Ibid. p. 132.

chartes. Nesans étoit un petit hameau sur la Paroisse de Grolay en tirant vers S. Brice. Lorsqu'on a descendu la vallée de Grolay du côté du levant d'été, & que l'on remonte vers le nord, on trouve dans les vignes une croix qui en a retenu le nom, & qu'on appelle la Croix de Nesans, parce qu'elle étoit au carrefour du hameau.

Dès l'an 1218, un des griefs des Moines de Saint Denis contre Matthieu ayeul de celui que je viens de nommer, étoit de ce qu'il ne vouloit pas souffrir que dans leur terre de Nesant ils bâtissent un pressoir sur leur propre fond, & qu'il mettoit en prison les ouvriers qu'ils y avoient. Quelques titres du XII siécle appellent ce lieu Aneisanz, comme on a vû ci-dessus. Il avoit ses Seigneurs particuliers, dont l'un appellé Robert de Torote, Chevalier, fils de Gervais, rendit hommage à Saint Denis en 1228 : mais ce n'a jamais été qu'un village. C'est ce que signifioit autrefois le mot françois *Ville* dérivé de *Villa*. Il n'étoit éloigné du clocher de Grolay que d'un quart de lieue. Depuis long tems il n'y a plus aucune maison. On y voit seulement une carriere. Dans les siécles XIV, XV & XVI on ne retrouve plus de Seigneurs de Grolay, que Jean Pastourel qui l'étoit en 1378. Il paroît seulement dans le procès-verbal de la coutume de l'an 1580 Bernard Prevost Président au Parlement, qualifié Seigneur de Groslay ; & même il est incertain si c'est de ce Grolay-cy, ou du petit Grolay Paroisse de Bondi.

Ibid. p. 81.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 225.

Il y a à Grolay plusieurs fiefs, dont quelques-uns ont été réunis. Les fiefs de Marchais & du petit Piscot l'ont été à celui de Fleury sis au même lieu. Il est possédé aujourd'hui par M. la Fitte, ci-devant de Soucy, Officier dans le régiment d'artillerie Royal vaisseau.

Du fief de Piscop ou Piscot situé à Grolay relevent le fief de la Briche & celui de Piscop, tous les deux situés à Epinay sur Seine. Le fief de Bruyeres est sur la même Paroisse de Grolay. Il appartient aux Dames de la Saussaye proche Villejui, & releve de celui de Fleury. On assure qu'il y a eu un Prieuré ; mais peut-être n'étoit-ce qu'une Chapelle de Communauté. Il y a de plus le fief de Rocher. Item le fief de Saint Martin, qui appartient à la fabrique de Grolay. C'est, dit-on, celui qu'on voit au-dessous de l'Eglise, à l'endroit où il y a une petite fontaine & une espéce d'élévation entourée d'eau en forme d'Isle. J'ai parlé cy-dessus du fief appartenant à la Cure, qui est une redevance de vin sur la dixme dite la dixme des fiefs de Poissy : mais il y a lieu de soutenir qu'il faut dire Roissy & non Poissy. Richilde de Grolay ou Richolde qui en fut la donatrice, étoit issue des Seigneurs de Roissy en France, & non de ceux de Poissy. Elle vivoit en 1174 sous le Roi Louis le Jeune.

Affiche d'Epinai col. 2.

Les habitans de Grolay sont aussi redevables à cette Dame d'une exemption dont ils jouissent ; ensorte que le peuple, également comme le Curé, est engagé à en conserver le souvenir. Elle fonda une distribution de pain qui se faisoit autrefois à Grolay le 3 Février, jour auquel on célebre son obit, dont on chante les Vigiles le jour précédent. Cette distribution se fait maintenant les samedis de l'hiver par M. le Curé, en vertu d'un Reglement de M. le Cardinal de Noailles : & pour y subvenir, le Curé fournit deux septiers de bled, & la fabrique deux autres. Il est à croire que la distribution du jour de son Obit étoit marquée dans son testament, lequel ne se retrouve plus. Mais dès son vivant elle s'étoit conciliée l'amour des gens de Grolay ;

Ci-dessus p. 365 Matthieu de Roissi est dit son frere.

au moins lui attribuent-ils l'origine du privilége dont je vais parler. Ils disent qu'autrefois une femme de Grolay qui avoit porté ses cérises vendre à Saint Denis, y fut détenue enfermée, parce qu'elle n'avoit pas payé le droit de barrage, & que pendant son absence l'enfant qu'elle avoit laissé enfermé dans sa maison, manqua à mourir de faim. La Dame Richilde fut touchée de cet événement : & afin qu'il n'en arrivât plus de semblable, elle donna à l'Abbaye quelques biens, moyennant quoi les habitans de Grolay furent exempts du droit de barrage pour les cerises qu'ils porteroient vendre à Saint Denis. Les Religieux ayant voulu les troubler sous le regne de Charles V, les paysans du lieu, ayant à leur tête Jean Pastourel Conseiller au Parlement, leur Seigneur, firent un accord avec eux sur l'exemption de ces droits : & cet accord fut homologué en Parlement le XI Décembre 1378. Et même de nos jours, le Conseil établi pour l'administration du temporel de la maison Royale de Saint Cyr, à laquelle la manse Abbatiale de Saint Denis est réunie, ayant encore essayé de soumettre les gens de Grolay aux droits de passage, botage, péage, barrage, sur les ponts, chaussées, barrages, places & marchés de Saint Denis, Dame Marie d'Albon, veuve de Benigne le Ragois Seigneur de Bretonvilliers, Dame des fiefs de Grolay, soutint si vigoureusement l'exemption des habitans, que le Conseil cy-dessus dit y acquiesça le 19 Octobre 1724. Il est dit dans l'accord de l'an 1378, que ce Privilége leur vient de Dame Richeuse la Grosse, Dame de Poissy & de Meulan : mais comme alors la communauté avoit apparemment une traduction du titre primordial faite en françois & mal écrite, il a été fort facile

de se méprendre, & de ces mots *Richeulde de Groslé Dame de Roissy*, en faire ceux-ci, *Richeuse la Grosse, Dame de Poissy*

La même Richolde de Groolay est aussi nommée dans un titre de Matthieu de Montmorency de l'an 1214, à l'occasion des bois qu'il donna alors aux Chanoines Victorins du Bois-Saint-Pere, pour accomplir les intentions de cette Dame, morte depuis longtems.

Preuves de Montmor. p. 80.

Je n'ai point trouvé par mes recherches qu'aucune Maison Religieuse eût du bien à Grolay, sinon le Prieuré de la Saussaye, qui y possede le fief de Bruyeres dont j'ai parlé ci-dessus, & peut-être l'Abbaye de Saint-Victor de Paris, qui paroît y avoir tenu des vignes à rente de Matthieu Seigneur de Montmorency l'an 1229, au sujet desquelles toute la grace qu'il crut devoir leur faire, fut de les dispenser d'en amener le vin à son pressoir bannal.

Ibidem p. 90.

Il est parlé amplement, tant dans les miracles de S. Louis écrits en françois par Guillaume Cordelier, Confesseur de la Reine Marguerite, que dans ceux qui sont rapportés ailleurs en latin, *de la pucelle de Grolay*, fille de Jean le Boucher de Grolay, née en 1271, & guérie d'une excrescence de chair par les mérites du saint Roi.

Hist. du Cordelier mir. 6 Duchêne T. 5. p. 394.

Dom Felibien a marqué dans son Histoire de l'Abbaye de S. Denis que ce village de Grolay fut pillé par les soldats en l'an 1649.

Pag. 480.

L'Eglise de Reims a eu au XIII siécle un Archidiacre nommé Henry de Grosley, qui contribua vers l'an 1220 ou 1230 à l'édifice de l'Eglise de Ste Catherine du Val des Ecoliers à Paris.

Gall. Chr. nova col. 853

Un Historien d'Abbeville qui a écrit dans le dernier siécle, observe qu'un nommé Jac-

Ignace de Jesus-Maria Carme Dechaussé

ques Malende natif de cette ville du Diocèse d'Amiens, & reçu Docteur en Théologie en 1640, fut Curé de Grolay au Diocèse de Paris, & que son nom se voit parmi les approbateurs du Livre de la fréquente Communion.

MONTMORENCY.

ANTIQUITÉ ET ORIGINE DU NOM.

LEs origines de Montmorency, situé à trois lieues & demi de Paris, sont si obscures, qu'après les efforts que M. Duchêne a fait pour les éclaircir, il seroit inutile de vouloir me livrer à de plus amples recherches. On peut dire seulement qu'en examinant avec soin tout ce qu'il a rassemblé pour faire remonter le plus haut qu'il pouvoit cette origine, on y remarque bien des choses à retrancher, en commençant par les plus anciennes. M. de Valois qui n'avoit pas un pareil intérêt à percer dans les siécles les plus reculés, s'est contenté de produire un fait du X siécle, comme la plus ancienne preuve de l'existence de Montmorency. Ainsi il n'ajoutoit point foi à une loi de l'Empereur Gratien donnée dans un lieu dit *Morantiaco*, parce qu'on est certain que ce Prince étoit à Mayence lorsqu'il a donné cette loi en 377 à la fin de Juillet, & que c'est une faute du copiste d'avoir mis le mot *Morantiaco* au lieu de *Mogantiaco*, comme l'a remarqué Godefroy. (a) Il est vrai que sur la

(a) Sauval n'a point lû ce livre qui étoit de sa compétence, lorsqu'il a écrit au Tome 1. de ses Antiq. de Paris p. 62, qu'on ne doute point que Montmorency ne soit ce *Morentiacum* du Code Théodosien.

Hist. de Montmor. p. 58.
cle de Charlemagne, comme il paroît l'assurer, pourquoi n'eut-elle commencé que dans les derniers siécles à être le siége d'un Doyen rural? & pourquoi sous le regne de S. Louis les Décanats de ces cantons-là étoient-ils encore seulement connus sous les noms de Doyenné de Gonesse & de Doyenné de Cercelles? Le plutôt qu'il semble qu'on puisse placer la fondation du Chapitre de Montmorenci, est depuis qu'on trouve une suite généalogique des Seigneurs, lesquels bien établis dans le lieu ne songerent plus qu'à imiter la piété de nos Rois du XI siécle, sçavoir du Roi Robert ou de Henri son fils, auteurs de tant de pieux établissemens. Jusqu'à ce qu'on produise des titres contraires, il me paroîtra toujours vraisemblable (vû le voisinage de Grolay qui n'étoit qu'à un quart de lieue de la Tour de Montmorenci, & vû l'antiquité certaine du même Grolay qui surpasse celle de Montmorency) que cette Tour ou Forteresse de Montmorenci étoit bâtie sur le territoire de Saint Martin de Grolay. Les riches Seigneurs qui augmenterent ce Château, firent bâtir par la suite pour leur propre commodité une Eglise sous le même titre qu'étoit leur Paroisse, & fournirent des fonds pour y célébrer l'Office Divin chaque jour, selon le rit qu'on le célébroit dans l'Eglise Cathédrale. Leurs Officiers & leurs vassaux voisins augmentant en nombre, il se forma sur le lieu une Paroisse desservie dans la même Eglise, puis un bourg, & enfin une ville, selon la nécessité qu'il y eu de se mettre à couvert des ennemis proche la forteresse. Le plus ancien titre connu qui soit resté sur les Prébendes du Chapitre de Montmorenci, est celui par lequel Matthieu Seigneur de ce lieu donne une prébende de cette Eglise à l'Abbaye de Saint
Preuves de Montmor. p. 41.

par ces trois lieues il faut entendre des lieues Gauloises qui reviennent à nos demies lieues ; car on ne peut gueres compter que trois demies lieues de Saint Denis à Montmorency. Pour ce qui est de la fontaine de Saint Valery, la connoissance en est perdue dans le pays ; il faut que ce soit l'une des sources qui forment l'étang qui est au bas de Montmorenci vers le couchant. Il est encore spécifié dans cette charte, que Burchard retiré dans la forteresse de Montmorenci, ne cesseroit pas d'être feudataire de l'Abbaye pour le château qu'il avoit possédé dans l'Isle, quoique le Roi l'eût fait detruire.

Un des descendans de ce Burchard qui portoit le même nom que lui, s'étant ligué avec Matthieu Comte de Beaumont, & Dreux de Moncy contre le Roi Louis le Gros, & contre les intérêts de l'Abbaye de Saint Denis, ce Prince vint aussi-tôt mettre tout à feu & à sang dans les villages qui dépendoient du château de Montmorenci ; s'étant apperçu que ceux de ce château entreprenoient de se mettre sur la défense, il le fit investir par les troupes de France & par celles de Robert Comte de Flandres son oncle : & par ce moyen Burchard fut mis à la raison. Voilà le monument le plus sûr que nous ayons parmi ceux de ce tems-là touchant la situation & l'état de ce lieu au XII siécle.

Gesta Ludovi Grossi per Suger. Duchêne T. 4 p. 284.

OBSERV. ECCL. SUR MONTMORENCI.

Il y a apparence que lorsque la Forteresse dite Montmorenci fut livrée à Burchard le Barbu en 996, ce n'étoit qu'une simple tour, & qu'il n'y avoit en ce lieu ni bourg ni village, ni même de Collégiale. De simples conjectures ne suffisent pas pour établir l'antiquité d'une ville & d'une Eglise. Si cette Collégiale eût été aussi ancienne que Du Chêne l'a cru, & qu'elle eût été fondée avant le sié-

nement que Jean Chanoine de Saint Victor marqua depuis dans son Mémorial, parce que cette circonstance étoit spécifiée dans le titre d'une donation que ce saint Prélat fit faire le même jour par Burchard à cette même Abbaye de Saint Victor. Le saint Archevêque de Tarentaise étoit alors en route pour aller joindre dans le Vexin les Rois de France & d'Angleterre.

Vita S. Petri Tarent. Boll. 8 Maii.

L'Eglise Collégiale de Saint Martin tombant de vieillesse, fut rebâtie dans le commencement du XVI siécle par Guillaume de Montmorenci, Chambellan des Rois Charles VIII, Louis XII & François I. C'est ce que confirme non seulement l'écu de ses armes qui s'y voit sur le portail, aux voûtes, aux vitres & aux siéges des Chanoines, avec celui d'Anne Pot sa femme; mais aussi son tableau à l'un des piliers du chœur, où son portrait le représente dans une attitude dévote, avec ces vers au bas :

Hist. de Montmor. p. 361, 362.

Le Baron de Montmorency
Nommé Guillaume pres ainsi
Quest cy pourtraict l'an mil en date
Cinq cens vingt & cinq pour bon acte
Rediffya ce temple cy.

Guillaume mourut le 24 Mai 1531, vingt & un an après sa femme. Leur mausolée de marbre noir est élevé au milieu du chœur, avec leurs figures en marbre blanc couchées dessus; & tout autour se lisent ces Epitaphes en lettres gothiques d'un côté : *Cy gist haut & puissant Seigneur Mons. M. Guillaume de Montmorency premier Baron de France, jadis Seigneur dudict Montm.* d'*Escouen & de Chantilly, Conseiller & Chambellan ordinaire du Roy nostre Sire & Chevalier de son Ordre, Qui trespassa le XXIIII*

XXIIII jour de May l'an mil cinq cens trente & ung. De l'autre costé. *Cy gist noble Dame Madame Anne Pot, femme dudit Sr. jadis Dame de Chasteauneuf de la Roche, de Thorey, de la Prune au Pot, & de Danville : Qui trespassa le XXIII jour de Feburier l'an mil .V C. & X. Priez pour tous trespassez que Dieu pardon leurs faces. Amen.* Guillaume est en habit militaire, ayant a côté de sa tête son casque & ses gans de fer. Jean, pere de ce Guillaume, a aussi sa tombe de cuivre dans le chœur. Ils reposent tous dans un caveau. En travaillant dans le chœur l'an 1740 à la construction du caveau destiné à la sépulture du Duc de Bourbon, qui est le premier de la Maison de Condé inhumé dans cette Eglise, l'on a trouvé des vestiges d'une ancienne Eglise, sçavoir la naissance de la voûte & de gros piliers qui la soutenoient. Si l'ancienne Collégiale n'étoit point en ce lieu, au moins on ne peut doûter que ce n'ait été un reste de la Chapelle du Château dont j'ai parlé ci-dessus.

Quand on n'auroit pas la date de l'édifice d'aujourd'hui par le portrait du restaurateur, le genre de son architecture qui est un mélange de gothique & d'un goût nouveau, la désigneroit assez. Quelques-uns assurent que Guillaume ne vécut pas assez pour la voir finir, mais qu'elle fut achevée par le Connétable Anne son fils en 1563. Elle est entierement couverte d'ardoise, avec une petite fléche au milieu, & une tour au portail du côté du midi. Les accès en sont difficiles de ce côté-là & vers le couchant, où tout paroît en forme de précipices, parce qu'elle n'est pas sur le plus haut de la montagne. Le défaut de cette Eglise d'ailleurs magnifique, est qu'on ne peut pas tourner derriere le sanctuaire. On voit en dedans attachée au mur méridional du

choeur une main en relief qui tient une épée nue. Dans l'aîle méridionale sont représentés aux vitrages quelques personnes de la maison des Coligny-Chastillon avec des marques d'Evêques dans leurs armes. Comme dans un vitrage contigu est peinte Loyse de Montmorenci femme de Gaspar de Chastillon, je ne sçai si ces armoiries d'Evêque ou Archevêque ne seroient point celles du fameux Odet de Coligny leur fils, fait Cardinal en 1533, qui gouverna quelque tems les Eglises de Toulouse & de Beauvais. Il étoit neveu d'Anne le Connétable. Dans l'aîle septentrionale proche la petite porte, est un vitrage où l'on voit en plusieurs endroits les armes d'un Evêque qui se plut toute sa vie à contribuer à l'embellissement des Eglises. C'est François de Dinteville Evêque d'Auxerre ; il y est représenté à genoux en chappe, la mitre en tête, avec sa sentence familiere *Virtutis fortuna comes*, & S. François à son côté, S. Christophe est dans le panneau du milieu, & S. Etienne patron de sa Cathédrale dans le troisiéme panneau.

Le sanctuaire de cette Eglise est orné de quatre colonnes de cuivre avec un retable, au haut duquel le Saint Sacrement est conservé dans une suspense, ainsi que dans les anciennes Cathédrales. Derriere le tout est une châsse qui contient les reliques de S. Felix, qu'on dit dans le pays être le corps de S. Felix Martyr de Gironne, dont la fête est le premier jour d Août. Le Maryrologe de Paris imprimé en 1727 se contente de dire qu'on croit à Montmorenci que c'est seulement une partie de ce corps. Les continuateurs de Bollandus n'ont pas dit un mot de cette prétention de Montmorenci dans l'article de ce Saint ; & ce qu'on lit dans Baillet au 5 Août porte à

Vie de Ste Afre.

croire que ce qui est en cette Collégiale, quand même il seroit venu d'Espagne, est d'un autre Felix que celui de Gironne martyr originaire d'Afrique. Quant à l'apport de ce corps, que Duchêne dit sans preuve avoir été fait d'Espagne, par Bouchard de Montmorenci au retour d'un voyage qu'il y auroit fait avec Charlemagne, & qui l'auroit donné à la Collégiale de sa Terre déja subsistante, c'est un reste des fables de quelques vieux Romans, puisque cette Eglise n'existoit point alors, & que tous les compagnons que l'on a donné à Charlemagne dans sa guerre d'Espagne sont chimériques. Le nom de Felix n'ayant pas été rare parmi les Martyrs de France, & y en ayant eu un même proche Paris, dans la Péninsule des Fossez, lieu dit depuis Saint-Maur, ainsi qu'on peut voir à l'article de ce lieu, il est plus naturel de croire que le corps de ce Saint fut obtenu autrefois de l'Evêque de Paris par le premier Seigneur de Montmorenci & porté à sa terre. Si ce n'est pas de celui-là que le corps est à Montmorenci, ce peut être encore celui d'un S. Felix, qui fut martyrisé autrefois à Vernot au Diocèse de Sens avec S. Felicissime le 12 Août. Il a été très possible que Hervé de Montmorenci, Doyen du Chapitre de Paris, à qui la Terre de Vernot appartenoit depuis long-tems, l'ait enlevé de-là, & l'ait donné à Burchard son frere, Seigneur de Montmorenci, pour la Dédicace de la Chapelle de son Château, faite comme on a vu ci-dessus en 1174. Quoi qu'il en soit, les reliques de S. Felix attirerent à Montmorenci un tel concours, que le jour de sa Fête fut choisi pour l'établissement d'une Foire; & ce jour-là le Chapitre de Montmorenci avoit droit de Justice, comme il se

Preuves de Montmor. p. 392.

voit par un acte de l'an 1190. Il ne seroit pas extraordinaire que la fête de S. Felix du 12 Août eût été avancée aux calendes du même mois, qui étoient des jours déja consacrés aux Foires. Ce transport l'aura fait confondre avec S. Felix de Gironne martyrisé le même jour, & des actions duquel on étoit mieux instruit que de celles de S. Felix de Vernot. Telle a pu être selon ma pensée l'origine de la confusion des deux Saints du même nom. Il reste une particularité à remarquer sur la châsse de Montmorenci. C'est que les habitans, tant hommes que femmes, de la Paroisse de S. Felix située au Diocèse de Beauvais sur la riviere du Terain, entre Beauvais & Creil, à douze lieues de Montmorenci, suivant une ancienne coutume, se rendent tous les ans par députés le premier jour d'Août à Montmorenci en l'Eglise Collégiale, & à une procession solemnelle qu'on y fait dans les principales rues, ils portent la châsse de S. Felix, & les Paroissiens de Montmorenci leur cedent cet honneur, auquel ils participent après eux & à leur défaut, ne s'en croyant point exclus. S'il est permis de dire ce que je pense sur l'origine de cet usage dont on ne m'a pu dire la cause; je croi que l'Eglise du village du Beauvoisis ne fut dédiée sous le nom de S. Felix, qu'en vertu de quelque concession de reliques faite par le Chapitre de Montmorenci, lequel aura exigé en reconnoissance de ce don, que les habitans députassent tous les ans pour porter sa châsse quelques-uns d'entr'eux.

T. 8. p. 157. M. Piganiol écrit, qu'à la priere de la feue Reine d'Angleterre Henriette-Marie de France, on ouvrit à Montmorenci la châsse de S. Felix pour lui en donner un doigt, ainsi qu'elle le souhaitoit.

On assure que la même Eglise Collégiale conserve un os du bras de S. Martin qui en est le titulaire, & que les Chanoines de Saint-Martin de Tours ont fait, depuis qu'ils sont privés du corps de ce Saint, des propositions aux Chanoines de Montmorenci pour les engager à leur rendre cet ossement.

Tout autour de la clôture du chœur par le dehors, est marqué en grosses lettres de relief le mot : APLANOS plusieurs fois répété, lequel se trouve aussi peint au haut du portrait de Guillaume le restaurateur de l'Eglise. Ce mot signifie que Messieurs de Morenci ne s'étoient jamais écarté de leurs devoirs. Dans la nef se voit du côté gauche l'autel de la Paroisse. La chaire à prêcher est vers la grande porte, à cause que le milieu de la nef est rempli par le mausolée du célebre Connétable Anne de Montmorenci. Cet excellent ouvrage a été construit aux dépens de Magdelene de Savoye sa veuve. Il est vis-à-vis la porte du chœur à 19 pieds de distance. Les effigies du Connétable & de son épouse en marbre blanc sont couchées sur un tombeau de porphyre lequel est couvert d'un grand demi cintre soutenu par dix colomnes de marbre dont quatre sont de jaspe verd. Sur le haut des colomnes à côté du demi cintre sont les deux mêmes personnes représentées en bronze priant Dieu, le visage tourné vers le chœur. La hauteur entiere du Mausolée est d'environ vingt pieds. On s'étoit proposé de mettre sur le milieu de la demi couppe ou demi cintre une resurrection du Sauveur exécutée en bronze : mais l'ouvrage demeura imparfait par la mort de Jean Bullant qui l'avoit entrepris arrivée le 10 Octobre 1578. Il n'y a aucune inscription. On y a suppléé par ce qui se lit dans la sacristie sur une grande lame de cuivre. Dans

Voyez le Laboureur Add. aux Mem. de Castelnau T. 2. p. 548. Merc. de France Juillet 1740. p. 1542

Mem. de Nevers T. 2 p. 42.

le temps de la Ligue, quelques *impétueux* briférent plusieurs décorations de ce Mausolée, lesquelles ont été réparées en tachant d'imiter le marbre blanc par une matiere de même couleur, ce qu'il ne faut point imputer au premier sculpteur.

Le Pouillé du Diocése de Paris écrit avant le milieu du XIII siécle, faisant le détail des nominateurs aux Bénéfices, s'exprime ainsi : *De donatione Canonicorum Montis Morenciaci. Cura de Montemorenciaci; Capellæ Montis Morenciaci.* C'est-à-dire que le Chapitre présente à la Cure de Montmorenci & aux Chapelles. Or ce Chapitre nommoit toujours pour Curé l'un de ses membres. Henry Duc de Montmorency petit-fils d'Anne le Connétable auquel appartenoit le droit de nommer à toutes les Prébendes comme issu des Fondateurs, voyant, à ce que portent quelques memoires, les revenus tellement diminués que les Chanoines ne pouvoient pas vivre sans desservir quelque Cure voisine, reserva cette Eglise aux Prêtres de l'Oratoire l'an 1617 ou 1618, s'obligeant de n'en conférer les Prébendes & Chapelles qu'à des Prêtres de la Congrégation qui lui seroient présentés par leurs Supérieurs. Et comme ces Prébendés constituent le Chapitre, c'est à eux à nommer le Curé, & ils nomment l'un de ceux de leur Congrégation. On lit dans M. Piganiol, qu'au lieu des neuf Chanoines au plus qu'il y avoit anciennement, le Clergé de Montmorency est composé de plus de trente Peres de l'Oratoire, à cause que les études de Philosophie & de Théologie pour leurs Confréres sont en ce lieu. Il nomme trois Peres de cette congrégation qui ont aidé à augmenter & renouveller les bâtimens. L'auteur du Supplément à Dubreul imprimé en 1639, avoit dit

Description des environs de Paris T. 8. p. 156.

de son temps (pag. 88) que ces Peres par » leurs fréquentes prédications, exhortations » & administrations des Sacremens, avoient » comme fait changer la forme de vivre des » habitans. La maison de ces Peres qui tomboit fut commencée à être rebâtie en 1693, continuée & aggrandie vers 1718, & achevée comme elle est en 1735.

Lorsque ces Peres furent reçus pour y être Chanoines à la place des anciens, il fut accordé à ces anciens, qu'ils seroient inhumez dans la Collégiale s'ils le jugoient à propos, & qu'ils y auroient un Service à leur mort.

Jacques Levasseur Doyen de Noyon a observé que le premier Oratorien qui finit ses jours à Montmorenci, étoit un Chanoine de Noyon nommé Vincent de la Vaquerie qui avoit été à l'établissement de la Colonie, & qu'il y mourut d'une mort sainte presqu'aussitôt qu'il y fut arrivé. Annal. de Noyon.

Le sieur de Fremainville dans son livre intitulé *la Pratique des Droits Seigneuriaux*, a publié la reconnoissance que ces Peres ont faite au terrier de Montmorenci l'an 1681, de l'article XIV du contrat de leur reception, qui porte, que s'ils viennent à déchoir de la reforme qu'ils gardent, le Prince de Condé & ses successeurs pourront pourvoir d'autres Ecclésiastiques reformez. T. 2 p. 110.

Ce qui peut être regardé comme une singularité dans cette Collégiale, est qu'on y célébre l'Office selon un rit & selon des livres en tout différens de ceux de la Metropolitaine qui est regardée d'ordinaire comme le modele des Collégiales & des Paroisses du Diocèse. On peut à cette occasion relire ce qui est cidessus à l'article de Paci pag. 35, & à celui d'Aubervilliers pag. 283.

Dans les Registres de l'Evêché de Paris à *Reg. Ep. 17 Apr.*

l'an 1532 il est fait mention d'une Chapelle dite la Chapelle d'Orleans sise dans la Collégiale de Montmorenci, & dans la reconnoissance que les Peres de l'Oratoire firent au Terrier en 1681 il est parlé d'une Chapelle de S. Etienne, d'une de S. Firmin, d'une autre de S. Nicolas, fondées dans la même Eglise.

Les Pouillés de 1648 & de 1692 nomment une Chapelle de S. Michel située sous Montmorenci, & celle de Notre-Dame qui est au-dedans des murs & qui subsiste encore proche la porte qui conduit à Grolay. La Paroisse y vient en Procession à la Fête-Dieu. Le Portail de cette Chapelle est d'une structure du XIII ou du XIV siécle : Les Peres de l'Oratoire ont déclaré en 1681 qu'ils sont tenus d'y venir dire les premieres & secondes Vêpres à l'Assomption, & de même à la Chapelle de S. Jacques le 25 Juillet & le 6 Juin jour de S. Claude.

Il faut mettre au nombre des Chapelles fondées par les Seigneurs de Montmorenci, celle de l'Hôtel-Dieu, Hôpital, ou Maladerie. La preuve s'en trouve dans un Registre du Parlement où en vertu de le Requête présentée en 1561 par le Duc Seigneur, à ce que défenses fussent faites au Prevôt de Paris ou son Lieutenant-Civil, & au Substitut du Procureur-Général au Châtelet, de procéder à nouvel établissement de Commissaires pour gouverner le Temporel de cet Hôpital dont ledit Duc est fondateur, à peine de nullité, la Cour l'ordonna ainsi qu'il étoit requis. Les Trinitaires ou Mathurins ont été admis sous le regne d'Henri IV au gouvernement de cet Hôtel-Dieu, en vertu d'un Brevet de M. de Montmorenci Connétable de France, expédié à Beziers le 3 Mai 1601, & approuvé par M. de Gondi Evêque de Paris le 23 Août suivant.

Reg. Parlam. 23 Dec. 1561.

Suppl. à Dubreul p. 88. & Mem. du Temps.

ſuivant. Les habitans proteſterent, diſant que cet Hôpital étoit de pure adminiſtration laïque & qu'il n'y avoit point de bénéfice. En 1681 les Peres de l'Oratoire déclarerent au Terrier de Montmorenci en tant que ſuceeſſeurs des Chanoines, ils étoient en poſſeſſion de chanter dans la Chapelle de cet Hôpital les premieres & ſecondes Vêpres & la Grand-Meſſe le jour de S. Jean-Baptiſte ancien Patron.

Reg. Ep. 1601.

Fremainville p. 111.

Dans la ſuite comme on s'apperçut de l'abus qu'il y avoit de retirer en cet Hôpital des paſſans qui *devenoient voleurs*, on changea la deſtination. Le 30 Août 1684 furent enregiſtrées des Lettres Patentes portant commutation & deſtination faite des revenus de l'Hôtel Dieu de Montmorenci, enſemble de ce qui proviendra des aumônes de la Charité pour être appliqués aux pauvres malades du lieu conformément aux lettres de M. le Prince de Condé. Et en 1735 le 7 Sept. fut enregiſtrée une confirmation donnée au mois d'Août précédent du don fait par le Connétable de Montmorenci & le Prince de Condé aux Reformés de la Trinité de l'adminiſtration de l'Hôtel-Dieu. Ces Réglemens concernant le bien des Pauvres m'engagent à faire mention ici d'un œuvre pie de la même nature : C'eſt qu'en 1302 Matthieu Seigneur de Montmorency avoit deſtiné vingt ſols de rente pour avoir à la Foire du Lendit *des Buriaux & des Solers*, c'eſt-à-dire des habits & des ſouliers pour les pauvres de Montmorenci, leſquels ſeroient diſtribués par un Chanoine, par le Curé & par un bourgeois.

Reg. Ep. Par. 22 *Aug.*

Ibid.

Ibid.

Preuves de Montmorenci pag. 132.

OBSERV. SUR LA SEIGN. TERRES ET ARTICLES DU TEMP. OU CIVIL.

Je me ſuis étendu ſur ce qui regarde l'Egliſe & le Spirituel de Montmorenci, parce que j'ai peu de choſes à dire ici ſur les Seigneurs, non que la matiere ne ſoit pas abondante,

mais c'eſt qu'il ne conviendroit pas de donner ici l'abregé d'un gros in folio que Duchêne a écrit ſur la Maiſon de Montmorenci, puiſque chacun peut y recourir dans le beſoin. Il eſt encore bon de repeter ici que ce ſçavant homme a montré trop de crédulité dans ce qui regardoit les ſiécles reculez. Les Barons de Montmorenci ont eté appellez les premiers Barons de France, & même ſi l'on veut les premiers Chrétiens, non que ce ſoit le Seigneur de ce lieu qui ait été le premier baptizé par S. Rieule Apôtre de Senlis ainſi que Dubreul l'a cru; ou que ce Seigneur ait été le Lisbius de la fauſſe legende de S. Denis, ou le Liſoïus des fables ajoutées à l'Hiſtoire du Baptême de Clovis. Mais s'il eſt vrai que le Baptême de quelque Seigneur de la Gaule ait fait naître autour de Montmorenci ces traditions qui ont depuis été très-alterées, je ne nierai point qu'il n'ait pu arriver que quel- Seigneur Gaulois reſté dans les ténébres de l'idolâtrie à la faveur de la foreſt de ces quartiers-là, ait été heureuſement converti & baptizé par Saint Valery lorſqu'il vint l'an 614 en Neuſtrie ſaluer le Roy Clotaire II, & lui demander une Terre ſituée dans le Vimeu. C'étoit le chemin qu'il lui fallut tenir pour traverſer le Diocèſe de Beauvais, & gagner ce pays de Vimeu. Il y a quelque apparence que ce n'étoit pas ſans raiſon que la fontaine d'au deſſous de Montmorency s'appelloit il y a ſept cent ans *Fons Sancti Walarici*. Que ſçait-on ſi ce Gaulois Romain, que Cenalis & le Préſident Fauchet qualifient de François, & à qui ils donnent le nom de *Liſoïus*, ne s'appelloit pas véritablement *Soſius*, enſorte que ce ſeroit celui qui auroit donné ſon nom à Soiſy comme M. de Valois a aſſuré qu'il venoit en effet d'un nommé Soſius. Il eſt encore bon de faire attention

Dubreul edit. 1639 p. 972.

Hiſt. de Montmor. p. 52.

Notit. Galliar. p. 431 col. 1.

que la premiere syllabe de Lisoïus peut n'être que l'article *Li* que l'on commença au IX ou X siécle à placer avant le nom Sosius. Que la montagne au bas de laquelle le vieux Soisy est assis ait appartenu à ce Sosius, c'est une chose fort vraisemblable ; & même il est très-probable que la Forest la couvroit encore du temps que Saint Valery passa par là. Dans la suite des siécles, lorsque cette montagne fut défrichée, & que son terrain fut échu à quelqu'un des premiers de la Cour, on fit dans les traditions un mélange de tout ce qui avoit été dit autrefois au sujet de la conversion du Gaulois-Romain Sosius, & on l'attribua au Seigneur possesseur de la montagne & de la forteresse, & de là insensiblement vint ce cry de guerre *Dieu ayde au premier Chrétien ;* puis du premier Chrétien on en fit le premier Baron de France, parce qu'en effet cette forteresse dite alors Montmorency se trouva la plus fortifiée de toutes celles du Parisis strictement pris, qu'on appelloit autrement du nom de *France*,

Cette confusion dans les anciennes traditions s'est formée au X siécle, où l'on sçait que la vérité souffrit de fréquens obscurcissemens par l'introduction de quantité de fables. Ce n'est que depuis le milieu de ce siécle que l'on trouve une suite de Seigneurs tous du nom de Bouchard, dont le second étant devenu Seigneur de la forteresse de Montmorenci fut la tige de cette Maison si illustre depuis ces temps-là, dans laquelle il se forma tant de branches célébres par leurs alliances, & où les grandes charges & dignités de l'Etat se sont vû perpétuées plus que dans aucune autre. Aux Bouchards de Montmorenci succederent les Matthieu, lesquels entremêlez avec d'autres Bouchards formerent une filiation de

Seigneurs portant ce même nom, qui dura jusqu'au commencement du XIV siécle. On trouve à l'article d'un grand nombre de Paroisses du Diocése de Paris dont ce livre traite, des circonstances qui les regardent; on lit par exemple dans l'article de Conflant-Sainte-Honorine, que c'étoit parce que les Seigneurs de Montmorenci possedoient ce premier Fief de l'Evêché de Paris, qu'ils étoient les premiers des Barons qui portoient la personne de l'Evêque à sa premiere entrée, ou le dais sur la tête du nouveau Pontife à sa reception.

Les villages qui composoient sous Philippe le Bel la Seigneurie de Montmorency sont spécifiés dans un acte de l'an 1293. Ils étoient au nombre pe quatorze, sçavoir Sosoi, Groloi, Montmeignie, Andeilli, Migasin, Moulignon, Metiger, Tour, Yeaubone, Ermon, Sarnoi, Franconville, Saint-Gratien & Espineil.

Preuves de Montmor. p. 128.

La Terre de Montmorenci n'est point un Fief mouvant de l'Evêque de Paris, comme l'ont dit quelques-uns, mais du Roi à cause du Châtelet de Paris. Sauval fait mention de l'hommage que lui en fit Guillaume de Montmorenci le 28 Octobre 1473.

Antiq. de Paris T. 3 p. 432.

Voici une observation tirée d'un manuscrit de quatre cent ans concernant Montmorenci, & la Coûtume qui s'y observoit alors sur les Fiefs: » Les Fiez de la Chastellenie de » Montmorenci ne sont pas de la condition » des Fiez de la Vicomté de Paris, comment que ladite Chastellenie soit enclose » en ladite Vicomté: Et se gouvernent les » Fiez de ladite Chastellenie par telle Coûtume, que l'aisné garentit le puisné, se il » retient en Demaine de son Fié jusqu'à » soixante soudées de terre.

Livre de la Justice de Ste Geneviéve fol. 98.

On trouve dans les Registres du Parlement,

qu'au mois de Juillet 1551 le Roy Henri II unit à la Baronie de Montmorenci les Terres d'Ecouen, Chantilly, Montepiloir, Champursy, Courteil, Vaux-lez-Creil, Tillay, le Plessier & la Villeneuve, & érigea le tout ensemble en Duché-Pairie pour Anne de Montmorenci Connétable de France & ses hoirs mâles, à condition qu'au défaut d'hoirs mâles la dignité de Pairie sera éteinte, & qu'il ne demeurera que la qualité de Duché : Que l'Abbé de Saint-Denis s'opposa à cette érection, & quant aux Fiefs d'Ecouen & de Villiers-le-Bel, le Procureur du Roy déclara qu'il y avoit lettres de distraction. Le Procureur Général représenta aussi depuis, que cette érection diminuoit le Domaine du Roy au Bailliage de Senlis. Le dédommagement ayant été éstimé à 175 livres de rente, le Duc de Montmorenci les donna au Roy par lettres regiſtrées le 15 Décembre 1565. La même Terre ayant été confisquée sur le dernier Duc de Montmorenci fut donnée au Prince de Condé qui avoit épousé la sœur de ce Duc. Elle fut érigée de nouveau en Duché-Pairie l'an 1633 à la reserve de Chantilly, en faveur des Princes & Princesses de Condé & leurs hoirs mâles, pour en jouir comme en jouissoit le Duc de Montmorenci avant l'Arrest de mort prononcé par le Parlement de de Toulouse le 30 Octobre 1632. Louis XIV par lettres du mois de Septembre 1689 changea le nom de Montmorenci en celui d'Enguyen, qui est le nom de la premiere Baronie du Comté d'Haynaut, & qui appartenoit autrefois à Antoine de Bourbon Roy de Navarre qui l'avoit donnée à son frere puisné Louis de Bourbon Prince de Condé : mais on remarque que le public s'en est toujours tenu au premier nom. Mademoiselle de Sens

Reg. 1551 4 Aug.

Reg. du Parl. 9 Janv. 1690.

(Bourbon-Condé) ayant vendu la Terre de Vallery à quatre lieues de Sens, où depuis Louis Prince de Condé premier du nom ses descendans de la branche aînée avoient été inhumez, on a transporté les cendres de ces Princes & Princesses dans l'Eglise de Montmorency où Louis-Henry Duc de Bourbon chef de la branche de Bourbon-Condé mort à Chantilly le 27 Janvier 1740, a aussi été inhumé le 10 Février suivant.

Preuves de Montmor. p. 4.

On lit à la fin d'une Déclaration des biens de la terre de Montmorenci faite du temps du Seigneur Jean qui vivoit en 1461, que la Baronnie & Chastellenie de Montmorenci, à cause qu'elle est tenue nuement du Roy, lui doit un faucon sor de relief quand le cas le requiert.

Gall. Chr. nova T. 7 col. 198.

Ordonn. des Rois T. 6. p. 511.

C'est une chose sûre que dès le XII siécle au moins il y avoit des vignes à Montmorenci. Il n'est pas moins certain que durant le XIV on apportoit de ce lieu à Paris du pain qui étoit vendu contre l'ordinaire sans être pesé : cela marque un lieu peuplé de boulangers, & où les vignerons étoient nécessaires.

Chron. sub Carolo V. in Gloss. Cang. T. 2 p. 2 col. 4. & au mot Jacobi.

Hist. de Charles VI par le Labour. p. 783.

Selon le continuateur de Nangis le Bourg de Montmorenci fut pris en 1358 par les Anglois qui s'étoient emparés de Creil, ils le ravagerent & y mirent le feu. Selon un autre Ecrivain ce furent les habitans du Mulcien entrez dans la Jacquerie de Beauvais qui firent ce mal. On resolut donc en 1411 de rassembler toutes les maisons éparses de côté & d'autre & de fermer ce lieu : desorte qu'il ne resta dehors les murs que quelques maisons éloignées. Il y en a encore qui touchent aux dernieres de Grolay. Depuis ces temps-là il s'y est établi des gens de presque toutes les professions. Le tout ensemble formoit en 1709

le nombre de 364 feux ſuivant le dénombrement de l'Election. En 1726 ſelon le Dictionnaire Univerſel de la France on y comptoit 1115 habitans. On aſſure qu'il y a aujourd'hui 400 feux, quoique dans la Deſcription du Royaume de France de 1745. on n'en marque que 247.

M. le Prince de Condé quoique Seigneur de cette ville n'y a point de château. Sauval écrit que le Grand Prieur de l'Ordre de Malte y a une maiſon, laquelle avec ſes dépendances produit 50 livres. Il y en a une autre laquelle a beaucoup d'apparence, & qui a appartenu à feu M. Crozat le cadet. Elle eſt décorée de riche architecture en pilaſtres corinthiens & autres ſculptures du ſieur le Gros mort à Rome. Dans cette belle maiſon eſt renfermée celle qui avoit appartenu au fameux le Brun Peintre, & qui doit auſſi être regardée comme une des plus gracieuſes maiſons des environs de Paris par ſon bois & ſes eaux, & par ſon jardin qui eſt du deſſein du même le Brun ſon ancien maître. Elle a paſſé en dernier lieu à M. Crozat-du-Chaſtel neveu de M. Crozat.

Antiq. de Paris T. 1 p. 611.

Brice T. 4 p. 383.

Suppl. de Moreri lettre G. p. 82.

Montmorenci a produit quelques écrivains & autres perſonnes Illuſtres. André de Montmorenci au rapport de Simon de Phares fut Protonotaire du Pape au XII ſiécle : & ſe mêla d'Aſtrologie. En ſa qualité d'Aſtronome il prédit l'éclipſe du premier Mars 1253 & les inondations qui arriverent. Hervé de Montmorenci fut Doyen de Paris au XII ſiécle ainſi qu'on a vu ci-deſſus. Un Sou-Chantre de la même Egliſe de Paris au ſiécle ſuivant avoit nom Guillaume de Montmorenci. Il étoit le ſecond Profeſſeur de Sorbonne en 1280, & il fit un préſent de livres à cette maiſon. Pierre Gilet fait Doyen de Saint-

Simon de Phar Cod. Reg. manuſcr. franç. 1487. p. 120.

Ex Catal. MSS. Sorb. Cod. 339.

Gallia Chr. nova T. 7. col. 274. Germain-l'Auxerrois en 1607, étoit né à Montmorenci de Claude Gilet & Jeanne Danneguin. Il avoit commencé par être Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris. On est instruit par la Bibliothéque Historique du Pere le Long au sujet de Claude le Laboureur, Louis le Laboureur, & Jean le Laboureur, tous les trois natifs de Montmorenci, le premier étoit oncle des deux autres qui étoient fils du Bailli. Il a donné au public *les Mazures de l'Isle-Barbe* proche Lyon, dont il étoit Prevost, & d'autres ouvrages sur Lyon moins considérables. Le second a publié quelques Poësies, & est mort à Montmorenci le 11 Juin 1679. Mais Jean le Laboureur doit passer pour l'un des plus sçavans Historiens de France, vu le grand nombre d'excellens ouvrages qu'il a donné sur l'Histoire du Royaume, dont on peut voir le catalogue dans le livre & la page ci-dessus cités. Il étoit né en 1623, & est décédé en 1675. (Pag. 972.)

Jean Aumont, quoique simple paysan de Montmorenci, ne doit pas être oublié. Il a composé un Traité sur la Priere approuvé par les Docteurs de Paris. Il mourut au milieu du siécle dernier en odeur de Sainteté, & fut enterré à Paris aux Filles de Saint-Magloire. M. Bruté Curé de Saint-Benoît m'a fourni cette circonstance dans la lettre imprimée sur les vertus de Jean Bessard paysan de Stains proche Saint-Denis; dont j'ai dit un mot ci-dessus. page 320. (Pag. 24.)

En 1658 un nommé Guillaume le Roy natif de Montmorenci conçut le dessein de se retirer du monde & de bâtir un hermitage sur le territoire de cette Paroisse on de celle de Grolay; & il en obtint la permission de l'Archevéque de Paris le 22 Octobre. Par la suite il se détermina au territoire de Montmorenci, (*Reg. Archiep.*)

& y bâtit son Hermitage sur la montagne de Vas avec une Chapelle de S. Paul Hermite qui le fit appeller l'Hermitage de Saint-Paul. Six ans après Jacques le Bret obtint permission de l'Archevêque de se retirer auprès de lui. Je n'ai vu cet Hermitage figuré dans aucune carte du Dioc. Il subsistoit encore en 1743.

SAINT-GRATIEN.

LE Village de ce nom est situé sur le bord de la route de Saint-Denis à Pontoise. On le trouve sur la droite à trois lieues & demie de Paris après le Village d'Epinay-sur-Seine. On ignore quel étoit son nom avant qu'il prît celui de Saint-Gratien, si ce n'est celui de Gailleville qui se trouve joint à celui de Saint-Gratien dans des provisions du siécle dernier. Cet ancien nom n'étoit pas usité au XIII siécle, puisque dans le Pouillé de ce temps-là la Cure est nommée *Sancti Gratiani*, & que dans un titre de la Maison de Montmorenci daté de 1278 la Terre est appellée simplement de S. Gratien, & designée comme l'une des dépendances de Montmorenci. *Reg. Ep. Paris.*

Le Saint dont cette Paroisse a pris le nom est très-ancien, puisqu'il se trouve dans le Martyrologe Hieronymique au 23 Octobre, en ces termes: *In Gallia depositio Sancti Gratiani Martyris.* Ainsi c'est un Martyr antérieur au V siécle. Mais comme plusieurs autres, il a eu des fussaires pour écrivains de son Histoire. J'ai vu à Saint-Germain-des-Prez un manuscrit qui vraisemblablement a appartenu au Prieuré de Conflans-Sainte-Honorine, dans lequel l'auteur de ses actes le

Spicileg. in quarto T. 4. in fol. T. 2. p. 20.

Cod. 1046 olim 648.

fait comparoître dans un lieu appellé Palaris devant le Comte Trason sous l'Empereur Claude. On le met en prison : il y convertit Felicissime, & le baptise : puis on leur coupe la tête à tous les deux. La suite est remarquable : *Et sepelierunt eum in agro beati Gratiani in loco qui dicitur Macelinum sepulta sunt eorum corpora sub die Idus Augustas.* Je ne sçai si ce ne seroit en conséquence de cette date mal entendue qu'il est resté le souvenir d'une Translation de ce Saint qu'on célébre le 5 Août dans l'Eglise du Village dont je parle.

On montre dans la même Eglise quelques reliques du bras de ce Saint. La Dédicace en fut faite le second Dimanche de Juillet de l'an 1555 par Charles Boucher Evêque de Megare en vertu de la permission accordée aux Curé & Marguilliers par Eustache de Bellay Evêque de Paris ; il y bénit quatre Autels & fixa l'anniversaire de la Dédicace au second Dimanche de Juillet. On m'a assuré qu'on la solemnisoit le 14 du même mois. Cette Eglise est un petit édifice, bas, & qui a été sujet à bien des reparations qui l'ont défiguré. Il contient plusieurs épitaphes. J'y ai lû celle-ci dans le chœur sur une tombe :

Reg. Ep. Paris.

*Cy gist Noble femme Olive de la Chesnaye, en son vivant femme de Noble homme Maistre Jean Pille * Procureur du Roy en son Bailliage du Palais à Paris, qui trespassa le vij de Novembre M V C XXX.*

* peut-être faut-il lire *Poille.*

Au même chœur sur une tombe de marbre noir se lit :

Sous cette tombe reposent les dépouilles en attendant la resurrection, de Maistre Jacques Poille Seigneur de Saint Gratien Conseiller en

la Cour de Parlement, Fondateur de cette Chapelle; qui y ont été apportez de sa maison de Chaix-en-Poitou où il est décédé en 1623.

Il est aussi fait mention de Guillaume Poille son fils Conseiller au Parlement mort en 1651. Il y est dit qu'il fut *très-fidèle au Roy* & qu'il décéda jeune.

Dans la même Epitaphe Jacques Poille est dit avoir eu pour épouse Catherine Tiraqueau fille d'André Tiraqueau que François I tira du Poitou pour le faire Conseiller au Parlement; qui eut trente enfans, & qui a *fait trente & un livres fort estimez.*

Olive de la Chesnaye dont j'ai parlé ci-dessus, y est dite fille de Nicolas de la Chesnaye Maître d'Hôtel de Louis XI qui refusa les présens que le Duc de Bourgogne lui fit offrir pour permettre qu'on empoisonnât le Roy. La femme de ce Nicolas de la Chesnaye étoit Etiennette Budé sœur de Guillaume Budé Maistre des Requêtes connu par ses écrits.

Toutes ces particularités sout marquées sur cette tombe.

On voit encore dans le chœur la tombe de Guillaume Poille Prieur de Saint Pierre d'Abbeville qualifié *profond & éloquent Predicateur, bienfacteur de la Chrestienté par ses écrits*; il est dit frere de Jacques, & être mort en 1675.

Dans une Chapelle du côté du nord est le mausolée de Nicolas de Catinat Maréchal de France, & une tombe de marbre noir. La mort de ce Seigneur du lieu y est dite arrivée en 1712 le 22 Février.

La Cure de Saint Gratien étoit au XIII siécle suivant le Pouillé d'alors, à la nomination du Chapitre de Paris & du Prieur de Conflans-Sainte-Honorine. Dans les Pouillés manuscrits du XV & du XVI siécles & dans

tous les subséquens, elle est dite à la présentation de l'Abbé du Bec duquel dépend le Prieuré de Conflans. Cet Abbé y présenta le 5 Novembre 1483 Guillaume de Meleun Clerc, & un autre le 3 Juin 1496. Dans une présentation du 15 Mars 1687 cette Cure est surnommée *S. Gratiani de Gailleville*, selon que je l'ai déja dit ci-dessus.

La Paroisse de Saint Gratien n'avoit en 1470 que quatre habitans: l'Etat de l'Election de Paris lui donne aujourd'hui 52 feux; & le Dictionnaire Universel 225 habitans.

Le château est bâti à l'antique, & petit: mais il est distingué par sa situation dans un pays délicieux où il y a de tout, bled, vignes en abondance & un étang spacieux. Il est parlé de cet étang dans un accord passé l'an 1247 entre les héritiers de Montmorenci & les Religieux de Saint-Denis. Il y fut spécifié que la Dame de Montmorenci ni les héritiers ne pouvoient empêcher que l'eau n'en fût conduite jusqu'au moulin d'Ormeçon.

Chartul. S. Dion. Preuves de Montmor. p. 101.

Entre les anciens Seigneurs de S. Gratien, je n'ai trouvé que ceux qui suivent: Matthieu le Bel y possedoit en 1125 des Terres que Guillaume de Cornillon tenoit de lui, & il en fit alors hommage à l'Abbaye de S. Denis.

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg.

Erard de Digoine est qualifié Seigneur de Savigni & de Saint-Gratien. Je ne sçai si c'est de ce village, car il y a Saint-Gratien Diocése d'Amiens & Saint-Gratien Diocése de Noyon.

Hist. des Gr. Off. T. 6. p. 69.

Agnan de Cailly Vicomte de Carentan Seigneur de Saint-Gratien mourut le 4 Juin 1548 & fut inhumé à Paris aux Carmes-Billettes.

Epitaphes de Paris.

C'est ici la place de Jean Poille Conseille:

au Parlement de Paris sous Charles IX & Henri III, lequel est devenu fameux par l'Arrêt donné contre lui en Parlement le 19 Mai 1582 à la Requête de René le Roüillé aussi Conseiller, dont on peut voir les motifs dans le livre qui a pour titre : *Legende de Jean Poille.*

Comme je trouve deux de la famille de Luillier Seigneurs de Saint-Gratien durant le XVI siécle, sçavoir Jean & Agnan, je doute que Messieurs Poille ayent eu la Seigneurie en entier. Quoiqu'il en soit, on voit en 1623 Jacques Poille qualifié Seigneur de Saint-Gratien. Il est auteur d'un livre de Poësies imprimées à Paris en 1626 in octavo.

Le maréchal de Catinat a été le Seigneur le plus Illustre de cette Paroisse. Il s'y retira souvent, & en fit ses plus cheres délices sur la fin de ses jours. Il prenoit plaisir à cultiver lui-même un espalier qu'il avoit planté dans son jardin. C'est ce qui donna occasion à une Idylle du sieur de Varenne frere du Pere Bernard Théatin connu par divers ouvrages, dont je me contenterai de donner le commencement :

Jeunes plans croissez à loisir, Mercure Mai 1702.
Fleurissez sous d'heureux auspices :
D'un Heros insensible à tout autre plaisir
Vous devez être les délices.

Je croirois que ce fut ce Maréchal qui fit dresser les monumens en mémoire de MM. Poille dont j'ai donné ci-dessus la teneur. Il descendoit d'eux par sa mere qui étoit Françoise Poille fille de Jacques Conseiller au Parlement, morte en 1649. Hist. des Gra. Off. T. 7. p. 636.

Depuis le décès de ce Maréchal, la Terre de Saint-Gratien a appartenu à son neveu

Pierre de Catinat Conseiller au Parlement décédé en 1745. Il avoit épousé Marie Fraguier. Maintenant elle est à ses deux filles, Madame de Lamoignon Morvault, & une qui n'est pas mariée.

Au commencement du XIII siécle le Prieuré de Conflans-Sainte-Honorine avoit une censive à Saint-Gratien. Eudes de Sully permit en 1207 au mois de Juillet à Guillaume Bateste de la tenir de ce Prieur à bail.

Frag. Chartul. Confl.

En 1562 ce même Prieuré avoit encore des cens & quelques arpens de terre à Saint-Gratien. Leonard Aiguillon Prieur Commendataire ayant obtenu permission de changer ces biens en rente à cause de l'éloignement de son Prieuré, Jean Poille Conseiller au Parlement en fit l'acquisition.

Reg. Ep. 22 Febr. 1562.

SOISY

SOUS MONTMORENCY.

CEtte Paroisse est située immédiatement au-dessous de Montmorenci du côté de l'occident : c'est ce qui lui a fait donner son surnom pour la distinguer de Soisi sous Ethioles situé proche Corbeil. Sa distance de Paris est de trois lieues & demie. Dans l'ancien Pouillé rédigé un peu avant le regne de S. Louis, elle est écrite Soisi comme dans tous les titres de Montmorenci. Je n'ai vû qu'une seule charte qui lui donne en langage vulgaire le nom de Sosoi; elle est de Matthieu Seigneur de Montmorenci & de l'an 1293. Mais non-seulement les titres n'ont point varié sur le nom de Soisi, les inscriptions même qui

Hist. de Montmor. p. 128.

-sont sur la pierre, portent uniformément ce nom. Ainsi voit-on à Notre-Dame de Paris une épitaphe de l'an 1553, dans laquelle se lit le nom de Nicolas de Nevres Souchantre de Paris, Curé de Soisi sous Montmorenci. M. de Valois parlant des différens lieux qui portent ce nom, croit qu'il vient de quelque famille des Sosius du tems que les Gaules étoient habitées par les Romains. Et c'est pour cela que *Sosiacum* est le vrai nom latin; car par *Soiseium* qu'il cite du Cartulaire de Paris; il faut entendre Soisei ou Soiseil proche Chevreuse, que l'on prononce aujourd'hui Choisel. Dubreul dans son Pouillé a changé *Sosiacum* en *Choisiacum* : ce qu'ont fait aussi mal-à-propos ceux qui du tems de M. le Cardinal de Noailles firent imprimer les noms latins des Cures.

Notit. Gall. pag. 431.

L'Eglise est sous l'invocation de S. Germain Evêque de Paris. Il est marqué dans la permission accordée aux Marguilliers le 29 Août 1536 d'y faire bénir cinq autels par Guillaume Evêque *Alexiensis*, qu'elle étoit nouvellement bâtie. Le Grand autel devoit l'être en l'honneur de S. Germain & de S. Michel, un autre de la Trinité, le troisiéme de la Sainte Vierge, le quatriéme des Saintes Magdelene & Catherine, & le dernier de S. Claude. S. Michel est regardé à Soisi comme second patron. Avant que deux siécles fussent écoulés depuis la construction de cette Eglise, on s'étoit apperçu qu'elle avoit déja manqué du côté du chœur. On a été obligé de l'abbattre ces années dernieres. Lorsque le chœur subsistoit, on y voyoit aux voûtes & les deux côtés les armes de Montmorenci.

Reg. Ep. Paris.

La Cure est à la pleine collation de M. l'Archevêque. Le Curé paye une redevance en grain aux Peres de l'Oratoire de Mont-

morenci, comme représentans le Chapitre de Chanoines qui y étoit. Ces Peres par le contrat de leur établissement à Montmorenci, sont en droit de venir chanter les premieres & secondes Vêpres & la Grand-Messe dans l'Eglise de Soisi le 28 Mai jour de S. Germain fête patronale..

Fremainville Pratique des Droits Seign. T. 2. p. 112.

En l'an 1470, ce lieu n'avoit que vingt feux. Lors du dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709 il en avoit 77. Le Dict. Univ. dit que ce village renferme un peu plus de 300 habitans. Le dernier dénombrement y marque 66 feux. Le pays est varié pour la culture.

Tab. Ep. Par.

On trouve dans un Cartulaire de l'Abbaye de Saint Denis, que Matthieu le Bel reconnut par le dénombrement qu'il donna à ce Monastere l'an 1125, qu'il possédoit en propre sa Terre de Soisi, & qu'Adam de Soisi tenoit de lui un fief dans le même lieu. Ces Le Bel, desquels vient le village de Villiers au-dessus de Sarcelles, étoient de puissans Seigneurs : mais les Montmorenci furent toujours les Seigneurs suzerains de la Terre de Soisi située au-dessous de leur château. Burchard de Montmorenci voulant faire du bien aux Moines du Prieuré de Dueil, leur donna un four situé à Soisi vers l'an 1116. Environ cent ans après la femme d'Henri Seigneur de Montfermeil au Diocèse de Paris, nommée Philippe, donna aussi aux Chanoines Réguliers de Montfermeil ou du Val-Adam, du revenu à percevoir sur le territoire de Soisi sous Montmorenci, à sçavoir un muid de bled sur la dixme de ce lieu : ce qui fut approuvé par son mari, ainsi que l'attesta Pierre Evêque de Paris.

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. p. 213.

Hist. de Montmor. preuv. p. 36.

Ex Cartulari Abb. Livriac. in Val-Adam *seu Heremitarum fol.* 7.

Soisi a été maintenu en possession de n'avoir point d'autres Officiers de Justice que ceux de Montmorenci. Le Duc de Montmorenci Seigneur Haut-Justicier de l'un & l'autre lieu;

lieu, ayant donné à Claude Le Bret l'un de ses vassaux le droit de Justice moyenne & basse dans ce village, & fait registrer le titre de cette concession dans les Registres de la Justice de Montmorenci; les habitans & quelques vassaux de Soisi qui avoient coutume de plaider à Montmorenci, se plaignirent du démembrement qui avoit été fait de la Justice de Montmorenci, & de l'établissement de la nouvelle Justice. A cette occasion il intervint un Arrêt sur les conclusions de l'Avocat Général Talon, qui jugea que le Duc de Montmorenci n'avoit pû démembrer sa Jurisdiction pour établir un nouveau degré à Soisi.

Tiré du Mémoire imprimé sur le Procès de S. Remi proche Chevreuse de l'an 1728.

Depuis long tems il y a eu des Seigneurs qui ont des Justices inférieures. Jean de Soisi qui vendit au Roi Louis XIII la Terre de Versailles, étoit aussi Seigneur de Soisi. Il avoit pour épouse Antoinette Postel.

Messieurs Viole, ancienne famille de Robbe, l'ont aussi été depuis. En 1699, Madame Viole se disoit Dame de ce lieu.

Aujourd'hui M. de Verduc Secretaire du Roi, & Greffier en chef du Grand-Conseil, est Seigneur censier de cette Paroisse.

ANDILLY.

CE village est un de ceux de la Vallée de Montmorenci, dont sa situation sur la côte qui regarde le midi, fait un aspect très-agréable du côté de Paris, qui n'en est qu'à quatre lieues.

L'origine de son nom lui doit être commune avec les Andelis & plusieurs autres lieux de France appellés Andel, Andelat, Ande-

lau, Andelot, Andelu, Andillé. Il y a aussi en Champagne & au pays d'Aunis un Andilly; mais on n'est point instruit de ce qu'a pu signifier Andel chez les anciens Gaulois: la syllabe *And* qui se trouve dans *Andematunum*, *Andegavum*, noms celtiques, a du aussi signifier quelque chose, & étoit la racine de ces mots.

Le premier titre où j'ai trouvé mention d'Andilli est de l'an 1125. Je le produirai ci-après.

La Cure est nommée dans le Pouillé de Paris du XIII siécle comme étant à la pleine nomination de l'Evêque: ce qui a été suivi par les autres.

S. Medard Evêque de Noyon est patron du lieu. L'ancienne Eglise avoit été dédiée le mardi 21 Août 1547 par l'Evêque de Megare, qui y fit aussi la bénédiction de quatre autels. L'édifice actuellement existant n'a aucune marque d'antiquité; la nef étant absolument abbatue & le clocher étant sans aucune sculpture. Le chœur est vaste & accompagné de deux belles Chapelles, le tout de construction récente. Dans l'un des côtés est la sépulture de M. Du Lier, qui étoit Seigneur de ce lieu dans le siécle dernier, ornée d'un mausolée nouvellement élevé. Ce Seigneur voyant le chœur prêt à tomber, offrit de le faire rebâtir à ses frais, du consentement des Religieux Grammontins du Menel au Diocèse de Beauvais, codécimateurs avec le Curé. L'Archevêque permit le 16 Juin 1719 de démolir le grand autel & de faire l'Office dans la nef.

Les roulleaux du Parlement font mention de l'ancienne Eglise d'Andilli à l'an 1448 à cette occasion. Au mois de Juin de cette année les Blammanteaux de Notre-Dame de Mont-rouge y étant venus avec leur châ[sse]

pour faire une quête, ainsi qu'ils alloient en divers Diocèses, & y ayant ouvert & déployé les reliques qui y étoient contenues, il s'en trouva une de S. Antoine qu'ils appélloient *la mentonniere*. Un Officier des Religieux de S. Antoine de Paris en étant averti, fit saisir la châsse. L'affaire fut portée en Parlement, & le tout fut restitué, à condition que les Blammanteaux de Mont-rouge ne diroient point en public qu'ils avoient des reliques de S. Antoine, n'appartenant qu'aux Religieux de son nom d'en publier les vertus. Communiqué par M. Meslé Avocat.

Outre le Curé d'Andilly, il y a un Chapelain fondé & qui y demeure.

Andilly & Margency ne composoient autrefois qu'une seule & même Cure. En 1523, les provisions marquent *Parochialis Ecclesia de Andeliaco & Margentiaco*. Dans celles de 1535 & 1542, il y a *de Andeliaco cum eius annexa B. Mariæ de Margentiaco*. Mais sur la fin du dernier siécle Margency a été détaché d'Andilly pour être érigé en Paroisse, comme on le verra ci-après.

Encore actuellement ces deux lieux ne font qu'un seul article dans le rolle de l'Election. En 1470 ce village en toute son étendue ne contenoit que dix habitans. Le dénombrement des Elections met 106 feux dans Andilly & Margency ensemble; & le Dictionnaire Universel de la France y compte 426 habitans. Une grande partie du territoire est en vignes & en arbres fruitiers. *Tab. Ep. Par.*

Le plus ancien Seigneur que l'on connoisse de ce lieu, est un nommé Baudouin, dont Matthieu Le Bel Seigneur de Villers-le-Bel, disoit en l'an 1125 dans une de ses chartes: *Balduinus de Andeli meus est de feodo quod tenet apud Garges*. Puis Ruric, qui souscrivit *Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. 213.*

Histoire de Montmor. preuv p. 49. en 1148 à une charte de Suger Abbé de Saint Denis. *Rericus de Andilli* est dans une autre de l'an 1151 qui regarde Saint Martin des Champs. *Hist. S. Martini p. 146.* Le nom de Baudoin a été très-commun parmi ces Seigneurs : *Balduinus de Andiliaco* est témoin dans un don que fit l'an 1174 Burchard de Montmorenci à l'Abbaye de Saint Victor. *Preuv. de Montmor. p. 55.* A l'an 1177 il est nommé *Baldoinus d'Andeli*; & dans une charte de Maurice de Sulli Evêque de Paris de l'an 1193, concernant la fondation de l'Abbaye d'Herivaux, *Balduinus de Andeliaco.* *Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 150.* La même année, Hugues Abbé de Saint Denis donna acte comme ce même Baudouin avoit transigé sur ses droits avec ses vassaux de Garges. *Chartul. S. Dion. p. 355.*

Cod. Putean 635. Parmi les manuscrits de M. Dupuy est un catalogue du XIII siécle, qui renferme les noms & Seigneuries de ceux de la Chatellenie qui relevoient du Roi, avec ce titre : *Isti sunt de Castellania Parisiensi tenentes à Domino Rege.* Dans ce nombre est marqué *Radulphus de Andeli.* Mais environ dans le même tems, un Thibaud de Bruyeres Chevalier avoit une Seigneurie à Andilly, puisque ce fut lui qui amortit en 1244 le bien qu'y eurent les Moines du Val.

Un des successeurs de ces Seigneurs s'étant trouvé dérangé dans ses affaires, sa Terre fut adjugée en 1426 par decret à Jean Fromont, Seigneur de Boissi, Clerc du Roi en la Chambre des Comptes. Il avoit épousé Isabeau, fille de François de Blandeque Sergent d'armes du Roi : ils sont inhumés tous les deux à Saint Germain l'Auxerrois, en la Chapelle de S. Michel. Guillaume Fromont, fils de Jean, lui succéda dans ses Seigneuries. Il eut une fille nommée Jeanne, qui les porta en mariage l'an 1497 à Jean le Prevost Procureur en la Chambre des Comptes, Leurs fils Claude &

Guillaume partagerent depuis la terre d'Andilly. Claude eut Andilly le haut ; duquel son fils Claude hérita : puis le petit-fils du même nom ; ensuite le fils de ce dernier nommé Charles étant mort sans enfans mâles au retour de l'armée, sa part dans la Seigneurie d'Andilly échut aux filles du même Charles. Guillaume le Prevost marié à Antoinette Braque, & qui avoit eu dans son lot Andilly le bas, eut entr'autres enfans Robert le Prevost, lequel vendit cette portion à Antoine Arnaud Avocat en la Cour. J'ai tiré ce détail des Seigneurs d'Andilly, d'un livre du sieur Le Laboureur qui avoit étudié spécialement cette matiere, à cause des Braques desquels il étoit allié, & à cause du voisinage de Montmorenci dont il étoit Bailli. Je ne voi pas au reste comment Blanchard dans l'Histoire des Présidens à mortier, a pu avancer que Jeanne Fromond avoit épousé Geoffroy de Longueil, qui devint par-là Seigneur d'Andilly.

Tombeau des Personnes Illustres.

Pag. 467.

Le Laboureur n'a pas continué la suite des Seigneurs d'Andilly, ni fait voir le tems de la réunion du haut & du bas Andilly dans la personne d'un même Seigneur. Il est certain qu'Antoine Arnaud ne possédoit pas les deux Seigneuries en 1612. Dans l'homologation faite cette année par l'Evêque de Paris, d'une échange entre Margarin Luthon Curé d'Andilly & de Margency, d'un arpent de terre, il y a simplement Antoine Arnaud Avocat en Parlement, Seigneur du bas Andilly. Il mourut en 1619 : mais Robert son fils & son successeur, plus connu sous le nom de M. Arnaud d'Andilly, dit dans ses Mémoires imprimés, pag. 14, que Catherine Marion sa mere avoit eu Andilly en partage. Ainsi ce seroit par-là que le haut Andilli auroit été réuni au bas. La permission qui lui fut accordée en

Reg. Ep. Paris.

Ibid. 15 May 1626. 1626 d'avoir une Chapelle domestique, spécifie en général sa maison d'Andilly. Il y est qualifié Conseiller d'Etat, & Intendant des Finances de la Maison de Monsieur frere unique du Roi. Dans l'épitaphe de Catherine le Fevre de la Boderie sa femme décédée en 1637, il est dit absolument Seigneur d'Andilly : & il n'est point qualifié autrement à la tête des ouvrages que l'on a de lui. Dans ses Mémoires imprimés qui sont de l'an 1667, il dit qu'il avoit vendu cette Terre cinquante mille écus, sans marquer à qui. Sur la fin du siécle, Robert Aubry, Maître des Comptes, étoit Seigneur d'Andilly. On a vû ci-dessus que M. Du Lier l'étoit en 1719. C'est encore actuellement M. Du Lier Conseiller au Grand-Conseil qui possede cette Terre.

Recueil d'Epitaph. de S. Merry à la Bibl. du Roy p. 899.

Page 14.

Reg. Archiep. Par. 1699.

Ce village est mentionné plusieurs fois dans les titres de l'Abbaye du Val, qui est à l'extrémité du Diocèse de Paris vers l'Isle-Adam, à l'occásion du don qui lui fut fait en 1241 & 1244 de quelques vignes situées en ce lieu. Henri Clerc *de Meiasino* fut l'un des donateurs, & Thibaud de Bruyeres Chevalier confirma son don. A l'an 1244 le village y est nommé *Andelli*.

MARGENCY.

ON n'est pas bien assuré qu'il y ait eu une Paroisse en ce lieu avant la fin du dernier siécle, à moins qu'il n'ait été le même lieu qu'on a connu sous les noms de *Mesiasin* au douziéme siécle, de *Meiasin* ou *Megasin* au treiziéme. Le Pouillé Parisien marque une Cure danr la vallée de Montmorenci sous le

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg.
Tabul. Abb. Vallis, &c.

nom de *Cura de Meiassino*, qu'il dit être à la pleine nomination de l'Evêque. Or on ne connoît plus cette Cure depuis long-tems. On ne sçait pas même positivement l'endroit de la vallée de Montmorenci où elle étoit située, à moins qu'elle n'ait été composée d'une partie de Margency, parce qu'on trouve une collation de l'Eglise Paroissiale *de Margenciaco* faite après une longue vacance le 13 Juillet 1519. Il a donc pu se faire que la Paroisse de Mejassin ait été composée de quelques maisons contigues au hameau de Margeney qui dépendoit d'Andilly, & que ces maisons ayant éte détruites en grande partie, le peu d'habitans qui restoient, se soient dits de Margency, parce qu'ils en fréquentoient l'Eglise depuis que celle de Mejassin avoit été détruite, & qu'on leur eût donné un Curé qui les desservoit dans l'Eglise de Margency Succursale d'Andilly. Preuves de Montmor. p. 128.

Ce village de Margency est situé à quatre lieues de Paris, un peu au dessous d'Andilly, sur le même côteau regardant le midi, & dans un terrain de même espece. Ces deux lieux encore aujourd'hui ne font qu'un article commun au rolle des Tailles.

Le plus ancien titre où je trouve Margency nommé, est de l'an 1367. Il n'en est point fait mention dans l'énumération des villages & hameaux dépendans de la Seigneurie de Montmorenci, qui paroît dans un acte de 1293. Ces Terres y sont ainsi nommées par ordre : Sosoi, Groloi, Montmeignie, Andilly, Migasin, Moulignon, Metiger, Tour, Vauebonne, Ermont, Sarnoi, Franconville, S. Gratien, Espineil. On connoît toutes ces Terres, à la réserve de Migasin & de Metiger qui sont des lieux détruits. Le territoire Preuv. de l'Hist. de Montmor. p. 128.

occupé aujourd'hui par Margency ne pouvoit pas être exclu du nombre des dépendances de Montmorenci ; il falloit donc qu'alors il fût connu sous un autre nom ; & c'étoit apparemment sous celui de Migasin ou Mejassin ; peut-être aussi sous celui de Mestiger, quoique ce dernier lieu appellé *Mestigerium* dans un acte latin de six cent ans, & Mestegier dans un autre de l'an 1209, paroisse avoir été plutôt contigu à Tour, dit Saint-Prix, que non pas à Andilly.

Preuves de Montmor. p. 33 & 78.

Voyez la fin de l'article de Moulignon sous celui de Saint-Prix.

Le Laboureur parlant de la Terre de Maugarnie, que Jean Braque acheta d'Etienne Le Clerc, peu après l'an 1400, dit qu'elle étoit située dans la Paroisse de Margency ; ce qui ne peut se concilier avec l'érection de Margenci en Paroisse, qui n'a été faite que trois cent après, qu'en supposant, comme je l'ai déja dit, que c'étoit la Paroisse de Mejassin qui étoit desservie dans l'Eglise de Margency.

Tombeau des Illustres, article des Bracques.

Cette Eglise de Margency avoit eu besoin d'être rebâtie vers le milieu de l'avant-dernier siécle. L'Evêque de Paris permit en 1548 aux habitans du lieu de la faire dédier en l'honneur de la Sainte Vierge par Charles Boucher Evêque de Megare, & qu'il y bénît trois autels. L'anniversaire en fut fixé au 30 Septembre ; mais comme par la suite ce jour fut trouvé incommode, Charles le Court, Vicaire Général & Official, statua le 15 Septembre 1608 que desormais il seroit célébré le 3 de Novembre, & que la Saint Marcel seroit remise au 4. La Fête de la Nativité Notre-Dame est la fête patronale. Cette Eglise n'a que deux siécles de construction, & est bâtie simplement comme une Chapelle. Le chœur a l'air d'un gothique des tems ausquels on cef-

Reg. Ep. Paris. 3 Sept. 1548.

sa d'employer communément cette architecture. Il y a à l'un des vitrages le visage d'un Christ que l'on estime fort.

En 1699, les habitans exposerent à M. le Cardinal de Noailles que le Curé d'Andilly ne vouloit plus les desservir, qu'ils étoient éloignés d'un quart de lieue de l'Eglise Paroissiale, & qu'en hiver les chemins étoient très-mauvais : que dans l'Eglise de Margency il y avoit des Fonts baptismaux & un cimetiere auprès, & qu'il y avoit cinq cens livres de rente pour entretenir un Curé dans ce lieu. Jeanne de Saveuse Comtesse de la Marque représenta la même chose, comme Dame de la terre. Le sieur Bucaille Curé d'Andilly fut le premier opposant à l'érection d'une Cure en ce lieu, offrant de fournir cent cinquante livres pour y établir un Vicaire. Robert Aubry, Seigneur d'Andilly, Maître des Comptes s'y opposa pareillement : les Grammontins ou Bons-hommes du Menel, maison située un peu au-delà de Monceout, sur les confins des Diocèses de Paris & de Beauvais, y firent aussi leur opposition, comme payant un gros au Curé d'Andilly, déclarans qu'ils ne consentiroient à cet établissement qu'en tant qu'ils seroient déchargés d'un second gros. Les offres de la part de la Comtesse Dame du lieu de payer huit cent livres pour la construction du Presbytere, & d'ajouter trois cent livres de rente à la somme déja destinée pour le nouveau Curé, à condition que la présentation lui en appartiendroit, & que ce Curé feroit tous les soirs la priere & le Catéchisme, emporterent la décision de l'affaire. L'Archevêque accorda le patronage de la Cure à la Dame & à ses successeurs, se retenant le droit d'y nommer la premiere fois; & enfin le plan du territoire étant dressé, la Cure fut érigée

par decret du 13 Mai de la même année 1699. Le Curé & les habitans furent chargés par cet acte de venir en procession à Andilly leur Eglise matrice le jour de S. Medard, pour y assister à la Grand-Messe; le nouveau Curé chargé de payer chaque année trente sols à celui d'Andilly, & la fabrique de Margency pareille somme à celle d'Andilly. Dans le plan qui fut dressé de la nouvelle Paroisse, il n'y a d'autres noms particuliers que le chemin de la Rouïsse & celui de la Norée; il y est aussi fait mention du ruisseau venant de Molignon, & il n'y a pas un mot de Mejassin ou ou Migasin.

Ce village est le seul de son nom dans tout le Royaume, selon le Dictionnaire Universel. Il y a à la vérité beaucoup de lieux dont le nom commence par *Marg*; mais aucun ne finit comme Margency. *Marg* signifioit certainement chez les anciens Gaulois une espece de terre grasse, ainsi qu'il paroît par Pline le Naturaliste; & *Margent* dont on fait Margency en est apparemment un dérivé.

Plin. lib. 17 Cap. 6 & 8.

Le plus ancien acte où Margency soit nommé, & que j'ai déja dit ci-dessus être de l'an 1367, concerne le temporel de ce lieu. C'est l'achat que Nicolas Bracque, Maître d'Hôtel des Rois Jean, Charles V & Charles VI fit de Bery de la Bove, d'une maison, jardin en fief sis à Margency, tenant à Jean de Meudon, avec trois quartiers de vigne; au moins l'Aveu qu'il en fit au Seigneur de Montmorenci est-il de ce tems-là. Ce fief s'appelloit *Le Fief Trellin.* Nicolas son fils qui vivoit en 1400, se disoit alors Seigneur du Fief Treillan, & il le vendit à Nicolas Boisselet. Il en avoit encore un autre en ce lieu, qui consistoit en 40 appens de bois, au quartier d *Le fond des Aunois.* Jean Bracque, fils de N.

Le Laboureur Tombeau des Illustres. Article *Bracque.*

celui-ci l'avoit acquis vers l'an 1420 d'Etienne Le Clerc la Terre de Maugarnie située à Margency, & il en fit foi & hommage. Rien de tout cela ne marque que ces Messieurs Bracque ayent été Seigneurs de Margency.

Mais il est sûr qu'environ l'an 1470 cette Terre étoit possédée par un nommé Jean Vaudu-bois, que le Roi Louis XI la fit confisquer, & la donna ensuite à Regnaud Le Turc en 1474. — Mem. & Regist. de la Chamb. des Comptes.

Jean Robert de Hesin, Conseiller au Parlement, en étoit Seigneur vers l'an 1560, tems auquel il épousa Anne le Clerc de Cottier. — Généal. de Luillier dans Moreri.

Louis de Saveuses possédа cette Terre sous les regnes d'Henri III & Henri IV : & après lui Jean Robert de Saveuses, Conseiller au Parlement, qui fut tué à Paris l'an 1629 en frappant à la porte de son logis paternel, vieille rue du Temple. — Vie de Charles de Saveuses Chanoine de la Sainte Chapelle de Paris p. 16. *Ibid. p.* 41, 43.

En 1649, la veuve du Président La Fayette fut imposée à une taxe, comme ayant une Terre à Margency, suivant un rolle imprimé.

On a vû ci-dessus qu'encore à l'an 1699 Margency appartenoit à une Dame de Saveuses, qui y a fondé la Cure.

Aujourd'hui cette Terre appartient à M. Chiret, Gentilhomme chez le Roi.

MAUGARNY, Terre située sur la Paroisse de Margency, a été possédée par Etienne Le Clerc, & ensuite par Jean Bracque, sous les regnes de Charles VI & Charles VII, comme je l'ai déja dit. Elle appartenoit en 1633 à Jean-Jacques de Barillon Président au Parlement. Dame Bonnefoy sa veuve vivoit encore en 1679, auquel an furent enregistrées le 15 Décembre en Parlement les Lettres patentes, portant permission à elle de faire clorre — Perm. de Chap. Domest. 7 Sept. — Regist. du Parl.

le chemin appellé Maugarny, passant devant sa maison en la Paroisse alors d'Andilly, à la charge de rétablir à ses frais le chemin d'en bas qui en est proche. Enfin je trouve qu'en l'an 1699 ce lieu de Maugarny sur la Paroisse de Margency appartenoit à M. de Barillon, Conseiller au Parlement.

Perm. de Chap. Domest. du 20 Avril.

Un des Curés de Margenci peut être mis au rang des Ecrivains du Diocèse de Paris, par la singularité du sujet qu'il a choisi. Il se nommoit M. Touraine. J'ai vû de lui une petite brochure imprimée à Paris chez Huguier en 1707, in-12, qui a pour titre : *Conviction de la justesse du Traité des Instructions du Calendrier universel & perpétuel, & des erreurs du Calendrier Gregorien contre la censure du premier & l'approbation du dernier dans les Journaux des Sçavans & dans les Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.* Et une autre brochure plus considérable, imprimée chez le même en 1711, intitulée : *Démonstration invincible & surprenante, qui montre qu'il a été fait deux fausses corrections du Calendrier Julien ou Romain, depuis qu'il est en usage.* Ses instructions du Calendrier universel avoient vû le jour dès l'an 1690. A l'égard de la démonstration, il y dit dès le commencement qu'il l'a composée pour répondre à une objection que lui avoit faite dès l'an 1708 M. le Curé d'Quille, dont il ne dit point le nom.



EAUBONNE

OU AUBONE.

CEtte Paroisse du Doyenné de Montmorenci est dans la plaine qui en fait partie, & située à trois lieues & demie de Paris. Il y a long-tems qu'on écrit son nom Eau-bonne, & dès le XIII siécle les titres latins mettoient *Aqua bona* : cependant comme c'est un pays assez sec, où les eaux ne sont pas même si bonnes qu'ailleurs, un pays où il ne coule aucun ruisseau, mais seulement des torrens qui viennent des montagnes après les orages, il y a lieu de douter que le vrai nom latin doive être *Aqua bona*, & qu'on doive écrire en françois Eau-bonne, quoique cela se fasse ainsi depuis le siécle de S. Louis. Il y a plus d'apparence que l'on aura écrit primitivement *Aubone* en langue vulgaire, & que ce nom venoit des mots latins *Albona* ou *Alpona* dérivés de quelque langue barbare ou étrangere; car il est sûr que ces noms Albon & Albonne n'étoient point inconnus chez les anciens. On voit en Suisse dans le canton de Berne une ville dite & écrite Aubonne. Il y a dans la Franche-Comté un lieu appellé de même & écrit Aubone : c'est une succursale dans le Diocèse de Besançon, Doyenné de Varasque. L'Histoire des Grands Officiers fait mention pareillement d'un lieu nommé Aubone. On connoît enfin un autre lieu proche la ville de Mante écrit Hautbonne dans les titres des Chartreux de Paris qui y possedent des vignes. Mais l'auteur du Pouillé françois à la fin de Du Breul

Cartes & Pouillez du Dioc. de Besançon.

Tom. VI p. 699.

est si persuadé qu'*Aqua bona* est le vrai nom latin du lieu, qui le rend en notre langue par Aiguebone, de même que dans un titre de Matthieu de Montmorenci donné en 1293 il est écrit *Yauebonne*.

Hist. de Montmor. Preuv. p. 128

L'Eglise d'Aubonne est sous l'invocation de la Ste Vierge. Son édifice ne présente rien d'ancien, que la figure de son clocher de pierre qui est octogone & placé sur le sommet du bâtiment, ainsi que cela se pratiquoit il y a cinq & six cent ans. La Cure est à la pleine collation de l'Evêque de Paris, suivant le Pouillé du XIII siécle & les suivans. Les noms de deux anciens Curés sont tombés sous mes yeux. Un nommé Astorge qui l'étoit en 1315, fut alors Prieur de Sorbone. Jean de Valoys autre Curé fit homologuer en 1558 à l'Evêché une échange de terres labourables.

Cod. MS. Sorb.

Reg. Ep. 12 *Dec.*

L'Histoire de la Maison de Montmorenci renferme une circonstance touchant la dixme d'Eaubonne : sçavoir, que la Dame du lieu nommée Eustache engagea vers l'an 1180 aux Chanoines de S. Victor de Paris tout le droit qu'elle avoit dans cette dixme.

Preuves pag. 61.

La Paroisse n'avoit en 1470 que douze habitans. A présent elle est composée d'environ trente feux. Le Diction. Univ. y compte 120 habitans. La culture du terrain est assez variée.

Le plus ancien Seigneur d'Aubonne qui soit connu, est Radulfe *de Aqua bona*, bienfacteur de l'Abbaye d'Herivaux proche Luzarches. Un nommé Philippe d'Eaubonne est mentionné comme témoin dans des actes de Matthieu de Montmorenci des années 1193 & 1199. Un autre Philippe *de Aqua bona miles* est nommé dans un acte du Parlement de Paris de l'an 1273. Il est peut-être le même Philippe dont il est fait mention dans un titre de l'Abbaye du Val de l'an 1246.

Gall. Chr. nova T. 7. p. 275.

Hist. de Montmor. Pr. p. 70 & 71.

Eudes, dit Acrochart, aussi dit Chevalier *de Aqua bona*, est nommé dans un titre de l'Abbaye du Val du même siécle, comme lui ayant vendu une portion de bois sise *juxta essarta de Montherlon*.

Les autres Seigneurs dont j'ai eu connoissance sont Charles de Montmorenci, Chambellan & Maître d'Hôtel d'Artus de Bretagne Connétable de France. Il mourut en 1461. Hist. de Montmor. p. 516.

Jean le Prevôt, Procureur en la Chambre des Comptes, marié à Jeanne Fromont fille du Seigneur d'Andilly : mais il n'étoit Seigneur qu'en partie. Il fit son partage avec ses freres en 1524. De son mariage avec Marie Morin fille d'Erard Morin & Etiennette Gontier, il eut Nicolas le Prevost Avocat en Parlement, puis Conseiller au Présidial d'Amiens, qui vendit cette Terre à Olivier le Febvre Président en la Chambre des Comptes, & ne jouit pas de l'argent, lequel lui fut enlevé dans le tems de la Ligue. Olivier avoit épousé une d'Alesso, descendante d'une sœur de S. François de Paule. Son successeur a été André le Febvre, Conseiller au Parlement de Paris.

Gervais le Febvre leur descendant, Maître des Requêtes & Président au Grand-Conseil, vendit la même Terre à M. le Large, auquel a succédé M. Couet Secretaire du Roi, dont le fils en joui aujourd'hui.

Le fief d'Eaubonne est dit relever de Montmorenci dans un acte de Jean Baron de Montmorenci de l'an 1469. Hist. de Montmorenci p. 336.

Je ne connois sur cette Paroisse que le seul fief appellé Meaux ou Monceaux. Affiche.

Le College Fortet sis à Paris a eu à Eaubonne un bien appellé le Moulin Martinet, dont il fit échange en 1562. Reg. Ep. 20 Sept.

M. de Valois a parlé d'un autre village

Notitia Galliarum p. 409 col. 1 & pag. 163 col. 2 & pag. 410 col. 2.

d'Eaubonne au Diocèse de Paris, qu'il dit tirer son nom de la chose même, *à re nomen invenis*; il le place sur un petit ruisseau qui vient de Bobigny, & va se jetter dans le Crou proche Saint Denis. Mais il est certain qu'il n'y a point de lieu de ce nom à l'endroit où il le place; c'est simplement le ruisseau qui porte le nom d'Eaubonne. Le même auteur parle ensuite d'Eaubonne situé proche Montmorenci; mais il doute qu'il existe, & il ne le regarde comme réel que dans la supposition que les Cartes géographiqnes ne soient pas trompeuses. Ceci fait comprendre qu'il peut y avoir bien des articles à réformer dans sa Notice, & qu'il n'étoit pas même bien au fait du Diocèse de Paris.

ERMON

OU ORMONT.

ERmon, Paroisse de la vallée de Montmorenci, est à la distance de quatre lieues de Paris, & à une seulement de Montmorenci vers le couchant : sa situation est dans la plaine, aussi bien que celle de Cernay qui en dépend.

La maniere d'écrire le nom de ce village a si fort varié, qu'il n'est pas facile d'en deviner l'étymologie. Le plus grand nombre des écrivains n'y ont point mis l'aspiration H, & ils écrivent Ermon, comme fait le Pouillé du XIII siécle; mais entre ceux-là quelques-uns se sont avisé d'y ajouter un t à la fin; ce qui peut tromper le Lecteur, & lui faire croire que ce village seroit sur une montagne; ce

qui cependant est faux : car les montagnes du côté du nord qui sont à un quart de lieue sont des Paroisses d'Andilly ou de Margency, & celles du côté du midi sont de Sannois ou Çannoi. Ermont, ainsi qu'il est écrit dans l'hist. de la Maison de Montmorenci à l'an 1293, p. 128. & par Dubreul en son Pouillé de 1626, n'est point le nom exactement écrit, non plus que Hermont du Pouillé d'Alliot de 1648, ni Armont de celui du sieur Pelletier. M. Chastelain est tombé dans le même défaut, tant au commencement qu'à la fin du nom; il appelle ce lieu *Herimont* en latin & Hermont en françois. M. de Valois se contente de dire au sujet de ce village, que son nom Ermon est dans l'ancien Catalogue des Cures; par-où il entend le Pouillé Parisien du XIII siécle. Aujourd'hui le peuple appelle ce lieu Ormont, & dans plusieurs cartes modernes il est écrit ainsi. Cependant il y a grande apparence que ce lieu est le *viculus Ermedonis* qu'Hilduin Abbé de Saint Denis donna à son Monastere vers l'an 835, & que suivant une altération assez ordinaire dans l'usage de ce mot Ermedon, on fit par la suite Ermeron : car on ne peut pas entendre d'aucun autre lieu ce qui se lit dans un aveu fait au Roi Philippe-Auguste. Jean de Gisors y déclare qu'il tient de ce Prince *quicquid habet apud Tor, & Ecclesiam de Ermeron juxta Aquam bonam* : le mot Ermeron paroît être celui d'Ermedon, un peu altéré, car en passant on remarquera que Tor qui est la même chose que S. Prix, & Eaubonne, sont des lieux très-voisins. On peut aussi observer que voilà une Eglise possédée par un Seigneur laïc. J'aurai occasion d'en parler encore plus bas.

Pag. 128.

Martyrol. Univ. p. 1033.

Hist. de S. Denis. Preuves num. 75.

Preuves de l'Hist. de Montmor. p. 415.

L'Eglise d'Ermon est un édifice bâti en différens tems. Elle n'a qu'une aile qui est du

François-Joseph de Sainte Marguerite Carme Déchaux de Paris.

a été un solitaire qui auroit vécu à Ermon même, & ils se fondent sur ce qu'on dit qu'une fontaine porte son nom ; mais comme on n'y montre aucun tombeau où il ait été inhumé, cette conjecture ne se trouve point suffisamment appuyée. La fontaine est à demie lieue de-là sur la Paroisse de Cennoy, où j'en parle assez au long.

Reg. Archiep. Paris.

Il s'étoit élevé, il y a six vingt-ans, une contestation entre François Texier Ecuyer Sieur de Cernay, & Nicolas Quintaine Curé d'Ermon, sur le jour qu'il falloit célébrer l'Anniversaire de la Dédicace de l'Eglise Paroissiale : l'Archevêque de Paris ordonna le 20 Août 1627 qu'à l'avenir on continueroit à la faire sans innover, le 3 Août jour de S. Etienne l'un de ses patrons.

La Cure d'Ermon est à la pleine collation de l'Archevêque de Paris, selon le Pouillé du XIII siécle & tous les suivans. Le cimetiere du canton étoit apparemment dans les anciens tems sur le chemin d'Ermon au Plessis-Bouchard : au moins j'ai oüi dire (étant sur les lieux) qu'on avoit trouvé des cercueils de pierre sur ce chemin. On m'assura aussi qu'il y a eu un tems où l'on apportoit les enfans de Pontoise à Ermon pour les baptizer.

Le dénombrement de l'Election de Paris ne compte à Ermon que 19 feux : mais on m'a dit dans le lieu qu'il y en a environ 120, compris les cinq ou six qui sont à CERNAY. Aussi le Dictionnaire Universel y marque-t'il 463 habitans. Les dénombremens joignent toujours Cernay avec Ermon. Ces deux lieux renferment quelque peu de vignes.

Dans l'énumération des Seigneurs qui comparurent à la rédaction de la Coutume de Paris en 1580, on voit à l'article d'Armon pour Seigneur de ce lieu le Grand-Prieur de France ;

ce qui n'est point sujet à mutation. Il y est aussi qualifié Seigneur en partie de Cernay, où il y a une maison remarquable. Dans un titre de Montmorenci de l'an 1293 est écrit Sarnoy, qui est apparemment ce lieu-ci, où M. le Prince de Condé a aussi sa Seigneurie. Preuv. de Montmor. p. 128.

Je n'ai pu découvrir de plus anciens Seigneurs de Cernay que Charles Daniel décédé en 1573, dont j'ai rapporté l'épitaphe ci-dessus. François Texier l'étoit en 1623 & 1627. Sur la fin du dernier siécle, Melchior Blair Fermier Général en étoit Seigneur. Il y décéda en 1744, âgé de 87 ans, dans le beau château qu'il y avoit fait batir. Il a eu d'Henriette Brinon son épouse Louis-François de Blair reçu Conseiller au Parlement en 1709, & depuis Chef du Conseil de Mme la Princesse de Conti de la Roche-Guyon, lequel lui a succédé dans la Seigneurie; son fils est Maître des Requêtes. Merc. de France Oct. 1737 & Mai 1744.

SAINT-PRIX

OU PRICT,

Dit anciennement TOUR ou TOURN.

Il est souvent arrivé que les pélerinages aux reliques des Saints ont fait changer le nom des lieux où ils se faisoient. Entre plusieurs exemples on peut apporter celui de Tour ou Tor, village du Diocèse de Paris & à cinq lieues de cette ville, qu'on méconnoît presque aujourd'hui sous ce nom, & qui ne le porte presque plus que dans les Regitres de l'Election. Son étymologie ne vient aucunement

de *Turris*, parce que les plus anciens titres, même ceux qui sont en latin, mettent Torn ou Tor tout simplement. D'ailleurs la lettre n employée dans ce nom fait voir que son origine lui est commune avec celle de *Tornacum* Tournai, qui constamment n'est pas pas dérivé de *Turris*. Ainsi je serois du sentiment de M. Huet, qui croit que tous les noms de lieu qu'on voit en France commencer par Torn ou Tourn, tels que Tournieres, Tournebu, Tournetot, Tourneville, Tourneur, sont émanés du nom Thorn, divinité des Gots & des Danois. Ces derniers prononçoient quelquefois ce nom sans n, & disoient Tur, selon Dudon de Saint Quentin, auteur qui vivoit il y a six cent ans. Ce nom est en effet tellement éloigné de la langue latine, que vers l'an 900 on l'écrivoit quelquefois en France *Heurnum*, de même que *Hludovicum*, ainsi qu'on verra plus bas à l'occasion de la charte de l'Eglise de Narbonne. Cette maniere d'écrire tient si fort du Germanique, qu'il pourroit aussi se faire que le nom du village dont il s'agit, soit venu du langage celtique Thur ou Thour, qui signifioit porte ou passage, ensorte que ce lieu auroit été ainsi appellé, parcequ'il servoit de passage pour aller d'une vallée à l'autre, comme il en sert encore.

Pouillé Parif. du XIII Siécle

Origines de Caën chap. 21.

Ceux qui rédigerent le Cartulaire de l'Abbaye de S. Martin de Pontoise, dite anciennement de S. Germain, composerent en forme de chartre le mémoire qui regarde l'introduction des Moines en ce lieu de Tour, & y marquerent que ce fut un Geoffroy de Montmorenci & son épouse Richilde qui donnerent sous le regne de Philippe premier, sur la fin du XI siécle, à cette Eglise de S. Germain de Pontoise l'Eglise du village appellé Tour, &

tout ce qui en dépendoit, à condition que Gautier qui en étoit le premier Abbé, y introduiroit des Moines & disposeroit des revenus. Ce Gautier est celui-là même qu'on connoît sous le nom de S. Gautier de Pontoise. Il est bon de remarquer que dans cet ancien Mémorial Geoffroy donne cette Eglise de Tour *Beatissimæ Dei Genitrici beatoque Germano atque Sancto Projecto omnibusque Sanctis.* Ce qu'il faut en conclure, est qu'il semble que l'Eglise de l'Abbaye de Pontoise auroit été non seulement sous l'invocation de S. Germain, mais encore sous celle de S. Prix Evêque de Clermont, & que comme il y avoit sans doute de ses reliques en ce lieu, on en fit part à l'Eglise de Tour, ce qui occasionna depuis le changement de nom de ce lieu. Geoffroi qui étoit alors Evêque de Paris, approuva la donation de l'Eglise vers l'an 1090 : Etienne de Senlis, l'un de ses successeurs, la confirma en 1124, & Thibaud aussi Evêque de Paris fit la même chose en 1149. Thibaud Abbé de Pontoise sur la fin du regne de Louis VII vers l'an 1175, rappellant à Thibaud de Gisors l'un des descendans de Geoffroi de Montmorenci cette donation, se sert de ces termes, *Ecclesia de villa quæ Turnus dicitur & decima ejusdem villæ tam vini quàm annonæ.* Quelques Seigneurs de Montmorenci ajouterent encore d'autres biens au Prieuré de Tour. Matthieu y donna en 1215, du consentement de Gertrude son épouse dix arpens de bois.

Hist. de Montmor. Preuv. p. 413

Gall. Chr. T. 7. col. 51 60 & 66.

Ce Prieuré & l'Eglise Paroissiale ne forment actuellement qu'un seul & même édifice, dans lequel on apperçoit une structure de differens tems. Cette Eglise est bâtie en long sur le côteau, à l'endroit où le village forme une espece d'amphitéatre qui est apperçu de

Paris, & dont l'aspect est au midi. Entre le chœur & la nef de cette Eglise se voient quatre piliers formant un quarré qui sont avec le clocher qu'ils supportent, ce qu'il y a de plus ancien dans l'édifice, & qui paroît être du XIII siécle. Le bas côté ou aîle méridionale qui est plus abaissée que la nef & que le chœur, & qui est double ou triple, ne paroit être bâtie que vers l'an 1600 : les vitrages sont de 1603, Au Grand autel qui est construit assez nouvellement est représenté S. Prix d'un côté, & S. Fiacre de l'autre. Ce dernier est, dit-on, le vrai patron de la Paroisse. Dans l'un des collatéraux méridionaux est l'autel de S. Prix isolé, où se fait le concours des pélerins & l'assemblée des Confreres. Les Reliques du Saint y sont conservées dans une armoire singuliere qui renferme deux ou trois reliquaires, où cependant on assure qu'il n'y a qu'un doigt du saint Evêque. La fontaine du nom du même Saint Prix se voit aussi dans le village. La Fête qui attire le plus grand nombre de pélerins; est celle de la Translation de ce Saint le 12 de Juillet. L'auteur du Supplément à Du-Breul imprimé en 1639 parlant du lieu de S. Prix, ne fait mention que de ce concours & de la quantité prodigieuse de malades qui y sont guéris.

Pag. 56.

Dans le Pouillé écrit avant le regne de S. Louis cette Paroisse est nommée *Tor*; & le copiste l'a mise avec Taverny par erreur au bout des Cures qui sont à la présentation du Prieur de S. Martin des Champs, quoiqu'elle soit à celle de l'Abbé de S. Martin de Pontoise. Le Pouillé du XV siécle rectifie cela en la marquant sans aucune ambiguité, comme appartenante à l'Abbé de Pontoise, & simplement sous le nom *de Turno*. Outre cela,

dif-

différentes provisions de cette Cure du mois de Décembre 1479, du 31 Mars 1498, levent tout le doute, en mettant *ad præsentationem Abbatis S. Martini supra Vionam juxta Pontisaram.* Ce nom *Viona* est celui de la petite riviere qui se jette dans l'Oise à Saint Martin.

Les Pouillés ont fort varié depuis un siécle & demi sur la maniere d'écrire le nom de cette Cure. Des deux qu'on trouve dans Du Breul, l'un la nomme Cure de *Turno & Melione* l'autre eu françois Tour-Milon. Alliot en son édition in-8° met *de Turno*, & traduit Tourves; en sa seconde édition de 1648 in-4° il marque *Cure de Tou*; & le sieur Pelletier dans son Pouillé de l'an 1692 écrit Thou. Hadrien de Valois a eu sous les yeux un Pouillé, duquel il ne marque pas l'âge, & dont le copiste avoit encore plus altéré le nom en écrivant Tunon: ce Sçavant dans la page précédente ne reconnoissant pas le lieu de Saint Prix dans le nom Tor du Pouillé du XIII siécle, s'est imaginé que ce Tor étoit un petit lieu situé sur l'Oise proche Mery, & qui est vulgairement appellé Stors, quoiqu'il soit certain que ce Stors n'a jamais été une Paroisse. A l'égard des deux Pouillés imprimés dans Du Breul, l'ancien nom de la Cure de Saint-Prix y est exactement marqué; mais celui de Moulignon son annexe est très-défiguré. Je parlerai plus bas de cette seconde Eglise. Les auteurs du Dictionnaire Universel de la France marquent à l'article de Saint-Prix, qu'ils connoissent aussi sous le nom de Tour, deux Prieurés; sçavoir 1° le Prieuré du lieu dépendant de Saint Martin de Pontoise, dont ils évaluent le revenu à 550 livres, quoiqu'il vale beaucoup moins. 2° Le Prieuré du Bois Saint-Pere, dont ils disent que le revenu est

Notit. Gall. p. 433 col. 1.

Au mot Saint-Prix.

de quinze mille livres; ce qui est faux. (a) Je parlerai de ce second Prieuré à l'article de la Paroisse de Bousemont sur le territoire de laquelle il est situé.

Ce même Dictionnaire fixe le nombre des habitans de la Paroisse de Saint-Prix à 475 ou 489. Le dénombrement de l'Election de Paris y marque 143 feux. On n'y comptoit que 40 habitans sous le regne de Louis XI, & douze à Moulignon son annexe. La culture de la terre y est fort diversifiée.

Tab. Ep. Paris.

Outre l'Eglise de Saint Martin de Pontoise qui a des biens en ce lieu de Saint-Prix, je trouve que celle de Saint Martin des Champs de Paris comptoit au commencement du XII siécle, parmi les possessions dont elle obtint confirmation du Pape Calixte II, quelques hôtes de ce lieu (b) qui lui appartenoient avec des vignes, des cens & une forêt de chataigniers, & que ces biens s'étendoient en partie sur le territoire de Taverny, & sur celui du lieu dit alors *Moncellus*; le tout provenant de la libéralité d'Eudes Comte de Corbeil: (c) & dès l'an 1124 le même Prieuré y possédoit toute la voirie accordée par les Seigneurs de Montmorenci.

Matthieu le Bel qui a communiqué son nom au village de Villiers au-dessus de Sarcelles, donna à connoître dans l'aveu qu'il fit en 1125 à l'Abbaye de Saint Denis, qu'un nommé Ga-

(a) Ils ont peut-être voulu dire 1500 liv.

(b) Je parle de ces Hôtes à l'article de Taverny en un point qui leur est commun.

(c) *Apud Taverniacum & Turnum & Moncellum hospites & vineas & census & sylvam castanearum, ex dono Odonis Comitis de Corbolio.* Hist. de Saint Martin page 157. *Omnem quoque viariam de Tur & de Messigerio.* Hist. de Montmor. Preuv. page 31. Ces deux lieux voisins Tour & Metiger sont les deux mêmes dont il est parlé pag. 93 des mêmes Preuves.

zon de Rurote tenoit de lui à Tour plusieurs héritages, & que Guillaume de Cornillon y tenoit aussi de lui un bois & une chataigneraie ou chataigniere (*a*). *Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. p. 21.*

Le Roi avoit pareillement des fiefs de sa dépendance sur le territoire de Tor. Jean de Gisors, parent des Montmorenci, faisant l'énumération de ce qu'il tenoit de Philippe-Auguste, marque d'abord, *Quicquid habet apud Tor.* Hist. de Montmorenci Preuv. p. 413

Parmi les droits dûs à Jean de Montmorenci vers l'an 1460, il y avoit une redevance du meilleur vin de Tour. *Ibid. p. 4.*

Le nom de Tor étoit au XII & XIII siécle celui dont on se servoit dans le langage vulgaire, pendant que *Turnum* étoit celui qu'on employoit en latin. Dans un acte de Matthieu de Montmorenci daté de l'an 1193, paroît comme témoin *Fulco Rufus de Tor.* *Ibid.* p. 70. En 1208 est nommé *Stephanus de Tor miles*, frere de Hugues *de Balliolo.* *Ibid.* Dans le Recueil des Titres de l'Abbaye du Val, se trouve à l'an 1217 Pag. 214. *Josbertus Presbyter de Turno*, avec mention d'une vigne de Maupertuis *in censiva Domini Stephani militis de Turno.* A l'an 1233 paroît Radulfe Rossel de Tor, qui donne à cette Pag. 311. maison des deniers de cens sur une vigne de Tor; & enfin à l'an 1238 *Stephanus de Turno armiger.*

Il ne faut point chercher de Seigneurs de Tor ou Tour plus anciens que ceux qui viennent d'être nommés, Foulques le Roux, Etienne le Chevalier, Radulfe le Rousseau & Etienne Ecuyer. La suite n'est point si remplie, faute de titres.

Vers l'an 1430, Simon Morhier étoit devenu Seigneur de ce lieu. Le Roi donna en- Mem. de la Chambre des Comptes. 1438.

(*a*) *Apud Turnum, boscum & castaneolarium.*

suite cette Terre à un nommé Jean de Saint-Georges.

Dans les derniers tems elle a appartenu à Messieurs Le Clerc de Lesseville.

M. Le Fevre de Saint-Hilaire, Conseiller au Parlement de Paris, leur a succédé en 1744, ayant acquis la Terre de la veuve & des enfans.

La maison Seigneuriale s'appelle Rubel : elle est située au bas de la montagne.

De l'autre côté de la rue est une maison remarquable, appartenante à M. Rossignol, qui se dit Seigneur de Fief. On assure que le domaine en est considérable.

Spicil. in fol. T. 3 p. 119. col. 1.

Curnevilla est une faute d'impression. Il faut *Turnevilla*.

L'un des continuateurs de la Chronique de Nangis parlant à l'an 1358 des paysans des environs de S. Leu d'Esserent & de Clermont en Beauvoisis, qui s'étoient choisi un Capitaine du lieu de Merlou, appellé Guillaume Varle, ajoute qu'étant venus à Tour, village de France, qui étoit un château très-fortifié, ils y firent une irruption, & y blesserent mortellement plusieurs Gentilshommes & plusieurs femmes qui s'y étoient retiré ; & qu'étant approchés de Paris, ils en firent autant dans les villages voisins. Ce trait d'Histoire ne peut convenir qu'au lieu de S. Prix, qui s'appelloit alors Tour, qui est situé en France dans le même sens que la ville de Saint Denis est dite y être située, d'autant plus que dans le nombre des villages situés entre le Beauvoisis & Paris, il est le seul qui ait pû être appellé en latin *Turnum* par l'Historien.

Pendant le siécle suivant il y eut aussi quelques événemens dans le voisinage de Tour qui mériterent l'attention des écrivains. Nous lisons dans le Journal des regnes de Charles

Pag. 130.

VII, que le 21 Avril 1419 une troupe de trois cent Anglois s'empara du château de la

Chasse; que delà ils allerent à l'Abbaye de Chelles qu'ils pillerent; mais que comme ils revenoient au château de la Chasse, chargés de biens d'Eglise, les Armagnacs les ayant rencontrés, les pillerent à leur tour, & que ceux du Château les tuerent. L'abregé chronologique de l'Histoire du même Roi appelle ce lieu La Chasse-Momay. Les mazures qui en restent, se voient dans un vallon de la forêt très-désert & très-champêtre, entre Saint Prix & le village de Bouffémont. Dans le tems qu'il appartenoit à Jean Baron de Montmorenci, c'est-à-dire vers l'an 1460, ce Château étoit accompagné de deux étangs, & il y avoit double fossé avec des prés & des tuilleries tenant à ces étangs.

Godefroy, p. 334.

Preuves de Montmorenci p. 4.

Comme l'ancien nom du village de Saint-Prix ne paroît pas avoir été connu par Dom Mabillon, ni par M. Baluze, je ne suis pas surpris qu'ils ayent cru que certains diplomes de Charles le Simple, dont la date est *Actum apud Hturnum villam*, ou *apud Turnum*, ou bien *Actum in Setico* (a) *contra Torn*, ont été expédiés à Tour au Diocèse de Reims. Le Tour ou Tourn, du Diocèse de Paris, est d'une situation assez agréable pour que ce Prince s'y soit plû, & y ait résidé quelquefois; il est peut-être aussi le lieu dit Tournoy à la fin d'une Ordonnance de Louis le Hutin du mois de Décembre 1315. On voit par d'autres Ordonnances du même mois que ce Prince étoit alors dans les environs de Paris. On trouve aussi que François I étoit à Saint-Prix les 10 & 17 Octobre 1540.

Gall. Chr. T. 6. Instr. p. 1 [illegible]. *Marca Hispan. p. 828, 838, 845, &c. Suppl. ad Diplom.*

Ord. Royales T. 1.

MOULIGNON est un hameau considérable de la Paroisse de Saint-Prix situé à l'orient de ce village. En l'an 1125, Matthieu

(a) *Setirum* signifioit une plaine *Gloss. Cangii.*

le Bel donnant son dénombrement à l'Abbaye de Saint-Denis, met en dernier article, qu'il excepte la dixme de Moulignon, laquelle il prétend être de son fief. *In meo feodo est decima de Molennio quam tenuit Odo de Hoinvilla.* Suger Abbé de Saint Denis, qui parle trois fois de ce lieu dans ses écrits, l'appelle toujours en latin: *Molignum.* Il y a dans l'Eglise d'Ermon, village voisin, sur une tombe de l'an 1271, *Ci gist Monseigneur Pierre de Malinons*: par où il semble qu'il faudroit écrire Maulinons. M. de Valois croyoit que ce mot revient à celui de *molendinum parvum.* Le même Abbé Suger assure qu'il donna une somme de trois mille sols à Matthieu, Seigneur de Montmorenci pour rentrer en possession de cette Terre, distraite du domaine de son Abbaye, & possédée par un Juif de Montmorenci nommé Ursel; la femme de ce Juif reçut aussi de lui à cette occasion dix livres & dix muids de froment. C'étoit alors la coutume dans ces sortes de négociations. L'emploi que Suger fit ensuite du revenu de la terre de Moulignon, fut de l'appliquer à l'entretien du réfectoire des Moines de S. Denis.

Chart. S. Dion. Bibl. Reg.

Duchêne T. 4. p. 331. 550, 551.

Notit. Gall.

Suger de admin. sua. Duchêne T. 4. pag. 331.

Ibid. p. 551.

Dès le XIII siécle il y eut une Eglise en ce hameau. Il s'éleva une dispute sur la Paroisse dont elle devoit dépendre. C'étoit apparemment le Curé d'Andilly qui la revendiquoit; mais Laurent Abbé du Val & Roger Prieur ayant été nommés par Innocent III pour l'examen de cette affaire, ils déciderent en 1211 qu'elle devoit appartenir à l'Eglise de Saint-Prict de Tourn, & à l'Abbaye de Saint Martin de Pontoise dont dépend la même Eglise de Saint Prict. En 1398 il y eut une Sentence de l'Archidiacre, qui régla les charges du Curé de Saint-Prict dans l'Eglise de S. André de Moulignon, laquelle est rappel-

Gall. Chr. T. 7. col. 877

lée dans une autre de la visite de l'an 1472. Entre autres charges, il y devoit les Vêpres le jour de S. Eloy. Ce n'est aujourd'hui qu'une très-petite Eglise. Avant l'an 1645 elle avoit son cimetière particulier, qui étoit éloigné. Marie Lhuillier, veuve de M. Fayet Président aux Enquêtes, obtint alors de l'Archevêque de Paris d'en faire une échange, & en prenant le terrain qui le formoit, d'en donner un autre plus étendu & plus voisin de l'Eglise.

Reg. Visit. Archid. Apr. 1472.

Reg. Archiepi.

Vers l'an 1300 ce village appartenoit à Matthieu de Montmorenci, qui le mit alors avec ses appartenances dans le fief du Roi Philippe le Bel. Il paroît par un autre acte qu'en 1371 le Sire de Hangest, parent des Montmorenci, y avoit fait des dispositions comme de Terre à lui appartenante. Mais on trouve que quelques années après, le Roi Charles V fondant des Chanoines à la Chapelle de Vincennes, leur donna entre autres biens Moulignon en la Paroisse de Tour sous Montmorenci; c'est ce que marque Charles VI dans une de ses Ordonnances datée de Paris le 18 Janvier 1397.

Preuves de Montmorenci p. 132.

Ibid. p. 150.

Trésor des Chart. Reg. 153. piece 288.

Quels que soient les changemens arrivés en ce lieu, la dixme menue & grosse appartient aux Chanoines de Montmorenci, ou aux Peres de l'Oratoire qui les représentent. C'est ce qui a été reconnu en 1681 au Terrier de Montmorenci, où les Peres de l'Oratoire ont comparu comme ayant succédé aux Chanoines.

Fremainville Pratiq. des Droits Seign. T. 2 p. 114.

Le lieu dit ci-dessus, pag. 426, *Mestigerium* ou *Mistigerium*, & Mestegièr ou Metiger, dans des titres des années 1209 & 1293, comme étant alors un hameau des dépendances de la Seigneurie de Montmorenci, est entierement détruit depuis long-tems. Il n'y en est resté de

C'est dans une Note.

Preuves de Montmor. p. 528.

ſouvenir que dans le nom d'une fontaine ſituée à l'extrémité de Moulignon vers le nord. Les payſans des environs en parlent ſouvent, parce que ſes eaux ſont ſi ſalutaires & ſi ſaines, qu'ils en boivent, ſi échauffés qu'ils ſoient, ſans en craindre la moindre incommodité. Ils ſont même dans l'habitude d'en boire dans leurs plus grandes fiévres, perſuadés qu'elle les leur fait paſſer.

Le reſte des Paroiſſes du préſent Doyenné de Montmorenci formera la ſuite de cette Hiſtoire du Diocèſe de Paris. Elle commencera par Argenteuil & ſon voiſinage.



APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit intitulé : *Histoire de la Ville de Paris & de tout le Diocèse, par M. l'Abbé le Beuf, de l'Academie des Belles Lettres*, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. On trouvera dans cet Ouvrage un grand nombre de recherches curieuses & utiles sur les Eglises & sur les Paroisses de Paris, & une Description exacte de tous les lieux qui composent le Diocèse. Fait à Paris ce premier de Décembre 1752.

SECOUSSE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre. A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé L'ABBE' LE BEUF *de Notre Academie des Belles Lettres*, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre, *Histoire de la Ville & de tout le Diocèse de Paris*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume *pendant le tems de quinze années consecutives*, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait sous quelque prétexte que ce puisse être sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront

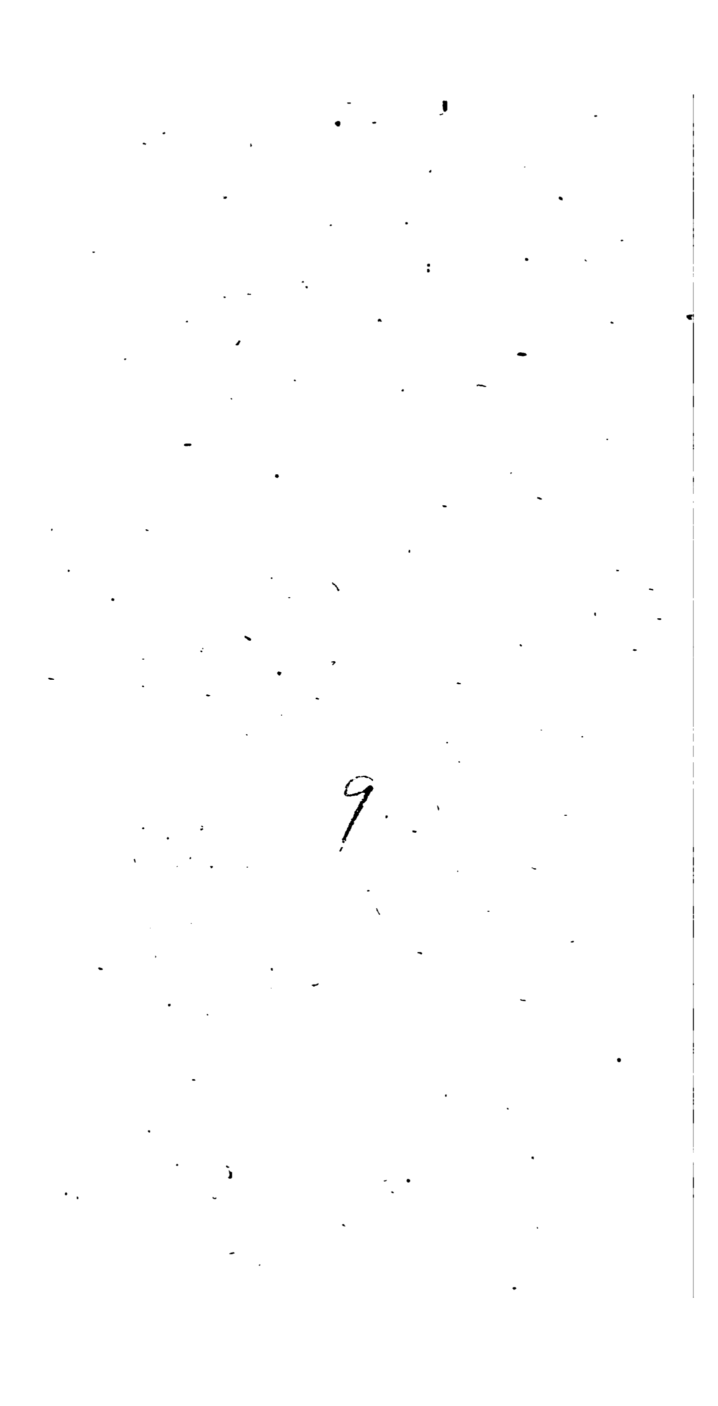
droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts: à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractéres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modéle sous le contre-scel des Présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de l'exposer en vente le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur de la Moignon; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur de la Moignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur de Machault, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Présentes: Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour deuement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le vingt-neuviéme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil sept cent cinquante-trois, & de notre Régne le trente-neuviéme. Par le Roi en son Conseil.

Signé, PERRIN.

JE soussigné cede & transporte le présent Privilege à Mr. Prault pere, Imprimeur-Libraire, suivant les conventions écrites passées entre nous. Fait à Paris ce neuviéme Janvier mil sept cent cinquante-quatre.

LEBEUF.

Registré, ensemble la Cession ci-derriere, sur le Registre XIII. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 270, Fo. 214. conformément aux anciens Reglemens confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris le 11 Janvier 1754. Signé, BRUNET, *Adjoint.*


9

